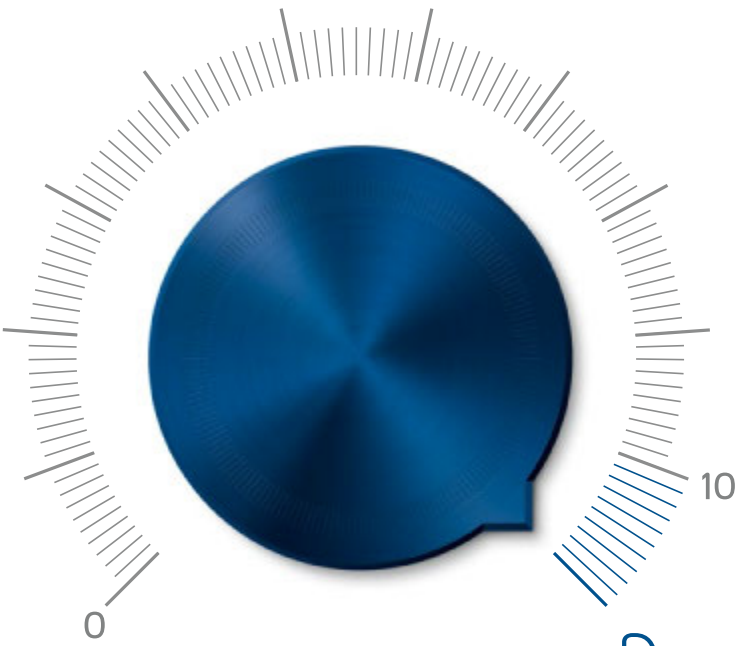

Des résultats qui font du bruit

BCE INC.
RAPPORT
ANNUEL
2014

beaucoup de bruit.

SONY
BlackBerry
Presqu'arrivée!
CTV
Vie
VRAK
comedy
RDS
SAMSUNG
DIXON
95
RDS2

Que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

NOS SIX IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES

Accélérer le sans-fil 10

Tirer meilleur parti du sur-fil 12

Accroître notre leadership dans les médias 14

Investir dans les réseaux et les services large bande 16

Établir une structure de coûts concurrentielle 17

Améliorer le service à la clientèle 18

Résolue à être le chef de file des investissements et de l'innovation dans les services large bande, Bell offre des réseaux évolués, des services de communications de croissance de la prochaine génération et une meilleure expérience de service à notre clientèle de plus de 21 millions de consommateurs et d'entreprises dans toutes les régions du Canada.

Nos résultats montrent clairement notre détermination à bien vous servir. En 2014, l'équipe Bell a atteint tous ses objectifs financiers, a gagné une importante part de marché dans les services de croissance sans fil, Internet et de télévision, a créé une valeur exceptionnelle pour les actionnaires et a positionné Bell pour assurer notre succès dans un marché dynamique et concurrentiel.

Faits saillants financiers et de l'exploitation 4

Messages aux actionnaires 6

Impératifs stratégiques 10

Investissement communautaire 20

Archives de Bell 22

Rapport de gestion 24

Rapports sur le contrôle interne 116

États financiers consolidés 118

Notes annexes 124

Nous avons atteint tous les objectifs financiers de Bell et de BCE en 2014. Axé sur nos six impératifs stratégiques et soutenu par une saine stratégie sur les marchés de capitaux, le modèle d'affaires de Bell produit de solides résultats dans un marché concurrentiel.

PROCURER UNE VALEUR ACCRUE AUX ACTIONNAIRES

RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES EN 2014 [1]

21,7 %

AUGMENTATION DU DIVIDENDE PAR ACTION ORDINAIRE POUR 2015

5,3 %

RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES DEPUIS LA FIN DE 2008 [1][2]

194 %

AUGMENTATION DU DIVIDENDE PAR ACTION ORDINAIRE DEPUIS LA FIN DE 2008

78 %

RENDEMENT TOTAL COMPARATIF

	2014	Depuis 2008
BCE	21,7 %	194 %
Indice composé S&P/TSX	10,6 %	94 %
Indice des télécoms S&P/TSX	13,3 %	122 %

(1) En supposant le réinvestissement des dividendes.

(2) Rendement total depuis la fin de 2008, l'année où Bell a mis en œuvre sa stratégie de transformation.

(3) Le BAIIA ajusté, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Pour une description complète de ces mesures, se reporter à la section 10.2, *Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés (IPC)* aux pages 112 à 115 du rapport de gestion.

PERFORMANCE FINANCIÈRE 2014

Bell	Chiffres réels	Cible	Résultat
Croissance des produits opérationnels	3,5 %	2 %–4 %	✓
Croissance du BAIIA ajusté [3]	3,7 %	3 %–5 %	✓
Intensité du capital	16,8 %	16 %–17 %	✓

BCE	Chiffres réels	Cible	Résultat
BPA ajusté [3]	3,18 $	3,10 $–3,20 $	✓
Croissance des flux de trésorerie disponibles [2]	6,7 %	3 %–7 %	✓

Les services de croissance sans fil, de télévision, Internet et de médias soutiennent la transformation de Bell.

Chef de file des communications au Canada depuis 1880, Bell est passée à l'avant-garde des réseaux et des services large bande évolués. Grâce à des investissements inégalés dans des réseaux sur fibre et mobiles 4G LTE à haute vitesse, à des centres de données de grande capacité et à un contenu de premier choix, Bell est le nouveau leader des services de communications de croissance d'aujourd'hui et de demain – dans les domaines du sans-fil, d'Internet, de la télévision et des médias.

ABONNÉS DE BCE* (MILLIONS)

	2014	2013	Croissance
Sans-fil	8,1	7,9	+2,4 %
Internet haute vitesse	3,3	3,1	+5,1 %
Télévision	2,6	2,5	+6,2 %
Total des services de croissance	**14,1**	**13,5**	**+3,7 %**
Services de téléphonie locale	7,1	7,6	-6,1 %
Nombre total d'abonnés	**21,2**	**21,1**	**+0,2 %**

NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS 2014

21,2 M

AUGMENTATION DU TOTAL D'ABONNÉS DES SERVICES DE CROISSANCE 2014/2013

3,7 %

* L'arrondissement des chiffres peut influer sur les totaux indiqués.

Les services de croissance ont un solide apport aux produits opérationnels

Suite à l'intégration de Bell Aliant, les services de croissance – sans-fil, télévision, Internet et médias – ont représenté 79 % des produits opérationnels de BCE en 2014, comparativement à seulement 64 % en 2008.

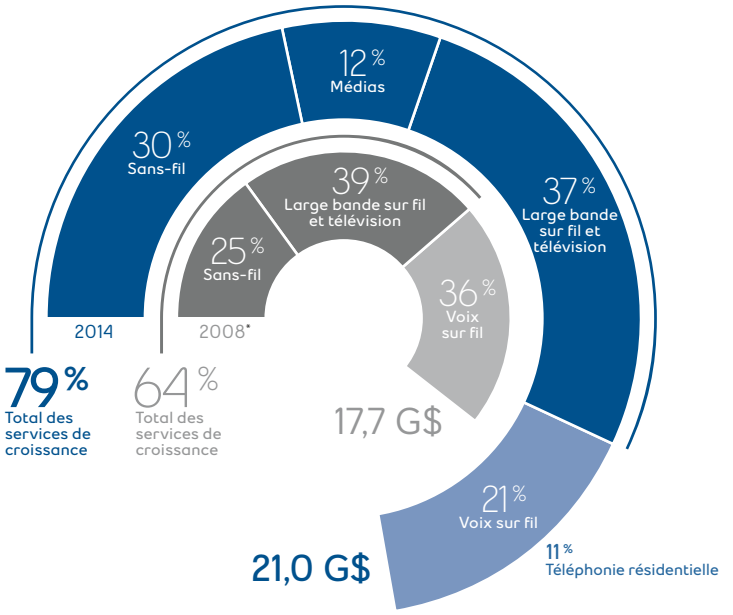

PRODUITS OPÉRATIONNELS DE BCE (EN MILLIARDS $)

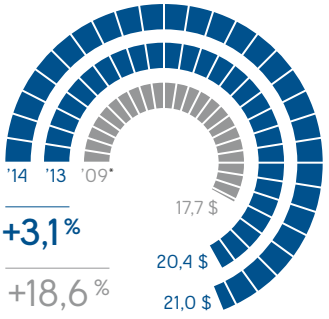

BAIIA AJUSTÉ DE BCE (EN MILLIARDS $)

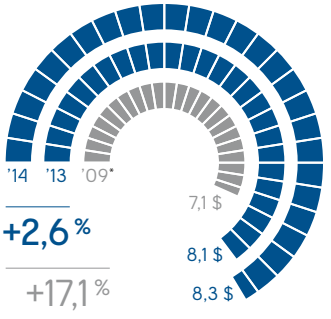

BÉNÉFICE NET DE BCE (EN MILLIARDS $)

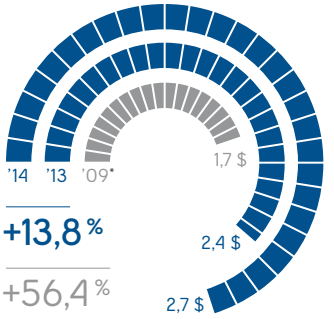

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (EN MILLIARDS $)

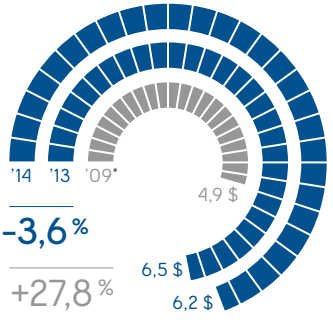

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (EN MILLIARDS $)

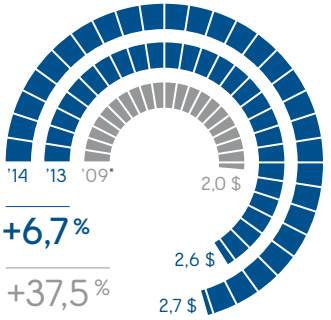

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES PAR ACTION ($)

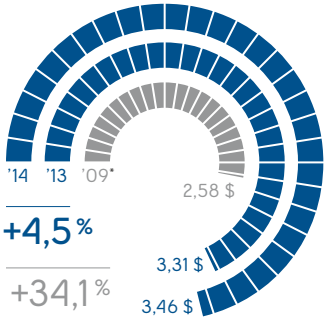

* Selon la comptabilisation antérieure conforme aux PCGR du Canada.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous reporter à la section 7 du Rapport de gestion – *Faits saillants annuels et trimestriels*, p. 88.

Produire des résultats pour toutes les parties prenantes de Bell : Une année de solide progrès pour votre entreprise.

Guidée par les normes de gouvernance les plus élevées, BCE est au service de ses actionnaires, de ses clients, de ses communautés et de son équipe. En 2014, nous avons assuré des rendements accrus aux investisseurs tout en réalisant les importants investissements nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de Bell sur le marché et permettre à l'entreprise de continuer de croître et de prospérer dans l'avenir.

Chers actionnaires,

Votre entreprise a accompli des progrès remarquables en 2014. Bell a renforcé son leadership en bâtissant les réseaux de communications large bande d'aujourd'hui et de demain. Nous avons amélioré l'expérience client tout en accroissant notre efficacité opérationnelle et en réduisant nos coûts. Nous avons également conclu de judicieuses transactions pour exécuter nos impératifs stratégiques et favoriser les occasions de croissance.

Il en est résulté d'importantes innovations pour les clients, une solide performance opérationnelle et financière et une valeur accrue pour les actionnaires de BCE. En même temps, nous avons mené le déploiement de l'infrastructure de communications cruciale du Canada et effectué d'importants investissements communautaires dans des collectivités de toutes tailles partout au pays dans le cadre de l'initiative Bell Cause pour la cause.

Nos résultats en constante amélioration témoignent de la vigueur du modèle d'affaires bâti par Bell autour des six impératifs stratégiques et soutenu par une stratégie prudente sur les marchés de capitaux, un solide bilan, des cotes de crédit de qualité et les normes de gouvernance les plus élevées.

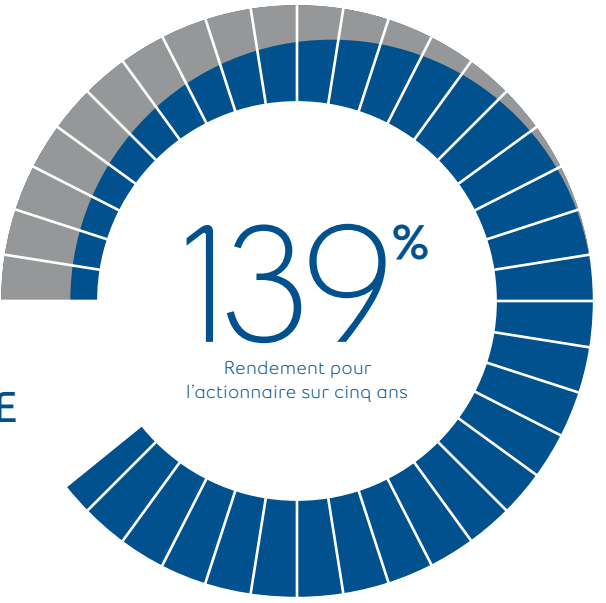

VALEUR POUR L'ACTIONNAIRE

Grâce à nos résultats sur le marché et à la priorité accordée à la croissance du dividende, nous procurons des rendements exceptionnels aux actionnaires de BCE.

Produire des résultats pour les actionnaires

Notre succès sur le marché concurrentiel en 2014 et une saine position financière nous ont permis d'offrir des rendements substantiels aux actionnaires qui croient en nous. Avec un ratio de distribution cible entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles, BCE fait croître votre dividende au rythme de notre solide apport de flux de trésorerie disponibles.

BCE a annoncé une hausse de 5,3 % du dividende sur actions ordinaires pour 2015; il s'agit de la onzième augmentation depuis la fin de 2008, période durant laquelle le dividende a globalement progressé de 78 %. Le rendement total procuré aux actionnaires en 2014 a été de 21,7 %, bien au-delà de celui de nos homologues de l'industrie, dont d'importants fournisseurs américains, et de l'indice composé S&P/TSX.

Le rendement total pour l'actionnaire a été de 139 % sur cinq ans et de 194 % depuis la fin de 2008, date de la mise en œuvre de la stratégie de transformation de Bell.

En 2014, nous avons tiré 1,25 milliard $ de l'émission de nouveaux titres d'emprunt, ce qui a fait diminuer sensiblement le coût d'emprunt après impôt de Bell. Afin de gérer efficacement les obligations de ses régimes de retraite, BCE a également annoncé une cotisation volontaire aux régimes de retraite de 350 millions $ en 2014; il s'agit d'une utilisation judicieuse de la trésorerie qui permet d'harmoniser le régime de retraite de notre filiale privatisée Bell Aliant et de réduire le montant des paiements futurs de BCE au titre des régimes de retraite.

En novembre, nous avons accueilli avec fierté deux des hommes d'affaires les plus accomplis et les plus respectés du Canada au sein du conseil d'administration de BCE : Robert Dexter, C.R., chef de la direction de Maritime Travel, président du Conseil de Sobeys et d'Empire Company Limited, et ancien membre du Conseil de Bell Aliant, et Gordon Nixon, C.M., O.Ont., ancien président et chef de la direction de la Banque Royale du Canada et administrateur de George Weston limitée, et président du Conseil de MaRS.

Retournant à la vie publique, l'honorable James Prentice, C.P., C.R., a quitté le Conseil en mai après avoir servi comme administrateur depuis 2011, tandis qu'André Bérard, O.C., O.Q., a pris sa retraite en août après avoir siégé plus de onze ans au Conseil. Nous leur sommes reconnaissants de leurs services inestimables rendus à nos actionnaires, aux clients et à l'entreprise.

Bell dans la communauté

L'équipe Bell est fière de la reconnaissance obtenue en 2014 pour son travail dans la communauté. En plus de notre spectaculaire Journée Bell Cause pour la cause qui a établi de nouveaux records de mobilisation, notre initiative en santé mentale a été reconnue par l'Ordre des psychologues du Québec, ainsi que par Excellence Canada, qui lui a attribué un prix Or pour la santé mentale au travail.

Deux leaders de Bell ont été nommées Femme de l'année par l'organisme Les femmes en communications et technologie : en 2014, la présidente de CTV News Wendy Freeman, et en 2015, Mary Ann Turcke, auparavant vice-présidente exécutive, exploitation des services extérieurs, et maintenant présidente de groupe, ventes Bell Média. Bell a également été nommée l'un des meilleurs employeurs de Montréal pour une troisième année consécutive.

Au nom du Conseil, j'aimerais souligner le leadership exceptionnel de notre chef de la direction George Cope et de son équipe de haute direction, y compris de notre chef des affaires financières Siim Vanaselja qui prend sa retraite, pour avoir mené la transformation rapide qui a fait de Bell le concurrent innovateur et orienté client que nous sommes aujourd'hui.

Notre effectif de plus de 57 000 employés travaillant partout au pays est bien outillé pour l'emporter dans un environnement d'affaires dynamique et concurrentiel. Notre industrie change rapidement, mais l'équipe Bell s'est montrée plus qu'à la hauteur du défi. Nous vous remercions de votre appui.

Thomas C. O'Neill
Président du Conseil
BCE Inc.

Succès sur le marché et valeur pour les actionnaires : Bell s'est transformée en concurrent sur le marché des services de croissance.

Avec votre appui, Bell demeure pleinement déterminée à offrir aux Canadiens, où qu'ils soient, les meilleurs services de communications du monde. Dans une industrie marquée par une vive concurrence, des changements technologiques incessants et des défis réglementaires constants, l'accent mis par Bell sur les services de croissance large bande et sur l'exécution diligente de sa stratégie a produit des résultats exceptionnels en 2014.

Six impératifs stratégiques

- Accélérer le sans-fil
- Tirer meilleur parti du sur-fil
- Accroître notre leadership dans les médias
- Investir dans les réseaux et les services large bande
- Améliorer le service à la clientèle
- Établir une structure de coûts concurrentielle

Chers actionnaires,

Afin de produire des résultats exceptionnels pour nos clients et nos actionnaires, l'équipe Bell concentre tous ses efforts sur la poursuite d'un objectif clair : que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

Fidèle à notre promesse de faire de la bannière Bell la meilleure au Canada, l'équipe a accéléré nos progrès dans l'atteinte de cet objectif. Exécutant avec diligence nos six impératifs stratégiques, nous avons gagné une part accrue des nouveaux clients dans les secteurs de croissance que sont le sans-fil, la télévision et l'Internet, nous avons atteint tous nos objectifs financiers, affichant une forte croissance des produits opérationnels, de la rentabilité et des flux de trésorerie disponibles, et nous avons veillé à assurer le succès futur de Bell en misant sur les meilleures technologies de communications large bande qui existent dans le monde.

À la fin de 2014, notre service de télévision IP large bande était accessible à six millions de foyers, dont plus de deux millions qui sont desservis par des connexions « fibre jusqu'au domicile » directes, sur lesquelles nous concentrerons dorénavant nos investissements et nos efforts de croissance dans le secteur du sur-fil.

Grâce à la popularité croissante de nos excellents services Télé Fibe et FibreOP, nos services résidentiels ont atteint un point d'inflexion à la fin de 2014, enregistrant des ajouts nets positifs de clients, une croissance des produits opérationnels et une hausse du BAIIA ajusté pour la première fois depuis que la téléphonie par câble a fait son entrée sur le marché en 2005. Chez Bell Marchés Affaires, la fibre optique a été un facteur clé de croissance de la connectivité IP large bande et des services d'informatique en nuage offerts par le plus vaste réseau de centres de données au Canada.

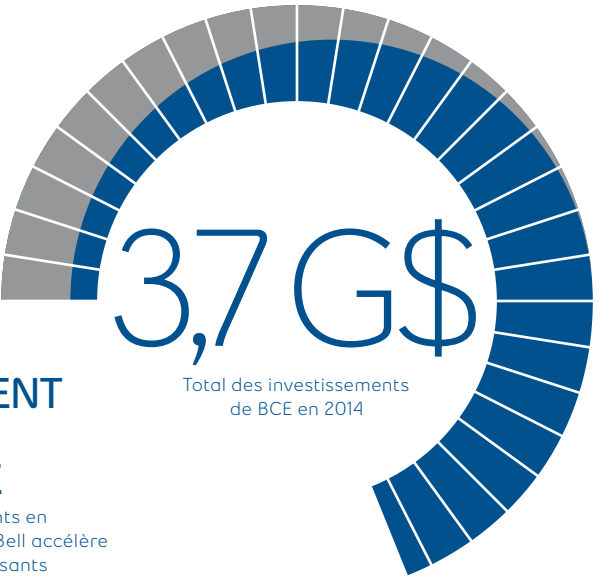

Total des investissements de BCE en 2014

DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX LARGE BANDE

Chef de file des investissements en communications au Canada, Bell accélère sa croissance grâce à de puissants réseaux optiques et mobiles large bande.

Les clients résidentiels apprécient vraiment nos nouvelles fenêtres de rendez-vous d'installation et de service de deux heures pour Télé Fibe. Une innovation constante dans les options libre-service mobiles et en ligne, conjuguée à notre leadership dans les réseaux 4G, a permis d'accroître la satisfaction des clients tout en réduisant de façon notable les volumes d'appels et les coûts des centres d'appels de Bell Mobilité.

Grâce à des investissements judicieux dans le spectre sans fil le plus avancé dans toutes les régions, Bell a poursuivi l'expansion rapide de la meilleure technologie mobile au monde : 4G LTE. Favorisant la vente de téléphones intelligents et l'utilisation de la télé mobile, des réseaux sociaux, des jeux et des services de données d'affaires, la plateforme LTE a joué un rôle clé dans l'atteinte par les services sans fil de Bell d'une rentabilité à l'avant-garde de l'industrie en 2014. Avec près de la moitié de sa clientèle des services postpayés qui utilise le réseau LTE, des hausses constantes des vitesses d'accès mobiles et une couverture du réseau qui devrait passer de 86 % à 98 % de la population d'ici la fin de 2015, Bell dispose d'une importante capacité de croissance dans le marché en plein essor des données mobiles.

Bell Média a renforcé sa position comme première entreprise de médias au pays dans le secteur de la télévision traditionnelle, payante et spécialisée, qui comprend les principaux réseaux de sports au Canada, TSN et RDS, ainsi que dans le secteur de la radio et du numérique. Grâce à des innovations constantes comme CraveTV et les produits Télé Partout GO, à une programmation canadienne et internationale de choix et à des ententes de distribution de contenu inégalées conclues avec de grands noms de la télévision comme HBO et Showtime, Bell Média se situe à l'avant-garde d'un marché de la télédiffusion en rapide évolution au Canada.

Chaque investissement stratégique de Bell soutient directement l'exécution de nos impératifs. Nous avons accueilli avec fierté la talentueuse équipe de Bell Aliant suite à la privatisation de notre filiale du Canada atlantique au quatrième trimestre de 2014. L'intégration de Bell Aliant nous permet d'harmoniser notre stratégie nationale en matière de services large bande – ensemble, nous avons réalisé des investissements de plus de 3,7 milliards $ en 2014 – et de profiter d'importantes synergies opérationnelles pour soutenir nos objectifs d'investissement et de croissance du dividende. L'acquisition prochaine par Bell d'une participation de 50 % dans le détaillant de services sans fil Glentel à un coût exceptionnellement attrayant contribue à nos impératifs du sans-fil et du service en assurant la disponibilité continue des produits de Bell à des enseignes de premier plan de Glentel comme Wave Sans fil et la cabine T sans fil, réputées pour leur expertise en ventes et service dans le domaine des services mobiles.

Sous l'impulsion donnée par le Grand Tour de Clara, nous avons établi de nouveaux records de mobilisation en faveur de la santé mentale à l'occasion de la Journée Bell Cause pour la cause. Cherchez, plus loin dans ce rapport, la photo d'une Clara Hughes souriante et de l'équipe d'ambassadeurs de Bell Cause pour la cause pour en apprendre davantage sur l'incroyable succès du programme phare d'investissement communautaire de Bell.

Enfin, j'aimerais faire mention de l'imminent départ à la retraite de notre réputé chef des affaires financières et vice-président exécutif Siim Vanaselja, qui a joué un rôle de tout premier plan dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie de transformation de Bell. Au moment de son départ d'ici la fin du deuxième trimestre de 2015, Siim sera remplacé par l'ancien chef des affaires financières de Bell Aliant Glen LeBlanc, une autre retombée positive de l'intégration de notre bannière du Canada atlantique.

Chez Bell, nous sommes une équipe très motivée qui mène une stratégie gagnante dans le marché canadien des communications. En 2014, nous avons fait beaucoup de chemin dans notre marche en avant pour devenir le concurrent qui, nous le souhaitons, sera reconnu par les clients comme le meilleur au Canada sur le marché des services de croissance.

Nous sommes fiers de servir nos actionnaires, nos clients et nos communautés et nous sommes impatients de mener votre entreprise encore plus loin en 2015.

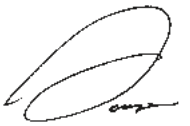

George A. Cope
Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Accélérer le sans-fil

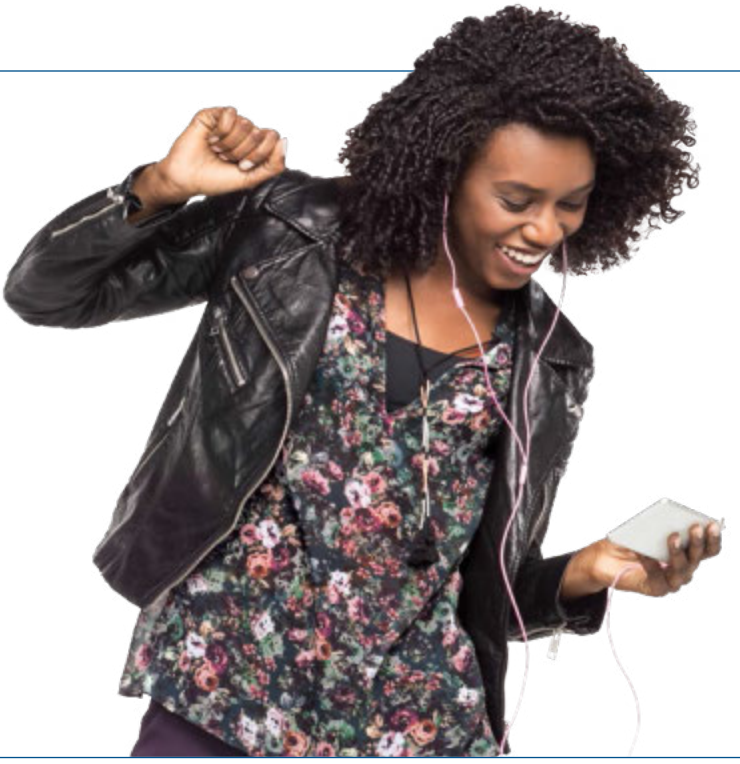

3

Grâce à la croissance de l'utilisation des données mobiles, Bell Mobilité a connu la meilleure croissance de rentabilité de l'industrie canadienne du sans-fil au cours des trois dernières années.

Bell améliore le sans-fil en offrant un service de grande qualité facile à acheter et à utiliser. Nous investissons dans les meilleures fréquences du spectre sans fil, déployons rapidement les meilleures technologies réseau et offrons le plus d'innovation dans les services mobiles.

Bell progresse à grands pas dans le marché canadien du sans-fil grâce à une combinaison d'atouts gagnants : les meilleurs téléphones intelligents, une expérience client améliorée et des innovations canadiennes comme nos options inégalées de télévision mobile et de services bancaires mobiles. Notre succès repose sur nos réseaux mobiles rapides de classe mondiale.

Bell déploie rapidement la technologie réseau sans fil de quatrième génération, appelée LTE. Notre couverture de la population canadienne par notre réseau LTE atteignait 86 % à la fin de 2014, ce qui en fait le réseau LTE le plus vaste au pays à l'heure actuelle. Nous prévoyons égaler la couverture nationale de notre réseau HSPA+ existant d'ici la fin de 2015.

Notre équipe réseau a par ailleurs accéléré la plateforme LTE cette année, recourant au regroupement du spectre avancé pour obtenir des augmentations des vitesses d'accès aux données allant jusqu'à 45 %.

Des réseaux 4G LTE rapides, des services de télévision mobile et bancaires d'avant-garde et les meilleurs téléphones intelligents et autres appareils sur le marché favorisent une forte croissance de la consommation de données.

À l'avant-garde de l'innovation dans les services mobiles

Un accès rapide aux données signifie que les clients peuvent regarder des sports et d'autres contenus en direct sans temps morts ni délais, utiliser de multiples applications (réseaux sociaux, jeux, affaires et autres applications mobiles), et profiter de services novateurs de Bell comme l'exclusive Télé mobile. Les produits opérationnels des services de données sans fil ont augmenté de 22 % en 2014 et représentent maintenant environ la moitié du total des produits opérationnels des services sans fil de Bell.

En 2014, les services bancaires mobiles sont devenus réalité, Bell ayant annoncé en janvier l'offre d'un service avec RBC et conclu durant l'année plus de partenariats de paiement mobile avec des institutions financières canadiennes que tout autre fournisseur. Bell innove aussi dans les solutions machine à machine : elle offre maintenant aux utilisateurs d'affaires des applications de véhicules connectés, de suivi des actifs et de télésurveillance, et se prépare à assurer dans l'avenir une connectivité sans fil évoluée sur les appareils de consommation courante.

Plus des trois quarts de nos abonnés des services postpayés ont maintenant des téléphones intelligents et profitent

PRODUIT MOYEN
PAR UTILISATEUR (PMU)

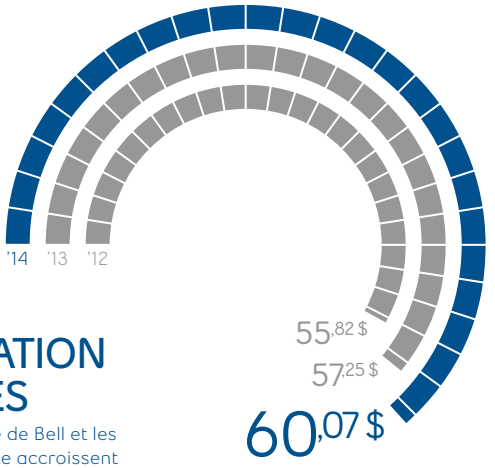

CROISSANCE DES TÉLÉPHONES INTELLIGENTS
(CLIENTS DES SERVICES POSTPAYÉS)

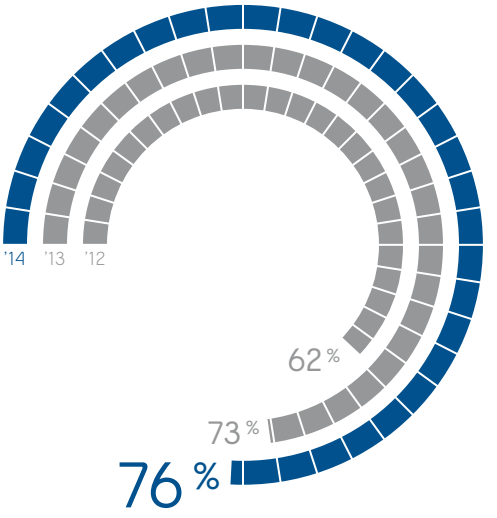

CONSOMMATION DE DONNÉES

Le réseau LTE ultrarapide de Bell et les services mobiles de pointe accroissent la pénétration des téléphones intelligents et l'utilisation de données chez les abonnés des services postpayés.

ainsi au maximum de nos excellents réseaux et services de données. Nous offrons les meilleurs téléphones intelligents, tablettes et autres appareils des marques les plus réputées du monde, dont Apple, Samsung, Sony, BlackBerry, LG, Microsoft, Kyocera, Alcatel et ZTE, ainsi que des téléphones Appuyer-pour-Parler qui offrent aux utilisateurs d'affaires des communications dynamiques instantanées sur les appareils les plus robustes au monde.

Bell disponible partout

Pour connaître une croissance dans l'industrie concurrentielle du sans-fil au Canada, il est essentiel d'offrir d'excellents téléphones intelligents dans le plus large éventail possible de points de vente et de service. Bell propose ses services sans fil par l'intermédiaire d'un vaste réseau national de magasins Bell et Virgin Mobile, de points de vente La Source, de dépositaires partenaires et de grands détaillants.

En 2014, Bell a annoncé l'acquisition d'une participation de 50 % dans le réputé détaillant canadien de services sans fil Glentel, qui exploite des bannières comme Wave Sans fil, la cabine T sans fil et Sans-fil etc. dans des localités partout au pays.

Reconnus pour leur expertise en communications mobiles et leur excellente expérience de service, les magasins de Glentel sont un ajout précieux au solide réseau de distribution de détail de Bell dans le sans-fil.

Lors de la vente aux enchères de nouvelles fréquences sans fil de 700 MHz par le gouvernement fédéral en 2014, Bell a acquis une importante part du nouveau spectre dans chaque région du pays. Bell a été la première à lancer le service au Canada sur ces fréquences de grande efficacité, qui rendront les fonctionnalités mobiles 4G LTE des grands centres urbains accessibles aux petites villes, aux communautés rurales et aux localités éloignées, notamment dans le Nord du Canada. D'ici la fin de 2015, Bell prévoit que 98 % de tous les Canadiens auront accès à la meilleure technologie sans fil au monde.

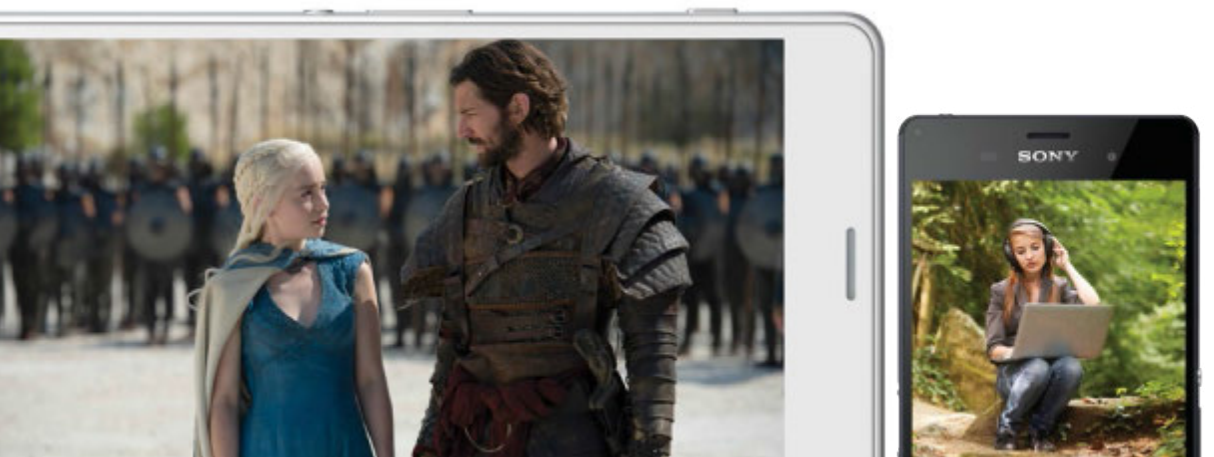

Tirer meilleur parti du sur-fil

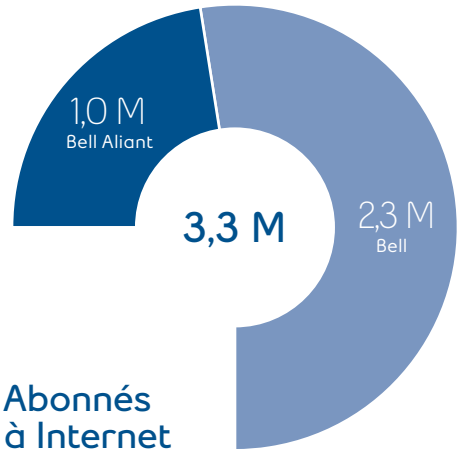

Abonnés à Internet

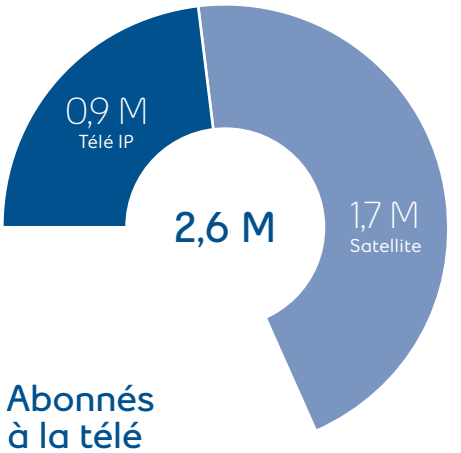

Abonnés à la télé

Des gains importants dans les services de télévision IP et Internet haute vitesse de prochaine génération destinés aux clients résidentiels, ainsi que la croissance des services réseau large bande et d'hébergement de données destinés aux entreprises, témoignent du renouveau que le déploiement de la fibre optique a insufflé aux services sur fil de Bell.

Présente au cœur des foyers et des entreprises depuis 1880, Bell a toujours veillé à assurer aux Canadiens les meilleurs services de communications que le monde a à offrir.

Aujourd'hui, nous mettons à la disposition des clients résidentiels et d'affaires la plus récente technologie de réseau sur fibre optique de grande capacité, qui nous permet d'offrir de puissants services de télévision et d'accès à Internet aux clients résidentiels, et de connectivité large bande et de centre de données aux entreprises et aux gouvernements.

Grâce au succès grandissant de ces services de croissance qui tirent parti de la fibre optique, les services sur fil de Bell affichaient, à la fin de 2014, des hausses des produits opérationnels, du BAIIA ajusté et des ajouts nets d'abonnés résidentiels pour la première fois depuis que la concurrence de la téléphonie par câble a fait son entrée sur le marché en 2005.

Chef de file des services de télévision et Internet

Le service Bell Télé Satellite étant maintenant offert partout au pays et la couverture des services de télévision IP évolués Fibe et FibreOP ne cessant de s'étendre en Ontario, au Québec et au Canada atlantique, Bell est maintenant la deuxième entreprise de télévision au pays. Et grâce à l'adoption croissante de la télévision IP par les consommateurs, nous nous approchons rapidement de la première position.

Alliant une qualité d'image supérieure et des fonctions exclusives, les services de télévision IP de Bell ont nettement surpassé les concurrents du câble traditionnel en 2014; les ajouts nets d'abonnés des services de télévision Fibe et FibreOP ont augmenté de 42 % au total en 2014, tandis que les câblodistributeurs subissaient une décroissance.

La télévision IP favorise également l'augmentation de la clientèle des services Internet haute vitesse (hausse totale de 5,1 % en 2014) et ralentit le déclin de la téléphonie résidentielle traditionnelle. Environ quatre nouveaux clients du service Télé Fibe sur cinq optent également pour le service Internet et le service de téléphonie de Bell.

Nous continuons d'améliorer le service Télé Fibe en proposant des exclusivités comme la nouvelle fonction Rejouer, qui permet aux clients de regarder une émission depuis le début, même si elle était déjà en cours au moment où ils l'ont syntonisée.

La forte croissance de la clientèle des services Internet a été soutenue par des innovations comme le modem et routeur Internet Borne universelle de Bell, qui offre les signaux Wi-Fi les plus rapides à domicile, ainsi que les vitesses élevées de téléchargement et de téléversement et la grande fiabilité offertes par nos réseaux de fibre optique.

6 M

DE FOYERS

La couverture en croissance rapide de la télévision IP de Bell, qui comprend Bell Télé Fibe et le service FibreOP de Bell Aliant, a atteint un total de 6 millions de foyers à la fin de 2014, comparativement à 5,1 millions à la fin de 2013.

25

CENTRES DE DONNÉES

En incluant Bell Aliant et notre investissement établi dans Q9 Networks, Bell Marchés Affaires offre maintenant aux clients l'accès à 25 centres de données de grande capacité, plus que tout autre fournisseur au Canada.

Ayant enregistré la plus grande part des ajouts nets d'abonnés sur le marché des services Internet de détail pour l'année, BCE demeure le plus grand fournisseur de services Internet au Canada avec près de 3,3 millions de clients, soit 64 % de plus que notre plus proche concurrent.

Bell Marchés Affaires

Plus grand fournisseur de services de communications auprès des entreprises et des gouvernements au Canada, Bell Marchés Affaires a vu ses résultats s'améliorer, et ce, dans une économie marquée encore une fois par la prudence des entreprises et des gouvernements à l'égard des dépenses en technologie et en services de communications.

Misant sur l'innovation dans les réseaux et les produits ainsi que sur une solide exécution des activités de ventes et service, notre secteur affaires a contribué à la croissance des produits opérationnels du sur-fil grâce à une progression des services de connectivité IP large bande et d'affaires, à des ventes accrues d'équipements de données et à une réduction des pertes de lignes terrestres d'affaires.

Pour les petites entreprises, Bell Marchés Affaires a introduit de nouveaux horaires d'installation et de réparation pratiques ainsi que d'autres améliorations du service, élargi la portée de son service Bell Télé d'affaires Fibe, et lancé des Forfaits Affaires qui incluent des éléments comme le service Internet Fibe illimité, des lignes téléphoniques dotées de nombreuses fonctions d'appel et des services de sécurité en ligne, le tout à prix garanti.

L'hébergement de données, les solutions en nuage et les services de sécurité sont les secteurs qui progressent le plus vite dans le marché des grandes entreprises. À titre de plus grand fournisseur de services d'hébergement de données au Canada avec nos 25 centres de données à l'échelle du pays, nous continuons de miser sur une infrastructure TI et une connectivité de pointe pour réduire les coûts des clients d'affaires tout en leur offrant un environnement opérationnel sécurisé hautement performant.

Accroître notre leadership dans les médias

Numéro 1 DANS LES MÉDIAS

Bell média est chef de file dans les secteurs de la télévision traditionnelle, spécialisée et payante, de la radio et du numérique.

Bell Média consolide son avance comme première entreprise de services multimédias du pays en proposant des innovations pour les passionnés de contenu télé sur demande, de nouvelles plateformes numériques, une spectaculaire programmation présentée aux heures de grande écoute, les événements en direct les plus prestigieux et une couverture supérieure de l'actualité et des sports à la télé et à la radio, et en investissant dans les meilleures productions canadiennes.

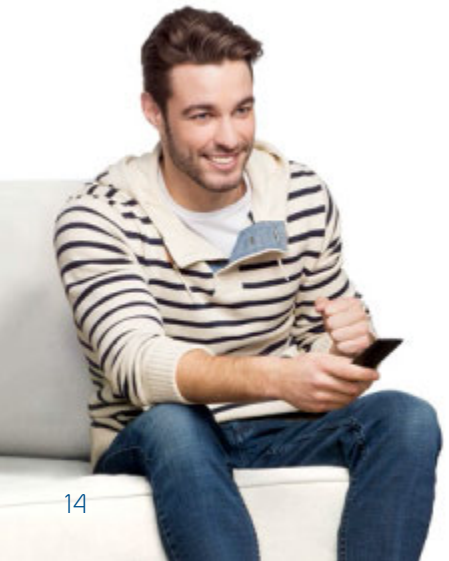

Soutenue par une équipe inspirée et déterminée à fournir aux Canadiens le contenu de qualité qu'ils désirent sur toutes les plateformes, Bell Média a consolidé sa position de chef de file des services multimédias au pays en 2014.

Propriétaire des réseaux traditionnels CTV et CTV Two, qui regroupent 30 stations locales à l'échelle du pays, de 35 chaînes spécialisées comprenant les leaders du sport TSN et RDS, et de quatre des principaux services de télévision payante, Bell Média demeure le numéro un de la télévision canadienne.

Dans un contexte de croissance explosive de la vidéo en continu sur demande, Bell a élargi l'éventail des options de visionnement offertes aux Canadiens en lançant un nouveau service supérieur à prix abordable qui offre la plus vaste sélection de contenu télévisuel de choix au même endroit.

Pour les passionnés de télévision

Conçu pour les véritables passionnés de télévision, CraveTV a été lancé en décembre et est disponible auprès de multiples fournisseurs de télévision à l'échelle du pays. CraveTV propose un accès exclusif à l'ensemble du catalogue hors antenne de HBO, qui comprend des séries emblématiques comme *The Sopranos*, *Sex and the City* et *The Wire*, à tous les épisodes de certaines des meilleures émissions de télé de l'histoire, comme *Seinfeld*, *Corner Gas* et *Monty Python's Flying Circus*, à de nouvelles séries dramatiques comme *Manhattan*, *Bosch* et *Deadbeat* et à des séries exclusives de Showtime comme *The Affair*, *Ray Donovan*, *Penny Dreadful* et *Homeland*.

Par ailleurs, CTV a été pendant la saison clé de l'automne le premier réseau de télévision traditionnelle au Canada pour la onzième année consécutive, diffusant les cinq émissions les plus populaires, soit les nouvelles séries *Gotham* et *The Flash* ainsi que les succès *The Big Bang Theory*, *Criminal Minds* et *Castle*. Avec *Marvel's Agents of S.H.I.E.L.D.* et *How to Get Away with Murder* également dans les dix premières positions, les auditoires ont atteint de nouveaux sommets, s'accroissant de 9 % par rapport à l'année précédente.

Comme toujours, CTV a diffusé les événements majeurs de l'année, avec la cérémonie des Oscars et des auditoires records au Canada pour le Super Bowl de la NFL, tandis que TSN et RDS (qui a également présenté le reportage du Super Bowl en français) ont diffusé la traditionnelle Coupe Grey de la LCF et le très populaire Championnat mondial junior de l'IIHF.

Offrant plus d'événements de premier plan et de championnat que tout autre diffuseur au pays, TSN est passée à cinq signaux nationaux en août pour élargir le choix offert aux Canadiens dans la couverture de leurs sports favoris, tels : CFL, NFL, NBA, MLS, Maple Leafs de Toronto, Jets de Winnipeg, tennis du Grand Chelem, curling de la Saison des

Champions, baseball majeur, Barclays Premier League, tournois majeurs de golf, NASCAR et Formule 1. TSN et RDS sont également devenus les diffuseurs officiels des Sénateurs d'Ottawa, tandis que RDS a conservé les droits de diffusion régionale en langue française des matchs des Canadiens de Montréal.

Innovation numérique constante

TSN a aussi ouvert la voie dans le numérique en lançant TSN GO à temps pour le March Madness et en atteignant plus d'un million d'utilisateurs dès le premier mois. De nouveaux services Télé Partout, soit CTV News GO, CP24 GO et Super Écran GO, sont venus s'ajouter aux propriétés de divertissement GO mobiles existantes. Bell Média a lancé CTV Extend, un carrefour numérique gratuit présentant des émissions originales et acquises, et a pris une participation dans Hubub, une entreprise canadienne en démarrage exploitant une plateforme numérique innovatrice où l'utilisateur peut explorer toutes sortes d'intérêts.

Les propriétés numériques en ligne de Bell Média, y compris CTV.ca, BNN.ca, TheLoop.ca, Sympatico.ca et nos très achalandés sites de sports TSN.ca et RDS.ca, ont mené la marche avec une moyenne de 16,4 millions de visiteurs uniques et 3,3 millions de consommateurs de vidéos chaque mois.

Soutenue par une innovation numérique sans précédent en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta, Astral Affichage a accédé à la deuxième position du marché national de la publicité extérieure. Les acquisitions par Astral Affichage du réseau de publicité extérieure numérique de Macdonald Outdoor à Edmonton ainsi que de 28 emplacements de murales de Strategic Outdoor à Toronto ont contribué à cette croissance.

Bell Média, plus que jamais, a démontré son engagement envers la programmation canadienne originale en 2014. Bravo a lancé la version anglaise de *19-2*, la populaire série policière dont l'action se situe à Montréal, qui en est maintenant à sa deuxième saison. CTV a commandé de nouvelles saisons des séries dramatiques canadiennes de premier plan *Motive* et *Saving Hope*, cette dernière ayant attiré 1,3 million de téléspectateurs à sa troisième saison, et le succès internationalement acclamé *Orphan Black* de Space a été renouvelé pour une troisième saison.

La série canadienne détenant le record d'auditoire, *The Amazing Race Canada*, a connu une deuxième saison spectaculaire, attirant régulièrement plus de deux millions de téléspectateurs, tandis que *MasterChef Canada*, qui a débuté en janvier, a atteint un auditoire de 1,8 million en un mois. Sous l'impulsion de son passage inoubliable à CTV, *Corner Gas : The Movie* a été vu par des milliers de personnes dans les cinémas à travers le pays avant d'être présenté en première à CTV et CTV Two en décembre, attirant un auditoire de plus de 2 millions de téléspectateurs.

La qualité de la programmation de Bell Média s'est traduite par l'obtention, par notre entreprise et ses partenaires de production, de 53 récompenses aux prix Écrans canadiens, les plus grands honneurs allant à *Orphan Black*, à *CTV National News with Lisa LaFlamme* et à *W5* (qui en est à sa 49e saison).

Les propriétés de télévision spécialisée et payante de Bell Média ont également obtenu des auditoires inégalés. Au Québec, nous avons rejoint 83 % de la population francophone, avec en tête RDS, Canal D, Canal Vie, Z et Super Écran.

L'intégration complète de la société montréalaise Astral a également fait de Bell Média le premier diffuseur du secteur de la radio au pays, avec un total de 17,4 millions d'auditeurs par semaine qui écoutent nos stations locales d'un océan à l'autre et nos propriétés TSN Radio qui sont présentes dans six villes de hockey du Canada. CHUM FM de Toronto demeure la station numéro un au Canada.

Bell Média a de nouveau contribué de façon importante à la vigueur financière de Bell. Malgré un marché publicitaire difficile et la croissance rapide des coûts du contenu, les produits opérationnels de Bell Média ont augmenté de 14,9 %, tandis que le BAIIA ajusté s'est accru de 7,5 %.

Investir dans les réseaux et les services large bande

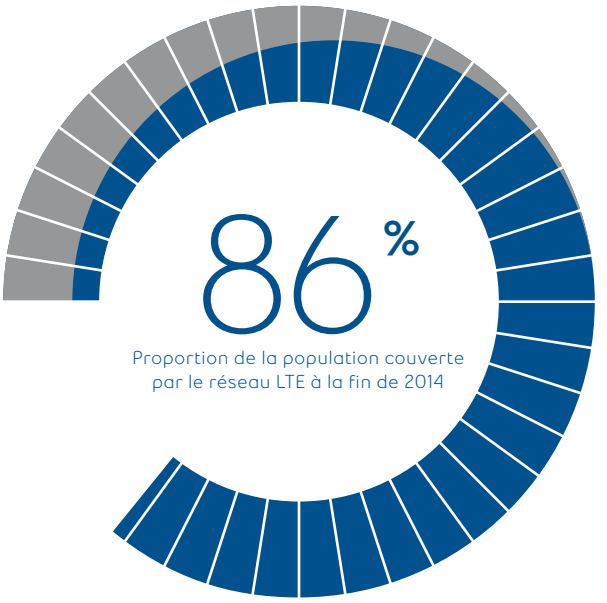

QUATRIÈME GÉNÉRATION

Déjà accessible à 86 % des Canadiens, le réseau mobile 4G LTE de Bell sera étendu aux petites villes et aux régions éloignées, ce qui devrait porter la couverture à 98 % en 2015.

Fière de son rôle de chef de file dans le développement des communications canadiennes depuis 1880, l'équipe Bell a livré les innovations les plus d'avant-garde de 2014 dans les réseaux et les services large bande.

Depuis toujours, les réseaux de Bell sont au cœur de nos activités, soutenant les puissants services de communications sur fil et sans fil que les consommateurs demandent et dont les entreprises ont besoin.

En incluant Bell Aliant, nous avons réalisé des investissements de plus de 3,7 milliards $ en 2014, une hausse de 4,1 % par rapport à 2013, Bell ayant déployé de nouvelles connexions sur fibre optique, acquis des fréquences mobiles performantes et implanté la plus vaste couverture 4G LTE au Canada.

Les services large bande changent la donne en télévision

Ces réseaux de grande capacité, ainsi que les services sans fil, de télévision et Internet de la prochaine génération et l'offre, par Bell Média et d'autres fournisseurs, du meilleur contenu qui soit, changent réellement la donne dans les communications canadiennes.

Prenons l'exemple du service Télé Fibe de Bell et du service FibreOP de Bell Aliant dans le Canada atlantique. Ces services de télévision IP de la prochaine génération sont nettement supérieurs aux services établis de câblodistribution qu'ils dépassent rapidement. Les clients sont ravis de profiter de la meilleure qualité d'image HD et de la gamme croissante de fonctionnalités conviviales disponibles, comme la nouvelle fonction Rejouer du service Fibe, offerte uniquement par Bell.

Il en résulte une croissance exceptionnelle de nos services de télévision de la prochaine génération en 2014. Pendant que les câblodistributeurs ont connu des baisses tout au long de l'année, BCE a accru de 42 % sa clientèle de la télé IP, atteignant 933 547 clients.

Le réseau LTE à l'échelle du pays

La plateforme mobile LTE de quatrième génération offre une expérience supérieure aux utilisateurs, avec des vitesses de transmission de données considérablement accrues. Bien établi dans les régions urbaines et les grandes villes du Canada grâce à la plus vaste zone de couverture au pays, le réseau LTE a été le moteur de l'expansion de notre clientèle d'utilisateurs de téléphones intelligents et de la croissance rapide de l'utilisation de données.

Bell amène la technologie LTE encore plus loin. Première à lancer le service dans la nouvelle gamme de fréquences de 700 MHZ en 2014, Bell met à contribution ce spectre performant pour rendre accessible le service 4G LTE dans les petites villes et les communautés éloignées partout au Canada, prévoyant atteindre une couverture de 98 % de la population canadienne d'ici la fin de 2015.

Nous accroissons également les vitesses LTE. Grâce au regroupement de fréquences, nous avons obtenu des augmentations de ces vitesses allant jusqu'à 45 % en 2014 et nous avons aussi lancé dans certaines villes – et prévoyons continuer de déployer en 2015 – le service LTE Advanced, qui offre des vitesses de transmission de données de pointe théoriques aussi élevées que 300 mégabits par seconde.

Établir une structure de coûts concurrentielle

100 M$

En intégrant Bell Aliant à ses activités nationales, BCE s'attend à réaliser environ 100 millions $ d'économies avant impôts annuelles.

Déterminée à être un chef de file des investissements dans les services de communications de croissance pour bien servir à la fois les clients et les actionnaires, Bell cherche sans cesse des moyens de fonctionner plus efficacement que ses concurrents tout en offrant une meilleure expérience client.

L'équipe Bell est consciente que pour livrer une concurrence optimale, nous devons travailler avec la plus grande efficacité possible. En 2014, nous avons réalisé d'importantes réductions de coûts à l'échelle de l'entreprise grâce à une gestion rigoureuse de nos dépenses et de nos investissements, à une efficacité accrue de nos services opérationnels à la clientèle et à des synergies résultant de l'intégration d'entreprises comme Astral Media et Bell Aliant.

Des économies au quotidien

Des améliorations apportées à notre système de répartition des véhicules ont accru l'efficience de l'envoi des camions de service chez les clients. Une meilleure formation des techniciens sur les technologies optiques évoluées a permis d'accroître la résolution des problèmes d'installation à la première visite – les visites répétées liées à Télé Fibe ont été réduites de plus de 20 %.

Des perfectionnements constants apportés aux applications libre-service et de facturation en ligne et mobiles nous ont permis de continuer d'alléger la charge des centres d'appels tout en offrant une expérience client positive. Le coût pour servir chaque client dans les centres de Bell Mobilité a chuté de 30 % entre 2010 et la fin de 2014.

Plus de 40 installations de Bell détiennent aujourd'hui la certification BOMA BESt en matière d'efficacité énergétique. De telles installations ont des coûts d'exploitation moins élevés et favorisent un environnement durable. Mise à jour à l'échelle de l'entreprise, la rigoureuse politique de Bell sur la marche au ralenti des moteurs, qui vise à la fois les véhicules de service et ceux du réseau, a permis de réduire les coûts de carburant et d'alléger notre empreinte carbone.

Synergies stratégiques

En 2014, Bell a pleinement réalisé les importantes synergies opérationnelles résultant de l'acquisition, en juillet 2013, de la société montréalaise Astral Media. La programmation payante, spécialisée et de langue française de grande qualité sont maintenant complètement intégrées à l'offre de services et à la marque de Bell Média.

De même, la privatisation de notre filiale Bell Aliant au Canada atlantique, qui s'est conclue au quatrième trimestre de 2014, nous fait bénéficier d'économies d'investissements et de coûts tout en maintenant la solide marque de Bell Aliant dans les provinces de l'Atlantique. Grâce à une harmonisation de la stratégie des réseaux large bande et à l'intégration des TI et d'autres services généraux, ainsi qu'à l'élimination, comme avec Astral, des coûts en double liés à l'exploitation de sociétés ouvertes, Bell réalisera les importantes synergies de l'intégration de Bell Aliant à la fois dans les services sur fil et les services sans fil.

CROÎTRE DE FAÇON RESPONSABLE

Centrée sur les économies opérationnelles et le développement durable, Bell est le seul fournisseur de services de communications au Canada à être certifié à la norme mondiale ISO 14001 en gestion environnementale.

Pour en savoir plus sur les initiatives en gouvernance d'entreprise, investissement communautaire, gestion environnementale, diversité et autres initiatives de responsabilité sociale de BCE, consultez la version intégrale du Rapport sur la responsabilité d'entreprise de Bell à l'adresse BCE.ca.

Améliorer le service à la clientèle

34%

Réduction des appels de clients à nos centres de service depuis 2011, favorisée par une meilleure résolution au premier appel et des options libre-service améliorées.

La concurrence s'intensifiant, Bell continue d'investir dans l'expérience client en améliorant les options de soutien offertes aux consommateurs et aux entreprises afin d'accroître et de fidéliser sa clientèle dans un marché qui propose de nombreux choix de services.

L'équipe Bell est consciente que pour atteindre notre objectif d'être reconnus par les clients comme la première entreprise de communications du Canada, nous devons offrir la meilleure expérience de service possible dans une industrie où les utilisateurs ont accès à un large éventail d'options.

En 2014, nous avons amélioré le service en investissant dans de nouveaux outils pour notre équipe, de meilleures options libre-service pour nos clients résidentiels et d'affaires et des processus améliorés de formation, d'établissement des horaires et d'affectation du personnel.

Il en est résulté des améliorations concrètes de l'expérience client offerte par Bell, comme des services d'installation et de réparation plus rapides, des centres d'appels plus réactifs et une plus grande satisfaction de la clientèle.

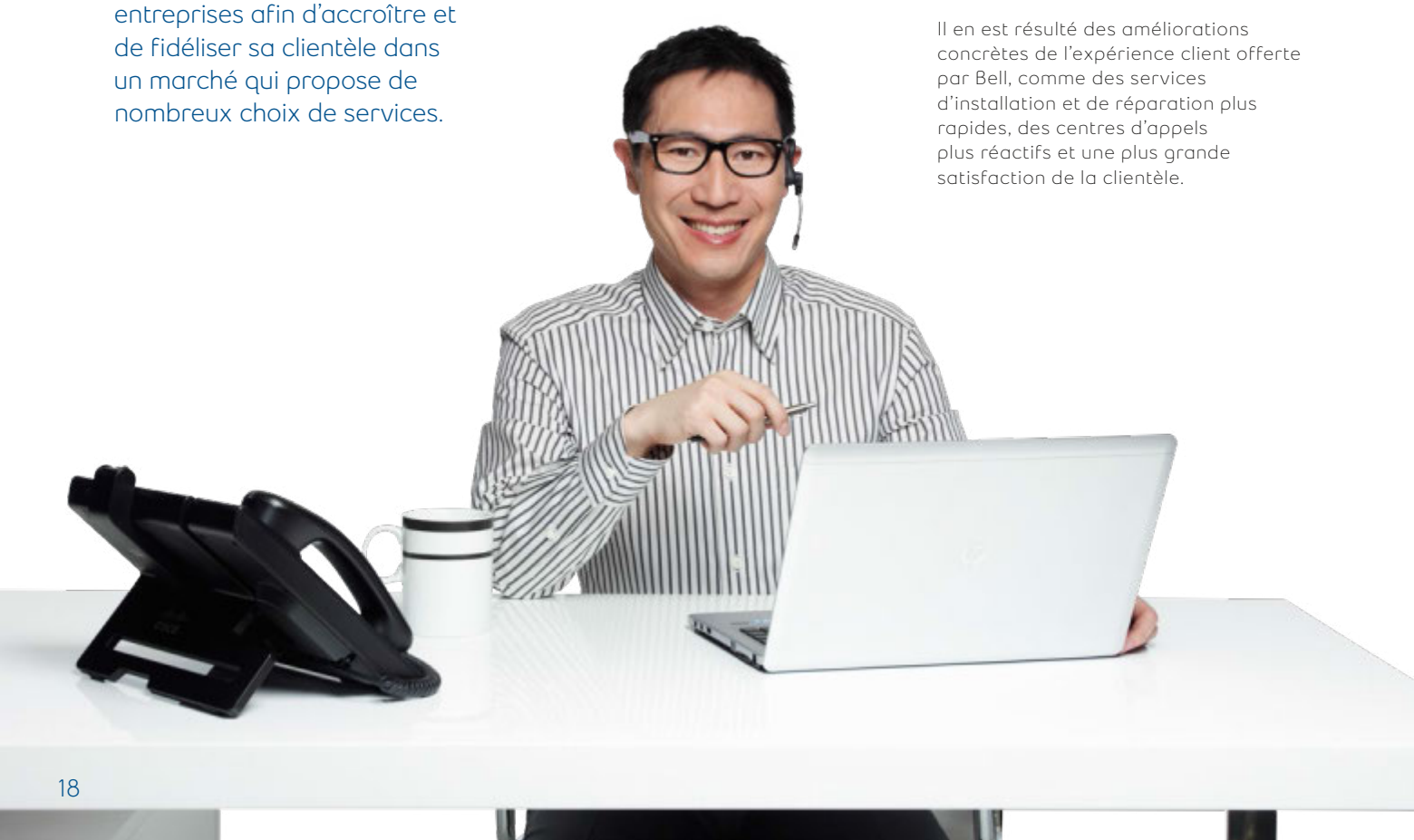

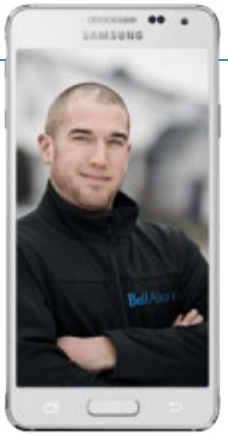

27 %

Grâce à une formation améliorée et au gain d'expérience de nos techniciens, le temps d'installation de Bell Télé Fibe a diminué de 27 % depuis le début de 2012.

Services résidentiels

Le service Télé Fibe repose sur une technologie de télévision IP de pointe qui tire pleinement parti de nos réseaux large bande de grande capacité. Les techniciens des services extérieurs de Bell ayant perfectionné leurs méthodes depuis le lancement du service Fibe en 2010, nous avons sensiblement réduit le délai d'installation du service Télé Fibe – de 10 % en 2014 et de 27 % depuis le début de 2012.

Bell a aussi introduit en 2014 des fenêtres de rendez-vous de deux heures pour les installations – une option populaire auprès des clients occupés – et a amélioré de 90 % le respect des heures de rendez-vous pour les services résidentiels.

De plus, la résolution au premier appel des problèmes des clients résidentiels s'est améliorée de 7 % en 2014 grâce à nos efforts pour offrir un soutien uniforme et transparent, à la fois pour les services Bell Télé, Bell Internet et Bell Téléphonie.

Bell Mobilité

La même approche d'innovation technologique que celle qui est appliquée aux réseaux et aux produits de communications de Bell est mise en œuvre pour le service à la clientèle de Bell Mobilité et de Virgin Mobile.

Nous améliorons constamment les options libre-service qui permettent aux clients de suivre leur utilisation et de gérer leurs comptes à partir de leur ordinateur ou de leur téléphone mobile. L'offre aux clients d'un contrôle plus direct sur leurs comptes de Bell a contribué directement à une baisse de 34 % des appels à nos centres de service depuis 2011, même si le nombre de nos clients a rapidement augmenté.

Afin de réduire encore plus la quantité de demandes d'information à nos centres de service sur des sujets courants liés à la facturation et à l'utilisation, les outils Visite interactive de la facture de Bell Mobilité et Explication de la facture personnalisée fournissent des réponses personnalisées aux questions les plus fréquentes. Dans le cadre du processus d'accueil des nouveaux clients du sans-fil chez Bell, ces derniers reçoivent une vidéo personnalisée leur expliquant à quoi s'attendre sur la première facture, et comment vérifier leur utilisation et ajouter des options à leur compte.

Bell Marchés Affaires

Le secteur des communications destinées aux petites entreprises est très concurrentiel et Bell Marchés Affaires trouve de nouvelles façons de se démarquer grâce à un service à la clientèle exceptionnel.

En 2014, nous avons lancé le portail Libre-service Affaires, qui offre aux petites entreprises un moyen gratuit et sécurisé de gérer leurs comptes. Elles peuvent ainsi payer leurs factures en ligne, connaître leur niveau d'utilisation et accéder en ligne à des conseillers du service à la clientèle. De plus, le nouveau programme Concierge d'affaires de Bell offre aux petites entreprises un accès privilégié à des conseillers et à un soutien technique, ce qui leur assure un service plus rapide et plus personnalisé.

Bell a aussi introduit, à l'intention des petites entreprises, des rendez-vous flexibles de réparation et d'installation le soir et le week-end, et a amélioré le respect des heures de rendez-vous. Les clients des petites entreprises sont 130 % plus susceptibles de recommander les services de Bell qu'en 2010.

Bell Cause pour la cause : promouvoir la santé mentale au Canada

Soutenue par le succès de l'incroyable odyssée à vélo de Clara Hughes à travers le Canada, la conversation sur la santé mentale a progressé comme jamais auparavant en 2014.

Marquée par une mobilisation spectaculaire des Canadiens qui, partout, se sont joints à Clara et à l'équipe Bell Cause pour la cause dans une quête visant à faire du Canada un pays sans préjugés, la journée Bell Cause pour la cause a établi de nouveaux records.

Depuis l'amorce de son périple par une froide journée de mars à Toronto jusqu'au moment où, 110 jours plus tard, elle est descendue de vélo en arrivant sur la Colline parlementaire à l'occasion de la fête du Canada, Clara Hughes a franchi plus de 11 000 kilomètres pour diffuser un message d'espoir au sujet de la maladie mentale.

Chaque jour du Grand Tour de Clara pour Bell Cause pour la cause, la gagnante de six médailles olympiques du Canada a parlé de ses propres défis liés à la santé mentale. Clara a également écouté les témoignages d'autres personnes qui ont lutté contre la maladie, dans le cadre de centaines d'événements communautaires et scolaires organisés dans des villes de toutes tailles partout au pays.

Sur une carte qu'elle transportait au fil du voyage, Clara a fait signer 158 chefs de file canadiens de l'ensemble des provinces et territoires, notamment le gouverneur général David Johnston et le premier ministre Stephen Harper, qui indiquaient ainsi leur engagement à bâtir un Canada exempt de préjugés à l'égard de la maladie mentale.

Le Grand Tour de Clara a été un événement marquant qui a mis en lumière non seulement le courage et l'engagement exceptionnels de Clara, mais aussi le profond désir des Canadiens de réellement changer les choses dans le domaine de la santé mentale.

Une cause qui franchit les frontières

Misant sur l'extraordinaire impulsion donnée par le Grand Tour de Clara, la Journée Bell Cause pour la cause 2015 a établi de nouveaux records sur le plan de la mobilisation et du financement de la santé mentale par Bell.

La campagne a été la première tendance sur Twitter, non seulement au Canada, mais aussi dans le monde, ce qui témoigne d'un désir universel d'action à l'égard de la santé mentale.

Plusieurs célébrités, dont Michael Landsberg, Howie Mandel et Mary Walsh, les porte-parole du Québec Michel Mpambara et Stefie Shock et d'autres personnalités du sport et du divertissement, se sont joints à Clara dans l'équipe Bell Cause pour la cause. Chacun tenait à raconter sa propre expérience du combat contre la maladie pour aider à lancer des conversations sur la santé mentale.

Partout, les gens ont répondu comme jamais auparavant – avec 122 150 772 appels, messages texte, tweets et partages lors de la Journée Bell Cause pour la cause 2015, le 28 janvier. L'événement a donné lieu à des messages de milliers de leaders politiques, d'organismes de soins et communautaires, d'entreprises et de concurrents, d'organisations sportives et d'athlètes, et de célébrités de grande notoriété comme Bryan Adams, Ellen DeGeneres et William Shatner, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Grâce au don de Bell de 5 cents par interaction, un montant supplémentaire de 6 107 538,60 $ servira à financer des programmes en santé mentale au pays. Si on inclut le don initial de 50 millions $ de Bell, l'engagement de Bell Cause pour la cause envers la santé mentale atteint maintenant 73 623 413,80 $.

Journée Bell Cause pour la cause

28 janvier 2015

Total de messages	122 150 772	+12 %
Tweets	4 775 708	+58 %
Rang Twitter au Canada	1er	
Rang Twitter dans le monde	1er	
Hausse du financement en 2015	6,1 M$	+12 %
Total du financement de Bell Cause pour la cause	73,6 M$	+9 %

Le Grand Tour de Clara

Bell Cause pour la cause

Bell Cause pour la cause dans la communauté

Reposant sur quatre piliers d'action – lutte contre la stigmatisation, accès aux soins, recherche, leadership en milieu de travail – l'initiative Bell Cause pour la cause permet de financer des hôpitaux, des établissements de recherche et des groupes communautaires qui œuvrent dans le domaine de la santé mentale dans toutes les régions du Canada.

Dans la dernière année, Bell Cause pour la cause a annoncé du nouveau financement pour le Vancouver General Hospital et la UBC Hospital Foundation, les services de santé mentale dans les communautés rurales et éloignées de l'Alberta en partenariat avec la province, l'Université de Montréal et l'Université McGill, le CHU Sainte-Justine, l'Université Concordia, l'Hôpital Sunnybrook, Jeunesse, J'écoute et la fondation La patrie gravée sur le cœur.

Le Fonds communautaire Bell Cause pour la cause, qui verse chaque année des dons allant de 5 000 $ à 50 000 $ à des organismes locaux qui œuvrent en santé mentale, a soutenu 58 organisations dans l'ensemble des régions du Canada en 2014.

Bell a également annoncé un nouveau financement de 1 million $ pour des ressources en santé mentale au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, notamment pour aider les jeunes Inuits et ceux des Premières Nations au niveau communautaire.

Reconnaissance de Bell Cause pour la cause

Bell a reçu en 2014 le prix Or d'Excellence Canada pour son leadership dans la promotion de la santé mentale sur ses propres lieux de travail et auprès des entreprises canadiennes.

L'Ordre des psychologues du Québec a rendu hommage à Bell pour sa contribution à l'amélioration de la santé psychologique des Québécois.

Un article de *Forbes* a présenté Bell comme « chef de peloton » parmi les entreprises qui s'attaquent à des problèmes difficiles, soulignant que Bell Cause pour la cause a encouragé les Canadiens de partout à discuter de santé mentale, « une question presque ignorée par les entreprises américaines ».

Clara Hugues en compagnie de cinq membres de l'équipe d'ambassadeurs de Bell Cause pour la cause : Michael Landsberg, Howie Mandel, Michel Mpambara, Mary Walsh et Stefie Shock.

1914 : Servir le Canada au pays et outre-mer

Des employés de Bell il y a un siècle : (à gauche) volontaires du Corps royal canadien des transmissions; (à droite) Graham Clifford Garner, pilote de Sopwith Camel; (ci-dessous) téléphonistes de Bell confectionnant des bandages pour le front.

2014 ayant marqué le 100e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale, nous nous rappelons des membres de l'équipe Bell et de tous les Canadiens qui ont servi dans ce conflit devant « mettre fin à toutes les guerres », et de ceux qui les ont soutenus ici au pays.

Aujourd'hui, au moyen de programmes d'assistance en santé mentale et d'embauche d'anciens combattants, Bell continue de soutenir les militaires canadiens et leurs familles qui servent notre pays.

Au cours de l'été 1914, le monde a été plongé dans un conflit mondial qui allait durer plus de quatre ans et changer pour toujours la vie de millions de personnes.

Des milliers de Canadiens ont pris part à l'effort de guerre et, parmi eux, nos collègues de Bell y ont fait bonne figure.

Des techniciens, des monteurs de ligne, des commis et des cadres se sont engagés. Bien que la plupart aient servi dans des rôles de combat, beaucoup se sont joints au tout nouveau Corps des transmissions pour maintenir des voies de communication essentielles sur le front. Au pays, des employées de bureau de Bell ont confectionné des bandages pour les blessés. Des téléphonistes ont amassé des fonds pour l'achat d'une ambulance mise à la disposition de la Croix-Rouge canadienne outre-mer.

Bell a assuré le fonctionnement de réseaux essentiels et fait la promotion des obligations de la Victoire, a soutenu les soldats financièrement en versant à leurs personnes à charge, ici au pays, la moitié de leur salaire de Bell, et a garanti des emplois aux soldats à leur retour.

Plus du tiers des hommes travaillant chez Bell se sont engagés dans les forces armées durant la guerre, soit 833 au total. Ils ont combattu à Ypres et à Saint-Julien, dans la Somme, sur la crête de Vimy et à Passchendaele. Parmi les gens de Bell qui ont participé aux combats, 89 ne sont jamais revenus des champs de bataille.

Douze employés de Bell figurent parmi les combattants, au nombre de plus de 11 000, dont les noms sont inscrits au Mémorial de Vimy, en France, et qui n'ont pas de sépulture connue. À la mémoire de tous ces disparus, Bell parraine le souper annuel de la Fondation Vimy en appui au Centre d'accueil et d'éducation de Vimy, qui ouvrira ses portes à l'occasion du 100e anniversaire de la bataille de Vimy en 2017.

Appui à nos militaires aujourd'hui

Bell appuie toujours les hommes et les femmes portant l'uniforme de chacun des services des Forces canadiennes.

En novembre, nous avons annoncé 16 dons totalisant 250 000 $ à des organismes offrant un soutien en santé mentale aux familles de militaires et aux anciens combattants, par l'entremise du Fonds Bell La patrie gravée sur le cœur.

Bell participe également au programme Embauchez un vétéran du gouvernement fédéral, qui accorde une priorité aux vétérans qualifiés dans le processus d'embauche de Bell. Nous offrons des emplois disponibles chez Bell par l'intermédiaire du site Web des Anciens combattants, en privilégiant des postes qui correspondent aux compétences des anciens combattants comme les services radio, l'approvisionnement et l'assurance du service.

Table des matières

RAPPORT DE GESTION

1 VUE D'ENSEMBLE
- 1.1 Introduction ... 25
- 1.2 À propos de BCE ... 27
- 1.3 Faits nouveaux marquants de l'entreprise ... 31
- 1.4 Stratégie relative aux marchés financiers ... 32
- 1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque ... 34

2 IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES
- 2.1 Accélérer le sans-fil ... 37
- 2.2 Tirer meilleur parti du sans-fil ... 38
- 2.3 Accroître notre leadership dans les médias ... 39
- 2.4 Investir dans les réseaux et les services large bande ... 40
- 2.5 Établir une structure de coûts concurrentielle ... 40
- 2.6 Améliorer le service à la clientèle ... 41

3 OBJECTIFS DE PERFORMANCE, PERSPECTIVES, HYPOTHÈSES ET RISQUES
- 3.1 Performance de 2014 vs objectifs de l'orientation ... 42
- 3.2 Perspectives commerciales et hypothèses ... 43
- 3.3 Principaux risques d'entreprise ... 44

4 ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
- 4.1 Introduction ... 46
- 4.2 Connexions clients ... 47
- 4.3 Produits d'exploitation ... 47
- 4.4 Coûts d'exploitation ... 48
- 4.5 BAIIA ajusté ... 49
- 4.6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres ... 50
- 4.7 Amortissements ... 51
- 4.8 Charges financières ... 51
- 4.9 Autres produits (charges) ... 52
- 4.10 Impôt sur le résultat ... 52
- 4.11 Bénéfice net et BPA ... 53
- 4.12 Dépenses d'investissement ... 53
- 4.13 Flux de trésorerie ... 53

5 ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ
- 5.1 Services sans fil de Bell ... 54
- 5.2 Services sur fil de Bell ... 61
- 5.3 Bell Média ... 69
- 5.4 Bell Aliant ... 75

6 GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX
- 6.1 Dette nette ... 79
- 6.2 Données liées aux actions en circulation ... 79
- 6.3 Flux de trésorerie ... 80
- 6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ... 82
- 6.5 Privatisation de Bell Aliant ... 82
- 6.6 Gestion des risques financiers ... 83
- 6.7 Cotes de crédit ... 85
- 6.8 Liquidité ... 85

7 FAITS SAILLANTS ANNUELS ET TRIMESTRIELS
- 7.1 Information financière annuelle ... 88
- 7.2 Information financière trimestrielle ... 90

8 CADRE RÉGLEMENTAIRE ... 93

9 RISQUES D'ENTREPRISE ... 99

10 MÉTHODES COMPTABLES, MESURES FINANCIÈRES ET CONTRÔLES ... 108

RAPPORTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

- Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ... 116
- Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant ... 117

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière ... 118
- Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant ... 119
- Comptes consolidés de résultat ... 120
- États consolidés du résultat global ... 120
- États consolidés de la situation financière ... 121
- États consolidés des variations des capitaux propres ... 122
- Tableaux consolidés des flux de trésorerie ... 123

NOTES ANNEXES

- Note 1 Renseignements sur la société ... 124
- Note 2 Principales méthodes comptables ... 124
- Note 3 Privatisation de Bell Aliant ... 133
- Note 4 Acquisitions ... 134
- Note 5 Information sectorielle ... 135
- Note 6 Coûts d'exploitation ... 137
- Note 7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres ... 137
- Note 8 Charge d'intérêts ... 138
- Note 9 Autres produits (charges) ... 138
- Note 10 Impôt sur le résultat ... 139
- Note 11 Bénéfice par action ... 140
- Note 12 Créances clients et autres débiteurs ... 141
- Note 13 Stocks ... 141
- Note 14 Immobilisations corporelles ... 141
- Note 15 Immobilisations incorporelles ... 143
- Note 16 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ... 144
- Note 17 Autres actifs non courants ... 144
- Note 18 Goodwill ... 144
- Note 19 Dettes fournisseurs et autres passifs ... 145
- Note 20 Dette à court terme ... 145
- Note 21 Dette à long terme ... 147
- Note 22 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ... 149
- Note 23 Autres passifs non courants ... 153
- Note 24 Gestion financière et des capitaux ... 153
- Note 25 Capital social ... 156
- Note 26 Paiements fondés sur des actions ... 158
- Note 27 Engagements et éventualités ... 161
- Note 28 Transactions entre parties liées ... 161
- Note 29 Filiales importantes en propriété non exclusive ... 162

GLOSSAIRE ... 163

CONSEIL D'ADMINISTRATION ... 164

HAUTE DIRECTION ... 165

RENSEIGNEMENTS AUX INVESTISSEURS ... 166

RAPPORT DE GESTION

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées. *Bell* désigne globalement notre secteur Services sans fil de Bell, notre secteur Services sur fil de Bell et notre secteur Bell Média. *Bell Aliant* désigne, selon le contexte, jusqu'au 31 décembre 2014, Bell Aliant Inc. ou, collectivement, Bell Aliant Inc. et ses filiales et entreprises associées, ou après le 31 décembre 2014, Bell Aliant Communications régionales inc. ou, collectivement, Bell Aliant Communications régionales inc. et ses filiales et entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la section 10.2, *Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés* aux pages 112 à 114 pour obtenir la liste des mesures financières non définies par les PCGR et des indicateurs de performance clés définis. Se reporter également au glossaire, à la page 163, pour une liste des expressions définies.

Veuillez vous reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 lorsque vous lirez ce rapport de gestion.

Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 5 mars 2015, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, datée du 5 mars 2015 (notice annuelle 2014 de BCE), ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, au **BCE.ca**, sur SEDAR, au **sedar.com**, et sur EDGAR, au **sec.gov**.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre rendement, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le rapport annuel 2014 de BCE, y compris ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.3, *Faits nouveaux marquants de l'entreprise*, la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, la section 3.2, *Perspectives commerciales et hypothèses*, la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*, et la section 6.8, *Liquidité*, de ce rapport de gestion, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les perspectives commerciales, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques de BCE, des déclarations portant sur le dividende par action ordinaire annualisé et la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE pour 2015, les politiques de BCE en matière de crédit et le rendement attendu du ratio de levier financier net de BCE à l'intérieur de la fourchette cible du ratio de levier financier net de BCE, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités prévus en 2015, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2015, nos plans de déploiement pour les réseaux, l'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée par BCE de la totalité des actions émises et en circulation de Glentel Inc. (Glentel) et la cession proposée par BCE d'une participation de 50 % dans Glentel à Rogers Communications Inc. (Rogers) ainsi que certains avantages qui devraient découler de la privatisation de Bell Aliant (comme il est défini à la section 1.1, *Introduction*) et de l'acquisition proposée de Glentel. Les déclarations prospectives comprennent également toutes autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *plan*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2014 de BCE, y compris dans le présent rapport de gestion, décrivent nos attentes en date du 5 mars 2015 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2014 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques et nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans le rapport annuel 2014 de BCE et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections susmentionnées du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sections du présent rapport de gestion intitulées *Perspectives commerciales et hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Nous jugeons que ces hypothèses étaient raisonnables au 5 mars 2015. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux liés au cadre réglementaire, à la concurrence, aux conditions économiques et financières, aux activités d'exploitation et à la technologie, et en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives susmentionnées et les autres déclarations prospectives contenues dans le rapport annuel 2014 de BCE, en particulier dans ce rapport de gestion, comprennent, mais sans s'y limiter, les risques décrits à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, intégrée par renvoi dans la présente mise en garde.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée ci-dessus et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments exceptionnels ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 5 mars 2015. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 VUE D'ENSEMBLE

1.1 Introduction

Aperçu

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

En 2014 et en 2013, nous avons présenté les résultats de nos activités selon quatre secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell, Bell Média et Bell Aliant.

Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil aux clients résidentiels de Bell ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell partout au Canada.

Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision (télé), des services téléphoniques locaux et interurbains, et d'autres produits et services de communications aux clients résidentiels de Bell ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, qui achètent ou vendent des services de données, des services téléphoniques locaux et interurbains et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques ainsi que des services de radiodiffusion à des clients partout au Canada et des services d'affichage extérieur. Le 5 juillet 2013, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Astral Media inc. (Astral). Les résultats d'Astral sont inclus dans notre secteur Bell Média depuis la date d'acquisition.

Bell Aliant offre des services Internet, de données et de télé, des services téléphoniques locaux et interurbains, sans fil, de sécurité à domicile et des solutions d'affaires à valeur ajoutée à des clients résidentiels et d'affaires dans les provinces de l'Atlantique et dans des zones rurales et régionales de l'Ontario et du Québec. Au 31 décembre 2013, BCE détenait une participation de 44,1 % dans Bell Aliant, la tranche restante de 55,9 % étant détenue par le public. BCE a pu consolider les résultats financiers de Bell Aliant car elle en a obtenu le contrôle de par son droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration de Bell Aliant. Le 31 octobre 2014, BCE a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Aliant qu'elle ne détenait pas déjà (privatisation). À partir du 1er janvier 2015, les résultats d'exploitation de Bell Aliant seront intégrés dans les secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell, et les résultats des périodes antérieures sont retraités à des fins de comparaison. Par conséquent, à compter de 2015, nos secteurs à présenter sont les secteurs Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média.

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada

SECTEURS D'ACTIVITÉ DE BCE

AU 31 DÉCEMBRE 2014

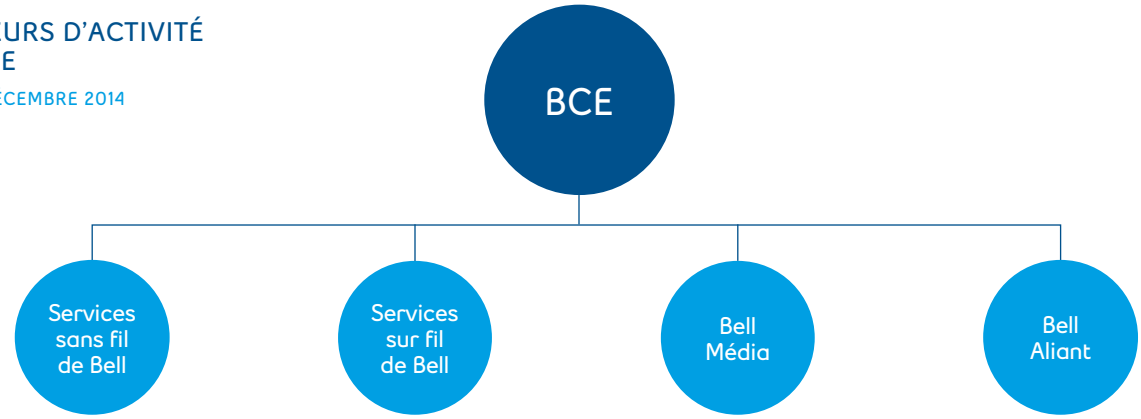

Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE);
- une participation indirecte de 35,4 % dans Les Réseaux Q9 Inc. (Q9);
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal et le Centre Bell à Montréal;
- une participation de 15 % dans The Globe & Mail.

BCE
PRODUITS D'EXPLOITATION EN 2014

21 042 $

MILLIONS
+3,1 % VS 2013

BCE
BAIIA AJUSTÉ [1] EN 2014

8 303 $

MILLIONS
+2,6 % VS 2013

BCE
BÉNÉFICE NET EN 2014

2 718 $

MILLIONS
+13,8 % VS 2013

Connexions clients de BCE

SERVICES SANS FIL
AU TOTAL

+2,4 %

8,1 MILLIONS D'ABONNÉS À LA FIN DE 2014

SERVICES SANS FIL
SERVICES POSTPAYÉS

+4,6 %

7,1 MILLIONS D'ABONNÉS À LA FIN DE 2014

SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE

+5,1 %

3,3 MILLIONS D'ABONNÉS À LA FIN DE 2014

SERVICES DE TÉLÉ

+6,2 %

2,6 MILLIONS D'ABONNÉS À LA FIN DE 2014

SERVICES D'ACCÈS AU RÉSEAU (SAR)

(6,1) %

7,1 MILLIONS D'ABONNÉS À LA FIN DE 2014

Notre but

Notre but est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada. Nos objectifs commerciaux principaux sont d'augmenter autant que possible le nombre d'abonnés, les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles[1] et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à des clients résidentiels et d'affaires. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées.

Notre stratégie repose sur notre orientation claire vers les six impératifs stratégiques et sur leur réalisation. Les six impératifs stratégiques qui sous-tendent le plan d'affaires de Bell sont les suivants :

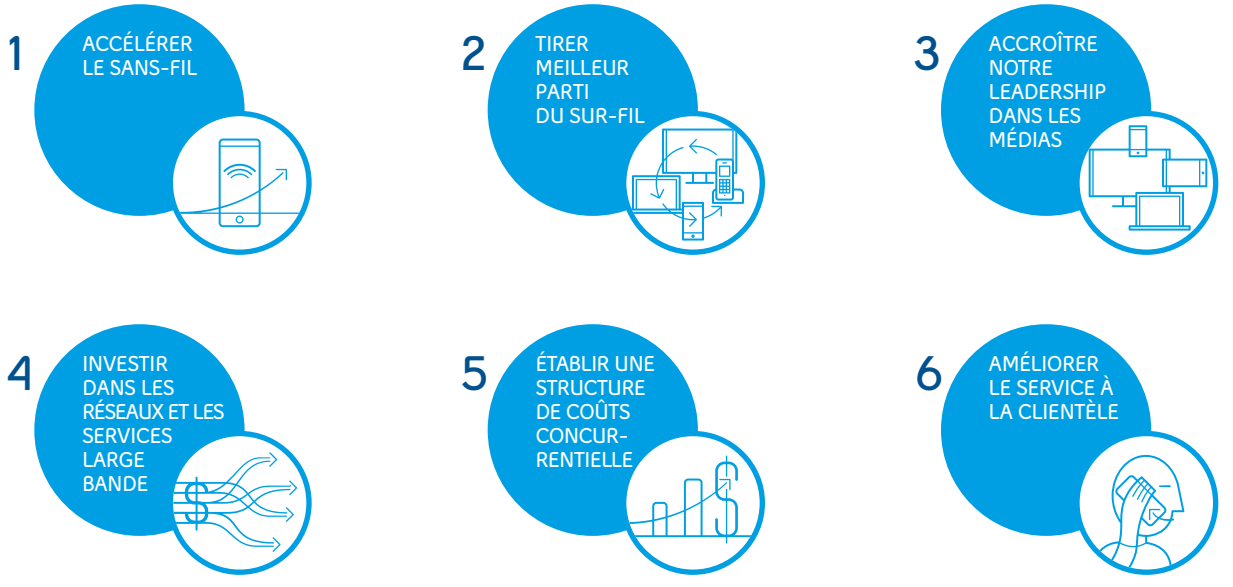

(1) Les termes BAIIA ajusté *et* flux de trésorerie disponibles *sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2,* Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté *ainsi que* Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles par action *pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.*

1.2 À propos de BCE

En 2014, nous avons présenté les résultats de nos activités selon quatre secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell, Bell Média et Bell Aliant. Bell, qui comprend nos activités principales, englobe nos secteurs Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nous décrivons nos gammes de produits par secteur, comme ci-dessous, afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

Nos produits et services

Services sans fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des produits et services de communications voix et données sans fil numériques intégrés à des clients résidentiels et d'affaires partout au Canada.
- Inclut les résultats des activités de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) et les ventes de produits liés au sans-fil de La Source (Bell) Électronique inc. (La Source).

NOS MARQUES COMPRENNENT

Bell

Virgin mobile

LA SOURCE

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil nationaux, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre à plus de 4 200 millions de mégahertz par population (MHz par population).

Nous avons déployé et nous exploitons un certain nombre de réseaux de pointe à large bande sans fil à l'échelle du Canada, compatibles avec les normes mondiales et permettant d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables à la quasi-totalité de la population canadienne.

Le réseau de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) lancé en septembre 2011 :

- offre des vitesses d'accès mobile à Internet allant jusqu'à 150 mégabits par seconde (Mbps) (les vitesses types sont de 12 Mbps à 40 Mbps);
- couvre 86 % de la population canadienne, à l'échelle du pays, au 31 décembre 2014;
- recourt au réseau d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+) en dehors des zones de couverture urbaines LTE, afin d'assurer la continuité du service.

Le réseau HSPA+ lancé en novembre 2009 :

- offre un accès mobile haute vitesse pouvant atteindre une vitesse de 21 Mbps dans la plupart des zones (les vitesses types sont de 3,5 Mbps à 8 Mbps) et jusqu'à 42 Mbps dans les zones où la technologie à deux canaux est disponible, lorsqu'elle est associée à des appareils compatibles (les vitesses types sont de 7 Mbps à 14 Mbps);
- couvre 98 % de la population canadienne, à l'échelle du pays, au 31 décembre 2014;
- offre des services d'itinérance internationale dans plus de 220 pays.

Le réseau national 3G d'accès multiple par répartition en code (AMRC), duquel nous avons amorcé la mise hors service en 2014.

Le réseau Wi-Fi (pour wireless fidelity) le plus vaste au Canada :

- comprend plus de 4 000 points d'accès Internet publics sans fil dans des établissements McDonald's, Tim Hortons et Chapters/Indigo participants partout au Canada, en plus de milliers de réseaux Wi-Fi privés gérés par l'entremise de notre unité Bell Marchés Affaires dans les locaux d'entreprises clientes.

Environ 1 600 magasins de détail Bell et La Source au Canada.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- **Forfaits pour les services voix et données :** postpayés ou prépayés.
- **Vaste gamme d'appareils :** y compris les téléphones intelligents et les tablettes rattachés au réseau 4G LTE les plus évolués.
- **Données :** le courriel, la navigation sur le Web, le réseautage social, la messagerie textuelle, photo et vidéo et les fonctions d'appel.
- **Télé mobile :** plus de 35 chaînes en direct et 12 chaînes sur demande pouvant être visionnées sur un téléphone intelligent ou une tablette.
- **Divertissement :** jeux, alertes textos, sonneries (chansons ou effets sonores), fonds d'écran.
- **Internet mobile :** clés Turbo, stations Turbo et MiFi.
- **Commerce mobile :** achats sécurisés au moyen d'une carte de débit ou de crédit à partir de téléphones intelligents de Bell Mobilité.
- **Services mobiles d'affaires :** service Appuyer-pour-Parler, gestion de l'effectif, sécurité des travailleurs, outils de répartition des tâches, outils de gestion des appareils mobiles.
- **Voyages :** services d'itinérance avec d'autres fournisseurs de services sans fil dans plus de 220 pays et Passeports données Voyage.
- **Applications de communications intermachines :** dispositifs de localisation des véhicules et dispositifs permettant d'établir les primes d'assurance en fonction de l'utilisation, gestion des actifs, télésurveillance et télématique.

Services sur fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des services de données (y compris des services de télé, des services d'accès Internet et des solutions de technologies de l'information et des communications (TIC)), des services téléphoniques locaux et interurbains et d'autres services de communications aux clients résidentiels et d'affaires, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Comprend les résultats de nos activités de gros, qui fournissent des services de données, des services téléphoniques locaux et interurbains et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, ainsi que les activités sur fil de NorthwesTel Inc. (NorthwesTel), qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien.
- Comprend les ventes de produits liés aux services sur fil de notre filiale en propriété exclusive, le détaillant national de produits électroniques grand public La Source.

NOS MARQUES COMPRENNENT

Bell

Fibe

LA SOURCE

NorthwesTel

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

- Un vaste réseau d'accès local principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec, ainsi que dans les territoires du Nord canadien.
- Un réseau de fibre à large bande, comprenant les technologies de la fibre jusqu'au nœud (FTTN), de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) et de la fibre jusqu'à l'immeuble (FTTB), qui couvre plus de 6,5 millions d'emplacements en Ontario et au Québec.
- La zone de couverture du service Bell Télé Fibe, qui couvrait 5 millions de foyers en Ontario et au Québec au 31 décembre 2014.
- Le plus important réseau IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à nos clients d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.
- Un accès au plus vaste réseau de centres de données au Canada avec 25 emplacements dans 7 provinces, nous permettant d'offrir des services de co-implantation et d'hébergement fournis par des centres de données à nos clients d'affaires dans tout le Canada.
- Environ 1 600 magasins de détail Bell et La Source au Canada.

NOS PRODUITS ET SERVICES

RÉSIDENTIELS

- **Bell Télé :** Télé Fibe (notre service de télévision sur protocole Internet (télé IP)) et les services de télé par satellite de radiodiffusion directe (SRD), qui proposent de nombreuses options de contenu et des caractéristiques novatrices comme la fonction Rejouer, le récepteur sans fil, le récepteur enregistreur Partout chez vous, la programmation sur demande et une application de contrôle à distance.
- **Bell Internet :** accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique à large bande ou de ligne numérique d'abonné (DSL) avec une vaste gamme d'options, y compris l'utilisation illimitée, une gamme complète de solutions de sécurité, le courriel, la Borne universelle comportant un modem et un routeur Wi-Fi et Internet mobile. Notre service Internet par fibre optique, commercialisé sous l'appellation Bell Internet Fibe, offre des vitesses allant jusqu'à 50 Mbps avec le réseau FTTN ou jusqu'à 175 Mbps avec le réseau FTTH.
- **Bell Téléphonie :** service téléphonique local avec service interurbain et fonctions d'appel évoluées.
- **Forfaits de Bell :** forfaits de trois et quatre produits assortis de rabais mensuels.

AFFAIRES

- **Services IP :** RPV IP, Internet affaires et voix sur IP.
- **Solutions de TIC :** services d'hébergement et d'informatique en nuage, solutions gérées, services professionnels et services d'infrastructure, lesquels soutiennent et complètent nos services de connectivité de données.
- **Voix :** service local et interurbain et services de communications unifiés, y compris les services d'audioconférence et de vidéoconférence, la diffusion Web et les équipements terminaux d'affaires pour la conférence Web.

Bell Média

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Première entreprise canadienne de multimédias avec des actifs prépondérants dans les secteurs de la télé, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias numériques.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement.
  - Les produits liés à la télé traditionnelle sont tirés de la vente de publicité.
  - Les produits liés à la télé spécialisée sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité.
  - Les produits liés à la télé payante sont tirés des frais d'abonnement.
  - Les produits liés à la radio sont tirés de la vente de publicité diffusée par nos stations.
  - Les produits liés à l'affichage extérieur sont tirés de la publicité.

NOS MARQUES COMPRENNENT

NOS ACTIFS ET NOTRE RAYONNEMENT

TÉLÉ

- 30 stations de télé traditionnelle, y compris CTV, le chef de file des réseaux de télé du Canada selon le nombre de téléspectateurs.
- 35 chaînes de télé spécialisée, y compris TSN, la chaîne spécialisée la plus populaire au Canada, et RDS, la chaîne francophone spécialisée la plus populaire au Canada.
- Quatre services de télé payante, y compris The Movie Network et Super Écran.

RADIO

- 106 stations de radio dans 54 marchés partout au Canada.

AFFICHAGE EXTÉRIEUR

- Réseau de plus de 9 500 panneaux d'affichage au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

MÉDIAS NUMÉRIQUES

- Plus de 200 sites Web, y compris TheLoop.ca.

DROITS DE DIFFUSION DANS LES SPORTS

- Bell Média a obtenu les droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports les plus importants pour les Canadiens, notamment les droits qui font de Bell Média le diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey, du Championnat mondial de hockey junior de l'IIHF et de la Coupe du monde féminine FIFA Canada 2015. La couverture en direct d'émissions de sports de Bell Média comprend également les matchs des Maple Leafs de Toronto, des Canadiens de Montréal, des Jets de Winnipeg et des Sénateurs d'Ottawa, la NFL, la NBA, la MLS, les événements de la Coupe du Monde de soccer de la FIFA jusqu'en 2022, la Saison des champions de curling, le UEFA Euro 2016, la MLB, la Barclays Premier League, l'UEFA Champions League, les principaux championnats de golf, la Sprint Cup du NASCAR, la Formule 1, le Grand Slam Tennis et le March Madness de la NCAA.

AUTRES ACTIFS

- Participation dans la jeune entreprise numérique Hubub, une nouvelle plateforme numérique destinée à explorer les intérêts et à favoriser les discussions.
- Investissement dans Cirque du Soleil Média, une coentreprise avec le Cirque du Soleil pour développer un contenu média destiné aux plateformes de télé, de cinéma et de jeu et autres plateformes numériques.
- Participation de 50 % dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- Vaste gamme diversifiée de programmation télévisuelle à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- **Services de publicité** dans nos propriétés de télé, de radio, d'affichage extérieur et de médias numériques à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- **Service de télé mobile** avec un accès en direct et sur demande au contenu de nos réseaux de télé traditionnelle, CTV et CTV Two, BNN, TSN, RDS, Discovery et d'autres marques en matière de nouvelles, de sports et de divertissement. Ce contenu mobile est offert à des conditions commerciales à tous les fournisseurs canadiens de services sans fil.
- **Le service de vidéo en continu sur demande par abonnement CraveTV** proposant la plus vaste collection de contenu de choix au même endroit, notamment le catalogue d'émissions de HBO, sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles et du Web, est offert à tous les fournisseurs canadiens de services de télé.
- **Le service Télé Partout,** y compris CTV GO, TMN GO, TSN GO et RDS GO, offre un accès sur demande à un contenu transmis par les réseaux mobiles et Wi-Fi aux téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs.

Bell Aliant

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Un des plus importants fournisseurs régionaux de services de télécommunications en Amérique du Nord, qui a été privatisé par BCE le 31 octobre 2014.
- Offre une gamme complète de services de communications, d'information et de divertissement, y compris des services Internet, données, de télé, voix, sans fil, des services de sécurité à domicile et des solutions d'affaires à valeur ajoutée à des clients résidentiels et d'affaires dans les provinces du Canada atlantique et dans des zones rurales et régionales de l'Ontario et du Québec.
- À partir du 1er janvier 2015, les résultats d'exploitation de Bell Aliant sont intégrés dans les secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell. Par conséquent, à compter de 2015, nos secteurs à présenter sont les secteurs Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média.

NOS MARQUES COMPRENNENT

Bell Aliant
Bell Aliant FibreOP
CABLEVISION UNE DIVISION DE BELL ALIANT
NorthernTel UNE DIVISION DE BELL ALIANT
DMTS A DIVISION OF BELL ALIANT
KMTS A DIVISION OF BELL ALIANT
Télébec UNE DIVISION DE BELL ALIANT

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

- Rejoint plus de 5 millions de Canadiens dans six provinces (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Ontario et Québec).
- Vaste réseau d'accès local dans le Canada atlantique ainsi que dans certaines zones de l'Ontario et du Québec non servies par Bell.
- Vaste infrastructure de fibre optique à large bande, principalement constituée d'un réseau FTTH couvrant plus de 1 million d'emplacements.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- Offre des forfaits de services résidentiels combinant le service Internet (FibreOP ou de ligne numérique d'abonné (DSL)), la télé (Télé FibreOP, Télé Bell Aliant ou Bell Télé Satellite), les services de téléphonie, les fonctions assurées avec le service local, les forfaits interurbains et le service cellulaire (réseaux sans fil numériques dans certaines zones du Québec et de l'Ontario ou de Bell Mobilité).
- Dans les marchés d'affaires, nous offrons des forfaits de services composés de services d'affaires et de solutions personnalisées.

Autres placements de BCE

BCE détient également des participations dans plusieurs autres actifs, notamment :

- MLSE : participation indirecte de 28 %;
- Q9 : participation indirecte de 35,4 %;
- Club de hockey Les Canadiens de Montréal : participation indirecte de 18,4 %;
- The Globe and Mail : participation de 15 %.

Toronto Maple Leafs · Marlies · Raptors · Toronto FC
MAPLE LEAF SPORTS + ENTERTAINMENT
Montréal Canadiens · The Globe and Mail · Q9

Notre personnel

EMPLOYÉS

À la fin de 2014, notre effectif était composé de 57 234 personnes, s'employant à faire augmenter le rendement procuré aux actionnaires et à améliorer le service à la clientèle.

BCE
EMPLOYÉS

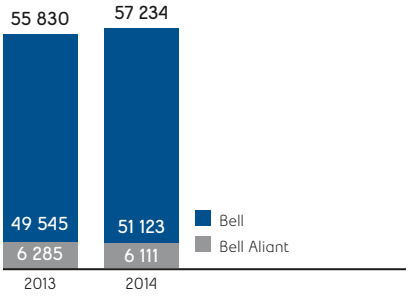

BCE
EMPLOYÉS EN 2013

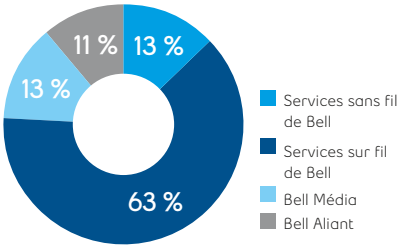

BCE
EMPLOYÉS EN 2014

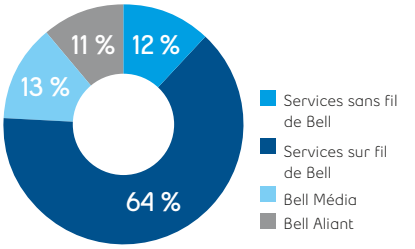

Le nombre total d'employés de BCE à la fin de 2014 avait augmenté de 1 404 personnes par rapport à la fin de 2013, principalement en raison du rapatriement chez Bell des activités de certains fournisseurs, ainsi que de l'accroissement de la main-d'œuvre dans nos services extérieurs afin de soutenir la poursuite du déploiement de la télé IP et les initiatives relatives à la qualité du service. Cette augmentation a été partiellement compensée par la diminution de la main-d'œuvre dans nos secteurs Services sans fil de Bell et Bell Aliant, attribuable à la réduction naturelle de l'effectif, aux départs à la retraite et aux améliorations au chapitre de la productivité.

Environ 43 % du total des employés de BCE sont représentés par des syndicats.

CODE DE CONDUITE DE BELL

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et le comportement éthique de notre personnel est un rouage essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce les attentes et les responsabilités précises et fournit aux employés des lignes directrices pratiques pour les aider à mener leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les employés renouvellent leur engagement à respecter le Code de conduite chaque année afin de garantir qu'ils connaissent et respectent tous les normes de conduite de Bell.

1.3 Faits nouveaux marquants de l'entreprise

Privatisation de Bell Aliant et échange de billets

Le 23 juillet 2014, BCE a annoncé qu'elle offrait d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Aliant Inc. qu'elle ne détenait pas déjà, pour une contrepartie totale d'environ 3,95 milliards $. Le même jour, BCE a également annoncé son offre d'échange visant la totalité des actions privilégiées émises et en circulation de Bell Aliant Actions privilégiées Inc. (Bell Aliant Actions privilégiées) contre des actions privilégiées de premier rang nouvellement émises de BCE, assorties des mêmes modalités financières que les actions privilégiées existantes de Bell Aliant Actions privilégiées (échange d'actions privilégiées). La privatisation de Bell Aliant a été conclue le 31 octobre 2014 et l'échange d'actions privilégiées, le 1er novembre 2014. L'on s'attend à ce que la privatisation de Bell Aliant simplifie la structure de l'entreprise de BCE et permette d'améliorer l'efficacité de l'exploitation et des dépenses d'investissement, tout en soutenant la stratégie d'investissement de BCE dans la large bande ainsi que l'objectif de l'entreprise en matière de croissance des dividendes grâce à la forte augmentation annualisée des flux de trésorerie disponibles. Comme BCE consolidait déjà les résultats financiers de Bell Aliant Inc., la privatisation de Bell Aliant a été comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres.

Le 20 novembre 2014, Bell Canada et Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, société en commandite) ont conclu une opération visant l'échange d'un montant en capital total de 2,3 milliards $ de billets à moyen terme et de billets à moyen terme à taux variable de Bell Aliant, société en commandite (collectivement, les billets de Bell Aliant, société en commandite) contre des débentures de Bell Canada garanties par BCE et assorties des mêmes modalités financières (y compris relativement au taux d'intérêt, à l'échéance et au prix de remboursement) que celles des billets de Bell Aliant, société en commandite (échange des billets de Bell Aliant). L'opération d'échange des billets s'inscrit dans la stratégie de BCE visant à simplifier la structure de son capital et à améliorer l'efficience administrative en concentrant les titres d'emprunt détenus par le public au sein d'un seul émetteur.

Par suite des transactions susmentionnées, Bell Aliant Inc., Bell Aliant Actions privilégiées, Bell Aliant Communications régionales inc. et Bell Aliant, société en commandite ont cessé d'être des émetteurs assujettis en date du 18 décembre 2014. Bell Aliant Inc. a été dissoute avec prise d'effet le 31 décembre 2014, et Bell Canada détient maintenant directement la totalité des actions émises et en circulation de Bell Aliant Communications régionales inc.

Acquisition du distributeur de produits téléphoniques mobiles Glentel

Le 28 novembre 2014, BCE a annoncé la signature d'une entente définitive en vue d'acquérir toutes les actions émises et en circulation de Glentel, pour une contrepartie totale de 594 millions $. Le total de la transaction est évalué à environ 670 millions $, y compris une dette nette et une participation ne donnant pas le contrôle (PNDPC). La transaction sera réglée au moyen d'une combinaison de 50 % en trésorerie provenant des liquidités disponibles et de 50 % en actions ordinaires de BCE. Glentel a obtenu l'approbation de ses actionnaires lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 12 janvier 2015 et celle du tribunal, le 14 janvier 2015. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du printemps 2015, sous réserve des conditions de clôture, y compris l'obtention des approbations réglementaires requises. Glentel est un distributeur qui offre plusieurs marques d'appareils mobiles utilisant la technologie à deux canaux au Canada. La transaction favorisera notre stratégie qui vise à accélérer le sans-fil et à améliorer le service à la clientèle.

Le 24 décembre 2014, BCE a annoncé qu'à la suite de la conclusion de l'acquisition de Glentel, elle vendra 50 % de sa participation dans Glentel à Rogers. Rogers versera à BCE un montant en trésorerie d'environ 392 millions $. En outre, Rogers versera 50 % de tout apport supplémentaire en capitaux propres qu'effectuera BCE après la conclusion de l'acquisition de Glentel afin de rembourser l'encours de la dette de Glentel. La transaction avec Rogers devrait se conclure peu de temps après l'acquisition de Glentel par BCE, sous réserve des conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des approbations réglementaires requises.

Nomination du nouveau chef des affaires financières de BCE

Le 14 octobre 2014, BCE a annoncé que le chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada, Siim Vanaselja, prendra sa retraite au deuxième trimestre de 2015. Glen LeBlanc, auparavant chef des affaires financières de Bell Aliant, occupera le poste de chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada à ce moment-là. En vue d'assurer une transition en douceur, le plan de relève de BCE pour le poste de chef des affaires financières mise sur le talent exceptionnel au sein même de la haute direction du groupe BCE. M. Vanaselja prendra sa retraite après l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2015 de BCE, prévue pour le 30 avril 2015, et avant la fin du T2 2015. Il continuera de siéger au conseil d'administration de MLSE. Jusqu'au départ de M. Vanaselja, M. LeBlanc occupe le poste de premier vice-président, finances, de BCE et de Bell Canada.

1.4 Stratégie relative aux marchés financiers

Nous cherchons à procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à la croissance constante du dividende. Cet objectif s'appuie sur la croissance continue des flux de trésorerie disponibles, un niveau soutenu d'investissements constants dans l'entreprise, un solide bilan et des cotes de crédit élevées.

Croissance du dividende et politique de distribution

CROISSANCE DU DIVIDENDE

+ 78 %

DEPUIS LE T4 2008

HAUSSE DU DIVIDENDE EN 2015

+ 5,3 %

À 2,60 $ PAR ACTION ORDINAIRE

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

65 % à 75 %

DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Le 5 février 2015, nous avons annoncé une augmentation de 5,3 %, ou 13 cents, du dividende annualisé payable sur les actions ordinaires de BCE en 2015, qui passe à 2,60 $ par action, contre 2,47 $ par action en 2014, à compter du dividende trimestriel payable le 15 avril 2015. Il s'agit de la onzième augmentation du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE depuis le quatrième trimestre de 2008, représentant une appréciation de 78 %.

L'augmentation du dividende pour 2015 est conforme à la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE, qui prévoit un ratio de distribution cible entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. Nous avons l'intention de majorer le dividende sur actions ordinaires de BCE si nous réalisons une croissance des flux de trésorerie disponibles. La politique de dividendes de BCE et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE.

Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction, au moyen du régime d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers. L'acquisition des droits au titre des unités d'actions liées au rendement dépend de la réalisation de notre politique sur la croissance des dividendes, tandis que les options sur actions reflètent notre détermination à augmenter le cours de l'action pour nos actionnaires. En d'autres termes, à mesure que nous faisons progresser nos flux de trésorerie disponibles et le dividende sur nos actions ordinaires, nous créons de la valeur autant pour nos actionnaires que pour les membres de la direction.

Pratiques exemplaires adoptées par **BCE** quant à la rémunération de la haute direction

- Exigences strictes en matière d'avoir en actions;
- Accent mis sur la rémunération à risque pour les membres de la haute direction;
- Politique en cas de changement de contrôle à double condition;
- Politique anticouverture à l'égard de l'avoir en actions et de la rémunération incitative;
- Dispositions relatives à la récupération s'appliquant au président et au chef de la direction, à tous les vice-présidents exécutifs ainsi qu'à tous les titulaires d'options;
- Limites relatives aux paiements des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction et des primes annuelles, ainsi que des primes des régimes d'intéressement à moyen et à long terme;
- Critères d'acquisition entièrement alignés sur les intérêts des actionnaires.

Utilisation de la trésorerie excédentaire

La politique de distribution du dividende permet à BCE de conserver une trésorerie excédentaire abondante. Conformément à notre objectif relatif aux marchés financiers, qui est de procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à l'accroissement du dividende, tout en maintenant un niveau approprié de dépenses d'investissement, des cotes de crédit élevées et une souplesse financière considérable, nous redistribuons la trésorerie excédentaire de manière équilibrée.

La trésorerie excédentaire est utilisée aux fins suivantes, entre autres :

- des cotisations volontaires au régime à prestations définies (PD) de BCE pour améliorer la situation de capitalisation des régimes et aider à réduire la volatilité des besoins de financement futurs;
- le financement des acquisitions et des investissements stratégiques (notamment les acquisitions de spectre pour les services sans fil) pour soutenir la croissance de notre entreprise;
- la réduction de la dette;
- le rachat d'actions dans le cadre des offres publiques de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités.

En 2014, la trésorerie excédentaire de BCE de 851 millions $ a été affectée à l'acquisition de spectre dans la bande de 700 MHz pour les services sans fil, au financement partiel de la privatisation de Bell Aliant et à une cotisation volontaire à notre régime de retraite PD.

Rendement total procuré aux actionnaires

RENDEMENT TOTAL PROCURÉ AUX ACTIONNAIRES SUR CINQ ANS

+139 %

DE 2010 À 2014

RENDEMENT TOTAL PROCURÉ AUX ACTIONNAIRES SUR UN AN

+21,7 %

EN 2014

VALEUR TOTALE CUMULATIVE SUR CINQ ANS D'UN PLACEMENT DE 100 $[1]

DU 31 DÉCEMBRE 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2014

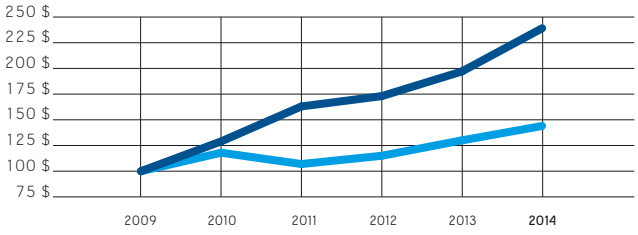

Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulatif procuré aux actionnaires par les actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulatif de l'indice composé S&P/TSX pour la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2014, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 $ le 31 décembre 2009 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

Actions ordinaires de BCE

Indice composé S&P/TSX[2]

(1) *Est établi en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la Bourse de Toronto et suppose que les dividendes ont été réinvestis.*

(2) *Avec une couverture d'environ 95 % du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto.*

Robuste structure du capital

La structure du capital de BCE et sa solide position de liquidité nous procurent de bonnes assises financières et une grande souplesse financière. La situation de BCE est confortable : une structure d'échéances de la dette à long terme intéressante et des exigences raisonnables de remboursement de la dette à court terme. Nous surveillons continuellement les marchés financiers pour saisir des occasions de réduire davantage le coût d'émission de nos titres d'emprunt et notre coût du capital. Nous gérons de façon proactive le risque financier découlant du risque de change relatif à nos achats annuels libellés en dollars américains, le risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, ainsi que le risque de taux d'intérêt et de change associés à nos différents instruments d'emprunt. Nous cherchons également à maintenir des cotes de crédit de première qualité avec des perspectives stables.

STRUCTURE D'ÉCHÉANCES DE LA DETTE À LONG TERME INTÉRESSANTE

- Durée moyenne de la dette de Bell Canada d'environ 9 ans (incluant la dette de Bell Aliant, société en commandite échangée);
- aucune débenture ne venant à échéance avant décembre 2015;
- coût moyen après impôt de la dette de 3,4 %.

SITUATION DE TRÉSORERIE SOLIDE

- Facilité de crédit de 2,5 milliards $, durée à l'échéance de cinq ans;
- capacité disponible de titrisation des débiteurs de 500 millions $;
- fonds en caisse de 566 millions $ à la fin de 2014.

PROFIL DE CRÉDIT DE PREMIÈRE QUALITÉ

- Cote de crédit de la dette à long terme de A (faible) par DBRS Limited (DBRS), de Baa1 par Moody's Investors Services Inc. (Moody's) et de BBB+ par Standard & Poor's Rating Services (S&P), toutes avec des perspectives stables.

Nous avons réussi à accéder aux marchés financiers en septembre 2014 pour recueillir, à des conditions avantageuses, un produit brut totalisant 1,25 milliard $ de l'émission de débentures à moyen terme (MTN) de Bell Canada. Une tranche d'environ 1 milliard $ du produit net de l'émission a servi à financer le paiement de la contrepartie en trésorerie de 25 % associée à la privatisation, et le reste a servi à financer les besoins généraux de l'entreprise. Le 20 novembre 2014, nous avons conclu une opération visant l'échange de 2,3 milliards $ de billets de Bell Aliant, société en commandite contre des débentures de Bell Canada assorties des mêmes modalités financières que les billets de Bell Aliant, société en commandite. L'échange des billets de Bell Aliant s'est inscrit dans la stratégie de Bell visant à simplifier la structure de son capital et à améliorer l'efficience administrative en concentrant les titres d'emprunt détenus par le public au sein d'un seul émetteur.

À la fin de 2014, le coût moyen annuel avant impôt des débentures de BCE a reculé pour s'établir à 4,7 % (3,4 % après impôt), comparativement à 4,8 % (3,5 % après impôt) en 2013, la durée moyenne de la dette jusqu'à l'échéance étant de 8,9 ans.

Par suite du financement d'un certain nombre d'acquisitions stratégiques réalisées au cours des dernières années, notamment Astral, CTV, MLSE et Bell Aliant, des cotisations volontaires pour diminuer le déficit de solvabilité de nos régimes, l'acquisition de spectre pour les services sans fil ainsi que la dette supplémentaire de Bell Aliant prise en charge dans le cadre de l'échange des billets de Bell Aliant, Bell Canada a accru la fourchette cible de son ratio de levier financier net simultanément à l'annonce de la privatisation, le 23 juillet 2014, le faisant passer de 1,5 à 2,0 fois le BAIIA ajusté à 1,75 à 2,25 fois le BAIIA ajusté. La nouvelle fourchette cible demeure conforme à notre politique visant à conserver des cotes de crédit de première qualité et est appuyée par le profil de risques d'entreprise rehaussé de BCE et la génération de flux de trésorerie disponibles plus importants et à plus grande échelle que lorsque la précédente fourchette cible avait été établie en 2009. Ni la modification de la fourchette cible révisée du ratio de levier financier net ni le niveau du ratio de levier financier net découlant de la privatisation n'ont eu d'incidence sur les cotes de crédit ou les perspectives de BCE ou de Bell Canada. Ce ratio devrait s'améliorer avec le temps et revenir au niveau de la fourchette cible du ratio de levier financier net grâce à la croissance des flux de trésorerie disponibles et à l'application d'une tranche de la trésorerie excédentaire à la réduction de la dette de BCE.

POLITIQUES DE BCE EN MATIÈRE DE CRÉDIT	RATIO CIBLE INTERNE	31 DÉCEMBRE 2014
Ratio dette nette[1]/BAIIA ajusté	1,75 à 2,25	2,59
Ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette	>7,5	8,38

1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque

Philosophie en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil de BCE et la direction sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise l'atteinte de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous cherchons continuellement à consolider notre position de chef de file en matière de gouvernance et d'éthique d'entreprise en adoptant les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos parties prenantes.

Voici quelques-uns de nos principaux points forts en matière de gouvernance et des mesures clés que nous avons prises à ce sujet, à l'appui de notre philosophie en matière de gouvernance :

- séparation des rôles du président du conseil et du chef de la direction;
- critères d'indépendance des administrateurs;
- nomination d'administrateurs indépendants seulement aux comités du conseil;
- évaluations annuelles de l'efficacité et de la performance des administrateurs;
- informations continuellement transmises aux comités du conseil concernant les programmes d'éthique et la surveillance de nos politiques, et ce, à l'échelle de BCE;
- lignes directrices sur l'actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction;
- programmes de rémunération de la haute direction liés à la capacité de BCE d'augmenter le dividende sur les actions ordinaires.

En 2013, le conseil de BCE a été récompensé par la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises, qui lui a décerné son prix Gavel pour la meilleure performance en matière de communication de l'information sur la gouvernance d'entreprise; ce prix souligne l'importance de communications efficaces entre les entreprises et leurs actionnaires. De plus, la Canadian Society of Corporate Secretaries a décerné à BCE son tout nouveau prix pour la meilleure performance globale en matière de gouvernance d'entreprise, en reconnaissance de sa longue feuille de route dans la mise en œuvre et le maintien des meilleures pratiques visant à créer de la valeur pour ses actionnaires et partenaires. En outre, BCE a reçu le prix de la meilleure gouvernance globale d'entreprise, niveau international, de Corporate Secretary, lors des Corporate Governance Awards à New York. Ces récompenses permettent de constater le rayonnement de l'expertise et de l'encadrement du conseil de BCE, de même que le travail remarquable et la détermination de l'équipe de BCE à l'égard du respect de règles strictes de gouvernance dans le cadre de l'exercice des activités de l'entreprise.

Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction de BCE déposé auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et disponible sur SEDAR à sedar.com et sur le site Web de BCE, au BCE.ca.

(1) *Le terme* dette nette *est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2,* Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Dette nette, *pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.*

Cadre de gouvernance sur les risques

SURVEILLANCE EXERCÉE PAR LE CONSEIL

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Le conseil délègue la responsabilité de l'exécution de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités, afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées. Les comités sont tenus de tenir le conseil informé dans le cours normal des activités. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard d'autres risques, sur lesquels il doit également assurer une surveillance directe, comme les risques liés à notre cadre réglementaire, à notre environnement concurrentiel, à la complexité, à l'efficacité du service et des activités d'exploitation, à l'évolution stratégique du réseau, aux technologies de l'information (TI), au développement stratégique et à l'intégration des activités.

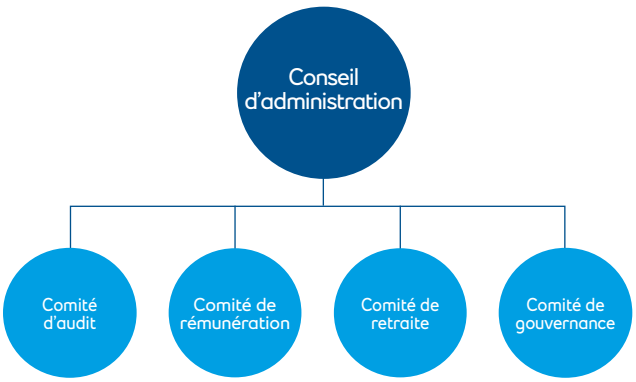

L'information sur les risques est analysée par le conseil ou les comités pertinents tout au long de l'année, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.

Le comité d'audit surveille la présentation de notre information financière et veille à ce que des processus de gestion des risques appropriés soient en place dans l'ensemble de l'entreprise. Dans le cadre de ses activités de surveillance de la gestion des risques, le comité d'audit examine les rapports sur les risques de l'entreprise et s'assure que la responsabilité à l'égard de chaque risque principal est attribuée en bonne et due forme à un comité du conseil ou à l'ensemble du conseil, s'il y a lieu. En outre, le comité d'audit prend régulièrement en considération les risques qui ont trait à la présentation de l'information financière, aux litiges, à la sécurité physique, à la performance de l'infrastructure critique, à la sécurité de l'information, à la confidentialité et à la gestion des dossiers, à la continuité des affaires et à l'environnement. Le comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux pratiques en matière de santé et sécurité. Le comité de retraite a le mandat de surveiller les risques associés à la capitalisation du régime de retraite. Le comité de gouvernance aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance et à déterminer la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance doit également s'occuper de la surveillance de questions comme les politiques de l'entreprise quant à la conduite des affaires, à l'éthique et à la communication de l'information importante.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

Chez Bell, la culture de gestion des risques est solidement implantée, et le conseil ainsi que le président et chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des impératifs stratégiques de l'entreprise.

Le président et chef de la direction, choisi par le conseil, a établi son orientation stratégique au moyen de la réalisation de six impératifs stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces impératifs stratégiques. Malgré les défis posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de l'entreprise de Bell seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

Tandis que le programme de surveillance des risques de Bell incombe au conseil, les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans l'identification et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification, en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier des « trois lignes de défense » pour la gestion des risques, en accord avec les meilleures pratiques dans l'industrie et les recommandations de l'Institute of Internal Auditors.

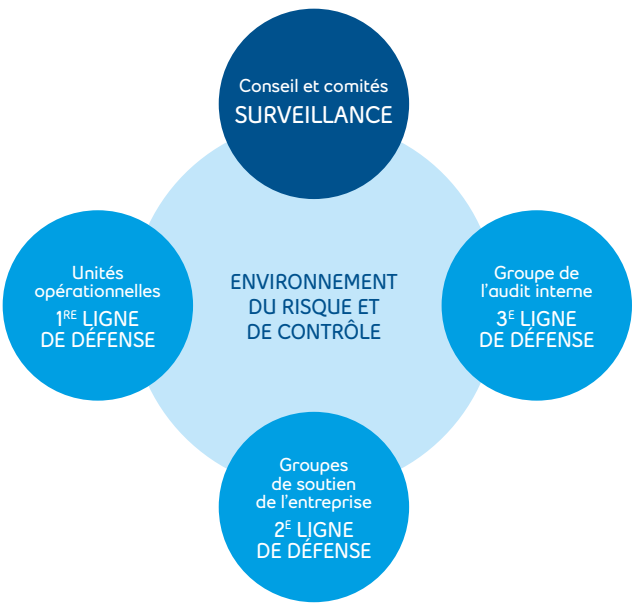

PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE – GESTION OPÉRATIONNELLE

La première ligne désigne les dirigeants des unités opérationnelles de Bell (Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média), qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les dirigeants et cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de compte et la transparence, à l'appui des pratiques de Bell en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les dirigeants et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification des risques et à leur évaluation, leur atténuation et leur communication à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les dirigeants au conseil ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil et le comité d'audit tout au long de l'année.

Il incombe également aux dirigeants de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPES DE SOUTIEN DE L'ENTREPRISE

Bell est une grande entreprise : elle compte environ 51 000 employés et de multiples unités d'affaires, et elle est exposée à de nombreux risques susceptibles de changer sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée, afin d'assurer l'efficience, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les dirigeants des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise, et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Finances, la Sûreté de l'entreprise et la Gestion des risques de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes comme les Affaires réglementaires, la Responsabilité d'entreprise, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

Groupe des Finances : le groupe des Finances de Bell joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen de différentes activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*.

Groupe Sûreté de l'entreprise : ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation en formulant des politiques en matière de sécurité et en surveillant de près comment l'entreprise les applique. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en émergence, comme la cybersécurité, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences et, avec le concours des unités opérationnelles, établit des stratégies afin d'atténuer les risques pour l'entreprise.

Groupe Gestion des risques de l'entreprise : ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la direction participent à un sondage sur les risques qui constitue un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

La deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés. Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, Bell a mis sur pied le Comité de surveillance de la sûreté, de l'environnement et de la santé et sécurité (SESS). Un nombre important des plus hauts dirigeants de Bell siègent à ce comité, dont le mandat est de surveiller les risques et les possibilités stratégiques de Bell en matière de sûreté, d'environnement et de santé et sécurité. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer.

TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPE DE L'AUDIT INTERNE

L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise, afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les impératifs stratégiques de Bell et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de Bell et de ses filiales.

2 IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES

Notre succès s'appuie sur l'exécution résolue, par l'équipe de Bell, des six impératifs stratégiques qui sous-tendent notre but : que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

2.1 Accélérer le sans-fil

Notre objectif est de générer la croissance rentable du secteur Services sans fil de Bell en misant sur l'acquisition et la fidélisation d'abonnés des services postpayés, en maximisant le produit moyen par utilisateur (PMU) par la recherche ciblée d'abonnés des téléphones intelligents, générant une valeur élevée, dans tous les marchés géographiques dans lesquels nous exerçons des activités, en tirant parti de nos réseaux sans fil, en maintenant notre position de chef de file en matière d'appareils et contenu mobile pour faire augmenter le taux de pénétration et d'utilisation des services de données sans fil, ainsi qu'en accroissant notre part de marché de l'itinérance mondiale pour les appels entrants.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons acquis 35 % et 46 % du total des nouvelles activations brutes et nettes de services postpayés, respectivement, enregistrées par les trois plus importantes entreprises de services sans fil, tout en réalisant une croissance de premier plan de 4,9 % du PMU et de 9,6 % du BAIIA ajusté, ainsi qu'une expansion de la marge liée aux services de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2013.
- Nous avons accru notre clientèle d'utilisateurs de téléphones intelligents à la fin de 2014, la portant à 76 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 73 % à la fin de 2013.
- Nous avons étoffé notre gamme de téléphones intelligents à la pointe du progrès avec l'ajout de 40 nouveaux appareils, notamment le iPhone 6 et le iPhone 6 Plus d'Apple, le Samsung Galaxy S5, le Samsung Galaxy Note 4, le Google Nexus 6, le HTC One M8, le LG G3, le Sony Xperia Z3 et le BlackBerry Classic, accroissant ainsi notre vaste gamme d'appareils rattachés au réseau 4G LTE. En outre, les appareils iPad Air 2 et iPad mini 3 d'Apple sont également disponibles directement de Bell.
- Nous avons annoncé la conclusion d'une entente en vue d'acquérir Glentel, un distributeur qui offre plusieurs marques d'appareils mobiles utilisant la technologie à deux canaux au Canada, dans lequel nous prévoyons conserver une participation de 50 %, afin de maintenir la position concurrentielle de Bell en garantissant un accès à long terme à l'efficace réseau de distribution au détail de produits sans fil de Glentel.
- Nous avons lancé en janvier 2014 une solution de paiement mobile sécurisée, le Portefeuille RBC, avec la Banque Royale du Canada (RBC), qui permet aux clients d'utiliser leur téléphone intelligent Bell Mobilité compatible pour régler leurs achats de manière sécurisée au moyen de leur carte de débit ou de crédit dans des magasins de détail qui acceptent les paiements sans contact. Au cours de l'exercice, nous avons annoncé la conclusion de trois autres partenariats avec TD Canada Trust, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et le Mouvement Desjardins visant le lancement des solutions similaires de paiement mobile sécurisé. Avec ces partenariats, Bell permet aux consommateurs de choisir parmi de nombreuses possibilités en matière de services de paiement mobile au Canada.
- Nous avons continué de réduire le coût de l'itinérance mobile dans les pays où les Canadiens voyagent le plus, réduisant les prix des appels et des services de données en itinérance pour Cuba, le Japon et la Corée du Sud. Ces réductions font suite aux baisses importantes des tarifs d'itinérance déjà annoncées pour les États-Unis (É.-U.), la plupart des pays d'Europe, la Chine, le Mexique, la Turquie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les Bermudes et la plupart des îles des Caraïbes.
- Nous avons lancé le plan Achat simplifié, un programme de paiement par versements offert aux abonnés de Bell Mobilité qui font l'achat d'une tablette, leur permettant d'étaler une portion du coût de la nouvelle tablette sur deux ans s'ils choisissent un forfait pour tablette.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Faire croître, de manière rentable, la clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil, tout en maintenant le rythme en ce qui a trait à la part du marché des activations d'abonnés des services postpayés pour les entreprises titulaires.
- Continuer de réduire l'écart du PMU par rapport aux entreprises titulaires concurrentes.
- Gérer l'incidence financière et sur le taux de désabonnement qui pourrait découler d'un niveau d'activité inhabituel sur le marché dans la foulée du nombre beaucoup plus élevé de clients ayant un contrat de deux ou de trois ans qui seront susceptibles de renouveler leur forfait ou de changer de fournisseur au cours des deux prochaines années en raison de la mise en œuvre, en 2013, du code de conduite devant obligatoirement être suivi par les fournisseurs de services vocaux et de données sans fil mobiles de détail au Canada (le Code sur les services sans fil), si la date d'application de ce code du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), fixée au 3 juin 2015, est jugée comme étant valide.
- Offrir en temps opportun les derniers modèles de combinés et d'appareils afin de permettre aux clients de profiter des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants ainsi que de l'accélération des vitesses de transmission pour optimiser l'utilisation de nos services.
- Accélérer la génération de nouvelles sources de produits en accentuant la commercialisation de services et d'applications de prochaine génération pour le commerce mobile et les communications intermachines.

2.2 Tirer meilleur parti du sans-fil

Notre priorité est de tirer parti de nos services de télé et Internet sur fibre pour concevoir des offres intéressantes de services résidentiels qui accroissent les ventes des forfaits de produits groupés et améliorent la satisfaction et la fidélisation de la clientèle. Ces nouveaux services contribuent à la transformation en cours de la composition de nos activités, de moins en moins orientée vers les services voix filaires traditionnels.

Dans nos marchés d'affaires, nous continuons d'étendre notre réseau à large bande et de fournir une meilleure prestation de solutions intégrées aux entreprises canadiennes, tout en poursuivant la transformation de notre entreprise, délaissant notre rôle de fournisseur de services réseau traditionnels pour endosser celui de fournisseur de services d'hébergement de données, d'informatique en nuage et de services gérés totalement intégrés.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons augmenté le nombre total de nos abonnés de Bell Télé Fibe de 46,1 %, le portant à 700 533 abonnés.
- Nous avons augmenté de 15 % le taux de pénétration des trois produits par foyer – services de télé, Internet et de téléphonie – par rapport à 2013, grâce à notre service Télé Fibe, qui a permis de générer des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires des services de téléphonie et Internet, 77 % de l'ensemble des abonnés de Bell Télé Fibe optant pour trois produits.
- Nous avons lancé la Borne universelle, un modem Internet et routeur Wi-Fi s'appuyant sur la plus récente norme 802.11ac pour le sans-fil qui offre des vitesses Wi-Fi jusqu'à trois fois plus rapides que la plupart des routeurs Wi-Fi résidentiels et comprend une gamme d'outils intégrés permettant aux clients de gérer l'accès et la consommation d'utilisateurs et d'appareils multiples à la maison.
- Nous avons apporté plusieurs améliorations au service Télé Fibe, notamment les films en haute définition (HD) intégrale et la capacité d'ajouter de la programmation directement à partir de la télécommande. Nous avons également élargi notre programmation en direct et sur demande, y ajoutant plus de 5 000 épisodes d'émissions pour enfants avec Club Junior, plus de matchs en HD avec le forfait Major League Baseball Extra Innings et une nouvelle super chaîne beIN Sports.
- Nous avons lancé les Forfaits affaires, qui comprennent des services comme l'Internet d'affaires Fibe illimité, les lignes téléphoniques avec des options d'appel et la sécurité en ligne, le tout avec un prix garanti pendant 36 mois.
- Nous avons lancé un terminal de réseau optique (ONT) exclusif et unique pour les services d'affaires, pouvant gérer jusqu'à quatre lignes téléphoniques et des interfaces Ethernet de 4 gigabits offrant une capacité de 1 gigabit par seconde (Gbps), ce qui en fait la solution idéale pour les clients d'affaires.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Continuer d'améliorer notre service Télé Fibe.
  - En février 2015, nous avons lancé une fonction novatrice de Télé Fibe, appelée « Rejouer », qui permet aux clients de revenir en arrière et de regarder des émissions de télé déjà en cours à partir du début. De plus, nous avons continué d'améliorer le menu à l'écran et le guide des chaînes de Télé Fibe avec un accès rapide au menu principal à partir de n'importe quelle fonction de Télé Fibe, une plus grande fenêtre pour le prévisionnement des chaînes, une fonction (Last Peek) permettant de visualiser image sur image les 5 chaînes les plus récemment visionnées, ainsi qu'une fonction améliorée de recherche universelle.
- Accroître notre clientèle totale et notre part du marché des services de télé et Internet de manière rentable.
- Poursuivre la baisse du total des pertes nettes des services sur fil résidentiels.
- Faire augmenter le PMU des services résidentiels, par foyer, en augmentant le taux de pénétration des trois produits par foyer.
- Accroître notre part du portefeuille des grandes entreprises clientes en misant davantage sur la croissance au chapitre des solutions d'affaires et des services de connectivité.
- Élargir et améliorer la distribution des ventes et la couverture du marché en ce qui a trait à notre clientèle des moyennes entreprises.
- Augmenter le nombre de nouvelles relations clients nettes pour ce qui est des moyennes et des grandes entreprises et réduire les pertes de clients des petites entreprises.
- Terminer l'intégration de Bell Aliant afin de générer des synergies au chapitre des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement.

2.3 Accroître notre leadership dans les médias

Nous continuons de diffuser un contenu de premier plan en matière de sports, de nouvelles, de divertissement et d'économie, sur de multiples plateformes à large bande – télé, Internet, téléphones intelligents et tablettes. Nos objectifs sont d'agrandir l'auditoire, de lancer de nouveaux services et de générer d'autres sources de produits pour nos actifs médias. De plus, nous prévoyons créer une part plus importante de notre propre contenu, de telle manière que notre programmation et notre couverture des événements survenant au pays et ailleurs dans le monde soient le reflet des attitudes, des opinions, des valeurs ainsi que de l'immense potentiel de créativité artistique canadiens.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux au Canada pour une 13e année consécutive, CTV qui demeure en tête avec la majorité des 20 émissions les plus écoutées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.
- Nous avons procédé à l'expansion de TSN, le chef de file des sports au Canada et le réseau de télé spécialisée numéro un au pays, de deux à cinq signaux nationaux, tirant pleinement parti de la programmation exceptionnelle de Bell Média dans les sports.
- En décembre 2014, Bell Média a conclu une entente pluriannuelle visant les droits de diffusion avec la UEFA, faisant de TSN et de RDS les principaux diffuseurs canadiens des plus beaux fleurons du soccer – la UEFA Champions League et la UEFA Europa League – commençant en 2015.
- Nous avons conclu une entente globale sur les droits de diffusion avec la United States Golf Association pour la couverture exclusive canadienne du U.S. OPEN sur TSN et RDS jusqu'en 2022.
- Nous avons conclu une entente avec CBC/Société Radio-Canada pour devenir le diffuseur officiel spécialisé dans les sports pour les Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang de 2018 et les Jeux olympiques d'été de Tokyo de 2020.
- Nous avons lancé le service de vidéo en continu sur demande par abonnement (VSDA) CraveTV, proposant la plus vaste collection de contenu de choix au même endroit avec plus de 10 000 heures de programmation télé et environ 350 titres uniques de séries et de films populaires récents (moins de un an) sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles et du Web.
- Nous avons acquis les droits exclusifs multiplateformes canadiens, notamment le VSDA, relatifs au catalogue d'émissions de télé d'antenne de HBO, venant compléter une entente pluriannuelle et multiplateformes aux termes de laquelle HBO Canada présentera en exclusivité l'ensemble de la bibliothèque de la saison précédente de toutes les séries scénarisées de HBO actuellement diffusées.
- Nous avons accru l'offre du service Télé Partout avec le lancement de TSN GO, qui permet aux abonnés d'accéder à plus de 6 000 heures de sports en direct et à la diffusion sur demande de la programmation de sports la plus populaire et la plus diversifiée au Canada au moyen de leur téléphone intelligent, de leur tablette ou de leur ordinateur, sans frais supplémentaires. Nous avons également lancé Super Écran GO, qui permet l'accès instantané et illimité à la programmation de Super Écran. Bell Média offre maintenant 12 produits mobiles GO, notamment TMN GO, CTV GO, RDS GO et Bravo GO.
- Nous avons investi dans la jeune entreprise numérique canadienne Hubub, une nouvelle plateforme numérique destinée à explorer les intérêts et à favoriser les discussions et nous avons obtenu les droits exclusifs pour la monétisation de Hubub au Canada.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Maintenir un vaste auditoire et des cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé traditionnelle et payante ainsi que des médias et de la radio spécialisés dans les sports.
- Accroître le nombre de téléspectateurs et soutenir l'adoption de CraveTV, le nouveau service de vidéo en continu sur demande.
- Développer les services internes de production et de création de contenu pour la distribution et l'utilisation sur toutes les plateformes et tous les écrans.
- Étoffer le contenu en direct et sur demande au moyen du service Télé Partout.
- Faire prospérer les propriétés de médias francophones.
- Tirer parti des ventes intégrées et des commandites sur plateformes multiples.
- Afin de favoriser la réalisation des points de mire susmentionnés, en janvier 2015, Bell Média a conclu une entente à long terme pour les licences de contenu et les marques de commerce afin d'offrir la marque Showtime au Canada pour la première fois, et de proposer des centaines d'heures de programmation de Showtime, passée, actuelle et future, sur toutes les plateformes anglophones et francophones, y compris CraveTV et TMN.

2.4 Investir dans les réseaux et les services large bande

Nous investissons dans les plateformes à large bande sur fil et sans fil pour offrir les services sans fil, de télé, Internet et IP les plus évolués possible, pour soutenir la croissance continue de notre clientèle d'abonnés et des services de données dans toutes nos gammes de produits résidentiels, ainsi que pour répondre aux besoins de notre clientèle d'abonnés du marché d'affaires.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons procédé à l'expansion de notre réseau sans fil 4G LTE de prochaine génération afin de couvrir 86 % de la population de l'ensemble du pays.
- Nous avons augmenté les vitesses de notre réseau mobile 4G LTE jusqu'à 45 % dans l'ensemble de notre zone de couverture, offrant ainsi aux abonnés de Bell Mobilité et de Virgin Mobile un accès mobile encore plus rapide à Internet et aux services de données.
- Nous avons acquis 31 licences pour 480 millions de MHz par population de spectre dans la bande de 700 MHz à l'échelle nationale, au coût de 566 millions $, à la suite de la vente aux enchères de spectre sans fil d'Industrie Canada, ce qui porte le total des avoirs de Bell dans diverses bandes de spectre à plus de 4 200 millions de MHz par population à l'échelle nationale.
- Nous avons lancé le premier réseau LTE au Canada dans la bande de 700 MHz, à Hamilton, en Ontario, au début d'avril.
- Nous avons lancé le service mobile 4G LTE dans 52 collectivités du Canada atlantique et dans sept collectivités des Territoires du Nord-Ouest.
- Nous avons élargi la couverture du service Télé Fibe pour rejoindre plus de 5 millions de foyers en Ontario et au Québec, en hausse comparativement à environ 4,3 millions à la fin de 2013. En incluant la zone du service FibreOP de Bell Aliant, la zone de couverture totale des services de télé IP de BCE s'étend maintenant à 6 millions de foyers, en hausse par rapport à 5,1 millions à la fin de 2013, y compris les 2,1 millions de foyers ayant accès au réseau FTTH.
- Nous avons commencé le déploiement d'un réseau FTTH qui procurera les services évolués Bell Télé Fibe et Bell Internet Fibe à Kingston, en Ontario. Kingston est la deuxième municipalité, après Québec, dans la zone de couverture des services sur fil des zones de desserte de Bell en Ontario et au Québec où nous déployons le réseau FTTH à l'ensemble de la ville, offrant ainsi la technologie de la fibre optique haute vitesse directement à des foyers et des entreprises.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Poursuivre le déploiement de la fibre à large bande et expansion de la couverture des services de télé IP en mettant l'accent sur l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTH.
- Achever la construction du réseau sans fil 4G LTE et gérer la capacité du réseau sans fil.

2.5 Établir une structure de coûts concurrentielle

La maîtrise des coûts est un volet central de notre performance financière. Elle demeure un élément essentiel de notre objectif visant à maintenir les marges, du fait de la poursuite de la diminution des produits tirés des services voix et données filaires traditionnels et de l'orientation continue du portefeuille de produits vers les services de croissance. Nous nous efforçons d'y parvenir en exploitant notre entreprise de la manière la plus rentable possible afin de maximiser notre efficacité opérationnelle et nos gains de productivité.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons maintenu une marge du BAIIA des Services sur fil de Bell et une marge du BAIIA ajusté[1] consolidée relativement stables par rapport à 2013.
- Nous avons réduit les coûts par client des centres d'appels Bell Mobilité de 30 % depuis 2010 grâce à des investissements dans le perfectionnement des systèmes de centres d'appels et des options libre-service en ligne pour les clients.
- Nous avons concrétisé les synergies de coûts découlant de l'intégration d'Astral au sein de Bell Média.
- Nous avons continué de gérer de près les dépenses de déplacement et autres dépenses discrétionnaires.
- Nous avons récolté un produit brut de 1,25 milliard $ découlant d'émissions de titres d'emprunt, ce qui a fait diminuer à 3,4 % le coût d'emprunt moyen après impôt de Bell Canada.
- Nous avons conclu la privatisation de Bell Aliant et commencé son intégration dans les activités de Bell, simplifiant la structure de BCE et améliorant l'efficacité de l'exploitation et des dépenses d'investissement, ce qui comprend les économies de coûts dans les activités de gros, à mesure que nous intégrons les succursales des provinces de l'Atlantique des principaux clients d'affaires dans le réseau national de Bell.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Concrétiser les synergies de coûts d'exploitation et de dépenses d'investissement découlant de l'intégration de Bell Aliant dans les secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell.
- Générer des économies de coûts au moyen d'initiatives liées au coût des ventes, de la réduction des frais de vente et des frais généraux et administratifs ainsi que de la réalisation d'améliorations au chapitre de l'efficience de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'organisation de Bell en vue de maintenir la stabilité de la marge du BAIIA ajusté consolidée.

(1) *Le terme* marge du BAIIA ajusté *est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2,* Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté, *pour des renseignements supplémentaires.*

2.6 Améliorer le service à la clientèle

Notre objectif est d'améliorer l'expérience globale des clients chez Bell en misant sur l'efficience des centres d'appels, en respectant nos engagements quant aux installations et aux réparations exécutées rapidement, en rehaussant la qualité du réseau et en améliorant les processus visant à simplifier les transactions des clients et les interactions avec nos employés de première ligne et nos outils libre-service. Tous ces éléments nous aideront à nous distinguer de nos concurrents et à fidéliser nos clients dans une perspective à long terme. Nous avons l'intention d'y parvenir en investissant les sommes nécessaires pour améliorer nos services de première ligne, nos réseaux, nos produits et nos canaux de distribution afin d'attirer des clients et de les fidéliser.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons lancé deux nouvelles options pour les factures électroniques, soit Explication de la facture personnalisée et Visite interactive de la facture Bell Mobilité, dans le but d'améliorer l'expérience client en prenant les devants pour répondre aux questions les plus fréquentes sur la facturation :
  - L'option Explication de la facture personnalisée génère des messages personnalisés sur chaque facture électronique pour expliquer les diverses composantes de la facture qui sont propres à chaque client.
  - L'option Visite interactive de la facture Bell Mobilité présente aux clients des explications de manière interactive afin de les aider à comprendre leur facture lorsqu'ils accèdent à leur compte pour la première fois.
- Le recours plus intensif aux options libre-service et notre capacité accrue de résoudre les problèmes au premier appel ont contribué à une réduction de 34 % des appels des clients à nos centres de services depuis 2011.
- Le temps d'installation du service Télé Fibe a diminué de 10 % en 2014 et de 27 % depuis le début de 2012.
- Nous avons lancé les rendez-vous dans une plage de deux heures pour les installations de Télé Fibe.
- Nous avons offert aux petites entreprises clientes la possibilité de prendre des rendez-vous les soirs et les week-ends pour les réparations et les installations et nous avons réduit le délai entre le moment de la commande et celui de l'installation, le faisant passer de quatre jours à deux jours.
- Nous avons lancé le service Expert-conseil de Bell, un service de soutien technique supérieur offrant aux abonnés d'Internet de Bell des services comprenant la configuration des appareils, le dépannage, de la formation et des solutions d'optimisation pour tout appareil connecté.
- Nous avons lancé Station des appareils, un programme pilote intégrant le système de traitement en magasin aux autres systèmes de Bell en vue de fournir un service de réparations plus homogène.
- Nous avons lancé le programme *Bell Business Concierge*, qui offre aux petites entreprises un accès privilégié à des conseillers spécialisés ainsi qu'à des représentants du service à la clientèle et du soutien technique en mesure de fournir un service plus rapide et plus personnalisé.
- Nous avons lancé un Portail d'affaires permettant d'accéder à des outils libre-service pour offrir aux petites entreprises clientes un moyen sûr, gratuit et convivial de gérer l'information de leurs comptes, leur permettant notamment de visualiser et de payer leurs factures n'importe quand et de n'importe où à partir d'une connexion Internet, de configurer des paiements préautorisés, de télécharger, sauvegarder ou imprimer des factures, d'accéder à l'information de leurs comptes et d'obtenir du soutien par l'entremise d'un agent en ligne.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Investir plus de 100 millions $ dans des initiatives de service à la clientèle, en réduisant la complexité pour tous les clients, notamment en matière de facturation.
  - En janvier 2015, nous avons commencé à présenter des vidéos personnalisées pour les nouveaux clients de Mobilité qui leur expliquent les composantes de leur première facture, comment vérifier leur utilisation et mettre à jour les fonctions d'appel ainsi que comment gérer leurs comptes par l'intermédiaire de MonBell.ca et de l'application mobile MonBell.
- Réduire le volume total d'appels des clients des services sur fil et sans fil dans nos centres d'appels pour les services résidentiels et sans fil.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Assurer une plus grande uniformité de l'expérience client.
- Améliorer la personnalisation client.

3 OBJECTIFS DE PERFORMANCE, PERSPECTIVES, HYPOTHÈSES ET RISQUES

Cette rubrique présente des renseignements sur notre performance par rapport aux objectifs de 2014, sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités d'exploitation, sur une base consolidée, pour 2015, et sur nos principaux risques d'entreprise.

3.1 Performance de 2014 vs objectifs de l'orientation

	ORIENTATION FINANCIÈRE	OBJECTIF DE 2014	PERFORMANCE ET RÉSULTATS DE 2014		ATTEINT
BELL	Croissance des produits des activités ordinaires	2 % à 4 %	**3,5 %**	Cette croissance reflète une augmentation des produits des activités ordinaires de 6,7 % pour les Services sans fil de Bell et de 14,9 % pour Bell Média, soutenue par l'acquisition d'Astral, mais atténuée par la diminution de 0,6 % pour les Services sur fil de Bell.	✓
	Croissance du BAIIA ajusté	3 % à 5 %	**3,7 %**	Cette croissance a été alimentée par la progression de l'apport des services de croissance de Bell (sans fil, télé, Internet, autres services à large bande sur fil et de médias), ce qui a généré une augmentation des produits des activités ordinaires de 5,5 % d'un exercice à l'autre, plus forte que la diminution au chapitre des services voix sur fil traditionnels. Cette augmentation, combinée au contrôle rigoureux exercé sur les coûts d'exploitation, a donné lieu à une amélioration de 10 points de base de la marge du BAIIA ajusté, qui s'est élevée à 37,7 %.	✓
	Intensité du capital	16 % à 17 %	**16,8 %**	Bell a investi 3 142 millions $ en nouveau capital en 2014, une hausse de 4,7 % par rapport à 2013, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,8 %. Ces investissements ont appuyé la poursuite du déploiement de la fibre à large bande dans des domiciles et des entreprises en vue d'élargir la zone de couverture de notre service Télé Fibe et d'offrir des services Internet plus rapides, la poursuite du déploiement du service mobile 4G LTE dans des marchés partout au Canada, les dépenses accrues visant la capacité du réseau afin de soutenir l'utilisation croissante de la bande passante pour les services Internet et la demande grandissante pour les services de données mobiles ainsi que l'amélioration de nos systèmes de prestation du service à la clientèle.	✓
BCE	Bénéfice net par action ajusté (BPA ajusté)[1]	3,10 $ à 3,20 $	**3,18 $**	La hausse du bénéfice net ajusté reflète l'augmentation du BAIIA ajusté, stimulée par la forte croissance du BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell et de Bell Média de 9,6 % et de 7,5 %, respectivement, la baisse de la charge financière nette au titre des régimes de retraite et les profits liés à la valeur de marché réalisés sur des dérivés sur actions utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par la diminution de 0,7 % du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell, ce qui représente une amélioration importante au chapitre du rythme de diminution par rapport à 2013, et par une perte de valeur nette, principalement dans la télé traditionnelle, qui s'explique par la faiblesse de l'ensemble du marché canadien de la publicité télé et l'augmentation des coûts du contenu.	✓
	Croissance des flux de trésorerie disponibles	3 % à 7 %	**6,7 %**	L'augmentation de 2 744 millions $ des flux de trésorerie disponibles en 2014 découle de la solide hausse du BAIIA ajusté en partie contrebalancée par la hausse des dépenses d'investissement. Compte tenu de la privatisation de Bell Aliant le 31 octobre 2014, les flux de trésorerie disponibles de BCE en 2014 incluent un apport de Bell Aliant pour deux mois, plutôt que les dividendes en espèces reçus de Bell Aliant.	✓

(1) *Les termes* bénéfice net ajusté *et* BPA ajusté *sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2,* Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Bénéfice net ajusté et BPA ajusté *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec les mesures financières définies par les IFRS les plus comparables.*

3.2 Perspectives commerciales et hypothèses

Perspectives

Les perspectives de BCE pour 2015 reposent sur l'élan du sans-fil et du sur-fil que nous avons soutenu en 2014 et reflètent les progrès continus dans la réalisation de nos six impératifs stratégiques pour réaliser une saine augmentation projetée des produits des activités ordinaires, du BAIIA ajusté, du bénéfice et des flux de trésorerie disponibles, qui devrait appuyer nos dépenses d'investissement majeures dans l'infrastructure réseau stratégique et la hausse du dividende sur les actions ordinaires de BCE en 2015.

Les grandes priorités opérationnelles de 2015 pour Bell sont :

- maintenir le rythme en ce qui a trait à la part du marché des activations d'abonnés des services postpayés pour les entreprises titulaires, tout en gérant l'incidence financière et sur le taux de désabonnement qui pourrait découler d'un niveau d'activité inhabituel sur le marché dans la foulée du nombre beaucoup plus élevé de clients ayant un contrat de deux ou de trois ans qui seront susceptibles de renouveler leur forfait et de changer de fournisseur au cours des deux prochaines années en raison de la mise en œuvre du Code sur les services sans fil, si la date d'application du Code sur les services sans fil du CRTC, fixée au 3 juin 2015, est jugée comme étant valide;
- réaliser une croissance du PMU combiné et du BAIIA ajusté supérieure à la moyenne au sein du secteur des services sans fil;
- achever la construction du réseau sans fil 4G LTE et gérer la capacité du réseau sans fil;
- poursuivre le déploiement de la fibre à large bande en mettant l'accent sur l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTH;
- accroître le total des activations nettes d'abonnés résidentiels et la pénétration des trois produits par foyer au moyen d'offres de forfaits de services ciblées mettant en vedette le service Télé Fibe;
- générer une croissance positive des produits et du BAIIA ajusté des services sur fil pour l'ensemble de l'exercice;
- ralentir le rythme de diminution des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté dans notre unité Bell Marchés Affaires;
- soutenir l'adoption de CraveTV, le nouveau service de vidéo en continu sur demande de Bell Média;
- contrôler les coûts croissants du contenu télé et des médias multiplateformes;
- concrétiser les synergies de coûts d'exploitation et de dépenses d'investissement découlant de l'intégration de Bell Aliant dans les secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell;
- continuer de faire des améliorations au service à la clientèle tout en réalisant des réductions de coûts dans l'ensemble de l'organisation de Bell afin de dégager de solides marges du BAIIA ajusté pour toutes nos activités.

Compte tenu de la performance financière attendue pour 2015, nous avons pu augmenter de 13 cents, ou 5,3 %, le dividende annualisé sur les actions ordinaires de BCE, qui est passé à 2,60 $ par action, maintenant ainsi sans difficulté notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette de 65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles établie dans la politique.

Hypothèses

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ÉCONOMIE CANADIENNE

- Un ralentissement de la croissance économique, basé sur l'estimation la plus récente de la Banque du Canada de la croissance du produit intérieur brut du Canada d'environ 2,1 % pour 2015, comparativement à une croissance estimative de 2,3 % en 2014.
- Une croissance des niveaux d'emploi plus faible que celle de 2014, car le niveau d'investissements des entreprises devrait demeurer peu élevé globalement.
- Des taux d'intérêt demeurant essentiellement inchangés en 2015 ou une légère baisse d'un exercice à l'autre.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU MARCHÉ

- Le maintien du niveau de concurrence dans le marché résidentiel et le marché d'affaires des services sur fil et sans fil.
- Une hausse du taux de pénétration, à un rythme toutefois moins rapide, du marché du sans-fil et l'adoption plus généralisée des téléphones intelligents.
- Un marché publicitaire relativement stable dans le secteur des médias et des coûts croissants pour obtenir de la programmation télé.
- Le maintien d'une approche rigoureuse en matière d'établissement des prix dans le secteur, compte tenu des prévisions d'un nombre plus élevé de renouvellements d'abonnés en raison de l'expiration des contrats de service de deux ans ou de trois ans dans la foulée de l'entrée en vigueur du Code sur les services sans fil en 2013.

3.3 Principaux risques d'entreprise

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'ensemble de nos secteurs est présentée ci-dessous. Certains risques d'entreprise supplémentaires propres à un secteur donné sont présentés à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*. Pour obtenir une description détaillée des risques liés à notre cadre réglementaire et une description des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, veuillez vous reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, respectivement.

Cadre réglementaire

Bien que la majorité des services sur fil et sans fil de BCE ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, le gouvernement du Canada et ses ministères et organismes concernés, dont le CRTC, Industrie Canada, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en matière de politiques et de réglementation dans le domaine des télécommunications et de la diffusion en ce qui a trait aux ventes aux enchères de spectre, à l'approbation d'acquisitions, à la propriété étrangère et à la radiodiffusion, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle. Le gouvernement fédéral pourrait adopter des positions défavorables aux industries des télécommunications et des médias, de façon générale, ou à Bell Canada ou à certaines de ses filiales de façon plus particulière. Plus précisément, voici quelques exemples de questions de réglementation qui pourraient avoir une incidence négative de nature financière, opérationnelle et concurrentielle sur nos activités et nuire à notre réputation :

- une augmentation des interventions sur le plan de la réglementation et des politiques gouvernementales;
- des modifications défavorables du cadre réglementaire canadien, comme l'introduction de nouvelles exigences réglementaires, une réglementation plus rigoureuse de nos activités dans le sans-fil ou d'autres décisions liées à la réglementation qui seraient contraires à nos intérêts commerciaux de façon générale.

Environnement concurrentiel

Nous sommes exposés à une vive concurrence, que nous subissons dans tous les secteurs d'activité et toutes les principales gammes de produits, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos parts de marché, nos volumes de service et nos stratégies d'établissement de prix et donc, sur nos résultats financiers. Le développement rapide de nouvelles technologies ainsi que de nouveaux produits et services a modifié les frontières traditionnelles entre les services de télécommunications, Internet et de radiodiffusion et a favorisé l'émergence de nouveaux concurrents mondiaux sur nos marchés, ce qui redéfinit les attentes des clients. La substitution technologique, particulièrement les réseaux IP, a continué de réduire les obstacles à l'accès à l'industrie. Cela a permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en ayant à consacrer des ressources financières, commerciales, humaines, technologiques et liées aux réseaux beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. D'ailleurs, certains concurrents se servent de nos réseaux pour vendre leurs services et n'ont pas besoin d'investir pour construire leurs propres réseaux. Une telle diminution des ressources nécessaires a permis à certains concurrents d'appliquer une tarification qui désorganise le marché. Nous prévoyons que ces tendances se maintiendront dans l'avenir, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance et notre performance financière.

Dans tous nos marchés, la nature et le niveau de la concurrence sont en constante évolution, en raison des conditions du marché et de la conjoncture économique changeantes, ainsi que de l'expansion des activités dans de nouveaux domaines, comme les médias, qui peuvent être plus cycliques. La concurrence peut s'intensifier lorsque des marchés se saturent, l'intégration verticale modifie la structure du marché, la santé de l'économie a une incidence sur les activités publicitaires et les nouveaux concurrents proposent des offres promotionnelles accrocheuses et établissent un positionnement ajusté et stratégique de la marque. Les actifs réseau liés aux services de télécommunications et de médias de BCE sont mis à l'épreuve par des changements comme la prolifération des moyens de communication fondés sur la technologie IP bon marché, les mécanismes de transmission de contenu par contournement, les services d'informatique en nuage, les technologies comme les récepteurs enregistreurs et l'influence des marques mondiales. Un tel environnement concurrentiel pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- les pressions sur les prix dans le sur-fil, les substitutions de produits et la rationalisation des dépenses par les clients d'affaires pourraient accélérer l'érosion des SAR à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles;
- puisque le taux de pénétration du sans-fil au Canada atteint des niveaux plus élevés, l'acquisition d'une nouvelle clientèle pourrait devenir plus difficile;
- les offres accrocheuses que nos concurrents lancent sur le marché pourraient entraîner des pressions sur les prix et une hausse des coûts d'acquisition et de fidélisation;
- une séparation fondamentale entre le contenu et le service de connectivité est en train de se produire, favorisant la pénétration du marché par les fournisseurs de télé par contournement à faible coût et les autres fournisseurs de services ainsi que leur expansion, ce qui modifie l'environnement de nos activités liées à la télé et aux médias et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités;
- les coûts liés à la programmation des fournisseurs de télé continuent de grimper.

Pour une analyse de notre environnement concurrentiel et du risque découlant de la concurrence ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter à *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et à *Principaux risques d'entreprise*, à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

Conditions économiques et du marché des capitaux

Nos activités subissent l'influence de la conjoncture économique et des conditions du marché des capitaux générales, de la confiance et des dépenses des consommateurs, de la demande de produits et de services ainsi que des prix de ceux-ci. Des conditions économiques défavorables, comme un ralentissement économique ou une récession, des conditions défavorables des marchés des capitaux ou un niveau d'activité au détail et commerciale en baisse pourraient avoir une incidence négative sur la demande pour nos produits et services sur fil, sans fil et de médias.

Plus particulièrement, des conditions économiques et du marché des capitaux défavorables pourraient avoir les effets suivants :

- les clients pourraient reporter, voire réduire, leurs achats de nos produits et services, ou cesser de les utiliser;
- les produits tirés de la publicité dans nos activités dans les médias pourraient diminuer;
- la diminution de la solvabilité de nos clients pourrait faire augmenter nos créances douteuses.

Sécurité de l'information (cybermenaces et autres menaces)

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service et notre réputation dépendent de notre capacité à protéger nos réseaux, nos systèmes, nos applications, nos centres de données, nos dossiers électroniques et physiques, ainsi que les renseignements commerciaux et personnels qu'ils contiennent, contre les cyberattaques, l'accès ou l'entrée non autorisé, les dommages causés par les incendies, les catastrophes naturelles ou d'autres événements mentionnés à la rubrique 9, *Risques d'entreprise – Performance de l'infrastructure critique*. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire de nos réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur les clients et les employés, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité. En particulier, les cybermenaces, qui comprennent, sans s'y limiter, des cyberattaques comme les intrusions informatiques, les virus informatiques, les attaques par déni de service, l'espionnage industriel, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle de nature exclusive ou sensible ou d'autres brèches dans le réseau ou la sécurité des TI, évoluent constamment et les mesures de protection des TI doivent être surveillées et adaptées de façon continue. Les vulnérabilités pourraient entacher notre marque et notre réputation ainsi que dégrader nos relations avec la clientèle, et pourraient entraîner :

- la défaillance des réseaux ainsi que des interruptions de service, qui pourraient avoir une incidence directe sur la capacité de nos clients à poursuivre leurs activités commerciales courantes et à fournir des services essentiels;
- le vol, la perte ou la fuite d'informations confidentielles, y compris des renseignements sur les clients et les employés, qui pourraient se traduire par une perte financière, un risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients et des employés et une difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de litiges;
- le risque de perdre des abonnés ou la difficulté à en attirer de nouveaux.

Complexité et efficacité du service et des activités d'exploitation

Le rendement de l'entreprise peut être défavorisé par une structure complexe où il y a de nombreux produits et de multiples plateformes technologiques, systèmes de facturation et bases de données de commercialisation, ainsi qu'une myriade de forfaits, de promotions et de gammes de produits. De plus, notre gamme de produits et les plans tarifaires qui s'y rapportent peuvent être trop difficiles à évaluer de façon appropriée pour les clients, alors que d'autres fournisseurs de services peuvent tirer avantage de modèles de distribution plus simples. Un service constamment reconnu par les clients comme étant supérieur constitue un élément qui nous distingue de la concurrence. Puisque l'efficacité du service à la clientèle dépend de notre capacité à offrir des solutions simples aux clients dans les plus brefs délais, la complexité de nos activités peut réduire la capacité de BCE à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer les coûts. La complexité de nos activités peut aussi créer de la confusion pour le client ou entraîner des erreurs de facturation qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la satisfaction des clients, leur acquisition et leur fidélisation.

Voici quelques-uns des défis en ce qui a trait à la complexité et à l'efficacité du service susceptibles de nuire aux activités de BCE, y compris à notre capacité de gérer efficacement les réseaux, de fournir les services et de contrôler les coûts :

- l'intégration de multiples plateformes technologiques pour soutenir notre stratégie multiproduits;
- le développement de nouvelles plateformes technologiques et des processus connexes devant servir d'assise aux nouveaux modèles d'affaires et mécanismes de prestation;
- l'augmentation du nombre d'utilisateurs de téléphones intelligents et du nombre de clients de Bell Télé Fibe, ce qui pourrait nécessiter plus de soutien qu'il n'est prévu actuellement de la part de nos centres d'appels;
- notre capacité de tirer parti de notre écosystème électronique pour simplifier l'interaction avec les clients et en accroître l'efficience.

4 ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2014 par rapport à 2013. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur chacun de nos secteurs d'activité. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell, Bell Média et Bell Aliant, se reporter à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

4.1 Introduction

Comptes consolidés de résultat de BCE

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation	**21 042**	20 400	642	3,1 %
Bell	***18 734***	*18 109*	*625*	*3,5 %*
Bell Aliant	***2 757***	*2 759*	*(2)*	*(0,1)%*
Éliminations intersectorielles	***(449)***	*(468)*	*19*	*4,1 %*
Coûts d'exploitation	**(12 739)**	(12 311)	(428)	(3,5)%
BAIIA ajusté	**8 303**	8 089	214	2,6 %
Bell	***7 066***	*6 817*	*249*	*3,7 %*
Bell Aliant	***1 237***	*1 272*	*(35)*	*(2,8)%*
Marge du BAIIA ajusté	**39,5 %**	39,7 %		(0,2)%
Bell	***37,7 %***	*37,6 %*		*0,1 %*
Bell Aliant	***44,9 %***	*46,1 %*		*(1,2)%*
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**(216)**	(406)	190	46,8 %
Amortissement des immobilisations corporelles	**(2 880)**	(2 734)	(146)	(5,3)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	**(572)**	(646)	74	11,5 %
Charges financières				
Charge d'intérêts	**(929)**	(931)	2	0,2 %
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**(101)**	(150)	49	32,7 %
Autres produits (charges)	**42**	(6)	48	n.s.
Impôt sur le résultat	**(929)**	(828)	(101)	(12,2)%
Bénéfice net	**2 718**	2 388	330	13,8 %
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	**2 363**	1 975	388	19,6 %
Actionnaires privilégiés	**137**	131	6	4,6 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**218**	282	(64)	(22,7)%
Bénéfice net	**2 718**	2 388	330	13,8 %
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	**2 524**	2 317	207	8,9 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	**2,98**	2,55	0,43	16,9 %
BPA ajusté	**3,18**	2,99	0,19	6,4 %

n.s. : non significatif

BCE a connu un exercice 2014 fructueux, générant une croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté de 3,1 % et de 2,6 %, respectivement, avec une marge du BAIIA ajusté relativement stable d'un exercice à l'autre, de 39,5 % en 2014 comparativement à 39,7 % en 2013, une hausse de 8,9 % du bénéfice net ajusté, et une croissance de 6,7 % des flux de trésorerie disponibles. Cette performance découle de la solidité continue des résultats des Services sans fil de Bell ainsi que de l'amélioration des perspectives financières des Services sur fil de Bell et de l'apport favorable de Bell Média, qui a profité de l'acquisition d'Astral réalisée le 5 juillet 2013.

Le bénéfice net a augmenté de 13,8 % en 2014 par rapport à 2013, ce qui reflète la croissance du BAIIA ajusté, la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et le montant net au titre des profits liés à la valeur de marché réalisés sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains, en partie contrebalancés par l'augmentation du montant net au titre de la dotation aux amortissements et par une perte de valeur nette, principalement dans la télé traditionnelle, qui s'explique par la faiblesse de l'ensemble du marché canadien de la publicité télé et l'augmentation des coûts du contenu.

Notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles ont permis d'accroître les investissements axés sur nos priorités stratégiques, en particulier nos réseaux et services sans fil et sur fil à large bande, ce qui a favorisé la croissance du nombre d'abonnés des services sans fil, de télé et Internet, tout en permettant d'offrir un rendement aux actionnaires de BCE par la majoration des dividendes.

4.2 Connexions clients

CONNEXIONS TOTALES DE BCE

	2014	2013	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	**8 118 628**	7 925 032	2,4 %
Services postpayés	***7 110 047***	*6 798 093*	*4,6 %*
Abonnés d'Internet haute vitesse	**3 297 026**	3 136 636	5,1 %
Abonnés des services de télé (satellite et télé IP)	**2 642 608**	2 489 248	6,2 %
Services de télé IP	***933 547***	*657 513*	*42,0 %*
Total pour les services de croissance	**14 058 262**	13 550 916	3,7 %
SAR filaires	**7 130 852**	7 595 569	(6,1)%
Total pour tous les services	**21 189 114**	21 146 485	0,2 %

ACTIVATIONS NETTES DE BCE

	2014	2013	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	**193 596**	220 608	(12,2)%
Services postpayés	***311 954***	*381 740*	*(18,3)%*
Abonnés d'Internet haute vitesse	**160 390**	91 401	75,5 %
Abonnés des services de télé (satellite et télé IP)	**153 360**	177 183	(13,4)%
Services de télé IP	***276 034***	*286 195*	*(3,6)%*
Total pour les services de croissance	**507 346**	489 192	3,7 %
SAR filaires	**(464 717)**	(540 740)	14,1 %
Total pour tous les services	**42 629**	(51 548)	n.s.

n.s. : non significatif

BCE a ajouté 507 346 nouvelles connexions clients nettes pour ses services de croissance en 2014, en hausse de 3,7 % d'un exercice à l'autre, ce qui comprend :

- 311 954 abonnés des services sans fil postpayés, chiffre en partie contrebalancé par la perte nette de 118 358 abonnés des services sans fil prépayés;
- 160 390 abonnés d'Internet haute vitesse;
- 153 360 abonnés des services de télé, ce qui inclut 276 034 nouveaux abonnés nets des services de télé IP.

Les pertes nettes au chapitre des SAR, de 464 717 en 2014, ont diminué de 14,1 % comparativement à l'exercice précédent.

Les connexions clients totales de BCE dans tous les services ont augmenté de 0,2 % en 2014, ce qui reflète une augmentation de 3,7 % des connexions pour les services de croissance ainsi qu'une baisse, qui va en s'atténuant, des SAR filaires traditionnels, de 6,1 % comparativement à l'exercice précédent. À la fin de 2014, les connexions clients de BCE totalisaient 21 189 114 et comprenaient :

- 8 118 628 abonnés du sans-fil, soit une hausse de 2,4 %, ce qui inclut 7 110 047 abonnés des services sans fil postpayés, une augmentation de 4,6 % depuis la fin de l'exercice précédent;
- 3 297 026 abonnés d'Internet haute vitesse, soit une augmentation de 5,1 % d'un exercice à l'autre;
- 2 642 608 clients des services de télé au total, soit une augmentation de 6,2 %, ce qui inclut les 933 547 abonnés des services de télé IP, soit une augmentation de 42,0 % d'un exercice à l'autre;
- 7 130 852 abonnés des SAR au total, soit une diminution de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent.

4.3 Produits d'exploitation

BCE
PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

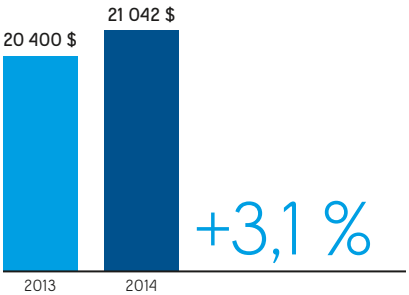

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	**6 241**	5 849	392	6,7 %
Services sur fil de Bell	**10 040**	10 097	(57)	(0,6)%
Bell Média	**2 937**	2 557	380	14,9 %
Éliminations intersectorielles	**(484)**	(394)	(90)	(22,8)%
Bell	**18 734**	18 109	625	3,5 %
Bell Aliant	**2 757**	2 759	(2)	(0,1)%
Éliminations intersectorielles	**(449)**	(468)	19	4,1 %
Total des produits d'exploitation de BCE	**21 042**	20 400	642	3,1 %

BCE

Les produits d'exploitation totaux de BCE ont augmenté de 3,1 % en 2014, en raison de l'augmentation des produits de Bell. Les produits tirés de Bell Aliant sont essentiellement inchangés par rapport à ceux de 2013.

BELL

- Les produits d'exploitation de Bell ont augmenté de 3,5 % en 2014, en raison des produits plus élevés tirés des Services sans fil de Bell et de Bell Média, ce qui comprend l'incidence favorable de l'acquisition d'Astral, partiellement contrebalancée par la diminution des produits tirés des Services sur fil de Bell.
- Les produits d'exploitation de Bell en 2014 sont composés des produits tirés des services, de 17 133 millions $, soit 3,8 % de plus qu'en 2013, et des produits d'exploitation tirés des produits, de 1 601 millions $, essentiellement inchangés par rapport à l'exercice précédent.

SERVICES SANS FIL DE BELL

La croissance des produits des activités ordinaires de 6,7 % en 2014 découle :

- du nombre accru d'abonnés des services postpayés ainsi que de la hausse du PMU combiné en raison d'une augmentation des tarifs mensuels moyens et de l'utilisation accrue des services de données correspondant à l'accroissement de la clientèle utilisant un téléphone intelligent ainsi qu'à l'utilisation croissante des applications de données;
- de l'augmentation des produits tirés des services sans fil et des produits d'exploitation tirés des produits de 6,4 % et de 11,8 %, respectivement, par rapport à 2013.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Les produits des activités ordinaires ont diminué de 0,6 % en 2014, ce qui reflète :

- les baisses continues des produits tirés des services voix et données traditionnels, les pressions concurrentielles sur les prix dans les marchés d'affaires et de gros, et la diminution des ventes de produits aux clients d'affaires et à La Source.

Ces baisses ont été contrebalancées en partie par :

- l'augmentation des produits tirés des services Internet et de télé en 2014 ainsi que la croissance des produits tirés des services de connectivité IP et des solutions d'affaires.

BELL MÉDIA

La croissance des produits de 14,9 % en 2014 reflète :

- l'acquisition d'Astral le 5 juillet 2013;
- la progression des produits tirés des frais d'abonnement découlant de la hausse des tarifs établis en fonction du marché pour des services spécialisés de Bell Média.

Cette croissance a été contrebalancée en partie par :

- la diminution des produits tirés de la publicité en raison de la faiblesse générale du marché de la publicité et du glissement des budgets de publicité vers le radiodiffuseur des Jeux olympiques d'hiver 2014 de Sotchi et de la Coupe du Monde de soccer de la FIFA 2014.

BELL ALIANT

Les produits des activités ordinaires sont essentiellement inchangés par rapport à 2013, ayant diminué de 0,1 %, du fait que la baisse continue des produits tirés des services locaux et d'accès ainsi que des services interurbains, combinée à la diminution des produits tirés des équipements et autres, a été principalement compensée par la croissance des produits tirés des services Internet et de télé et des autres services de connectivité à large bande IP.

4.4 Coûts d'exploitation

BCE
COÛTS D'EXPLOITATION
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

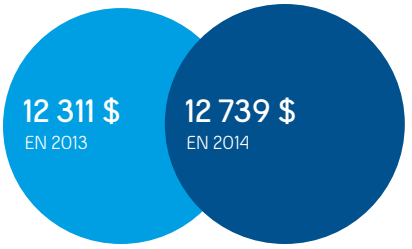

BCE
PROFIL DES COÛTS D'EXPLOITATION (2013)

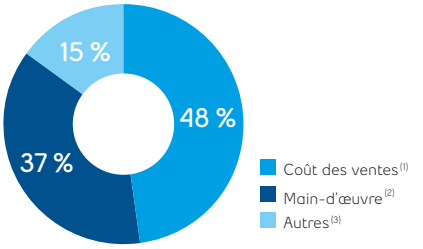

BCE
PROFIL DES COÛTS D'EXPLOITATION (2014)

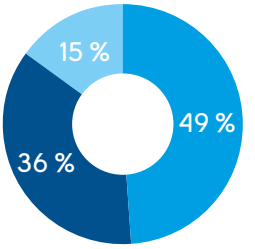

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	**(3 677)**	(3 509)	(168)	(4,8)%
Services sur fil de Bell	**(6 272)**	(6 303)	31	0,5 %
Bell Média	**(2 203)**	(1 874)	(329)	(17,6)%
Éliminations intersectorielles	**484**	394	90	22,8 %
Bell	**(11 668)**	(11 292)	(376)	(3,3)%
Bell Aliant	**(1 520)**	(1 487)	(33)	(2,2)%
Éliminations intersectorielles	**449**	468	(19)	(4,1)%
Total des coûts d'exploitation de BCE	**(12 739)**	(12 311)	(428)	(3,5)%

(1) *Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autres équipements vendus, les coûts liés au réseau et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.*

(2) *Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des montants incorporés dans le coût de l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.*

(3) *Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.*

BCE

Le total des coûts d'exploitation a augmenté de 3,5 % en 2014, du fait de la hausse des coûts d'exploitation de Bell par rapport à 2013, surtout en raison de l'acquisition d'Astral, ainsi que de la hausse des coûts d'exploitation pour Bell Aliant.

BELL

Le total des coûts d'exploitation de Bell a augmenté de 3,3 % en 2014, ce qui reflète l'accroissement des coûts d'exploitation des secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média, en partie compensé par la diminution des coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell.

SERVICES SANS FIL DE BELL

L'augmentation de 4,8 % des coûts d'exploitation par rapport à l'exercice précédent est imputable aux éléments suivants :

- la hausse des investissements sous la forme de dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle découlant d'un nombre accru de mises à niveau de combinés;
- l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données;
- l'augmentation des coûts d'exploitation du réseau imputable à l'expansion et à l'utilisation du réseau LTE.

Cette augmentation a été atténuée par :

- la diminution des coûts de la main-d'œuvre attribuable à la réduction des volumes d'appels, à la diminution des créances douteuses et à une baisse des coûts du contenu sans fil.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Les coûts d'exploitation ont diminué de 31 millions $, soit 0,5 %, en 2014, ce qui reflète :

- le coût moindre des produits vendus découlant de la diminution des ventes de produits de données et d'équipements;
- la diminution des créances douteuses;
- la diminution du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi entraînée par la hausse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi en 2014 par rapport à celui utilisé en 2013;
- la diminution des coûts de la main-d'œuvre résultant principalement de la réduction des volumes d'appels.

En outre, la diminution d'un exercice à l'autre tenait compte d'une charge comptabilisée au T1 2013 relativement à une décision du CRTC concernant nos activités dans les services d'accès haute vitesse de gros qui ne s'est pas répétée cette année.

La diminution des coûts d'exploitation d'un exercice à l'autre a été contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts relatifs à la programmation de Bell Télé en raison du nombre plus élevé d'abonnés, les coûts accrus pour fournir du soutien à un nombre plus élevé d'abonnés des services Télé Fibe et Internet Fibe, l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications, ainsi que l'accroissement des frais de commercialisation et de vente.

BELL MÉDIA

Les coûts d'exploitation ont augmenté de 17,6 % en 2014, en raison des éléments suivants :

- l'acquisition d'Astral;
- les coûts accrus pour les droits de diffusion dans les sports.

Cette augmentation a été contrebalancée en partie par :

- les synergies de coûts découlant de l'intégration d'Astral au sein de Bell Média en 2014.

BELL ALIANT

Les coûts d'exploitation ont augmenté de 2,2 % en 2014, en raison des éléments suivants :

- les coûts accrus relatifs au contenu de la télé IP;
- l'augmentation des coûts du service à la clientèle à l'appui d'une clientèle croissante d'abonnés des services FibreOP de Bell Aliant.

Cette augmentation a été compensée en partie par :

- les réductions négociées des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications;
- la restructuration de la main-d'œuvre en cours;
- la diminution du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi entraînée par la hausse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi en 2014 par rapport à celui utilisé en 2013.

4.5 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA AJUSTÉ

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

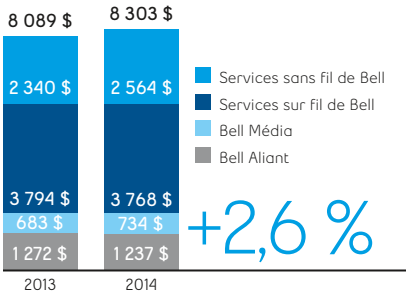

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	**2 564**	2 340	224	9,6 %
Services sur fil de Bell	**3 768**	3 794	(26)	(0,7)%
Bell Média	**734**	683	51	7,5 %
Bell	**7 066**	6 817	249	3,7 %
Bell Aliant	**1 237**	1 272	(35)	(2,8)%
Total du BAIIA ajusté de BCE	**8 303**	8 089	214	2,6 %

BCE

Le BAIIA ajusté a augmenté de 2,6 % en 2014, avec une marge du BAIIA ajusté de 39,5 % comparativement à 39,7 % en 2013. L'augmentation du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre reflète la croissance enregistrée par Bell, en partie contrebalancée par la baisse du BAIIA ajusté de Bell Aliant.

BELL
BAIIA AJUSTÉ
(EN MILLIONS DE DOLLARS)
(% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ)

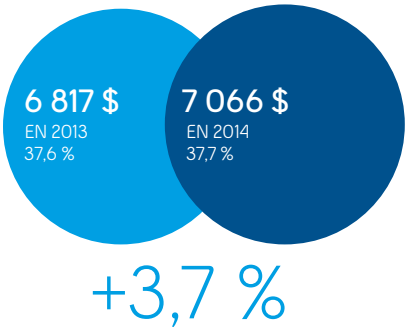

BELL

Le BAIIA ajusté de Bell a augmenté de 3,7 % en 2014, soutenu par :

- la forte croissance du BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell, en partie contrebalancée par la légère diminution du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell par rapport à 2013;
- notre acquisition d'Astral, le 5 juillet 2013, qui a contribué à l'augmentation du BAIIA ajusté de Bell Média.

La marge du BAIIA ajusté de Bell en 2014 est demeurée relativement stable, à 37,7 %, comparativement à 37,6 % en 2013, ce qui reflète :

- l'incidence de la progression du PMU des services sans fil d'un exercice à l'autre;
- la diminution de l'érosion des services voix sur fil et la stabilisation d'un exercice à l'autre de la performance sur les marchés d'affaires;
- la croissance continue de Télé Fibe et l'augmentation des trois produits par foyer;
- la diminution des coûts d'exploitation dans le sur-fil.

Ces résultats ont été contrebalancés en partie par :

- les dépenses accrues relatives à la fidélisation de la clientèle dans le sans-fil;
- les coûts plus élevés relatifs au soutien d'un nombre accru d'abonnés de Télé Fibe et d'Internet Fibe;
- un pourcentage plus élevé de produits tirés du secteur Média, générant des marges moindres, dans les produits de Bell, en raison de l'acquisition d'Astral.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 9,6 % en 2014, par suite :

- de la croissance des produits d'exploitation, qui découle de l'accroissement de la clientèle des services postpayés et de la progression du PMU;
- du contrôle rigoureux exercé sur les dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle.

SERVICES SUR FIL DE BELL

La diminution du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell, de 0,7 % en 2014, découle principalement :

- de la perte continue au chapitre des produits tirés des services voix et données traditionnels, qui génèrent des marges élevées;
- des pressions de la concurrence sur les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.

Cette diminution a été atténuée en partie par :

- la croissance des produits tirés des services Internet et de télé;
- la réduction du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

BELL MÉDIA

La croissance de 7,5 % du BAIIA ajusté de Bell Média en 2014 reflète :

- la contribution financière plus élevée découlant de l'acquisition d'Astral le 5 juillet 2013.

Cette croissance a été contrebalancée en partie par :

- les coûts accrus relatifs au contenu télévisuel principalement pour nos propriétés de télévision spécialisée dans les sports.

BELL ALIANT

Le BAIIA ajusté de Bell Aliant a reculé de 2,8 % en 2014, par suite de :

- l'augmentation des coûts d'exploitation, reflétant l'accroissement des charges relatives à la croissance des services FibreOP;
- l'augmentation des coûts relatifs au contenu télévisuel en raison de la croissance de la clientèle de la télé IP.

4.6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice.

BCE
COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART, AUX ACQUISITIONS ET AUTRES
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

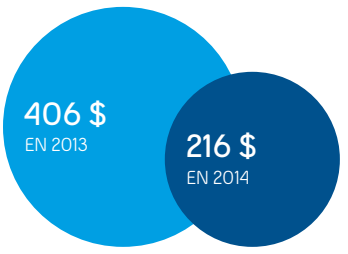

2014

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 82 millions $ résultant de départs volontaires et involontaires au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre;
- les coûts liés aux acquisitions et autres de 134 millions $, comprenant les indemnités de départ d'employés et les coûts relatifs à l'intégration qui se rapportent à la privatisation de Bell Aliant ainsi que les coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou possibles.

2013

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 116 millions $ résultant de départs volontaires et involontaires au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre;
- les coûts liés aux acquisitions et autres de 290 millions $, principalement à l'acquisition d'Astral, ce qui comprend le montant de 230 millions $ relatif à l'obligation au titre des avantages tangibles dont le paiement nous a été imposé par le CRTC, sur sept ans, pour contribuer au système canadien de radiodiffusion.

4.7 Amortissements

Le montant des amortissements que nous constatons dans un exercice donné est touché par :

- *le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;*
- *le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;*
- *les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.*

BCE
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

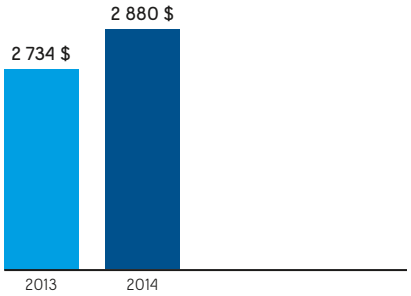

BCE
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

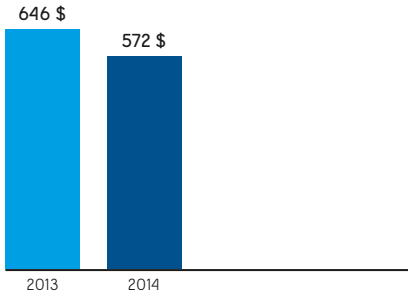

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles en 2014 représente une augmentation de 146 millions $ par rapport à 2013, en raison d'un volume accru d'immobilisations amortissables, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil, ainsi que dans nos services de télé IP. L'amortissement des immobilisations corporelles a par la suite été augmenté du fait de l'amortissement accéléré par suite de la réduction de la durée d'utilité de certains actifs réseau, comme il est décrit à la section 10.1, *Nos méthodes comptables – Estimations comptables critiques et jugements clés*, et de notre acquisition d'Astral, le 5 juillet 2013.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'amortissement des immobilisations incorporelles en 2014 représente une diminution de 74 millions $ par rapport à 2013, en raison principalement de la prolongation de la durée d'utilité de certains actifs liés aux logiciels de TI, la faisant passer de cinq à sept ans, comme il est décrit à la section 10.1, *Nos méthodes comptables – Estimations comptables critiques et jugements clés*, en partie contrebalancée par un volume accru d'actifs nets et par l'augmentation de l'amortissement découlant de notre acquisition d'Astral réalisée le 5 juillet 2013.

4.8 Charges financières

BCE
CHARGE D'INTÉRÊTS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

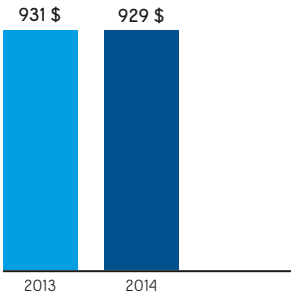

BCE
INTÉRÊTS LIÉS AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

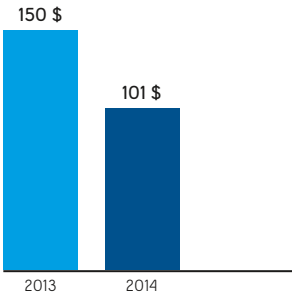

CHARGE D'INTÉRÊTS

La charge d'intérêts a diminué de 2 millions $ en 2014 par rapport à 2013, en raison de l'augmentation des intérêts capitalisés et des taux d'intérêt moyens moindres, situation en partie contrebalancée par les niveaux d'endettement moyens plus élevés principalement liés à notre acquisition d'Astral et à la privatisation de Bell Aliant.

INTÉRÊTS LIÉS AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les intérêts liés à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice.

En 2014, la charge d'intérêts a diminué de 49 millions $ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une obligation moindre au titre des avantages postérieurs à l'emploi, du fait de la hausse du taux d'actualisation, qui est passé de 4,4 % le 1er janvier 2013 à 4,9 % le 1er janvier 2014.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments du résultat global (AERG).

4.9 Autres produits (charges)

Les autres produits (charges) comprennent des produits ou des charges, comme :

- *le montant net des profits ou des pertes lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés comme couvertures économiques;*
- *les profits nets ou pertes nettes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédons des placements ou que nous en réduisons la valeur, ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements;*
- *la dépréciation d'actifs;*
- *les pertes sur la cession et la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles;*
- *les produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;*
- *le produit (la perte) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises;*
- *les coûts liés au remboursement anticipé de la dette.*

BCE
AUTRES PRODUITS (CHARGES)
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

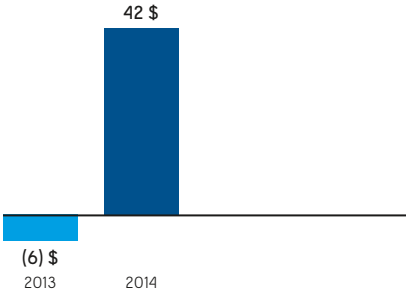

2014

Les autres produits incluent des profits de 134 millions $ liés à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains, le revenu de dividendes de 42 millions $ découlant des bénéfices générés en fiducie préalablement au dessaisissement des actifs de Bell Média détenus en vue de la vente et les profits de change réalisés en 2014. Ces produits ont été en partie contrebalancés par une perte de valeur nette de 105 millions $, principalement liée aux propriétés de télé traditionnelle de Bell Média et découlant de la faiblesse de l'ensemble du marché canadien de la publicité télé et de l'augmentation des coûts du contenu télévisuel, par les pertes de 51 millions $ subies à la cession de logiciels et d'immobilisations corporelles ainsi que par les coûts de 29 millions $ liés au remboursement anticipé de la dette.

2013

Les autres charges incluaient les coûts de 55 millions $ liés au remboursement anticipé de la dette, les pertes à la cession et à la mise hors service des immobilisations de 44 millions $ et une perte sur participations mises en équivalence de 32 millions $, ce qui inclut notre part de 25 millions $ de la charge au titre de la perte de valeur du goodwill et de la réduction de valeur d'immobilisations incorporelles de type relations clients comptabilisés par une entité mise en équivalence. Ces charges ont été en partie compensées par le montant net de 94 millions $ au titre des profits liés à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains, ainsi que par la distribution d'un excédent du régime de retraite de 36 millions $.

4.10 Impôt sur le résultat

BCE
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

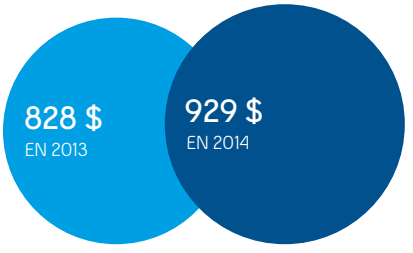

L'impôt sur le résultat en 2014 a augmenté de 101 millions $ par rapport à 2013 en raison de l'augmentation du bénéfice imposable en 2014 et de la valeur moins élevée du règlement favorable de positions fiscales incertaines en 2014 par rapport à 2013.

Notre taux d'imposition effectif est demeuré relativement stable, s'établissant à 25,5 % en 2014, comparativement à 25,7 % en 2013.

4.11 Bénéfice net et BPA

BCE
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

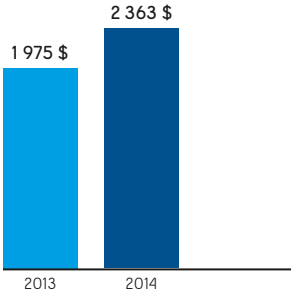

BCE
BPA
(EN $)

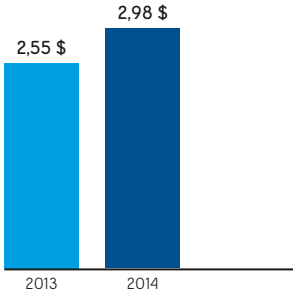

BCE
BÉNÉFICE NET AJUSTÉ
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

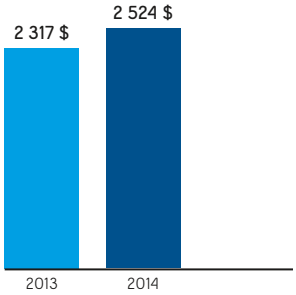

BCE
BPA AJUSTÉ
(EN $)

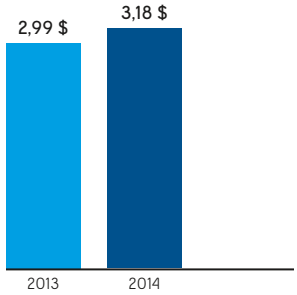

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté en 2014, de 388 millions $, ou 0,43 $ par action ordinaire, en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté, de la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la diminution de la PNDPC liée à la privatisation de Bell Aliant, et de l'augmentation des autres produits, en partie contrebalancés par la hausse de l'impôt sur le résultat et l'augmentation du montant net au titre de la dotation aux amortissements.

Exclusion faite de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) sur placements et des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, le bénéfice net ajusté de 2014 s'est établi à 2 524 millions $, ou 3,18 $ par action ordinaire, comparativement à 2 317 millions $, ou 2,99 $ par action ordinaire, en 2013.

4.12 Dépenses d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
(EN MILLIONS DE DOLLARS)
INTENSITÉ DU CAPITAL
(%)

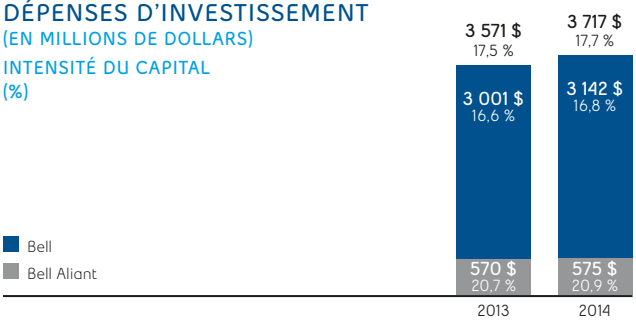

Les dépenses d'investissement de BCE ont augmenté de 146 millions $, ou 4,1 %, en 2014, ce qui reflète l'augmentation des dépenses chez Bell et une légère augmentation des dépenses chez Bell Aliant. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 17,7 %, contre 17,5 % en 2013. Ces investissements ont soutenu la poursuite de l'expansion de la zone de couverture de notre service Télé Fibe au Québec et en Ontario et de la zone de couverture du service FibreOP de Bell Aliant dans le Canada atlantique, le déploiement de la fibre à large bande pour connecter directement un plus grand nombre de foyers et d'entreprises, le déploiement du service mobile 4G LTE dans d'autres marchés partout au Canada ainsi que le maintien des dépenses visant l'augmentation de la capacité du réseau pour soutenir la consommation accrue des services de données et augmenter les vitesses LTE.

4.13 Flux de trésorerie

En 2014, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 235 millions $ par rapport à 2013, par suite de la cotisation volontaire de 350 millions $ faite au régime de retraite PD en 2014 et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, en partie compensées par la hausse du BAIIA ajusté et l'amélioration du fonds de roulement.

Les flux de trésorerie disponibles pour les actionnaires ordinaires de BCE ont augmenté de 173 millions $ en 2014, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté et à l'amélioration du fonds de roulement, en partie contrebalancées par la hausse de l'impôt sur le résultat payé et l'augmentation des dépenses d'investissement.

BCE
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

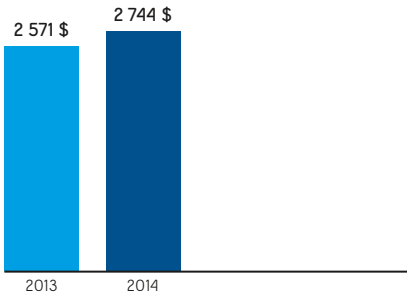

BCE
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

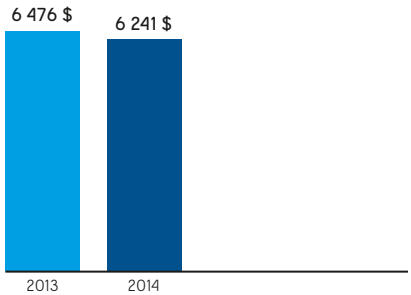

5 ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

5.1 Services sans fil de Bell

En 2014, nous avons enregistré la meilleure rentabilité du secteur en exerçant un contrôle rigoureux au chapitre de l'acquisition d'abonnés des services postpayés et de la fidélisation de la clientèle, en augmentant le PMU grâce à la hausse des taux d'adoption des téléphones intelligents et de l'utilisation plus intensive des services de données mobiles, et en réduisant le taux de désabonnement.

Éléments fondamentaux des impératifs stratégiques pertinents

ACCÉLÉRER LE SANS-FIL

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons acquis 35 % et 46 % du total des nouvelles activations brutes et nettes de services postpayés, respectivement, enregistrées par les trois plus importantes entreprises de services sans fil, tout en réalisant une croissance de premier plan de 4,9 % du PMU et de 9,6 % du BAIIA ajusté, ainsi qu'une expansion de la marge liée aux services de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2013.
- Nous avons accru notre clientèle d'utilisateurs de téléphones intelligents à la fin de 2014, la portant à 76 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 73 % à la fin de 2013.
- Nous avons étoffé notre gamme de téléphones intelligents à la pointe du progrès avec l'ajout de 40 nouveaux appareils, accroissant ainsi notre vaste gamme d'appareils rattachés au réseau 4G LTE.
- Nous avons annoncé la conclusion d'une entente en vue d'acquérir Glentel, un distributeur qui offre plusieurs marques d'appareils mobiles utilisant la technologie à deux canaux au Canada, dans lequel nous prévoyons conserver une participation de 50 %, afin de maintenir la position concurrentielle de Bell en garantissant un accès à long terme à l'efficace réseau de distribution au détail de produits sans fil de Glentel.
- Nous avons lancé en janvier 2014 une solution de paiement mobile sécurisée, le Portefeuille RBC, avec RBC, et annoncé la conclusion de trois autres partenariats avec TD Canada Trust, la CIBC et le Mouvement Desjardins visant le lancement des solutions similaires de paiement mobile sécurisé.
- Nous avons continué de réduire le coût de l'itinérance mobile dans les pays où les Canadiens voyagent le plus.
- Nous avons lancé le plan Achat simplifié, un programme de paiement par versements offert aux abonnés de Bell Mobilité qui font l'achat d'une tablette, leur permettant d'étaler une portion du coût de la nouvelle tablette sur deux ans s'ils choisissent un forfait pour tablette.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Faire croître, de manière rentable, notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil, tout en maintenant le rythme en ce qui a trait à la part du marché des activations d'abonnés des services postpayés pour les entreprises titulaires.
- Réduire l'écart du PMU par rapport aux entreprises titulaires concurrentes.
- Gérer l'incidence financière et sur le taux de désabonnement qui pourrait découler d'un niveau d'activité inhabituel sur le marché dans la foulée du nombre beaucoup plus élevé de clients ayant un contrat de deux ou de trois ans qui seront susceptibles de renouveler leur forfait ou de changer de fournisseur au cours des deux prochaines années en raison de la mise en œuvre du Code sur les services sans fil en 2013, si la date d'application de ce code du CRTC, fixée au 3 juin 2015, est jugée comme étant valide.
- Offrir en temps opportun les derniers modèles de combinés et d'appareils afin de permettre aux clients de profiter des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants ainsi que de l'accélération des vitesses de transmission pour optimiser l'utilisation de nos services.
- Accélérer la génération de nouvelles sources de produits en accentuant la commercialisation de services et d'applications de prochaine génération pour le commerce mobile et les communications intermachines.

INVESTIR DANS LES RÉSEAUX ET LES SERVICES LARGE BANDE

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons procédé à l'expansion de notre réseau sans fil 4G LTE de prochaine génération afin de couvrir 86 % de la population de l'ensemble du pays.
- Nous avons augmenté les vitesses de notre réseau mobile 4G LTE jusqu'à 45 % dans l'ensemble de notre zone de couverture.
- Nous avons acquis 31 licences pour 480 millions de MHz par population de spectre dans la bande de 700 MHz à l'échelle nationale, au coût de 566 millions $, à la suite de la vente aux enchères de spectre sans fil d'Industrie Canada.
- Nous avons lancé le premier réseau LTE au Canada dans la bande de 700 MHz, à Hamilton, en Ontario, au début d'avril.
- Nous avons lancé le service mobile 4G LTE dans 52 collectivités du Canada atlantique et dans sept collectivités des Territoires du Nord-Ouest.

POINT DE MIRE EN 2015

- Achever la construction du réseau sans fil 4G LTE et gérer la capacité du réseau sans fil.

ÉTABLIR UNE STRUCTURE DE COÛTS CONCURRENTIELLE

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons réduit les coûts par client des centres d'appels de Bell Mobilité de 30 % depuis 2010 grâce à des investissements dans le perfectionnement des systèmes de centres d'appels et des options libre-service en ligne pour les clients.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Concrétiser les synergies de coûts d'exploitation et de dépenses d'investissement découlant de l'intégration de Bell Aliant dans les secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell.
- Générer des économies de coûts au moyen d'initiatives liées au coût des ventes, de la réduction des frais de vente et des frais généraux et administratifs ainsi que de la réalisation d'améliorations au chapitre de l'efficience de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'organisation de Bell en vue de maintenir la stabilité de la marge du BAIIA ajusté consolidée.

AMÉLIORER LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons lancé deux nouvelles options pour les factures électroniques, soit Explication de la facture personnalisée et Visite interactive de la facture Bell Mobilité, dans le but d'améliorer l'expérience client en prenant les devants pour répondre aux questions les plus fréquentes sur la facturation.
- Le recours plus intensif aux options libre-service et notre capacité accrue de résoudre les problèmes au premier appel ont contribué à une réduction de 34 % des appels des clients à nos centres de services depuis 2011.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Investir dans des initiatives de service à la clientèle, en réduisant la complexité pour tous les clients, notamment en matière de facturation.
  - En janvier 2015, nous avons commencé à présenter des vidéos personnalisées pour les nouveaux clients de Mobilité qui leur expliquent les composantes de leur première facture, comment vérifier leur utilisation et mettre à jour les fonctions d'appel ainsi que comment gérer leurs comptes par l'intermédiaire de MonBell.ca et de l'application mobile MonBell.
- Réduire le volume total d'appels des clients des services sans fil dans nos centres d'appels pour les services sans fil.

Analyse de la performance financière

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2014

SERVICES SANS FIL DE BELL PRODUITS

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

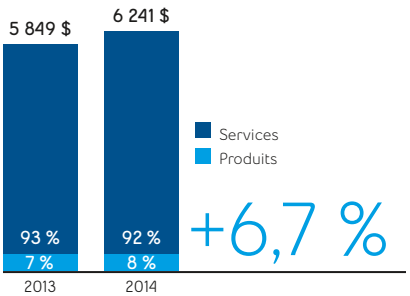

SERVICES SANS FIL DE BELL BAIIA AJUSTÉ

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

(% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ LIÉE AUX SERVICES)

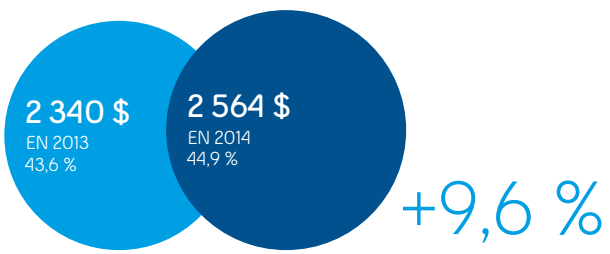

CROISSANCE DES ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS

+4,6 %

EN 2014

ACTIVATIONS NETTES DES SERVICES POSTPAYÉS

308 504

EN 2014

TAUX DE DÉSABONNEMENT DES SERVICES POSTPAYÉS EN 2014

1,22 %

AMÉLIORATION DE 0,03 PT VS 2013

PMU COMBINÉ

PAR MOIS

2014 : 60,07 $
2013 : 57,25 $

+4,9 %

ADOPTION DES TÉLÉPHONES INTELLIGENTS

PARMI LES ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS

2014 : 76 %
2013 : 73 %

+3 pts

RÉSULTATS DES SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services	**5 705**	5 362	343	6,4 %
Produits	**483**	432	51	11,8 %
Total des produits externes	**6 188**	5 794	394	6,8 %
Produits intersectoriels	**53**	55	(2)	(3,6)%
Total des produits tirés des Services sans fil de Bell	**6 241**	5 849	392	6,7 %

Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 6,7 % en 2014, dans la foulée de la progression des produits d'exploitation tirés des services et des produits par rapport à 2013.

- **Les produits tirés des services** ont augmenté de 6,4 % en 2014, hausse entraînée par le nombre plus élevé d'abonnés des services postpayés au sein de notre clientèle et la croissance du PMU combiné attribuable à la hausse des tarifs mensuels moyens et par l'utilisation plus intensive des services de données, reflétant l'augmentation de la pénétration des téléphones intelligents et l'utilisation d'applications de données, ainsi que par la couverture du réseau 4G LTE plus étendue et les vitesses de transmission plus élevées. La croissance d'un exercice à l'autre des produits tirés des services a été atténuée par la diminution des produits tirés des services voix sans fil, imputable surtout à la popularité des plans d'appels illimités au pays et à la substitution pour des applications de données.
- Les produits tirés des services de données des Services sans fil de Bell en 2014 ont augmenté de 22,2 % par rapport à 2013, tandis que les produits tirés des services voix sans fil ont diminué de 4,5 %.
- **Les produits d'exploitation tirés des produits** ont augmenté de 11,8 % en 2014, ce qui reflète la proportion plus importante de téléphones intelligents haut de gamme dans notre chiffre d'affaires et le nombre accru de mises à niveau de combinés par rapport à 2013.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	**(3 677)**	(3 509)	(168)	(4,8)%
BAIIA ajusté	**2 564**	2 340	224	9,6 %
Marge du BAIIA ajusté totale	**41,1 %**	40,0 %		1,1 %
Marge du BAIIA ajusté liée aux services	**44,9 %**	43,6 %		1,3 %

Les coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell ont augmenté de 4,8 % en 2014 par suite de :

- la hausse des investissements sous la forme de dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle en raison du nombre accru de mises à niveau de combinés subventionnés;
- l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données;
- l'augmentation des coûts d'exploitation du réseau imputable à l'expansion et à l'utilisation du réseau LTE.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par :

- la diminution des coûts de la main-d'œuvre reflétant la réduction des volumes d'appels, la diminution des créances douteuses ainsi que la diminution des charges relatives au contenu en 2014.

Les coûts d'acquisition d'abonnés en 2014 ont été passablement stables par rapport à l'exercice précédent, reflétant le nombre moindre d'activations brutes d'un exercice à l'autre et le contrôle rigoureux en matière d'établissement des prix.

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 9,6 % en 2014, soutenu par la hausse des produits d'exploitation, comme il est décrit ci-dessus, ainsi que par le contrôle efficace exercé sur les coûts d'exploitation. Par suite de l'effet plus marqué des produits sur le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell, en fonction des produits tirés des services sans fil, est passée à 44,9 % en 2014, comparativement à 43,6 % en 2013.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SANS FIL DE BELL

	2014	2013	VARIATION	% DE VARIATION
PMU combiné ($/mois)	**60,07**	57,25	2,82	4,9 %
Activations brutes	**1 614 364**	1 694 055	(79 691)	(4,7)%
Services postpayés	***1 271 599***	*1 332 423*	*(60 824)*	*(4,6)%*
Services prépayés	***342 765***	*361 632*	*(18 867)*	*(5,2)%*
Activations nettes	**192 368**	217 768	(25 400)	(11,7)%
Services postpayés	***308 504***	*378 121*	*(69 617)*	*(18,4)%*
Services prépayés	***(116 136)***	*(160 353)*	*44 217*	*27,6 %*
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	**1,52 %**	1,60 %		0,08 %
Services postpayés	***1,22 %***	*1,25 %*		*0,03 %*
Services prépayés	***3,43 %***	*3,55 %*		*0,12 %*
Abonnés[1]	**7 970 702**	7 778 334	192 368	2,5 %
Services postpayés	***6 986 196***	*6 677 692*	*308 504*	*4,6 %*
Services prépayés	***984 506***	*1 100 642*	*(116 136)*	*(10,6)%*
Coût d'acquisition ($/abonné)	**443**	421	(22)	(5,2)%

(1) *En 2013, 99 098 abonnés ont été retranchés de notre clientèle des services postpayés pour exclure tous les abonnés des communications intermachines, à la suite de la révision de nos données sur les abonnés du sans-fil. En outre, 18 354 abonnés ont été retranchés de notre clientèle des services postpayés, compte tenu des ajustements relatifs aux désactivations d'abonnés, et 8 022 abonnés ont été retranchés à la suite de la révision de nos comptes clients. Dans notre clientèle d'abonnés des services prépayés, nous avons ajouté 5 008 clients à la suite de la révision de nos données sur les abonnés.*

Le PMU combiné de 60,07 $ reflète une augmentation de 4,9 % en 2014. Cette augmentation découle du PMU plus élevé tiré des services postpayés en raison de l'utilisation accrue des services de données attribuable à la proportion plus élevée d'abonnés utilisant des téléphones intelligents combinée à l'accroissement du trafic sur notre réseau 4G LTE, des tarifs plus élevés découlant des prix des nouveaux forfaits de deux ans qui ont pris effet au troisième trimestre de 2013 à la suite de la mise en œuvre du Code sur les services sans fil et du pourcentage plus élevé d'abonnés des services postpayés dans notre clientèle. Cette croissance a été contrebalancée en partie par la diminution du PMU de la composante services téléphoniques d'un exercice à l'autre, les clients continuant de délaisser les services voix au profit des services de données.

- **Le PMU des services de données** a augmenté de 20,5 % en 2014, surtout en raison de l'augmentation des tarifs des forfaits et du contrôle rigoureux des prix ainsi que de l'adoption accrue de téléphones intelligents et autres appareils de transmission de données, comme les tablettes, ce qui favorise l'utilisation plus intensive du courriel, de la navigation sur le Web, du réseautage social, de la messagerie textuelle, de la télé mobile, de la messagerie photo et vidéo ainsi que des services de divertissement comme la vidéo en continu, le téléchargement de musique et les jeux. En outre, l'augmentation des vitesses du réseau 4G LTE en août 2014 a également contribué à la croissance du PMU des services de données. La croissance du PMU des services de données d'un exercice à l'autre a été freinée par l'incidence des forfaits plus généreux en matière de données et offrant des tarifs d'itinérance plus bas, ainsi que l'utilisation accrue par les clients des points d'accès à Internet sans fil Wi-Fi.
- **Le PMU de la composante services téléphoniques** a diminué de 5,9 % en 2014, ce qui reflète la clientèle plus nombreuse des forfaits « tout inclus » incluant des appels locaux et interurbains illimités, les pressions de la concurrence sur les prix et l'utilisation globale moindre des services téléphoniques par les clients, qui se tournent de plus en plus vers les fonctions et services de données.

Le total des activations brutes dans le sans-fil a diminué de 4,7 % en 2014 en raison de la diminution des activations brutes de services postpayés et des activations brutes de services prépayés.

- **Les activations brutes de services postpayés** ont diminué de 4,6 % en 2014, ce qui reflète l'incidence de la majoration des prix des forfaits au premier semestre de l'exercice occasionnée par le passage des contrats de trois ans aux contrats de deux ans à la suite de la mise en œuvre du Code sur les services sans fil, et du niveau de saturation du marché du sans-fil. La diminution d'un exercice à l'autre des activations brutes de services postpayés a été freinée par l'incidence favorable du lancement du iPhone 6 d'Apple en septembre 2014 ainsi que par le nombre élevé d'activations au cours de la période des fêtes par rapport à l'exercice précédent et le nombre accru d'activations de tablettes reflétant le lancement du plan Achat simplifié de Bell Mobilité, un programme de paiement par versements pour l'achat d'une tablette, au troisième trimestre de 2014.
- **Les activations brutes de services prépayés** ont diminué de 5,2 % en 2014 du fait que nous continuons de cibler davantage les acquisitions d'abonnés des services postpayés.
- **Les utilisateurs de téléphones intelligents** en pourcentage des abonnés des services postpayés ont augmenté pour s'établir à 76 % au 31 décembre 2014, comparativement à 73 % à la fin de 2013.

Le taux de désabonnement combiné dans le sans-fil a diminué de 0,08 point de pourcentage en 2014, pour s'établir à 1,52 %, ce qui reflète des améliorations du taux de désabonnement des services postpayés et des services prépayés. Cette diminution est attribuable au pourcentage plus élevé d'abonnés des services postpayés dans notre clientèle totale par rapport à l'exercice précédent, car les abonnés des services postpayés affichent généralement un taux de désabonnement moindre que les abonnés des services prépayés.

- **Le taux de désabonnement des services postpayés** s'est amélioré de 0,03 point de pourcentage en 2014, pour passer à 1,22 %, malgré les promotions accrocheuses des autres entreprises titulaires et des concurrents plus récents et l'activité plus intense découlant du lancement de l'iPhone 6 d'Apple, ce qui reflète l'incidence positive de notre stratégie de fidélisation de la clientèle.
- **Le taux de désabonnement des services prépayés** s'est amélioré de 0,12 point de pourcentage en 2014 pour passer à 3,43 %, les initiatives de commercialisation ayant fait diminuer les désactivations d'abonnés par rapport à 2013.

Les activations nettes de services postpayés ont diminué de 18,4 % en 2014 en raison de l'incidence combinée de la baisse des activations brutes et du nombre accru de désactivations d'abonnés.

Les pertes nettes d'abonnés des services prépayés ont diminué de 27,6 % en 2014 en raison du nombre moindre de désactivations d'abonnés, en partie contrebalancé par la baisse des activations brutes.

La clientèle des services sans fil au 31 décembre 2014 totalisait 7 970 702 abonnés, ce qui représente une augmentation de 2,5 % depuis la fin de 2013. La proportion des abonnés des Services sans fil de Bell ayant choisi les services postpayés a augmenté pour s'établir à 88 % en 2014, contre 86 % à l'exercice précédent.

Le coût d'acquisition par activation brute a augmenté de 22 $ en 2014 par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 443 $, en raison d'une plus grande proportion d'activations d'abonnés des services postpayés et de la vente d'un plus grand nombre de téléphones intelligents haut de gamme.

Les coûts de fidélisation de la clientèle en pourcentage des produits tirés des services ont augmenté pour s'établir à 11,0 % en 2014, alors qu'ils s'établissaient à 10,3 % en 2013, en raison d'un nombre accru de mises à niveau de combinés subventionnés allié à une plus grande diversité de modèles de téléphones intelligents plus coûteux.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Le marché du sans-fil est prépondérant dans l'industrie des télécommunications au Canada, représentant 47 % du total des produits des activités ordinaires, et il affiche actuellement une croissance annuelle autour de 5 %.

Il y a près de 29 millions d'abonnés des services sans fil au Canada. Les trois grandes entreprises titulaires nationales, Bell, TELUS Corporation (TELUS) et Rogers, comptent plus de 90 % des abonnés et des produits de ce secteur. Rogers détient la plus importante part, du fait de son réseau Système mondial de communications mobiles (GSM) traditionnel. Toutefois, Bell a regagné une part non négligeable du marché des abonnés, ainsi que la part la plus importante de la croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté depuis 2009, grâce au lancement de nos réseaux HSPA+ et 4G LTE respectifs, à l'augmentation du nombre de points de distribution au détail, à l'acquisition de Virgin Mobile, à la modernisation de l'image de marque, à l'amélioration du service à la clientèle et à la nouvelle équipe de direction comptant une vaste expérience dans le secteur canadien du sans-fil.

Au Canada, le taux de pénétration dans le sans-fil était d'environ 81 % à la fin de 2014, comparativement à plus de 100 % aux É.-U. et jusqu'à 182 % en Europe. Le secteur canadien du sans-fil est promis à une croissance régulière dans les prochaines années, du fait de l'accroissement de l'adoption et de l'utilisation des services de données et de l'expansion du service 4G LTE dans les régions les plus rurales et reculées du Canada grâce au déploiement du spectre de 700 MHz.

Concurrents

Importants fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations, Rogers et TELUS.

Petites entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation (SaskTel) et Manitoba Telecom Services Inc. (MTS Mobility).

Concurrents plus récents dans leurs zones de service respectives :

- Vidéotron ltée (Vidéotron), qui fournit le service à Montréal et ailleurs au Québec;
- WIND Mobile, qui fournit le service à Toronto, à Calgary, à Vancouver, à Edmonton, à Ottawa ainsi que dans plusieurs collectivités du sud-ouest de l'Ontario;
- Mobilicity[1], qui offre des services sans fil à Toronto, à Ottawa, à Vancouver, à Calgary et à Edmonton;
- EastLink, qui a lancé le service en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard en février 2013.

Les exploitants de réseau virtuel mobile, qui sont des revendeurs des réseaux mobiles de concurrents, comme PC Mobile et Télécommunications Primus Canada Inc. (Primus).

Part du marché canadien des services sans fil

ABONNÉS

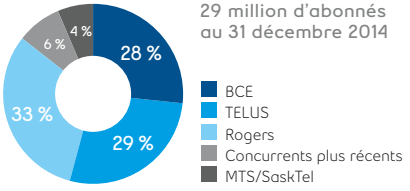

29 million d'abonnés au 31 décembre 2014

PRODUITS

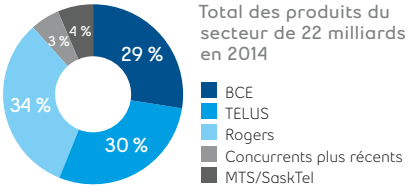

Total des produits du secteur de 22 milliards $ en 2014

PRINCIPALES DONNÉES SUR LE SANS-FIL – PART DES ENTREPRISES NATIONALES

AJOUTS NETS D'ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS (EN %)

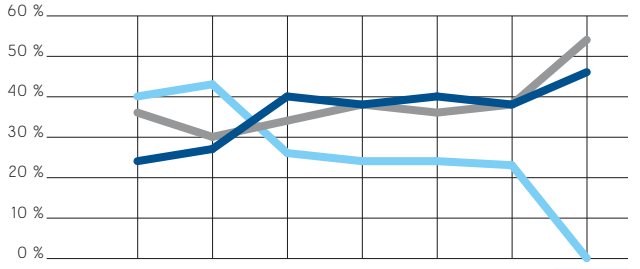

	2008	2009	2010	2011	2012	2013[2]	2014
Bell	24 %	27 %	40 %	38 %	40 %	38 %	**46 %**
TELUS[3]	36 %	30 %	34 %	38 %	36 %	38 %	**54 %**
Rogers	40 %	43 %	26 %	24 %	24 %	23 %	**0 %**

CROISSANCE DU BAIIA AJUSTÉ (EN %)

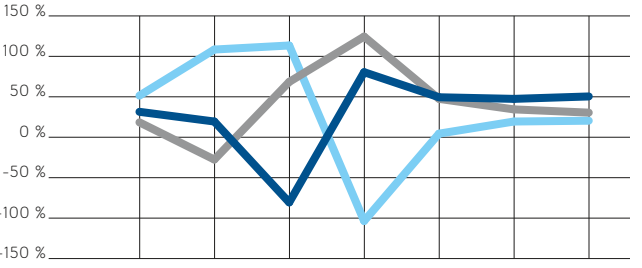

	2008	2009[2]	2010	2011	2012	2013	2014
Bell	31 %	19 %	(81)%	80 %	49 %	47 %	**50 %**
TELUS[3]	18 %	(28)%	68 %	124 %	47 %	34 %	**30 %**
Rogers	51 %	108 %	113 %	(104)%	4 %	19 %	**20 %**

CROISSANCE DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES (EN %)

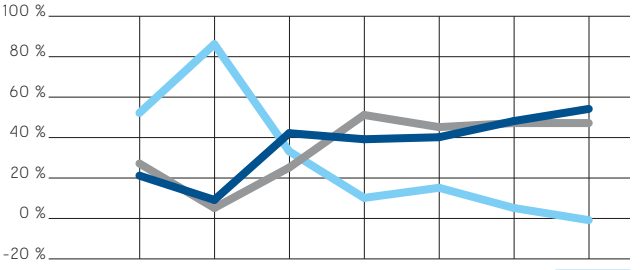

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bell	21 %	9 %	42 %	39 %	40 %	48 %	**54 %**
TELUS[3]	27 %	5 %	25 %	51 %	45 %	47 %	**47 %**
Rogers	52 %	86 %	33 %	10 %	15 %	5 %	**(1)%**

(1) *Data & Audio Visual Enterprises Wireless Inc. (DAVE), exerçant ses activités sous la marque Mobilicity, a demandé à être mise sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et sa demande a été accueillie en septembre 2013.*

(2) *Les pourcentages pourraient ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*

(3) *Les données présentées pour TELUS excluent Public Mobile Inc. (acquise le 29 novembre 2013).*

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONSOMMATION CROISSANTE DES SERVICES DE DONNÉES

L'accroissement de l'adoption et de l'utilisation des services de données continue de stimuler la croissance des produits tirés du secteur des services sans fil. En 2014, le PMU des services de données sans fil au Canada a représenté environ 50 % du PMU combiné du secteur, comparativement à 44 % en 2013. La croissance des services de données a continué d'être alimentée par l'adoption constante des téléphones intelligents et des tablettes, et les plans de services de données connexes. L'augmentation de la demande pour les services de données sans fil devrait se poursuivre, en raison : de l'investissement continu dans des technologies de réseaux de plus en plus rapides, comme les réseaux 4G LTE, qui procurent une expérience plus intéressante pour les utilisateurs; de l'engouement croissant à l'égard de la connectivité mobile et des réseaux sociaux; de la variété et des prix de plus en plus abordables des téléphones intelligents et des tablettes, ainsi que l'adoption croissante de multiples appareils par les familles. L'adoption plus généralisée par les consommateurs de services comme la télé mobile, le commerce mobile, les services bancaires mobiles, et d'autres applications de communications intermachines dans le commerce de détail et les transports (la voiture connectée, la localisation des actifs, la télésurveillance), devrait elle aussi contribuer à la croissance. Dans le marché résidentiel, les communications intermachines représentent un futur domaine de croissance potentiel dans ce secteur, car la connectivité sans fil sur les appareils de tous les jours, allant de la domotique aux caméras, devient généralisée.

BESOIN DE PLUS DE SPECTRE SANS FIL ET REGROUPEMENT DES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

La croissance rapide du trafic des données mobiles met à rude épreuve les réseaux des entreprises de télécommunications sans fil et leur capacité de gérer et d'absorber ce trafic. La vente aux enchères de spectre dans la bande de 700 MHz d'Industrie Canada, qui s'est terminée en février 2014, a procuré aux entreprises de télécommunications sans fil un avantageux bloc de fréquences leur permettant de déployer des réseaux sans fil de prochaine génération plus rapides et d'augmenter la capacité, surtout dans les zones rurales. En outre, Industrie Canada a tenu, le 3 mars 2015, une enchère de spectre des SSFE-3 et, en avril 2015, tiendra l'enchère de spectre dans la bande de 2 500 MHz, ce qui donnera à Bell et à d'autres entreprises de télécommunications sans fil l'occasion d'acquérir du spectre supplémentaire pour améliorer leurs réseaux LTE et répondre aux besoins des marchés urbains et des marchés ruraux. En outre, le regroupement des entreprises de télécommunications (en particulier avec le 4G LTE évolué), une méthode que les entreprises canadiennes de télécommunications sans fil utilisent actuellement (et qui devrait être de plus en plus répandue à l'avenir), permet l'utilisation simultanée de plusieurs canaux de spectre, ce qui accroît considérablement la capacité et les débits de transfert des données.

DÉPENSES ACCRUES RELATIVES À LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

Puisque le taux de pénétration du sans-fil au Canada s'accroît et que la concurrence continue de s'intensifier, il sera nécessaire de mettre encore plus l'accent sur l'amélioration du service à la clientèle, l'étoffement des gammes de services existantes ainsi que sur la hausse des dépenses en vue de conserver les clients existants grâce aux mises à niveau de combinés ayant fait l'objet de rabais. En particulier, par suite de la mise en œuvre du Code sur les services sans fil en 2013, qui a fait passer la durée des contrats de services sans fil de trois ans à deux ans, il est possible que l'on assiste à un niveau d'activité inhabituel sur le marché du fait qu'un nombre beaucoup plus élevé de clients seront susceptibles de renouveler leur forfait ou de changer de fournisseur au cours des deux prochaines années.

Perspectives commerciales et hypothèses

PERSPECTIVES POUR 2015

Nous prévoyons une croissance continue des produits des activités ordinaires, entraînée par un nombre plus élevé d'abonnés des services postpayés, l'utilisation accrue des services de données par les clients possédant un téléphone intelligent et les forfaits à tarifs majorés pour les nouveaux contrats d'une durée de deux ans. Nous tenterons d'enregistrer des produits des activités ordinaires plus élevés grâce à la croissance des services de données, générée par nos réseaux HSPA+ et 4G LTE, à l'augmentation de la demande pour des services comme la navigation sur le Web, les services de vidéo et de musique en continu, les portails communautaires comme Facebook et YouTube ainsi que les nouveaux services comme les applications pour le commerce mobile et les communications intermachines. Nous avons l'intention de lancer sur le marché ces nouveaux produits et services d'une façon permettant de maintenir l'équilibre entre innovation et rentabilité.

Les contrats de trois ans conclus avant l'entrée en vigueur du Code sur les services sans fil et la nouvelle vague de contrats de deux ans qui expireront en 2015, si la date d'application du Code des services sans fil du CRTC, fixée au 3 juin 2015, est jugée comme étant valide, sont des facteurs qui entraîneront une recrudescence du niveau d'activité dans le secteur du sans-fil au Canada. Il est donc très important de continuer d'augmenter la satisfaction de la clientèle et d'accroître l'investissement dans leur fidélisation. Nous prévoyons générer une croissance du BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell en 2015 à partir de l'augmentation des produits des activités ordinaires, qui devrait être modérée par la hausse des dépenses relatives aux activations d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, dans la foulée du niveau d'activité sur le marché.

HYPOTHÈSES

- Une hausse du taux de pénétration, à un rythme toutefois moins rapide, du secteur du sans-fil au Canada et l'adoption plus généralisée des téléphones intelligents.
- Le maintien du niveau de concurrence tant dans le marché résidentiel que dans le marché d'affaires.
- Le maintien du rythme en ce qui a trait à la part du marché de Bell des activations d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires.
- L'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 4G LTE et de nouveaux services de données.
- Notre capacité de monétiser l'augmentation au chapitre de l'utilisation des services de données et de l'abonnement des clients à de nouveaux services de données.
- La convergence de l'expiration des forfaits de trois ans et de deux ans entraînant une augmentation du nombre d'abonnés pouvant procéder à une mise à niveau.
- L'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, en raison d'un nombre plus élevé d'ajouts bruts et de mises à niveau des appareils d'un exercice à l'autre.

- Une croissance du PMU combiné et du BAIIA ajusté supérieure à la moyenne au sein du secteur, stimulée par une proportion accrue de la clientèle des services postpayés utilisant des téléphones intelligents, une consommation croissante des services de données sur le réseau 4G LTE et la hausse des tarifs d'accès pour les nouveaux contrats de deux ans.
- L'achèvement du réseau LTE qui devrait couvrir 98 % de la population canadienne.
- Les perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de combinés ainsi que l'accélération des vitesses de transmission qui permettent aux clients d'optimiser l'utilisation de nos services.
- Le maintien d'une approche rigoureuse en matière d'établissement des prix dans le secteur, compte tenu des prévisions d'un nombre plus élevé de renouvellements d'abonnés en raison de l'expiration des contrats de service de deux ans ou de trois ans dans la foulée de l'entrée en vigueur du Code sur les services sans fil en 2013.
- L'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

Principaux facteurs de croissance

- La croissance du taux de pénétration du secteur du sans-fil au Canada.
- L'adoption continue des forfaits de deux ans.
- L'adoption par de plus nombreux clients des téléphones intelligents, des tablettes et d'autres appareils 4G LTE, ce qui entraîne l'augmentation de l'utilisation des services de données mobiles.
- L'expansion du réseau 4G LTE dans des marchés non urbains.
- L'adoption par les clients de nouvelles applications et de nouveaux services de données comme le commerce mobile et les services bancaires mobiles.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise qui touchent notre secteur Services sans fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises titulaires de services sans fil, les concurrents plus récents dans le secteur du sans-fil, les entreprises non traditionnelles et les revendeurs.

INCIDENCE

- Des pressions sur notre BAIIA ajusté, notre PMU et nos coûts d'acquisition et de fidélisation de la clientèle pourraient vraisemblablement être exercées et le taux de désabonnement pourrait augmenter si des concurrents augmentent de façon marquée les rabais sur les combinés et les services de données ou offrent d'autres incitatifs (comme de nouveaux plans de services de données ou de nouveaux forfaits de produits multiples) pour attirer de nouveaux clients.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

RISQUE

- Une réglementation accrue des services sans fil mobiles de gros et les restrictions liées au processus d'appel d'offres pour l'utilisation du spectre.

INCIDENCE

- Une réglementation accrue des services sans fil mobiles de gros en ce qui concerne les tarifs d'itinérance, le partage obligatoire des pylônes et des emplacements et la revente d'autres services de gros, combinés aux restrictions liées au processus d'appel d'offres pour l'utilisation de spectre supplémentaire, pourraient réduire notre marge de manœuvre, influer sur la structure du marché, améliorer la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos services sans fil mobiles.

CODE SUR LES SERVICES SANS FIL

RISQUE

- L'exercice des activités au cours de la période de transition liée au Code sur les services sans fil pourrait créer un climat d'incertitude accrue dans le marché résidentiel des services sans fil.

INCIDENCE

- Au cours de 2015, si la date d'application du Code des services sans fil du CRTC, fixée au 3 juin 2015, est jugée comme étant valide, les clients ayant des contrats de trois ans conclus avant l'entrée en vigueur du Code sur les services sans fil et les clients ayant des nouveaux contrats de deux ans pourraient créer un niveau d'activité inhabituel sur le marché puisque leurs contrats viendront à échéance, ce qui augmenterait le nombre de contrats expirés et les volumes de transactions. Ce contexte pourrait entraîner des pressions sur le BAIIA ajusté et une hausse du taux de désabonnement au sein du secteur.

5.2 Services sur fil de Bell

En 2014, la performance financière des Services sur fil de Bell s'est améliorée d'un exercice à l'autre, avec une croissance positive des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté au T4, en raison de l'orientation accrue sur les services de croissance et de l'amélioration des résultats sur les marchés d'affaires.

Éléments fondamentaux des impératifs stratégiques pertinents

TIRER MEILLEUR PARTI DU SUR-FIL

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons augmenté le nombre total de nos abonnés de Bell Télé Fibe de 46,1 %, le portant à 700 533 abonnés.
- Nous avons augmenté de 15 % le taux de pénétration des trois produits par foyer – services de télé, Internet et de téléphonie – par rapport à 2013, grâce à notre service Télé Fibe, qui a permis de générer des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires des services de téléphonie et Internet, 77 % de l'ensemble des abonnés de Bell Télé Fibe optant pour trois produits.
- Nous avons lancé la Borne universelle, un modem Internet et routeur Wi-Fi s'appuyant sur la plus récente norme 802.11ac pour le sans-fil.
- Nous avons lancé les Forfaits affaires, qui comprennent des services comme l'Internet d'affaires Fibe illimité, les lignes téléphoniques avec des options d'appel et la sécurité en ligne, le tout avec un prix garanti pendant 36 mois.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Continuer d'améliorer notre service Télé Fibe.
  - En février 2015, nous avons lancé une fonction novatrice de Télé Fibe, appelée « Rejouer », qui permet aux clients de revenir en arrière et de regarder des émissions de télé déjà en cours à partir du début. De plus, nous avons continué d'améliorer le menu à l'écran et le guide des chaînes de Télé Fibe avec un accès rapide au menu principal à partir de n'importe quelle fonction de Télé Fibe, une plus grande fenêtre pour le prévisionnement des chaînes, une fonction (Last Peek) permettant de visualiser image sur image les 5 chaînes les plus récemment visionnées, ainsi qu'une fonction améliorée de recherche universelle.
- Accroître notre clientèle totale et notre part du marché des services de télé et Internet de manière rentable.
- Poursuivre la baisse du total des pertes nettes des services sur fil résidentiels.
- Faire augmenter le PMU des services résidentiels, par foyer, en augmentant le taux de pénétration des trois produits par foyer.
- Accroître notre part du portefeuille des grandes entreprises clientes en misant davantage sur la croissance au chapitre des solutions d'affaires et des services de connectivité.
- Élargir et améliorer la distribution des ventes et la couverture du marché en ce qui a trait à notre clientèle des moyennes entreprises.
- Augmenter le nombre de nouvelles relations clients nettes pour ce qui est des moyennes et des grandes entreprises et réduire les pertes de clients des petites entreprises.
- Terminer l'intégration de Bell Aliant afin de générer des synergies au chapitre des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement.

INVESTIR DANS LES RÉSEAUX ET LES SERVICES LARGE BANDE

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons élargi la couverture du service Télé Fibe pour rejoindre plus de 5 millions de foyers en Ontario et au Québec, en hausse comparativement à environ 4,3 millions à la fin de 2013. En incluant la zone du service FibreOP de Bell Aliant, la zone de couverture totale des services de télé IP de BCE s'étend maintenant à 6 millions de foyers, en hausse par rapport à 5,1 millions à la fin de 2013, y compris les 2,1 millions de foyers ayant accès au réseau FTTH.
- Nous avons commencé le déploiement d'un réseau FTTH qui procurera les services évolués Bell Télé Fibe et Bell Internet Fibe à Kingston, en Ontario.

POINT DE MIRE EN 2015

- Poursuivre le déploiement de la fibre à large bande et expansion de la couverture des services de télé IP en mettant l'accent sur l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTH.

ÉTABLIR UNE STRUCTURE DE COÛTS CONCURRENTIELLE

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons maintenu une marge du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell relativement stable par rapport à 2013.
- Nous avons conclu la privatisation de Bell Aliant et commencé son intégration dans les activités de Bell, simplifiant la structure de BCE et améliorant l'efficacité de l'exploitation et des dépenses d'investissement, ce qui comprend les économies de coûts dans les activités de gros, à mesure que nous intégrons les succursales des provinces de l'Atlantique des principaux clients d'affaires dans le réseau national de Bell.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Concrétiser les synergies de coûts d'exploitation et de dépenses d'investissement découlant de l'intégration de Bell Aliant dans les secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell.
- Générer des économies de coûts au moyen d'initiatives liées au coût des ventes, de la réduction des frais de vente et des frais généraux et administratifs ainsi que de la réalisation d'améliorations au chapitre de l'efficience de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'organisation de Bell en vue de maintenir la stabilité de la marge du BAIIA ajusté consolidée.

AMÉLIORER LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Le recours plus intensif aux options libre-service et notre capacité accrue de résoudre les problèmes au premier appel ont contribué à une réduction de 34 % des appels des clients à nos centres de services depuis 2011.
- Le temps d'installation du service Télé Fibe a diminué de 10 % en 2014 et de 27 % depuis le début de 2012.
- Nous avons lancé les rendez-vous dans une plage de deux heures pour les installations de Télé Fibe.
- Nous avons offert aux petites entreprises clientes la possibilité de prendre des rendez-vous les soirs et les week-ends pour les réparations et les installations et nous avons réduit le délai entre le moment de la commande et celui de l'installation, le faisant passer de quatre jours à deux jours.
- Nous avons lancé Station des appareils, un programme pilote intégrant le système de traitement en magasin aux autres systèmes de Bell en vue de fournir un service de réparations plus homogène.
- Nous avons lancé le programme *Bell Business Concierge*, qui offre aux petites entreprises un accès privilégié à des conseillers spécialisés ainsi qu'à des représentants du service à la clientèle et du soutien technique en mesure de fournir un service plus rapide et plus personnalisé.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Investir dans des initiatives de service à la clientèle, en réduisant la complexité pour tous les clients, notamment en matière de facturation.
- Réduire le volume total d'appels des clients des services sur fil dans nos centres d'appels pour les services résidentiels.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Assurer une plus grande uniformité de l'expérience client.
- Améliorer la personnalisation client.

Analyse de la performance financière

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2014

SERVICES SUR FIL DE BELL PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

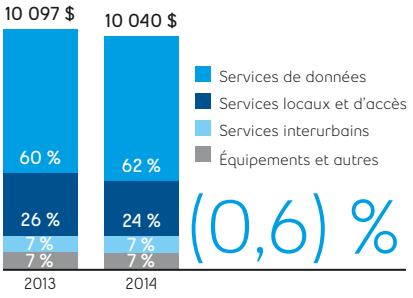

SERVICES SUR FIL DE BELL BAIIA AJUSTÉ
(EN MILLIONS DE DOLLARS)
(% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ)

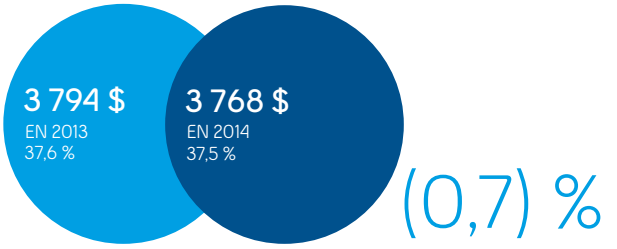

SERVICES DE TÉLÉ
+4,3 %
CROISSANCE DES ABONNÉS
EN 2014

SERVICE TÉLÉ FIBE
221 103
TOTAL DES ACTIVATIONS NETTES D'ABONNÉS
EN 2014

ZONE DE COUVERTURE RÉSIDENTIELLE DE TÉLÉ FIBE
5 millions
DE FOYERS
À LA FIN DE 2014

SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE
+4,7 %
CROISSANCE DES ABONNÉS
EN 2014

SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE
102 946
TOTAL DES ACTIVATIONS NETTES D'ABONNÉS
EN 2014

PERTES D'ABONNÉS DES SAR
13,3 %
AMÉLIORATION A/A
EN 2014

RÉSULTATS DES SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services de données	**5 991**	5 828	163	2,8 %
Services locaux et d'accès	**2 364**	2 497	(133)	(5,3)%
Services interurbains	**668**	722	(54)	(7,5)%
Équipements et autres	**664**	707	(43)	(6,1)%
Total des produits externes	**9 687**	9 754	(67)	(0,7)%
Produits intersectoriels	**353**	343	10	2,9 %
Total des produits tirés des Services sur fil de Bell	**10 040**	10 097	(57)	(0,6)%

Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont diminué de 0,6 % en 2014, par suite de la baisse des produits tirés des services locaux et d'accès, des services interurbains et des équipements et autres; cette baisse a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des produits tirés des services de données. Cette baisse représente une diminution à un rythme moindre par rapport à la diminution de 1,2 % d'un exercice à l'autre enregistrée en 2013, ce qui reflète une progression de la croissance de la clientèle d'abonnés des services Télé Fibe et Internet Fibe, le ralentissement du déclin des produits tirés des services voix, l'augmentation des tarifs dans tous les services résidentiels et l'amélioration d'un exercice à l'autre de la performance de notre unité Bell Marchés Affaires.

- **Les produits tirés des services de données** ont augmenté de 2,8 % en 2014, reflétant la hausse des produits tirés des services Internet et de télé entraînée par la croissance de la clientèle des services Fibe, la demande accrue des clients pour des services Internet offrant plus de bande passante et la majoration des tarifs dans l'ensemble de nos services résidentiels. En outre, l'augmentation des produits tirés des services de connectivité à large bande IP générée par nos clients d'affaires et de gros, ainsi que l'accroissement des ventes de solutions d'affaires, a également contribué à la croissance des produits tirés des services de données. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse continue des produits tirés des services de données traditionnels de base, imputable à la migration constante des clients vers les systèmes IP, aux pressions sur les prix dans nos marchés d'affaires et de gros ainsi qu'à la diminution des ventes de produits de données à nos clients d'affaires par rapport à l'exercice précédent.
- **Les produits tirés des services locaux et d'accès** ont diminué de 5,3 % en 2014, ce qui représente une amélioration par rapport à la diminution de 7,1 % d'un exercice à l'autre enregistrée en 2013. La baisse en 2014 reflète les diminutions continues au chapitre des abonnés résidentiels et d'affaires des SAR en raison de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet, de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP, au détriment des services téléphoniques traditionnels, ainsi que des pressions concurrentielles sur les prix en 2014 dans nos marchés d'affaires et de gros. Toutefois, le rythme de diminution des produits tirés des services locaux et d'accès a été freiné par les augmentations des tarifs locaux mensuels combinées à la baisse des pertes au chapitre des SAR résidentiels par rapport à 2013.
- **Les produits tirés des services interurbains** ont diminué de 7,5 % en 2014, ce qui représente une amélioration de la performance par rapport à la baisse de 9,9 % enregistrée à l'exercice précédent. La diminution en 2014 reflète la baisse des minutes de conversation par les abonnés résidentiels en raison des pertes d'abonnés des SAR et du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sur sans-fil et les services Internet par contournement, et la concurrence au chapitre des tarifs dans nos marchés d'affaires et de gros. La majoration des tarifs pour les services résidentiels et l'augmentation des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales dans notre marché de gros ont atténué la diminution d'un exercice à l'autre.
- **Les produits tirés des équipements et autres** ont diminué de 6,1 % en 2014, en raison de la diminution des ventes d'équipements électroniques grand public à La Source et des ventes d'équipement de transmission de la voix à nos clients d'affaires.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	**(6 272)**	(6 303)	31	0,5 %
BAIIA ajusté	**3 768**	3 794	(26)	(0,7)%
Marge du BAIIA ajusté	**37,5 %**	37,6 %		(0,1)%

Les coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell ont diminué de 31 millions $ en 2014 par rapport à l'exercice précédent par suite :

- de la baisse du coût des produits vendus correspondant à la diminution des ventes d'équipements;
- de la diminution des coûts de la main-d'œuvre attribuable à la réduction des volumes d'appels;
- de la diminution des créances douteuses;
- de la diminution du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi entraînée par la hausse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi en 2014 par rapport à celui utilisé en 2013;
- d'une charge comptabilisée au T1 2013 relativement à une décision du CRTC concernant nos activités dans les services d'accès haute vitesse de gros, qui ne s'est pas répétée cette année.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications dans nos marchés d'affaires et de gros découlant des volumes accrus;
- les coûts accrus relatifs à la programmation de Bell Télé en raison du nombre plus élevé d'abonnés;
- les coûts accrus pour fournir du soutien à un nombre plus élevé d'abonnés des services Télé Fibe et Internet Fibe;
- les coûts accrus relatifs à la commercialisation et aux ventes.

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a diminué de 0,7 % en 2014, tandis que la marge du BAIIA ajusté est demeurée stable en 2014, à 37,5 % comparativement à 37,6 % en 2013. La diminution d'un exercice à l'autre du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell est imputable :

- à la perte continue au chapitre des produits tirés des services voix et données traditionnels, qui génèrent des marges plus élevées;
- aux pressions continues de la concurrence sur les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- à la diminution des ventes d'équipements électroniques grand public à La Source, en raison du marché concurrentiel, ce qui a eu un effet dépresseur sur l'achalandage.

Cette diminution a été largement compensée par :

- la croissance de nos activités dans les services Internet et de télé IP;
- la réduction du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Ce résultat pour 2014 représente une amélioration par rapport à la baisse de 3,2 % du BAIIA ajusté enregistrée par les Services sur fil de Bell en 2013, par suite :

- de la croissance plus solide des produits tirés des données découlant de l'accroissement de la portée de nos activités dans les services de télé et Internet;
- du ralentissement du déclin des services voix;
- de l'amélioration de la performance des marchés d'affaires;
- de la diminution des coûts d'exploitation d'un exercice à l'autre.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SUR FIL DE BELL

Données

Internet haute vitesse

	2014	2013	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes du service Internet haute vitesse	**102 946**	57 722	45 224	78,3 %
Abonnés du service Internet haute vitesse	**2 287 489**	2 184 543	102 946	4,7 %

Les activations nettes d'abonnés du service Internet haute vitesse en 2014 ont augmenté de 78,3 %, soit 45 224, à 102 946, ce qui représente le nombre le plus élevé de nos activations nettes annuelles depuis 2007. La croissance des activations nettes d'abonnés du service Internet haute vitesse en 2014 découle de l'effet des activations d'abonnés de Bell Télé Fibe, de l'acquisition de nouveaux clients de gros et de la diminution du taux de désabonnement des clients résidentiels. La diminution du taux de désabonnement résidentiel est attribuable au pourcentage accru d'abonnés du service Internet par fibre optique à plus haute vitesse, en raison de l'expansion de la zone de couverture de la télé IP, ces abonnés affichant généralement un taux de désabonnement moindre que les abonnés au réseau DSL.

La clientèle du service Internet haute vitesse au 31 décembre 2014 totalisait 2 287 489 abonnés, en hausse de 4,7 % par rapport à la fin de 2013.

Télé

	2014	2013	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes d'abonnés	**98 452**	122 450	(23 998)	(19,6)%
Service Télé Fibe	**221 103**	231 132	(10 029)	(4,3)%
Total d'abonnés	**2 376 885**	2 278 433	98 452	4,3 %
Service Télé Fibe	**700 533**	479 430	221 103	46,1 %

Les activations nettes d'abonnés du service Télé Fibe ont diminué de 4,3 %, soit 10 029, pour s'établir à 221 103 par rapport à 2013, en raison des offres accrocheuses pour les forfaits de services lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, qui ont eu un effet à la fois sur les activations et les désactivations brutes. La diminution d'un exercice à l'autre des activations nettes d'abonnés du service Télé Fibe reflète également une expansion moindre de la zone de couverture de la télé IP par rapport à l'exercice précédent, ainsi que l'avantage obtenu l'exercice précédent du lancement des récepteurs sans fil.

Les pertes nettes d'abonnés du service Télé Satellite, de 122 651, ont augmenté de 12,9 % en 2014, principalement en raison de la diminution du nombre d'activations du service de détail découlant des offres accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où notre service Télé Fibe n'est pas offert, ainsi que de la diminution du nombre d'activations du service de gros imputable au lancement de services de télé IP par des fournisseurs de services de gros concurrents dans l'Ouest canadien et dans le Canada atlantique.

Le nombre total d'activations nettes d'abonnés des services de télé (Télé Fibe et Télé Satellite réunis) a diminué de 19,6 %, soit 23 998, à 98 452 par suite de la diminution des activations nettes des services Télé Fibe et Télé Satellite par rapport à 2013.

Les abonnés du service Télé Fibe totalisaient 700 533 au 31 décembre 2014, en hausse de 46,1 % comparativement aux 479 430 abonnés enregistrés à la fin de 2013.

Les abonnés du service Télé Satellite au 31 décembre 2014 totalisaient 1 676 352, en baisse de 6,8 % comparativement à 1 799 003 abonnés à la fin de 2013.

Le nombre total d'abonnés des services de télé (Télé Fibe et Télé Satellite réunis) s'établissait à 2 376 885 au 31 décembre 2014, ce qui représente une augmentation de 4,3 % depuis la fin de 2013.

	2014	2013	VARIATION	% DE VARIATION
ABONNÉS DES SAR				
Abonnés résidentiels	**2 435 471**	2 652 429	(216 958)	(8,2)%
Abonnés d'affaires	**2 457 765**	2 589 820	(132 055)	(5,1)%
Total	**4 893 236**	5 242 249	(349 013)	(6,7)%
PERTES NETTES D'ABONNÉS DES SAR				
Abonnés résidentiels	**(216 958)**	(287 885)	70 927	24,6 %
Abonnés d'affaires	**(132 055)**	(114 805)	(17 250)	(15,0)%
Total	**(349 013)**	(402 690)	53 677	13,3 %

Les pertes nettes au chapitre des SAR ont diminué de 13,3 %, soit 53 677 lignes, en 2014, ce qui reflète le nombre moindre de pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels, en partie contrebalancé par l'augmentation des pertes de lignes d'affaires.

Les pertes nettes d'abonnés résidentiels des SAR ont diminué de 24,6 %, soit 70 927 lignes, en 2014 par rapport à 2013. Cette amélioration d'un exercice à l'autre reflète l'effet de nos offres de forfaits pour le service Télé Fibe ainsi que le taux plus faible de mouvement des abonnés résidentiels des SAR dans les zones où est offert notre service Télé Fibe, ce qui indique qu'il est avantageux sur le plan opérationnel de poursuivre l'expansion de la zone de couverture de nos services de télé IP, car l'adoption de trois produits par foyer favorise la fidélisation de la clientèle des SAR. La diminution des pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels a été atténuée par l'augmentation constante de la substitution technologique des services locaux en faveur des services sans fil et Internet.

Les pertes nettes d'abonnés d'affaires des SAR ont augmenté de 15,0 %, soit 17 250 lignes en 2014 par rapport à 2013. Cette augmentation d'un exercice à l'autre résulte du nombre accru de désactivations dans notre marché des grandes entreprises par suite de l'abandon graduel des lignes téléphoniques au profit des services IP et sans fil, de la désactivation de ports de commutation excédentaires compte tenu du fait que les clients délaissent les technologies plus anciennes pour se tourner vers l'accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique, ainsi que du retrait d'un nombre accru de téléphones publics. De surcroît, le nombre relativement restreint d'entreprises nouvellement formées et la faible croissance des niveaux d'emploi ont contribué à la persistance d'une demande faible pour les nouvelles installations de lignes téléphoniques.

Le taux annualisé d'érosion de notre clientèle des SAR a diminué pour s'établir à 6,7 % en 2014, comparativement à 7,1 % en 2013, reflétant les améliorations du taux d'érosion au chapitre des SAR résidentiels du fait de la diminution du nombre de pertes d'abonnés. Au 31 décembre 2014, nous fournissions le service à 4 893 236 abonnés des SAR, comparativement à 5 242 249 abonnés à la fin de 2013.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

CONTEXTE CONCURRENTIEL

La performance financière de l'ensemble du marché canadien des télécommunications filaires ces dernières années a été affectée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP. La vive concurrence livrée par les entreprises de câblodistribution continue également d'éroder la part des fournisseurs de services téléphoniques traditionnels dans le marché des services de téléphonie résidentielle locale. À la fin de 2014, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient près de 4,3 millions d'abonnés au service de téléphonie résidentielle locale, ce qui représente une part de 43 % de ce marché à l'échelle nationale, en hausse de deux points de pourcentage par rapport à 2013.

La concurrence provient de la substitution des services locaux et interurbains résidentiels par les services sans fil, y compris nos propres offres de services sans fil de Bell Mobilité et de Virgin Mobile. On estime qu'environ 25 % des foyers en Ontario et au Québec ne disposent que du sans-fil.

En 2014, les entreprises de câblodistribution ont continué d'accélérer les vitesses de leurs services Internet, tout en proposant des offres accrocheuses de recrutement d'abonnés. À la fin de l'exercice, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution comptaient 6,1 millions d'abonnés à Internet, ce qui représente 55 % du marché des services Internet au total, tandis que les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) détenaient la tranche restante, soit 45 % ou 5,0 millions d'abonnés. Bien que le marché de l'accès Internet résidentiel soit en voie d'atteindre un niveau de saturation, avec un taux de pénétration approximatif de 81 % au Canada, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années.

Les ESLT offrant le service de télé IP ont augmenté leur clientèle de 24 % en 2014, à 2,0 millions de clients, grâce à l'expansion de la couverture du réseau, de l'étoffement des gammes de services ainsi que de campagnes de commercialisation et de promotions axées sur la télé IP. Cette croissance a été réalisée au détriment des quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada, qui ont vu leur part du marché de la télé diminuer de deux points de pourcentage en 2014, pour s'établir à 59 %.

Concurrents

Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :

- Rogers, en Ontario;
- Vidéotron, au Québec;
- Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco), en Ontario et au Québec;
- Shaw Communications Inc. (Shaw), en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario;
- Shaw Direct, avec son service de télé par SRD à l'échelle nationale;
- EastLink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.

Les ESLT, TELUS et MTS fournissent le service local et interurbain ainsi que les services de télé IP dans diverses régions, ainsi que des produits et services de gros partout au Canada.

Diverses entreprises (p. ex. Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.) (Vonage) et Primus) offrent des services de revente ou des services locaux et interurbains voix sur protocole Internet (IP) ainsi que des services Internet.

Les services voix et vidéo par contournement comme Skype, Netflix et iTunes.

Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV et Roku.

Les services voix et données d'affaires :

- les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.

La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.

Solutions de TIC :

- des intégrateurs de systèmes comme Groupe CGI inc., EDS (une division de HP Enterprise Services) et IBM;
- les impartiteurs et les sociétés de services professionnels.

Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des ESLC nationales, des fournisseurs situés aux É.-U. ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.

Part du marché canadien

TÉLÉPHONIE RÉSIDENTIELLE

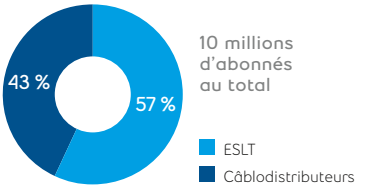

SERVICES INTERNET

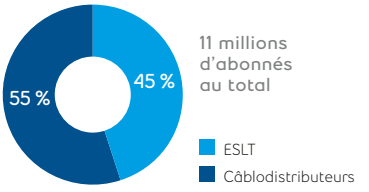

SERVICES DE TÉLÉ

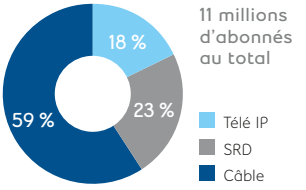

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

INVESTISSEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À LARGE BANDE

Ces dernières années, les ESLT ont effectué des investissements substantiels dans le déploiement des réseaux FTTN et FTTH dans leurs territoires. Ces investissements ont permis d'offrir les services de télé IP afin de concurrencer plus efficacement les offres de services des entreprises de câblodistribution dans les zones urbaines. On considère que le service de télé IP est un meilleur produit vidéo que le service traditionnel de télé par câble compte tenu de ses fonctions novatrices, comme l'interface utilisateur de prochaine génération, les récepteurs sans fil et la fonction « Rejouer », qui permet aux clients de revenir en arrière et de regarder des émissions de télé déjà en cours à partir du début. Le réseau FTTN permet des vitesses allant jusqu'à 25 Mbps, qui peuvent être doublées et atteindre 50 Mbps par les liaisons de paires, tandis que le réseau FTTH offre des vitesses de transmission à large bande allant jusqu'à 175 Mbps, inégalées par toute autre technologie. L'on s'attend à ce que les ESLT continuent de faire des investissements substantiels, principalement dans la poursuite de l'expansion de leurs réseaux de fibre à large bande, en insistant particulièrement sur le déploiement du réseau FTTH.

SUBSTITUTION PAR LE SANS-FIL

Le phénomène de substitution par le sans-fil est le principal responsable des pertes d'abonnés des SAR résidentiels et de la diminution des produits tirés des services voix des entreprises de télécommunications. On estime que les foyers ne disposant que du sans-fil représentaient environ 25 % des foyers canadiens à la fin de 2014, comparativement à environ 44 % aux É.-U. La substitution par le sans-fil s'est opérée plus rapidement aux États-Unis qu'au Canada, ce qui s'explique par des différences structurelles ainsi que par la présence de disparités économiques. Pour atténuer l'incidence de la substitution par le sans-fil, les fournisseurs de services filaires ont conçu des forfaits de services voix jumelés à des services Internet et de télé et ils offrent des forfaits comprenant les trois services assortis de rabais. Le phénomène de substitution par le sans-fil se poursuivra vraisemblablement de manière constante en 2015.

SERVICES DE TÉLÉ PARALLÈLES

La popularité croissante du service Télé Partout devrait se maintenir, car les clients choisissent des services qui leur permettent de visionner du contenu sur de multiples écrans, notamment des ordinateurs, des téléphones intelligents et des tablettes, en plus de sur leur télé. Les fournisseurs de contenu par contournement cherchent à acquérir une part de l'auditoire. Jusqu'à présent, ces services par contournement ont surtout servi de complément à la gamme de services de télé existants. Toutefois, pour atténuer la menace posée par la substitution vidéo, les fournisseurs de services de télé et Internet ont lancé des services de vidéo en continu sur demande (avec authentification de l'abonné) fournissant un accès à un contenu de programmation transmis par les réseaux mobiles et Wi-Fi aux téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs. En outre, les sports et la programmation d'événements en direct constituent, pour les fournisseurs de télé traditionnelle, des atouts importants pour se démarquer de la concurrence toujours plus vive que leur livrent les fournisseurs de contenu par contournement. Comme les offres des fournisseurs de contenu par contournement sont de plus en plus invitantes et que les consommateurs exigent de pouvoir choisir plus librement le contenu qui leur convient, le débranchement et la réduction des dépenses pour les services de télé traditionnelle continuent d'augmenter. Bien que cette tendance s'accentue, l'on prévoit que la croissance au chapitre des abonnements à Internet et des foyers ne comptant que sur Internet contribuera à compenser la baisse dans les services de télé, car les services vidéo par contournement font ressortir les points forts de la large bande.

ADOPTION DES SERVICES IP PAR LES CLIENTS D'AFFAIRES

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'omniprésence du protocole IP, continue d'orienter les investissements effectués par les concurrents. Les entreprises de télécommunications fournissent des services professionnels et des services gérés, de même que d'autres services de TI et du soutien, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent la connectivité de leurs réseaux avec leurs logiciels comme gammes de services. De surcroît, les fabricants continuent de lancer sur le marché de l'équipement fondé entièrement sur la technologie IP et de l'équipement fondé sur des technologies convergentes (technologie

IP et technologies traditionnelles), ce qui permet la migration continue à des solutions IP. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que de données et de vidéo pourrait permettre de réduire les coûts pour compenser, du moins en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon graduel des services traditionnels en faveur des services IP. L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour Bell Marchés Affaires, notamment pour les services d'informatique en nuage et d'hébergement de données, ce qui pourrait avoir une incidence commerciale beaucoup plus importante que les services de télécommunications traditionnels.

Perspectives commerciales et hypothèses

PERSPECTIVES POUR 2015

Nous prévoyons une croissance positive des produits tirés des activités ordinaires et du BAIIA ajusté pour notre secteur Services sur fil de Bell pour l'ensemble de l'exercice 2015. Cette prévision repose sur l'amélioration continue, d'un exercice à l'autre, des activations nettes dans les services sur fil résidentiels, à mesure que nous tirons parti de l'expansion de la zone de couverture des services de télé IP pour augmenter le taux de pénétration des trois produits par foyer; elle repose également sur l'augmentation de la part de marché des services à large bande et de télé, sur la baisse des pertes au chapitre des SAR résidentiels attribuable aux initiatives de fidélisation ciblées et aux offres de forfaits de services de même que sur le maintien de tarifs élevés pour les ventes complémentaires des services Bell Télé Fibe et Télé FibreOP de Bell Aliant.

Une augmentation des acquisitions nettes d'abonnés des services de télé devrait découler de la plus forte adoption attendue, par les clients, du service Télé Fibe, à mesure que nous étendons la zone de couverture de notre réseau de fibre à large bande pour la télé IP, principalement dans certaines zones de l'Ontario et du Québec. Nous comptons également faire des gains supplémentaires sur le marché des immeubles à logements multiples et mettre à profit notre vaste réseau de distribution au détail et notre position de chef de file du secteur de la programmation haute définition (HD) et des services de vidéo en continu sur demande pour stimuler la croissance du nombre d'abonnés et dégager des produits par abonné plus élevés.

Les acquisitions d'abonnés des services Internet devraient s'accélérer en 2015 grâce à la couverture plus étendue du réseau de fibre, à mesure que nous tirons parti de la vitesse et de la fiabilité de notre réseau Internet à large bande pour favoriser l'expansion des services de télé IP et les ventes complémentaires de services Internet. Cela devrait avoir une incidence positive connexe sur la croissance du PMU et le taux de désabonnement.

L'augmentation des tarifs décrétée au dernier exercice, dans le sillage de mesures tarifaires similaires prises par nos concurrents dans la câblodistribution, le volume plus élevé au chapitre de l'expiration des promotions ainsi que l'incidence positive des améliorations apportées aux produits dans notre service Télé Fibe devraient également influencer favorablement les produits tirés des services sur fil résidentiels en 2015.

Dans notre unité Bell Marchés Affaires, le fait que nous tirions parti de l'expansion de la zone de couverture de notre réseau de fibre pour faire croître les services de connectivité à large bande et les services de données d'affaires connexes devrait atténuer les défis posés par la conjoncture économique et le climat concurrentiel du marché ainsi que la poursuite de la migration des clients vers les systèmes IP et entraîner un ralentissement du rythme de diminution des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté de cette unité par rapport à 2014. Nous tenterons de limiter la baisse globale des produits tirés des services voix et données traditionnels grâce aux mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et à l'amélioration de la valeur de nos produits. Nous avons l'intention de cibler des initiatives de commercialisation visant à ralentir le rythme d'érosion des SAR, tout en investissant dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services de centres de données et d'informatique en nuage, les communications unifiées et les services liés à la sécurité. Nous continuerons d'offrir des solutions réseaucentriques, des solutions gérées et des services professionnels aux grandes entreprises clientes et au secteur public, qui accroissent la valeur des services de connectivité. Nous prévoyons affronter une intensification continue de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications étant de plus en plus axés sur le segment d'affaires. Nous avons également l'intention de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur aux clients des petites et moyennes entreprises en tirant parti des actifs réseau de Bell, de l'expansion du réseau de fibre à large bande et des possibilités en matière de service pour développer nos liens avec ces clients. Nous continuerons de maintenir le cap sur la rentabilité globale en cherchant à augmenter les produits par abonné et en faisant mieux au chapitre de la fidélisation de la clientèle, ainsi qu'en améliorant nos processus afin de réaliser d'autres gains en matière d'efficacité opérationnelle et de productivité.

La réduction des coûts d'exploitation demeurera un secteur d'intervention privilégié, contribuant à compenser les coûts liés à la croissance de la clientèle des services de télé IP et Internet, l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil, qui génèrent des marges élevées, et des produits tirés des services traditionnels, ainsi que les pressions de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros. Ces facteurs, combinés aux améliorations additionnelles du service et aux synergies opérationnelles découlant de l'intégration de Bell Aliant dans le secteur Services sur fil de Bell, devraient nous aider à atteindre notre objectif consistant à maintenir la stabilité de la marge du BAIIA ajusté consolidée, d'un exercice à l'autre.

Nous avons également l'intention de continuer d'investir massivement dans l'expansion et la mise à niveau de l'infrastructure et du réseau de fibre à large bande pour soutenir nos services de télé IP et nos services Internet résidentiels, ainsi que dans les nouvelles solutions d'affaires dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services de centres de données et d'informatique en nuage, les communications unifiées et les services liés à la sécurité. Nous avons l'intention de continuer d'appliquer des méthodes d'établissement des prix qui nous permettent de couvrir le coût des investissements consentis pour mettre le réseau à niveau, offrir de nouveaux services et accroître la capacité afin de s'ajuster à la consommation croissante des services de données.

HYPOTHÈSES

- Une croissance positive des produits tirés des activités ordinaires et du BAIIA ajusté pour l'ensemble de l'exercice.
- L'apport des services de télé IP à l'augmentation de la part de marché des services de télé et du service Internet à large bande, et à une baisse des pertes au chapitre des SAR résidentiels, permettant la diminution du total des pertes nettes d'abonnés des services résidentiels sur fil d'un exercice à l'autre et une pénétration accrue des trois produits par foyer.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- La croissance du PMU des services résidentiels générée par l'adoption croissante des trois produits par foyer, l'expiration des promotions et l'augmentation des tarifs.
- Des offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution dans les régions où nous fournissons des services sur fil.
- L'amélioration du rythme de la diminution des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté de l'unité Bell Marchés Affaires d'un exercice à l'autre.

- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- La poursuite de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler le segment d'affaires.
- L'utilisation des technologies FTTH et fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) dans le cadre de la majorité des nouveaux déploiements de la fibre à large bande.
- La consommation croissante par les abonnés des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande, la croissance prévue de Télé Partout ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui exigera un niveau soutenu d'investissements constants.
- L'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sur-fil.

Principaux facteurs de croissance

- L'accroissement de la pénétration de Télé Fibe dans les foyers couverts par la télé IP.
- La croissance de la part du marché pour les abonnés des services de télé et Internet.
- La pénétration accrue des trois produits par foyer.
- La progression des dépenses des clients d'affaires, la formation de nouvelles entreprises et l'accroissement de la demande pour les services de connectivité et autres services professionnels et services gérés à mesure que l'économie se redressera et que les niveaux d'emploi s'amélioreront.
- Le développement des liens avec nos clients afin de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de la valeur de nos produits.
- La fidélisation accrue de la clientèle.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques touchant le secteur Services sur fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises titulaires, les entreprises de câblodistribution, les entreprises non traditionnelles et les grossistes.

INCIDENCE

- Les offres accrocheuses pourraient causer une augmentation du taux de désabonnement ainsi qu'une augmentation des coûts liés à la fidélisation de la clientèle et du recours à des offres concurrentielles promotionnelles pour garder les clients, et tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

RISQUE

- L'examen réglementaire du cadre des services de gros.

INCIDENCE

- La possibilité que les nouveaux services d'accès haute vitesse comme la technologie FTTP deviennent obligatoires pourrait améliorer la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos services sur fil et sur nos incitatifs à investir.

NOMBRE D'ABONNÉS ET PÉNÉTRATION DES SERVICES DE TÉLÉ

RISQUE

- Le modèle de visionnement traditionnel de la télé (p. ex. l'abonnement à des forfaits de chaînes) est remis en question du fait du nombre croissant de modes de visionnement sur le marché offerts par des entreprises traditionnelles, non traditionnelles et mondiales, ainsi que l'exigence réglementaire éventuelle de vendre les chaînes dégroupées.

INCIDENCE

- Le nombre d'abonnés des services de télé et la pénétration de ce marché pourraient diminuer en raison des offres des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) et de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement nationaux et mondiaux non réglementés.
- Les EDR pourraient offrir un choix de forfaits de programmation moins garnis et/ou moins chers en vue d'attirer des abonnés.
- La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement, pourrait accélérer le débranchement des services de télé ou la réduction des dépenses pour ces services.

5.3 Bell Média

Bell Média a affiché de manière constante des cotes d'écoute élevées dans ses propriétés de télé et de radio en 2014, tout en générant une augmentation des produits des activités ordinaires, du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie qui reflète la contribution financière découlant de l'acquisition d'Astral.

Éléments fondamentaux des impératifs stratégiques pertinents

ACCROÎTRE NOTRE LEADERSHIP DANS LES MÉDIAS

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux au Canada pour une 13e année consécutive, CTV qui demeure en tête avec la majorité des 20 émissions les plus écoutées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.
- Nous avons procédé à l'expansion de TSN, le chef de file des sports au Canada et le réseau de télé spécialisée numéro un au pays, de deux à cinq signaux nationaux, tirant pleinement parti de la programmation exceptionnelle de Bell Média dans les sports.
- En décembre 2014, Bell Média a conclu une entente pluriannuelle visant les droits de diffusion avec la UEFA, faisant de TSN et de RDS les principaux diffuseurs canadiens des plus beaux fleurons du soccer – la UEFA Champions League et la UEFA Europa League – commençant en 2015.
- Nous avons conclu une entente pluriannuelle avec le groupe Formula 1, conférant à TSN et à RDS les droits de diffusion exclusifs multiplateformes pour toutes les courses du Grand Prix jusqu'en 2019.
- Nous avons conclu une entente globale sur les droits de diffusion avec la United States Golf Association pour la couverture exclusive canadienne du U.S. OPEN sur TSN et RDS jusqu'en 2022.
- Nous avons lancé le service VSDA CraveTV, proposant la plus vaste collection de contenu de choix au même endroit sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles et du Web.
- Nous avons acquis les droits exclusifs multiplateformes canadiens, notamment le service VSDA, relatifs au catalogue d'émissions de télé d'antenne de HBO, venant compléter une entente pluriannuelle et multiplateformes aux termes de laquelle HBO Canada présentera en exclusivité l'ensemble de la bibliothèque de la saison précédente de toutes les séries scénarisées de HBO actuellement diffusées.
- Nous avons accru l'offre du service Télé Partout avec le lancement de TSN GO et de Super Écran GO.

POINTS DE MIRE EN 2015

- Maintenir un vaste auditoire et des cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé traditionnelle et payante ainsi que des médias et de la radio spécialisés dans les sports.
- Accroître le nombre de téléspectateurs et soutenir l'adoption de CraveTV, le nouveau service de vidéo en continu sur demande.
- Développer les services internes de production et de création de contenu pour la distribution et l'utilisation sur toutes les plateformes et tous les écrans.
- Étoffer le contenu en direct et sur demande au moyen du service Télé Partout.
- Faire prospérer les propriétés de médias francophones.
- Tirer parti des ventes intégrées et des commandites sur plateformes multiples.
- Afin de favoriser la réalisation des points de mire susmentionnés, en janvier 2015, Bell Média a conclu une entente à long terme pour les licences de contenu et les marques de commerce afin d'offrir la marque Showtime au Canada pour la première fois.

ÉTABLIR UNE STRUCTURE DE COÛTS CONCURRENTIELLE

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

- Nous avons concrétisé les synergies de coûts découlant de l'intégration d'Astral au sein de Bell Média.

POINT DE MIRE EN 2015

- Continuer de générer des gains d'efficacité sur le plan des coûts pour aider à contrebalancer partiellement les pressions exercées sur les produits des activités ordinaires et les coûts relatifs au contenu.

Analyse de la performance financière

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2014

BELL MÉDIA PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

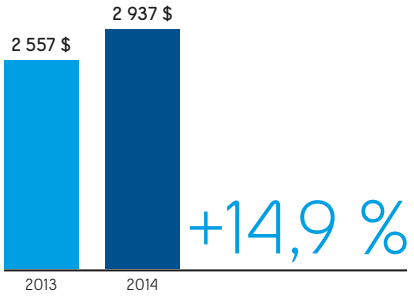

BELL MÉDIA BAIIA AJUSTÉ
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

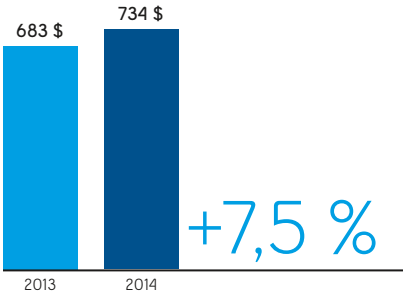

CTV EST LE RÉSEAU DE TÉLÉ CANADIEN LE PLUS ÉCOUTÉ

13 des 20 émissions les plus écoutées

PAR L'ENSEMBLE DES TÉLÉSPECTATEURS À L'ÉCHELLE NATIONALE
POUR L'ANNÉE DE DIFFUSION 2013-2014

BELL MÉDIA COMPOSITION DES PRODUITS
(PRODUITS)

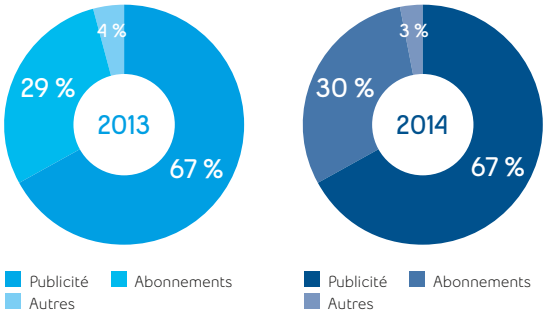

BELL MÉDIA COMPOSITION DES PRODUITS
(BRANCHES D'ACTIVITÉS)

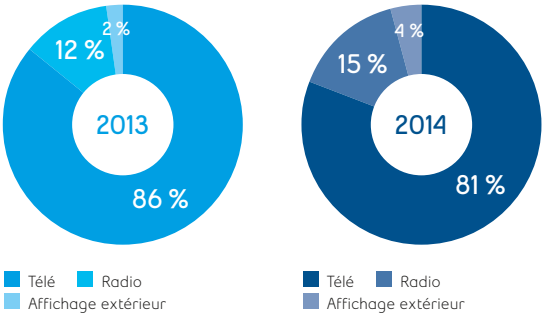

RÉSULTATS DE BELL MÉDIA

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Total des produits externes	**2 642**	2 342	300	12,8 %
Produits intersectoriels	**295**	215	80	37,2 %
Total des produits tirés de Bell Média	**2 937**	2 557	380	14,9 %

Les produits tirés de Bell Média ont augmenté de 14,9 % en 2014, en raison principalement de l'acquisition d'Astral le 5 juillet 2013, ce qui a contribué à la croissance des produits totaux tirés de la publicité et des frais d'abonnement au premier semestre de l'exercice.

Les produits tirés de la publicité en 2014, en excluant Astral, ont diminué d'un exercice à l'autre, malgré l'augmentation des cotes d'écoute quotidiennes, ce qui reflète :

- la faiblesse générale du marché;
- le glissement des budgets de publicité vers le principal diffuseur des Jeux olympiques d'hiver 2014 de Sotchi et de la Coupe du Monde de soccer de la FIFA 2014;
- les dépenses accrues pour les services en ligne;
- la diminution des produits tirés de la publicité numérique en raison du glissement continu des budgets de publicité vers des entreprises mondiales comme Google et Facebook.

Malgré les pressions susmentionnées, les produits des activités ordinaires ont augmenté d'un exercice à l'autre pour nos chaînes de services spécialisés dans les sports, TSN et RDS, en raison de l'attrait de notre programmation ainsi que de la force de nos activités liées à l'affichage extérieur découlant à la fois des acquisitions stratégiques et de la croissance interne.

Les produits tirés des frais d'abonnement en 2014, en excluant Astral, ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison de l'effet des hausses de tarifs établis en fonction du marché pour les services spécialisés de Bell Média ainsi que de l'augmentation des produits tirés des nouveaux produits GO de notre service Télé Partout. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par la comptabilisation de produits rétroactifs tirés des frais d'abonnements en 2013 avec certaines EDR, ce qui ne s'est pas répété cette année, et par la perte des produits tirés des services qui ont cessé leurs activités en 2014 (signaux régionaux liés au hockey et Viewers Choice).

En outre, les produits des activités ordinaires de Bell Média d'un exercice à l'autre ont été défavorablement touchés par la comptabilisation au T4 2013 de produits rétroactifs relatifs à des droits pour la retransmission.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	**(2 203)**	(1 874)	(329)	(17,6)%
BAIIA ajusté	**734**	683	51	7,5 %
Marge du BAIIA ajusté	**25,0 %**	26,7 %		(1,7)%

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 17,6 % en 2014 par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'acquisition d'Astral, mais aussi des coûts accrus pour les droits de diffusion dans les sports et des coûts accrus associés aux nouveaux produits GO de notre service Télé Partout. Cette augmentation a été partiellement compensée par les synergies de coûts réalisées en 2014 avec l'intégration d'Astral au sein de Bell Média et par les coûts moindres découlant de l'abandon de la chaîne Viewer's Choice.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 7,5 % en 2014, surtout en raison de la contribution découlant de l'acquisition d'Astral, en partie contrebalancée par la hausse des charges relatives au contenu télévisuel, d'un exercice à l'autre, en particulier pour les droits de diffusion dans les sports.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL MÉDIA

- Accapare la plus grande part de marché, Bell Média étant le chef de file de la programmation canadienne et internationale dans les actualités, les sports et le divertissement.
- A diffusé les 4 émissions les plus écoutées chez les téléspectateurs dans la tranche des 25 à 54 ans pendant les 12 premières semaines de la saison d'automne 2014.
- A conservé sa position de leader au Québec, les propriétés de Bell Média ayant rejoint hebdomadairement une moyenne de 83 % de la population francophone.
- Est demeurée le premier radiodiffuseur au Canada, le nombre d'auditeurs ayant atteint 17,4 millions, lesquels ont écouté, au total chaque semaine, 84 millions d'heures.
- Est demeurée au premier rang des médias numériques parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents et au 7e rang parmi toutes les propriétés en ligne au Canada, avec des moyennes mensuelles de 16,4 millions de visiteurs, de 3,3 millions de vidéospectateurs, de 340 millions de pages consultées, de 125 millions de visites et de 85 millions de vidéos regardées.
- Astral Affichage est l'une des entreprises d'affichage extérieur les plus importantes au Canada, dotée de plus de 9 500 panneaux d'affichage installés dans des emplacements stratégiques dans les marchés du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Le secteur canadien des médias est très concurrentiel, se composant de concurrents qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. Au cours des dernières années, la consolidation des actifs médias traditionnels s'est accrue dans l'ensemble du secteur canadien des médias. La majorité des entreprises ont renforcé leur intégration verticale afin de faciliter l'acquisition et la monétisation du contenu de premier choix.

Bell Média livre concurrence dans les marchés des services de télé, de radio et d'affichage extérieur :

- **services de télé :** le marché des services de télé est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accentuer à mesure que de nouveaux services et technologies contribuent à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs;
- **services de radio :** la concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles;
- **services d'affichage extérieur :** le secteur canadien des services d'affichage extérieur est fragmenté, se composant d'un petit nombre de grandes sociétés et de nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux.

De plus, les consommateurs ont réorienté leur utilisation des médias vers les médias numériques, les appareils mobiles et le contenu sur demande, ce qui a entraîné l'émergence de nouveaux modèles d'affaires et redirigé une partie des dépenses des annonceurs vers les plateformes numériques.

Concurrents

Services de télé

- Stations de télé traditionnelle (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Shaw, de Corus Entertainment Inc. (Corus), de Rogers, de Québecor Média inc. (Québecor), de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada (SRC) et de Groupe V.
- Stations de télé traditionnelle et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix et Apple.

Services de radio

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Newcap Inc. (Newcap), qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Technologies plus récentes comme les services en ligne de musique en continu, le téléchargement de la musique, les appareils portables numériques permettant de stocker et d'écouter de la musique et le service en ligne de musique en continu.
- Autres médias comme les journaux, les hebdomadaires locaux, la télé locale, les magazines, la télé, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

Services d'affichage extérieur

- Annonceurs extérieurs importants, comme Jim Pattison Broadcast Group (Pattison), Outfront Media, Cieslok Media (Cieslok), Québecor et Dynamic.
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- Autres médias, comme la télé, la radio, les médias imprimés et Internet.

Part du marché canadien

TÉLÉSPECTATEURS[1] CONTENU TÉLÉVISUEL ANGLOPHONE

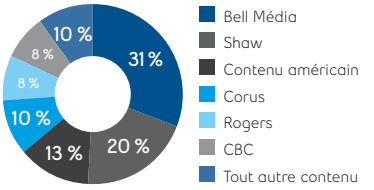

TÉLÉSPECTATEURS[1] CONTENU TÉLÉVISUEL FRANCOPHONE

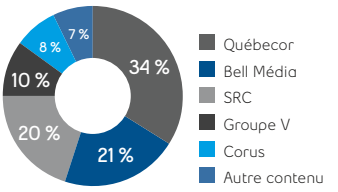

RADIO[1] HEURES D'ÉCOUTE PAR DIFFUSEUR

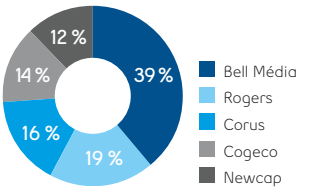

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

TRANSFORMATION DU MODE DE PRESTATION DE LA TÉLÉ PAR LA TECHNOLOGIE ET LES HABITUDES DES CONSOMMATEURS

La technologie utilisée dans le secteur des médias continue d'évoluer rapidement, ce qui a mené à l'apparition de méthodes parallèles pour la distribution, le stockage et la consommation de contenu. Cette évolution technologique a entraîné et accentué les changements dans les comportements des consommateurs, ces derniers voulant davantage de contrôle sur le moment et l'endroit où ils consomment le contenu, ainsi que la façon dont ils le consomment. Par exemple, les innovations apportées aux produits électroniques grand public ont permis aux consommateurs de visionner le contenu sur des télés, des ordinateurs, des tablettes, des téléphones intelligents et d'autres appareils électroniques mobiles. Le nombre d'utilisateurs canadiens qui ont une connexion Internet par l'intermédiaire de leur télé augmente, car les connexions sont de plus en plus simples et abordables. Les changements liés à la technologie et aux comportements des consommateurs ont causé de nombreuses difficultés aux revendeurs et aux distributeurs de contenu. L'évolution technologique pourrait perturber les plateformes de distribution traditionnelles en permettant aux propriétaires de contenu de fournir leur contenu directement aux distributeurs et aux consommateurs, contournant ainsi les revendeurs de contenu traditionnels.

AUGMENTATION DES SOURCES DE CONTENU PARALLÈLES À LA TÉLÉ LINÉAIRE TRADITIONNELLE

Les consommateurs ont maintenant un meilleur accès à des sources de divertissement et d'information en ligne parallèles qui n'existaient pas il y a quelques années. Alors qu'avant la télé linéaire traditionnelle était le seul moyen d'accéder à une programmation aux heures de grande écoute, aujourd'hui, de nombreuses personnes regardent la télé d'une manière non traditionnelle, pour au moins une partie de leur visionnement. D'ailleurs, de nos jours, les téléspectateurs consomment davantage de contenu en ligne et regardent moins la programmation en direct à l'horaire, modifient l'heure de diffusion initiale à l'aide de récepteurs enregistreurs, regardent davantage la télé sur des appareils mobiles et visionnent la programmation passée sur demande. En outre, beaucoup de consommateurs passent un temps considérable à visionner du contenu en ligne par l'intermédiaire de sources autres que la télé traditionnelle, comme en témoigne la popularité grandissante des services vidéo par contournement, comme Netflix. Jusqu'à présent, ces services par contournement ont surtout servi de complément à la gamme de services de télé existants. Les entreprises de médias font évoluer leur contenu et lancent leurs propres solutions afin de concurrencer plus efficacement ces services non traditionnels offerts, en proposant des services comme CraveTV, le service de vidéo en continu sur demande de Bell Média et les produits avec authentification de l'abonné du service Télé Partout, comme CTV GO, TSN GO et TMN GO.

(1) *À la fin de l'année de diffusion au 31 août 2014, catégorie d'âge 2+, automne 2014 pour la radio.*

COÛTS CROISSANTS RELATIFS AU CONTENU ET GLISSEMENT DES BUDGETS DE PUBLICITÉ

Les tendances quant à l'auditoire et à l'utilisation semblent indiquer que la consommation vidéo sur Internet, en ligne et mobile, s'accroît rapidement. La modification des habitudes de consommation du contenu et l'augmentation des fournisseurs de contenu de sources parallèles pourraient exercer une pression à la baisse sur les tarifs et les produits tirés de la publicité pour les radiodiffuseurs de services de médias traditionnels. Toutefois, les émissions de sports et d'événements spéciaux en direct devraient continuer d'attirer le public et les annonceurs, ce qui devrait se traduire par des pressions sur les prix des droits de diffusion futurs. En outre, tandis que l'accès à un contenu de choix revêt une importance de plus en plus considérable pour les entreprises de médias désireuses d'attirer des téléspectateurs et des annonceurs, les droits à ce contenu font maintenant l'objet d'une concurrence de plus en plus vive. Cette situation a entraîné une augmentation des coûts des droits de la programmation télé, une tendance qui devrait se poursuivre.

Perspectives commerciales et hypothèses

PERSPECTIVES POUR 2015

Les résultats financiers de Bell Média en 2015 devraient être touchés par l'augmentation des coûts de la programmation (y compris l'augmentation des coûts pour les droits de diffusion dans les sports), les investissements dans de nouvelles initiatives comme CraveTV et la hausse des dépenses relatives à la réglementation liée au contenu canadien. CraveTV se veut un complément des services de télé traditionnelle, en sa qualité de service additionnel offrant une programmation exclusive de choix; par conséquent, ce produit sera distribué par des EDR titulaires d'une licence. La direction tentera de distribuer CraveTV à plus grande échelle en 2015. L'incidence sur les flux de trésorerie de l'accroissement des coûts pour obtenir de la programmation télé et de l'investissement dans des initiatives en matière de nouveaux services dans les médias devrait être atténuée en partie par la diminution des dépenses d'investissement d'un exercice à l'autre. Nous continuerons également de gérer rigoureusement les coûts en tirant parti des actifs, en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes nos propriétés, tout en continuant à investir dans du contenu de choix pour les quatre écrans.

Même si nous nous attendons à ce que les marchés globaux de la publicité demeurent relativement stables en 2015, nous prévoyons que certains annonceurs voudront revenir dans le giron de Bell Média, après s'être tournés en 2014 vers le principal diffuseur des Jeux olympiques d'hiver 2014 de Sotchi et de la Coupe du Monde de soccer de la FIFA 2014. Les produits tirés des frais d'abonnement devraient augmenter, dans la foulée de la croissance de Télé Partout et du soutien de l'adoption de CraveTV, ce qui devrait aider à compenser les diminutions prévues en ce qui a trait à la télé spécialisée et à la télé payante.

Dans la télé traditionnelle, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché afin de continuer d'offrir aux annonceurs, tant à l'échelle nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur un certain nombre de facteurs, notamment :

- la conclusion d'acquisitions d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié;
- l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques quant à l'approvisionnement en contenu sur quatre écrans;
- la production et la mise en service d'un contenu canadien de grande qualité, notamment des nouvelles occupant la première place sur le marché, des améliorations quant à la radiodiffusion HD grâce aux investissements et des améliorations de notre programmation de nouvelles.

Dans la télé spécialisée dans les sports, comme l'illustre l'expansion de TSN avec cinq signaux nationaux (les canaux multiplexeurs de TSN), nous comptons continuer d'offrir du contenu de premier choix et des expériences télévisuelles exceptionnelles à nos téléspectateurs. L'investissement dans l'intégration de nos plateformes numériques fera partie intégrante de notre stratégie visant à fidéliser plus de téléspectateurs. Nous avons obtenu un contenu de premier plan pour le hockey et les autres sports qui est important pour les Canadiens. L'année 2015 sera la première année complète pour un certain nombre d'ententes sur la programmation conclues en 2014, ainsi que la première année complète pour l'incidence des canaux multiplexeurs de TSN, ce qui, dans les deux cas, entraînera des augmentations de coûts et de tarifs, d'un exercice à l'autre, en raison des clauses d'indexation intégrées aux contrats existants avec les EDR. Nous avons également l'intention de continuer à créer des productions innovatrices de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports et la télé payante, l'auditoire et les produits tirés de la publicité devraient découler de l'investissement dans une programmation et une production de qualité. L'entente conclue avec Home Box Office (HBO) en 2014, qui garantit les droits exclusifs multiplateformes canadiens relatifs au catalogue d'émissions de télé d'antenne de HBO, est un exemple de notre investissement continu dans du contenu de choix. En outre, nous continuerons d'élaborer d'importantes initiatives en matière de partenariats sur les marques dans nos services existants et nous avons l'intention de continuer d'enrichir notre gamme de services de télé payante.

Dans nos services de télé spécialisée anglophones, nous tenterons de tirer parti de la position de chef de file de Space, Bravo et Discovery dans le marché, et nous nous concentrerons sur l'accroissement de l'auditoire et la revitalisation des marques et du contenu de nos services de télé qui plaisent aux jeunes téléspectateurs.

Dans nos services de télé payante et de télé spécialisée francophones, nous optimiserons les avantages tangibles imposés par le CRTC dans le but de maximiser le contenu de qualité à l'écran et de déployer ce contenu sur des plateformes multiples avec authentification de l'abonné. Nous miserons sur la chaîne que nous avons récemment lancée, Canal D/Investigation, qui présente des docuréalités et des séries dramatiques policières, ainsi que sur les nouvelles séries de fiction originales présentées par Super Écran.

Dans la radio, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché afin de continuer d'offrir aux annonceurs, tant à l'échelle nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. En outre, avec le concours des actifs de télé locale, nous rechercherons des occasions susceptibles de mettre à profit nos capacités promotionnelles, nous fournirons une plateforme plus large pour le partage de contenu et nous offrirons des occasions de co-implantation dégageant des synergies et de l'efficience, lorsque cela est faisable.

Dans notre entreprise d'affichage extérieur, nous prévoyons tirer parti de la force de nos produits pour offrir aux annonceurs des occasions de premier choix à Toronto et à Montréal, ainsi que dans certains marchés de l'Ouest. Nous continuerons également de rechercher de nouvelles occasions dans les marchés numériques, notamment en tirant parti des acquisitions réalisées en 2014.

HYPOTHÈSES

- Une diminution du BAIIA ajusté et de la marge d'un exercice à l'autre en raison des coûts croissants pour obtenir de la programmation télé, ce qui comprend l'augmentation des coûts pour les droits de diffusion dans les sports et les tarifs du marché pour le contenu de la télé spécialisée, l'investissement lié à CraveTV, la hausse des dépenses relatives à la réglementation liée au contenu canadien, l'échéance de certains avantages imposés par le CRTC et la clôture du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale.
- La capacité de procéder à des acquisitions fructueuses d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques quant à l'approvisionnement en contenu sur les quatre écrans.
- Le soutien, de façon efficiente, de l'adoption de CraveTV.
- Une baisse modérée du nombre d'abonnés pour de nombreuses propriétés de télé de Bell Média entraînée par le dégroupement des chaînes de télé et la popularité grandissante du visionnement de contenu par contournement.
- L'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans les médias.

Principaux facteurs de croissance

- Une solide croissance économique stimulant la demande et les dépenses des annonceurs, en particulier dans les secteurs de l'automobile, des équipements de divertissement, des télécommunications et des biens de consommation.
- Une hausse de l'auditoire découlant du maintien de cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio, ainsi que de l'obtention des droits multiplateformes.
- L'investissement dans le meilleur contenu, y compris dans des productions maison plus nombreuses.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques touchant le secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents dans les services de télé traditionnelle, ainsi que celle amenée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement non réglementés, la vidéo sur demande, les plateformes personnelles vidéo et les services vidéo sur les appareils mobiles et Internet perturbent les sources de produits traditionnelles du secteur Bell Média.

INCIDENCE

- Le niveau d'activité de nos concurrents pourrait avoir une incidence défavorable sur le niveau d'acceptation par l'auditoire des services de télé de Bell Média.

INCERTITUDE QUANT AUX PRODUITS TIRÉS DE LA PUBLICITÉ

RISQUE

- La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs.

INCIDENCE

- Un climat d'incertitude économique met un frein aux dépenses des annonceurs.
- La fragmentation accrue du marché de la publicité du fait que de plus en plus de personnes adoptent les nouvelles technologies et plateformes de distribution parallèles expose davantage Bell Média au risque de perdre des produits tirés de la publicité.

AUGMENTATION DES COÛTS DU CONTENU ET CAPACITÉ D'OBTENIR DU CONTENU DE PREMIER PLAN

RISQUE

- L'augmentation des coûts du contenu et la capacité d'obtenir du contenu de premier plan pour stimuler la croissance future des produits et des abonnements.

INCIDENCE

- L'augmentation des coûts au titre de la programmation liée au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu pourrait nous obliger à engager des charges imprévues, ce qui pourrait peser lourdement sur le BAIIA ajusté.
- Notre incapacité à acquérir du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

5.4 Bell Aliant

L'expansion du réseau FTTH de Bell Aliant a entraîné une forte croissance du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP en 2014, ce qui a contribué à contrebalancer les baisses continues de la clientèle des services voix traditionnels. La privatisation de Bell Aliant simplifie la structure de l'entreprise de BCE, tout en accroissant la portée de la large bande avec plus de 1,4 million d'abonnés des services Internet, de télé et sans fil et en générant une forte augmentation des flux de trésorerie disponibles annualisés.

Principales réalisations de 2014 en rapport avec les impératifs stratégiques

- Nous avons étendu la zone de couverture de notre réseau FTTH à 211 000 foyers et entreprises de plus, la zone de couverture totale du réseau atteignant 1 016 582 emplacements de clients dans des collectivités du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec.
- Nous avons amélioré la gamme de services de télé par divers moyens :
  - en ajoutant 29 nouvelles chaînes HD, ce qui porte le total des chaînes HD à 160;
  - en lançant les applications CTV GO, TMN GO et TSN GO, qui permettent aux clients des services de télé d'écouter en continu le contenu au moyen de leur tablette, de leur ordinateur et de leur téléphone intelligent;
  - en lançant l'application Télécommande FibreOP, qui permet aux clients de transformer leur téléphone intelligent ou leur tablette en télécommande pour parcourir le guide, chercher des émissions et configurer des enregistrements à partir de n'importe où;
  - en lançant CraveTV, le service de vidéo en continu sur demande par abonnement, proposant une vaste collection de contenu de choix.
- Nous avons étoffé nos services Internet avec l'introduction d'un prolongateur de portée sans fil destiné aux clients de FibreOP, pour nous assurer de leur fournir la meilleure couverture sans fil partout dans la maison.
- Nous avons accru les vitesses de téléchargement du service Internet FibreOP d'au moins 50 %.
- Nous avons commencé la construction d'un nouveau centre de données à Saint John, au Nouveau-Brunswick, qui fournira la capacité nécessaire pour répondre aux besoins de la clientèle croissante du secteur des TIC de Bell Aliant et qui permet à Bell Aliant de maintenir sa position de fournisseur prépondérant de services de données dans le Canada atlantique.
- Nous avons acquis O.N.TEL Inc. (Ontera), un fournisseur de services complets de télécommunications exerçant ses activités dans le nord-est de l'Ontario. Le réseau d'Ontera est adjacent à celui de Bell Aliant et déploie 2 200 km de fibre, ce qui devrait fournir des occasions de réaliser des synergies.

Analyse de la performance financière

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2014

BELL ALIANT
PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

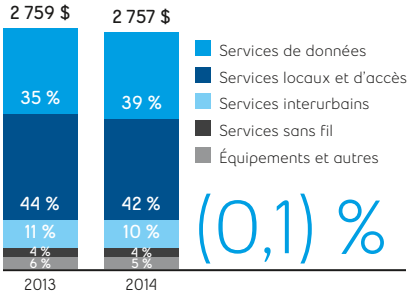

BELL ALIANT
BAIIA AJUSTÉ
(EN MILLIONS DE DOLLARS)
(% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ)

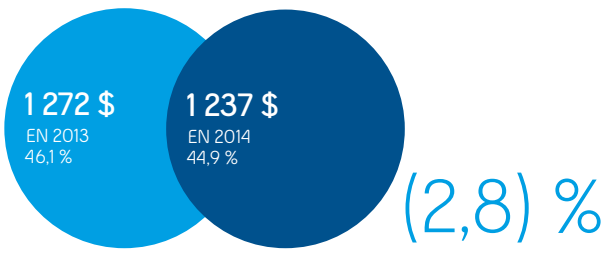

RÉSEAU FTTH

1 016 582

FOYERS ET ENTREPRISES

210 410 EMPLACEMENTS DE PLUS EN 2014

ABONNÉS DU SERVICE TÉLÉ FIBREOP

218 537

+38,3 % VS 2013

ABONNÉS DU SERVICE INTERNET FIBREOP

257 552

+40,0 % VS 2013

RÉSULTATS DE BELL ALIANT

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services de données	**994**	887	107	12,1 %
Services locaux et d'accès	**1 056**	1 109	(53)	(4,8)%
Services interurbains	**254**	286	(32)	(11,2)%
Services sans fil	**99**	97	2	2,1 %
Équipements et autres	**122**	131	(9)	(6,9)%
Total des produits externes	**2 525**	2 510	15	0,6 %
Produits intersectoriels	**232**	249	(17)	(6,8)%
Total des produits tirés de Bell Aliant	**2 757**	2 759	(2)	(0,1)%

Les produits d'exploitation tirés de Bell Aliant sont demeurés essentiellement stables en 2014, malgré les pressions concurrentielles sur les prix, la croissance des produits tirés des services de données ayant été contrebalancée par la baisse des produits tirés des services locaux et d'accès et des services interurbains ainsi que celle des équipements et autres.

- **Les produits tirés des services de données** ont augmenté de 12,1 % en 2014, en raison de la croissance des services Internet et de télé IP et de l'augmentation des produits tirés des services de données IP découlant du développement de la technologie réseau de prochaine génération de Bell Aliant, ainsi que de l'accroissement des ventes de produits de données. L'augmentation des produits tirés des services Internet est attribuable à l'accroissement de la clientèle du service Internet FibreOP combiné à la progression du PMU des services Internet haute vitesse résidentiels attribuable à l'augmentation du nombre d'abonnés qui adoptent les forfaits offrant plus de bande passante et à la majoration des tarifs. L'augmentation des produits tirés des services de télé IP reflète la croissance du nombre d'abonnés de Bell Aliant à Télé FibreOP et l'expiration des offres promotionnelles.
- **Les produits tirés des services locaux et d'accès** ont diminué de 4,8 % en 2014, par suite de l'érosion continue au chapitre de la clientèle des SAR de Bell Aliant en raison de l'effet des rabais substantiels accordés sur les forfaits de services offerts par les concurrents dans la câblodistribution et de la migration continue des clients vers les services sans fil et les solutions IP.
- **Les produits tirés des services interurbains** ont diminué de 11,2 % en 2014, en raison de la diminution du nombre d'abonnés des SAR, du phénomène de substitution du service filaire traditionnel par les services de courriel, de téléphonie sans fil et de voix sur IP, ainsi que de la migration des abonnés des plans à la minute vers des forfaits à tarifs fixes.
- **Les produits tirés des services sans fil** ont augmenté de 2,1 % en 2014, par suite de l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services sans fil postpayés.
- **Les produits tirés des équipements et autres** ont diminué de 6,9 % en 2014, entraînés par la perte de produits subie par une filiale d'un centre d'appels qui a cessé ses activités à la fin de 2013, ainsi que par la diminution du volume de travail à la commande.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	**(1 520)**	(1 487)	(33)	(2,2)%
BAIIA ajusté	**1 237**	1 272	(35)	(2,8)%
Marge du BAIIA ajusté	**44,9 %**	46,1 %		(1,2)%

Les coûts d'exploitation de Bell Aliant ont augmenté de 2,2 % en 2014, reflétant les coûts accrus relatifs au contenu de la télé IP, l'augmentation des coûts du service à la clientèle à l'appui d'une clientèle croissante d'abonnés des services FibreOP et l'accroissement des frais de publicité. Cette augmentation a été partiellement compensée par les réductions négociées des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications, la diminution des coûts de la main-d'œuvre par suite de la restructuration de la main-d'œuvre en cours et la diminution du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Le BAIIA ajusté de Bell Aliant a diminué de 2,8 % en 2014, surtout par suite de l'augmentation des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté a diminué pour s'établir à 44,9 % en 2014, contre 46,1 % à l'exercice précédent, l'incidence de la baisse continue dans les produits tirés des services voix, générant des marges plus élevées, n'ayant pas été totalement compensée par la croissance dans les produits tirés des services de données, générant des marges moindres.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL ALIANT

	2014	2013	VARIATION	% DE VARIATION
SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE				
Activations nettes d'abonnés du service Internet haute vitesse	**57 444**	33 679	23 765	70,6 %
Abonnés du service Internet haute vitesse	**1 009 537**	952 093	57 444	6,0 %
Abonnés du service Internet FibreOP inclus dans les abonnés du service Internet haute vitesse	**257 552**	183 971	73 581	40,0 %
SERVICES DE TÉLÉ IP				
Activations nettes d'abonnés	**54 931**	55 063	(132)	(0,2)%
Total des abonnés	**233 014**	178 083	54 931	30,8 %
Service Télé FibreOP	**218 537**	158 044	60 493	38,3 %
ABONNÉS DES SAR				
Clientèle résidentielle	**1 372 402**	1 462 462	(90 060)	(6,2)%
Clientèle d'affaires	**865 214**	890 858	(25 644)	(2,9)%
Total	**2 237 616**	2 353 320	(115 704)	(4,9)%
PERTES NETTES D'ABONNÉS DES SAR				
Clientèle résidentielle	**(90 060)**	(108 737)	18 677	17,2 %
Clientèle d'affaires	**(25 644)**	(29 313)	3 669	12,5 %
Total	**(115 704)**	(138 050)	22 346	16,2 %
SERVICES SANS FIL				
Abonnés	**147 926**	146 698	1 228	0,8 %

Les activations nettes d'abonnés du service Internet haute vitesse ont augmenté de 70,6 %, ou 23 765 abonnés, en 2014 pour s'établir à 57 444, ce qui reflète la diminution du nombre de désactivations d'abonnés du service résidentiel grâce aux mesures tarifaires prises pour contrer la concurrence et à la demande qui se maintient à un niveau constant pour les forfaits de services FibreOP, ainsi que l'augmentation des acquisitions de clients de gros. Au 31 décembre 2014, Bell Aliant comptait 1 009 537 abonnés d'Internet haute vitesse, en hausse de 6,0 % comparativement à 952 093 abonnés à la fin de 2013.

Les activations nettes des services de télé IP, de 54 931 abonnés, ont diminué de 0,2 % en 2014, par suite du ralentissement de la croissance dans la région de l'Atlantique étant donné que la zone de couverture a atteint un certain degré de maturité, ce fait étant en partie compensé par l'expansion de la zone de couverture au Québec et en Ontario. Au 31 décembre 2014, Bell Aliant comptait 233 014 abonnés des services de télé IP, ce nombre incluant les 218 537 abonnés de Télé FibreOP, comparativement à 178 083 abonnés de la télé IP à la fin de 2013, ce nombre incluant les 158 044 abonnés de Télé FibreOP.

Les pertes nettes au chapitre des SAR ont diminué de 16,2 %, soit 22 346 clients, en 2014 du fait du nombre moindre de désactivations d'abonnés dans les marchés des services FibreOP résidentiels attribuable aux mesures tarifaires prises pour contrer la concurrence, et du fait du nombre plus élevé d'activations de services résidentiels découlant de la reconquête de clients relativement au lancement du service FibreOP dans de nouveaux marchés. Ces résultats ont été réalisés malgré les pertes de clients dues à l'intensité soutenue des pressions concurrentielles exercées par les câblodistributeurs et à la substitution continue par les clients en faveur des services sans fil et des solutions IP. Au 31 décembre 2014, Bell Aliant fournissait le service à 2 237 616 abonnés des SAR, ce qui représente une baisse de 4,9 % comparativement à 2 353 320 abonnés des SAR à la fin de 2013.

Les abonnés du sans-fil totalisaient 147 926 au 31 décembre 2014, ce qui représente une hausse de 0,8 % depuis la fin de 2013.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Les entreprises de câblodistribution représentent la menace concurrentielle la plus importante pour Bell Aliant. À la fin de 2014, le chevauchement des zones de couverture de Bell Aliant et de la concurrence des entreprises de câblodistribution s'établissait à environ 76,5 % des foyers dans ses marchés, ce qui représente une hausse de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2013. En outre, l'évolution rapide des nouvelles technologies et des nouveaux services et produits a facilité l'entrée d'autres concurrents dans les marchés de Bell Aliant, et permis à ces concurrents d'offrir à leurs clients un service autre que les services voix traditionnels par l'intermédiaire des technologies sans fil et IP. Bell Aliant met en œuvre des stratégies de commercialisation pour maintenir sa compétitivité dans tous les marchés dans lesquels elle exerce des activités, et elle continue d'innover en concevant de nouveaux services améliorés pour répondre aux besoins de ses clients en matière de communications.

La concurrence provient également de la substitution des services locaux et interurbains résidentiels par les services sans fil, y compris les services sans fil de Bell Mobilité et Virgin Mobile.

Concurrents

Les fournisseurs de services de câblodistribution offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble, et comprennent :

- EastLink, dans le Canada atlantique et certaines régions rurales de l'Ontario;
- Rogers, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et en Ontario;
- Vidéotron, dans les régions rurales du Québec;
- Cogeco, dans les régions rurales du Québec;
- Shaw, dans les régions rurales de l'Ontario;
- Shaw Direct, qui fournit un service de télé par SRD à l'échelle nationale;
- quelques entreprises de câblodistribution privées de petite taille dans les collectivités rurales.

Plusieurs autres entreprises, comme Vonage et Primus, qui offrent des services de revente ou des services voix sur IP locaux et interurbains et Internet.

Les services voix et vidéo par contournement, comme Skype, Netflix et iTunes.

Les appareils de médias numériques de diffusion en continu, comme Apple TV et Roku.

Caractéristiques du marché

- Le territoire couvert par Bell Aliant compte 2,5 millions de foyers, ce qui inclut le Canada atlantique et certaines régions rurales de l'Ontario et du Québec.
- Environ 77 % des foyers de ce territoire ont accès à un autre service de téléphonie par câble.
- Plus de 85 % des foyers de ce territoire ont accès aux services Internet haute vitesse de Bell Aliant; la pénétration estimative des services Internet se situe entre 70 % et 75 % dans l'ensemble des territoires desservis.

À partir du 1er janvier 2015, les résultats d'exploitation de Bell Aliant sont intégrés dans nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell, et les chiffres des périodes précédentes sont retraités à des fins de comparaison. Par conséquent, aucune analyse portant sur les sujets des sous-sections *Tendances observées dans le secteur*, *Perspectives commerciales et hypothèses*, *Principaux facteurs de croissance* ou *Principaux risques d'entreprise* n'est fournie pour Bell Aliant. Pour obtenir de l'information sur ces aspects, se reporter aux sections 5.1, *Services sans fil de Bell,* et 5.2, *Services sur fil de Bell*, dans ce rapport de gestion.

6 GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

6.1 Dette nette[1]

	AU 31 DÉCEMBRE 2014	AU 31 DÉCEMBRE 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Dette à court terme[2]	**3 743**	2 571	1 172	45,6 %
Dette à long terme	**16 355**	16 341	14	0,1 %
Actions privilégiées[3]	**2 002**	1 698	304	17,9 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**(566)**	(335)	(231)	(69,0)%
Dette nette	**21 534**	20 275	1 259	6,2 %

(1) *Le terme dette nette est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2,* Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Dette nette, *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.*

(2) *Inclut les avances bancaires et les effets à payer ainsi que les emprunts garantis par des créances clients.*

(3) *50 % des actions privilégiées en circulation représentant 4 004 millions $ et 3 395 millions $ en 2014 et en 2013, respectivement, sont classées en tant que dettes, afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.*

L'augmentation de 1 186 millions $ de la dette à court terme et de la dette à long terme s'explique par :

- l'émission par Bell Canada de débentures MTN d'un montant en capital totalisant 1,25 milliard $ et l'émission par Bell Aliant de débentures MTN d'un montant en capital totalisant 150 millions $;
- l'augmentation de nos effets à payer et avances bancaires (déduction faite des remboursements) de 469 millions $.

Cette augmentation a été partiellement compensée par :

- le remboursement anticipé des débentures MTN par Bell Aliant d'un montant de 350 millions $;
- le remboursement des billets de CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) d'un montant de 300 millions $, le 18 février 2014;
- les remboursements nets de contrats de location-financement et d'autres dettes d'un montant de 33 millions $.

L'augmentation des actions privilégiées découle de l'émission des actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AM, de série AO et de série AQ de BCE, d'une valeur totale de 609 millions $, par suite de l'échange d'actions privilégiées. Voir la section 1.3, *Faits nouveaux marquants de l'entreprise – Privatisation de Bell Aliant et échange de billets.*

L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 231 millions $ découle :

- des flux de trésorerie disponibles de 2 744 millions $;
- de l'émission nette d'instruments d'emprunt de 784 millions $;
- du produit total de 720 millions $ découlant du dessaisissement par BCE de services de télé et de stations de radio.

Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par :

- les dividendes de 1 893 millions $ payés sur les actions ordinaires;
- la contrepartie en trésorerie de 989 millions $ payée dans le cadre de la privatisation de Bell Aliant;
- le paiement de 566 millions $ au titre de l'acquisition des actifs liés au spectre sans fil dans la bande de 700 MHz;
- la cotisation volontaire de 350 millions $ faite au régime de retraite PD;
- les coûts liés aux acquisitions payés, de 131 millions $, surtout en raison de l'obligation de paiement imposée par le CRTC au titre des avantages tangibles et des coûts liés à la privatisation.

6.2 Données liées aux actions en circulation

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	NOMBRE D'ACTIONS
En circulation au 1er janvier 2014	**775 892 556**
Actions émises relativement à la privatisation de Bell Aliant	**60 879 365**
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions des employés	**1 372 006**
Actions émises en vertu du régime d'épargne des employés (REE)	**2 186 426**
En circulation au 31 décembre 2014	**840 330 353**

OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ ($)
En cours au 1er janvier 2014	**7 870 231**	**40**
Attribuées	**2 915 361**	**48**
Exercées[1]	**(1 372 006)**	**36**
Objet d'une renonciation	**(135 396)**	**44**
En cours au 31 décembre 2014	**9 278 190**	**43**
Exerçables au 31 décembre 2014	**865 600**	**36**

(1) *Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 49 $ en 2014.*

Au 5 mars 2015, 841 610 645 actions ordinaires et 11 153 196 options sur actions étaient en circulation.

6.3 Flux de trésorerie

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**6 241**	6 476	(235)	(3,6)%
Dividendes de Bell Aliant payés à BCE	**95**	191	(96)	(50,3)%
Dépenses d'investissement	**(3 717)**	(3 571)	(146)	(4,1)%
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	**(134)**	(127)	(7)	(5,5)%
Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**(145)**	(283)	138	48,8 %
Coûts liés aux acquisitions payés	**131**	80	51	63,8 %
Cotisation volontaire au régime de retraite à prestations définies	**350**	–	350	n.s.
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	**(77)**	(195)	118	60,5 %
Flux de trésorerie disponibles	**2 744**	2 571	173	6,7 %
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant, à l'exclusion des dividendes payés	**(18)**	4	(22)	n.s.
Coûts liés aux acquisitions payés	**(131)**	(80)	(51)	(63,8)%
Cotisation volontaire au régime de retraite à prestations définies	**(350)**	–	(350)	n.s.
Acquisitions d'entreprises	**(18)**	(2 850)	2 832	99,4 %
Cessions d'entreprises	**720**	1	719	n.s.
Acquisition de licences d'utilisation du spectre	**(566)**	–	(566)	n.s.
Autres activités d'investissement	**11**	19	(8)	(42,1)%
Émission nette d'instruments d'emprunt	**784**	2 215	(1 431)	(64,6)%
Réduction des créances clients titrisées	**–**	(14)	14	n.s.
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	**(4)**	(55)	51	92,7 %
Privatisation de Bell Aliant	**(989)**	–	(989)	n.s.
Émission d'actions ordinaires	**49**	13	36	n.s.
Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**–**	230	(230)	n.s.
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires	**(1 893)**	(1 795)	(98)	(5,5)%
Autres activités de financement	**(108)**	(53)	(55)	n.s.
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**231**	206	25	12,1 %
Flux de trésorerie disponibles par action[1]	**3,46 $**	3,31 $	0,15 $	4,5 %

(1) *Le terme* flux de trésorerie disponibles par action *est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2,* Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles par action *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.*

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

En 2014, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 235 millions $ par rapport à 2013 du fait d'une cotisation volontaire au régime de retraite PD de 350 millions $ en 2014 et de l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé; cette diminution a été partiellement contrebalancée par l'augmentation du BAIIA ajusté et l'amélioration du fonds de roulement.

Les flux de trésorerie disponibles en 2014 ont augmenté de 173 millions $, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté et à l'amélioration du fonds de roulement; cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de l'impôt payé et la hausse des dépenses d'investissement.

Les flux de trésorerie disponibles par action en 2014 se sont établis à 3,46 $ par action ordinaire, comparativement à 3,31 $ par action ordinaire en 2013.

Dépenses d'investissement

	2014	2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Bell	**3 142**	3 001	(141)	(4,7)%
Ratio d'intensité du capital	**16,8 %**	16,6 %		(0,2)%
Bell Aliant	**575**	570	(5)	(0,9)%
Ratio d'intensité du capital	**20,9 %**	20,7 %		(0,2)%
BCE	**3 717**	3 571	(146)	(4,1)%
Ratio d'intensité du capital	**17,7 %**	17,5 %		(0,2)%

Les dépenses d'investissement de BCE ont augmenté de 146 millions $, ou 4,1 %, en 2014, ce qui reflète l'augmentation des dépenses chez Bell et chez Bell Aliant. Les dépenses d'investissement en pourcentage des produits des activités ordinaires (ratio d'intensité du capital) pour BCE se sont établies à 17,7 % en 2014, comparativement à 17,5 % à l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement de Bell ont augmenté de 141 millions $, soit 4,7 %, en 2014, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,8 %, en hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2013. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète :

- l'augmentation des dépenses d'investissement dans le sur-fil afin de poursuivre l'expansion de la zone de couverture de notre service Télé Fibe, dans le but de connecter un plus grand nombre de foyers et d'entreprises directement avec la fibre à large bande et de soutenir la mise en œuvre des contrats conclus avec des clients d'affaires;
- l'augmentation des dépenses d'investissement dans le sans-fil en vue de la poursuite du déploiement de notre réseau 4G LTE, qui rejoignait environ 86 % de la population canadienne au 31 décembre 2014, ainsi que du maintien des investissements dans l'augmentation de la capacité du réseau afin de soutenir l'utilisation accrue des services de données et de permettre l'accélération des vitesses LTE;
- l'augmentation des dépenses d'investissement dans les médias par suite de l'acquisition d'Astral, et afin d'accroître la capacité de radiodiffusion et d'acheter de l'équipement de production télévisuelle en rapport avec l'expansion de TSN de deux à cinq signaux nationaux.

Les dépenses d'investissement de Bell Aliant ont augmenté modestement, de 5 millions $, ou 0,9 %, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 20,9 %, comparativement à 20,7 % en 2013. Cette augmentation des dépenses est imputable à la poursuite de l'expansion du réseau de fibre à large bande, compensée en partie par la diminution des dépenses d'investissement pour les services traditionnels.

Cotisation volontaire au régime de retraite PD

En 2014, nous avons versé une cotisation volontaire de 350 millions $ afin de financer notre obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi et nous avons harmonisé la situation de capitalisation du régime de retraite PD de Bell Aliant avec celle des régimes de Bell Canada, qui présentent une excellente solvabilité. Cette cotisation volontaire a été financée par des fonds en caisse à la fin de 2014 et réduira le montant des obligations futures au titre des régimes de retraite de BCE.

Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises en 2013 reflètent notre acquisition d'Astral de 2 844 millions $, déduction faite de la trésorerie acquise de 32 millions $.

Cessions d'entreprises

En 2014, nous avons conclu la vente de certains services de télé et de certaines stations de radio, pour un produit en espèces total de 720 millions $.

Acquisition de licences d'utilisation du spectre

Le 2 avril 2014, Bell a acquis des licences d'utilisation du spectre dans la bande de 700 MHz dans le marché de chaque province et territoire, qui se composent de 31 licences, pour un montant de 566 millions $.

Instruments d'emprunt

Nous avons recours à une combinaison de dette à court terme et de dette à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée de facilités bancaires, d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial et d'emprunts titrisés par des créances clients. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2014, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens, à l'exception de l'une de nos facilités de crédit et d'une tranche de notre papier commercial, qui sont libellés en dollars américains, tous ces éléments étant couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme.

2014

Nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 784 millions $, déduction faite des remboursements. Il s'agissait notamment de l'émission des débentures MTN, série M-30 et série M-31 de Bell Canada, d'un montant en capital de 1,25 milliard $, et des débentures MTN de Bell Aliant, d'un montant en capital de 150 millions $, ainsi que des effets à payer et des avances bancaires de 469 millions $; ces émissions ont été partiellement contrebalancées par les remboursements de 435 millions $ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes, de 350 millions $ au titre du remboursement anticipé de débentures MTN de Bell Aliant et de 300 millions $ au titre des billets de CTV Specialty, le 18 février 2014.

2013

Nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 2 215 millions $, déduction faite des remboursements. Ces emprunts comprenaient l'émission par Bell Canada des débentures MTN, série M-26, série M-27, série M-28 et série M29, d'un montant en capital total de 3 milliards $, le prélèvement d'un montant de 1 milliard $ en vertu de la facilité de crédit à terme engagée non garantie de Bell Canada pour financer une tranche du prix d'achat d'Astral, l'émission de débentures MTN par Bell Aliant d'un montant en capital de 400 millions $, et l'augmentation de nos effets à payer et de nos avances bancaires de 272 millions $, déduction faite des remboursements. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-20, par Bell Canada, d'un montant en capital de 1 milliard $, les paiements de 440 millions $ au titre des contrats de location-financement, le remboursement anticipé des débentures MTN, série 3, par Bell Aliant, d'un montant en capital de 400 millions $, le remboursement de 397 millions $ au titre d'une dette reprise dans le cadre de l'acquisition d'Astral, le remboursement anticipé des débentures, série EA, par Bell Canada, d'un montant en capital de 150 millions $ et le remboursement des débentures, série AA, par Bell Aliant, d'un montant de 70 millions $.

Privatisation de Bell Aliant

En 2014, nous avons payé une somme de 989 millions $ dans le cadre de la privatisation de Bell Aliant, ce qui représente 25 % de la contrepartie pour l'acquisition des actions ordinaires en circulation détenues par le public de Bell Aliant, que nous ne détenions pas déjà. Se reporter à la section 1.3, *Faits nouveaux marquants de l'entreprise – Privatisation de Bell Aliant et échange de billets*, pour obtenir des précisions sur la privatisation.

Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux détenteurs de PNDPC

En 2013, Bell Aliant Actions privilégiées Inc., une filiale indirecte de Bell Aliant, a émis des actions privilégiées pour un produit brut de 230 millions $.

Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires

Le conseil de BCE a approuvé des augmentations du dividende sur les actions ordinaires en 2014 et en 2013. Par conséquent, en 2014, le dividende en espèces payé sur les actions ordinaires de BCE a été majoré, passant à 2,47 $ par action ordinaire, comparativement à un dividende en espèces de 2,315 $ par action ordinaire en 2013.

6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons comptabilisé une augmentation de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt sur le résultat et PNDPC, dans les AERG de 938 millions $. Cette variation découle d'une baisse du taux d'actualisation réel, à 4,0 % au 31 décembre 2014, comparativement à 4,9 % au 31 décembre 2013, en partie compensée par un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous avons comptabilisé une diminution des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt sur le résultat et PNDPC, dans les AERG de 1 416 millions $. Cette variation découle d'une augmentation du taux d'actualisation, à 4,9 % au 31 décembre 2013, comparativement à 4,4 % au 31 décembre 2012, en partie contrebalancée par un rendement moins élevé que celui attendu des actifs des régimes.

6.5 Privatisation de Bell Aliant

La privatisation a été comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres, ce qui a accru le déficit de BCE de 2 143 millions $, les actions ordinaires de BCE de 2 928 millions $ et les actions privilégiées de 609 millions $, et a fait diminuer la PNDPC de 877 millions $ et le surplus d'apport de 1 499 millions $. Se reporter à la section 1.3, *Faits nouveaux marquants de l'entreprise – Privatisation de Bell Aliant et échange de billets*, pour obtenir des précisions sur la privatisation.

6.6 Gestion des risques financiers

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action. Ces risques sont également décrits à la note 2, *Principales méthodes comptables*, à la note 9, *Autres produits (charges)*, et à la note 24, *Gestion financière et des capitaux*.

Le tableau suivant présente nos risques financiers et indique comment nous gérons ces risques et les classons dans les états financiers.

RISQUE FINANCIER	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE ET CLASSEMENT DANS LES ÉTATS FINANCIERS
Risque de crédit	Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière. Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. Les soldes de nos créances clients et de la provision pour créances douteuses au 31 décembre 2014 étaient de 3 068 millions $ et de 69 millions $, respectivement.	• Nous avons un grand nombre de clients différents. • Nous traitons avec des institutions dont la cote de crédit est élevée. • Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque.
Risque de liquidité	Nous sommes exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers. Se reporter à la sous-section 6.8, *Liquidité – Obligations contractuelles*, pour une analyse de nos passifs financiers comptabilisés.	• Nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nous avons suffisamment de facilités bancaires engagées pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Risque de change	Nous sommes exposés à un risque de change lié aux transactions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.
	
	Se reporter à la sous-section *Juste valeur*, ci-dessous, pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.
		• Nous utilisons des contrats de change à terme et des options couvrant nos contrats d'approvisionnement et notre papier commercial venant à échéance de 2015 à 2017, de 2 milliards $ US (2,2 milliards $ CA) au 31 décembre 2014, pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues et aux titres d'emprunt libellés en devises.
		  • Pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG, sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée en résultat dans les *Autres produits (charges)*. Les profits et les pertes réalisés au poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global* sont reclassés au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat des mêmes périodes que celles pour lesquelles les éléments couverts correspondants sont comptabilisés en résultat.
		  • Pour les couvertures économiques, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)*.
		• Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt variables couvrant l'une de nos facilités de crédit venant à échéance en 2015, de 877 millions $ US (1 milliard $ CA) au 31 décembre 2014, pour couvrir le risque de change sur la tranche à court terme de notre dette à long terme.
		  • Les variations de la juste valeur et de la facilité de crédit connexe sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture soit inefficace.

Risque de taux d'intérêt	Nous sommes exposés à un risque lié aux taux d'intérêt de notre dette et de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.	• Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt venant à échéance en 2017, d'un montant notionnel de 700 millions $ au 31 décembre 2014, pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur une tranche de notre dette à long terme.
		  • Les variations de la juste valeur et de la dette à long terme connexe sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture soit inefficace.
		• Nous avions des contrats de blocage de taux d'intérêt fixes venant à échéance en 2015, d'un montant notionnel de 500 millions $ au 31 décembre 2014, pour couvrir les taux d'intérêt sur les émissions de titres d'emprunt futures.
		  • Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG, sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée en résultat dans les *Autres produits (charges)*. Les profits et les pertes réalisés au poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global* sont reclassés au poste *Charge d'intérêts* dans les comptes de résultat des mêmes périodes que celles pour lesquelles la charge d'intérêts sur la dette est comptabilisée en résultat.
		• En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans un régime PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Risque lié aux fluctuations du cours de l'action	Nous sommes exposés à un risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions. Se reporter à la sous-section *Juste valeur*, ci-dessous, pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.	• Nous utilisons des contrats à terme sur actions d'une juste valeur de 157 millions $ au 31 décembre 2014, sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions. • Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des actifs détenus en vue de la vente, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer, des intérêts à verser, des effets à payer, des avances bancaires et des emprunts garantis par des créances clients équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

			31 DÉCEMBRE 2014		31 DÉCEMBRE 2013	
	CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Autres passifs courants et non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	**285**	**289**	350	350
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Autres passifs courants et non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	**174**	**191**	264	283
Débentures, contrats de location-financement et autres dettes	Dette à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	**17 723**	**20 059**	17 019	18 714

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

			JUSTE VALEUR AUX 31 DÉCEMBRE			
	CLASSEMENT	VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF) AU 31 DÉCEMBRE	PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2)[1]	DONNÉES NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3)[2]
2014					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente[3]	Autres actifs non courants	**107**	**17**	**–**	**90**
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	**276**	**–**	**276**	**–**
Passif financier lié à MLSE[4]	Autres passifs non courants	**(135)**	**–**	**–**	**(135)**
Autres	Autres actifs et passifs non courants	**12**	**–**	**22**	**(10)**
2013					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	Autres actifs non courants	91	14	–	77
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	209	–	209	–
Passif financier lié à MLSE	Autres passifs non courants	(135)	–	–	(135)

(1) *Données observables sur le marché telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.*

(2) *Données non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.*

(3) *Les profits et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les AERG et sont reclassés au poste* Autres produits (charges) *dans les comptes de résultat lorsqu'ils sont réalisés ou lorsqu'une perte de valeur est comptabilisée.*

(4) *Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente.*

6.7 Cotes de crédit

Les cotes de crédit indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut verser les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos cotes de crédit au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des cotes de crédit élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les cotes sont moins élevées. Une baisse de nos cotes pourrait avoir des conséquences négatives sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Le tableau suivant présente les cotes de crédit que S&P, DBRS et Moody's ont attribuées à BCE et à Bell Canada le 5 mars 2015.

Principales cotes de crédit

	BELL CANADA [1]		
AU 5 MARS 2015	DBRS	MOODY'S	S&P
Papier commercial	R-1 (faible)	P-2	A-1 (faible) (échelle canadienne)
			A-2 (échelle mondiale)
Dette à long terme	A (faible)	Baa1	BBB+
Dette à long terme subordonnée	BBB	Baa2	BBB
	BCE [1]		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Actions privilégiées	Pfd-3 (élevée)	–	P-2 (faible) (échelle canadienne)
			BBB- (échelle mondiale)

(1) *Toutes les cotes de crédit sont assorties de perspectives stables. Ces cotes de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés précédemment, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation les ayant attribuées. Chaque cote de crédit devrait être évaluée indépendamment de toute autre cote de crédit.*

6.8 Liquidité

Sources de liquidités

Notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie à la fin de 2014 s'élevait à 566 millions $. Nous prévoyons que ce solde, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2015 et un financement éventuel provenant des marchés financiers, notamment le papier commercial, nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2015 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours, l'achat de licences pour l'utilisation du spectre ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2015 devaient excéder notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et le financement provenant des marchés financiers, nous comblerions cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit renouvelables engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, à notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et au financement provenant des marchés financiers et des facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance future, y compris les acquisitions d'entreprises, et pour parer aux éventualités.

AU 31 DÉCEMBRE 2014	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	PAPIER COMMERCIAL EN CIRCULATION	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées					
Facilité renouvelable non garantie [1] [2]	2 500	–	–	1 453	1 047
Facilité de crédit à terme engagée non garantie (Astral) [3]	1 018	1 018	–	–	–
Autres	100	–	98	–	2
Total des facilités de crédit engagées	3 618	1 018	98	1 453	1 049
Total des facilités de crédit non engagées	1 101	–	626	–	475
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	4 719	1 018	724	1 453	1 524

(1) *La facilité renouvelable de Bell Canada, d'un montant de 2 500 millions $, vient à échéance en novembre 2019. La facilité renouvelable de Bell Aliant, d'un montant de 750 millions $, a été annulée en 2014.*

(2) *Au 31 décembre 2014, le papier commercial en circulation de Bell Canada inclut un montant de 431 millions $ US (501 millions $ CA) couvert contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme.*

(3) *Bell Canada peut emprunter jusqu'à concurrence de 1 milliard $ CA, emprunt en dollars canadiens ou montant équivalent en dollars américains, en vertu de cette facilité de crédit. Le solde impayé de Bell Canada était de 1 018 millions $ CA (877 millions $ US) au 31 décembre 2014, et ce solde est couvert au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt variables.*

Bell Canada peut émettre des effets pour un montant global allant jusqu'à 2 milliards $ en dollars canadiens ou américains, en vertu de son programme d'emprunts sous forme de papier commercial, soutenu par une facilité de crédit bancaire renouvelable engagée. Le montant total de cette facilité de crédit peut être prélevé en tout temps. Certaines de nos conventions de crédit nous obligent à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler la convention de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

Besoins de liquidités

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2015, il est prévu que nos dépenses d'investissement seront concentrées sur nos impératifs stratégiques, ce qui reflète un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services.

CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite à cotisations définies (CD), ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Notre capitalisation prévue pour 2015 est présentée en détail dans le tableau suivant et est assujettie aux évaluations actuarielles qui seront menées à terme au milieu de 2015. L'évaluation la plus récente de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants a été effectuée en date du 31 décembre 2013.

CAPITALISATION PRÉVUE POUR 2015	TOTAL
Régimes de retraite PD – coût des services rendus	212
Régimes de retraite PD – déficit	13
Régimes de retraite PD	225
AAPE	80
Régimes de retraite CD	95
Total – régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, montant net	400

BCE a cessé d'accepter les nouveaux employés à titre de participants à ses régimes de retraite PD en janvier 2005 afin de réduire l'incidence de la volatilité de ses régimes de retraite sur le bénéfice avec le temps. Généralement, les nouveaux employés participent dorénavant aux régimes de retraite CD. En 2006, nous avions annoncé l'abandon graduel, sur une période de dix ans, des AAPE pour la plupart des employés; en conséquence, la capitalisation des AAPE sera graduellement éliminée après 2016.

Au premier trimestre de 2015, le régime de retraite de Bell Canada (le régime) a conclu une entente d'investissement en vue d'assurer la couverture d'une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité qui couvre des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 5 milliards $. Cette entente n'exige aucune cotisation en trésorerie additionnelle de BCE.

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

En 2015, les dividendes en espèces à payer sur les actions ordinaires de BCE devraient être plus élevés qu'en 2014, le dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE ayant augmenté de 5,3 % pour s'établir à 2,60 $ par action ordinaire, contre 2,47 $ par action ordinaire à la fin de 2014. Cette augmentation est conforme à la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE, qui prévoit un ratio de distribution cible entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. La politique de dividendes de BCE et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2014, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2015	2016	2017	2018	2019	PAR LA SUITE	TOTAL
Passifs financiers comptabilisés							
Dette à long terme	1 031	2 389	1 130	1 729	1 309	7 924	15 512
Effets à payer et avances bancaires	1 454	–	–	–	–	–	1 454
Paiements futurs minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-financement	491	444	313	260	237	1 405	3 150
Emprunt garanti par des créances clients	921	–	–	–	–	–	921
Intérêts à verser sur la dette à long terme, les effets à payer, les avances bancaires et l'emprunt garanti par des créances clients	652	554	510	470	415	4 548	7 149
Passif financier lié à MLSE	–	–	135	–	–	–	135
Encaissements nets d'intérêts sur dérivés	(23)	(22)	(11)	–	–	–	(56)
Engagements (arrangements hors bilan)							
Contrats de location simple	295	249	211	161	134	748	1 798
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	851	573	441	450	321	1 617	4 253
Obligations d'achat	1 443	448	360	188	178	1 005	3 622
Acquisition de Glentel	670	–	–	–	–	–	670
Total	**7 785**	**4 635**	**3 089**	**3 258**	**2 594**	**17 247**	**38 608**

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux à bureaux. Les contrats de location liés aux satellites, utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé, ont une durée de 15 ans. Les contrats de location liés aux satellites ne peuvent pas être annulés. La durée des baux visant les bureaux est habituellement de 25 ans. Le montant des paiements futurs minimaux à effectuer en vertu des contrats de location-financement inclut des charges financières futures de 929 millions $.

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux à bureaux, les emplacements des pylônes cellulaires et les établissements de vente au détail, d'une durée variant de 1 an à 33 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés et sont renouvelables à la fin du contrat. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple ont été de 335 millions $ en 2014 et de 300 millions $ en 2013.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits, au titre des dépenses d'exploitation. Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages, des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour la satisfaction de la demande des clients.

ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION ET GARANTIES

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location simple.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

Litiges

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Même si nous ne pouvons pas prédire l'issue des litiges qui étaient en cours au 5 mars 2015, ni à quel moment ils seront réglés, d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces litiges, cette dernière estime que leur dénouement n'aura pas de répercussions négatives importantes sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Une description des principaux litiges en cours au 5 mars 2015 est présentée dans la notice annuelle 2014 de BCE.

7 FAITS SAILLANTS ANNUELS ET TRIMESTRIELS

7.1 Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2014, 2013 et 2012, préparées conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2014 [1]	2013 [2]	2012 [3]
COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT			
Produits d'exploitation	**21 042**	20 400	19 978
Coûts d'exploitation	**(12 739)**	(12 311)	(12 090)
BAIIA ajusté	**8 303**	8 089	7 888
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**(216)**	(406)	(133)
Amortissement des immobilisations corporelles	**(2 880)**	(2 734)	(2 678)
Amortissement des immobilisations incorporelles	**(572)**	(646)	(714)
Charges financières			
Charge d'intérêts	**(929)**	(931)	(865)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**(101)**	(150)	(131)
Autres produits (charges)	**42**	(6)	269
Impôt sur le résultat	**(929)**	(828)	(760)
Bénéfice net	**2 718**	2 388	2 876
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	**2 363**	1 975	2 456
Actionnaires privilégiés	**137**	131	139
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**218**	282	281
Bénéfice net	**2 718**	2 388	2 876
Bénéfice net par action ordinaire			
De base	**2,98**	2,55	3,17
Dilué	**2,97**	2,54	3,17
Éléments inclus dans le bénéfice net :			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**(148)**	(299)	(94)
Profits nets (pertes nettes) sur placements	**8**	(7)	256
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	**(21)**	(36)	–
Bénéfice net ajusté	**2 524**	2 317	2 294
BPA ajusté	**3,18**	2,99	2,96
RATIOS			
Marge du BAIIA ajusté (%)	**39,5 %**	39,7 %	39,5 %
Rendement des capitaux propres (%)	**21,0 %**	17,9 %	23,2 %

(1) *Le 31 octobre 2014, BCE a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Aliant qu'elle ne détenait pas déjà. Se reporter à la section 1.3,* Faits nouveaux marquants de l'entreprise – Privatisation de Bell Aliant et échange de billets, *pour obtenir des précisions sur la transaction.*

(2) *Le 5 juillet 2013, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Astral. Dans le cadre de son approbation de l'acquisition d'Astral, le CRTC a ordonné à BCE d'investir 246,9 millions $ en nouveaux avantages pour développer le contenu télévisuel, radio et cinéma francophone et anglophone, soutenir la relève de la scène musicale canadienne, promouvoir la formation et le perfectionnement professionnels dans le secteur des médias canadiens et lancer de nouvelles initiatives qui visent la participation des consommateurs. La valeur actualisée de cette obligation au titre des avantages tangibles, d'un montant de 230 millions $, a été comptabilisée à titre de coût lié aux acquisitions au poste* Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres *en 2013. Les coûts liés à l'acquisition d'Astral, y compris les obligations au titre des avantages tangibles, ont totalisé 266 millions $ en 2013.*

(3) *En décembre 2012, une entreprise commune détenue à 50 % par BCE a vendu un certain nombre de licences d'utilisation du spectre et de l'équipement réseau à ses propriétaires, et BCE et l'entrepreneur, qui n'est pas une partie liée, ont chacun acheté une quote-part de 50 % des actifs d'une juste valeur de 1 181 millions $ et d'une valeur comptable de 250 millions $. Par conséquent, BCE a enregistré un profit sur placements de 233 millions $ au poste* Autres produits (charges) *en 2012, représentant la quote-part de 50 % du profit lié aux actifs vendus à l'entrepreneur qui n'est pas une partie liée.*

	2014	2013	2012
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Total de l'actif	**46 297**	45 384	40 969
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**566**	335	129
Dette à court terme (y compris les avances bancaires, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients)	**3 743**	2 571	2 136
Dette à long terme	**16 355**	16 341	13 886
Total des passifs non courants	**21 969**	21 244	19 498
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	**14 946**	15 011	13 875
Total des capitaux propres	**15 239**	16 250	14 725
RATIOS			
Total de la dette/total de l'actif (fois)	**0,43**	0,42	0,39
Total de la dette/total des capitaux propres (fois)	**1,16**	1,05	0,98
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**6 241**	6 476	5 560
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(3 570)**	(6 401)	(4 101)
Dépenses d'investissement	**(3 717)**	(3 571)	(3 515)
Acquisitions d'entreprises	**(18)**	(2 850)	(13)
Cessions d'entreprises	**720**	1	–
Acquisition de licences d'utilisation du spectre	**(566)**	–	–
Augmentation des placements	**(38)**	(3)	(593)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(2 440)**	131	(1 507)
Rachat d'actions ordinaires	**–**	–	(107)
Émission d'actions ordinaires	**49**	13	39
Émission d'actions privilégiées	**–**	–	280
Émission nette d'instruments d'emprunt	**784**	2 215	486
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires	**(1 893)**	(1 795)	(1 683)
Privatisation de Bell Aliant	**(989)**	–	–
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	**(134)**	(127)	(133)
Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**(145)**	(283)	(340)
Flux de trésorerie disponibles	**2 744**	2 571	2 428
INFORMATION SUR LES ACTIONS			
Nombre moyen d'actions ordinaires (en millions)	**793,7**	775,8	774,3
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	**840,3**	775,9	775,4
Capitalisation boursière	**44 771**	35 691	33 055
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	**2,47**	2,33	2,22
Valeur comptable par action (en dollars)	**13,02**	14,97	13,52
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	**(1 960)**	(1 807)	(1 720)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	**(137)**	(131)	(138)
Cours de marché des actions ordinaires (en dollars)			
Haut (fin de la journée)	**54,21**	48,43	45,06
Bas (fin de la journée)	**45,27**	41,57	39,37
Clôture	**53,28**	46,00	42,63
Rendement total procuré aux actionnaires	**21,7 %**	13,6 %	5,9 %
RATIOS			
Intensité du capital (%)	**17,7 %**	17,5 %	17,6 %
Ratio cours/bénéfice (fois)	**17,88**	18,04	13,45
Ratio cours/valeur comptable (fois)	**4,09**	3,07	3,15
Ratio cours/flux de trésorerie (fois)	**16,75**	12,30	16,15
AUTRES DONNÉES			
Nombre d'employés (en milliers)	**57**	56	56

7.2 Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2014 et de 2013. Cette information trimestrielle n'est pas auditée, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2014				2013			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation	**5 528**	5 195	5 220	5 099	5 382	5 099	5 000	4 919
BAIIA ajusté	**2 022**	2 115	2 144	2 022	1 998	2 063	2 066	1 962
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**(58)**	(66)	(54)	(38)	(48)	(297)	(28)	(33)
Amortissement des immobilisations corporelles	**(734)**	(739)	(708)	(699)	(695)	(683)	(681)	(675)
Amortissement des immobilisations incorporelles	**(118)**	(116)	(171)	(167)	(160)	(162)	(161)	(163)
Bénéfice net	**594**	703	707	714	593	452	671	672
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**542**	600	606	615	495	343	571	566
Bénéfice net par action ordinaire								
De base	**0,64**	0,77	0,78	0,79	0,64	0,44	0,74	0,73
Dilué	**0,63**	0,77	0,78	0,79	0,63	0,44	0,74	0,73
Éléments inclus dans le bénéfice net :								
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**(42)**	(45)	(38)	(23)	(33)	(222)	(21)	(23)
(Pertes nettes) profits nets sur placements	**(8)**	–	4	12	(12)	2	1	2
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	**(18)**	(3)	–	–	–	(21)	(3)	(12)
Bénéfice net ajusté	**610**	648	640	626	540	584	594	599
BPA ajusté	**0,72**	0,83	0,82	0,81	0,70	0,75	0,77	0,77
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	**837,7**	782,1	777,7	776,5	775,9	775,9	775,9	775,7

Faits saillants du quatrième trimestre

PRODUITS D'EXPLOITATION	T4 2014	T4 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	**1 649**	1 505	144	9,6 %
Services sur fil de Bell	**2 628**	2 601	27	1,0 %
Bell Média	**789**	821	(32)	(3,9)%
Éliminations intersectorielles	**(126)**	(114)	(12)	(10,5)%
Bell	**4 940**	4 813	127	2,6 %
Bell Aliant	**700**	688	12	1,7 %
Éliminations intersectorielles	**(112)**	(119)	7	5,9 %
Total des produits d'exploitation de BCE	**5 528**	5 382	146	2,7 %

BAIIA AJUSTÉ	T4 2014	T4 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	**585**	529	56	10,6 %
Services sur fil de Bell	**953**	934	19	2,0 %
Bell Média	**192**	230	(38)	(16,5)%
Bell	**1 730**	1 693	37	2,2 %
Bell Aliant	**292**	305	(13)	(4,3)%
Total du BAIIA ajusté de BCE	**2 022**	1 998	24	1,2 %

Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 2,7 % au T4 2014 par rapport au T4 2013, reflétant l'augmentation des produits des activités ordinaires de Bell et de Bell Aliant.

Le BAIIA ajusté de BCE au T4 2014 a augmenté de 1,2 % d'un exercice à l'autre, en raison de la croissance de Bell, en partie contrebalancée par la diminution du BAIIA ajusté de Bell Aliant.

Les produits d'exploitation de Bell ont augmenté de 2,6 % au T4 2014 par rapport au T4 2013, dans le sillage de l'augmentation des produits tirés des Services sans fil de Bell d'un exercice à l'autre et de la croissance globale positive pour les produits tirés des Services sur fil de Bell. Les produits tirés de Bell Média ont diminué comparativement au T4 2013.

Le BAIIA ajusté de Bell a augmenté de 2,2 % au T4 2014 par rapport au T4 2013, ce qui reflète les augmentations de 10,6 % pour les Services sans fil de Bell et de 2,0 % pour les Services sur fil de Bell. La croissance globale ce trimestre a été ralentie par une baisse de 16,5 % dans le secteur Bell Média. La marge du BAIIA ajusté consolidée de Bell est demeurée essentiellement inchangée, à 35,0 %, comparativement à 35,2 % au T4 2013.

Les produits d'exploitation tirés des **Services sans fil de Bell** ont augmenté de 9,6 % au T4 2014, ce qui reflète une croissance de 8,1 % des produits tirés des services engendrée par l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services postpayés en 2014, et par la croissance du PMU combiné de 5,5 % découlant de l'utilisation plus intensive des services de données et de la hausse des tarifs moyens des forfaits. Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell reflètent également l'augmentation des ventes de produits au T4 2014, soit une croissance de 24,6 % par rapport à l'exercice précédent du fait du nombre accru de mises à niveau et d'activations de services postpayés. Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 10,6 % au T4 2014, entraînant une progression de 0,9 point de pourcentage de la marge du BAIIA ajusté liée aux services, qui s'est établie à 39,8 %, malgré l'augmentation d'un exercice à l'autre des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle et à l'acquisition d'abonnés.

Les produits d'exploitation tirés des **Services sur fil de Bell** ont augmenté de 1 %, ce qui représente la première croissance trimestrielle positive depuis le T2 2010. Cette croissance découle du nombre net total positif d'abonnés des services résidentiels découlant de l'acquisition d'un nombre considérable d'abonnés des services Internet Fibe et Télé Fibe ce trimestre, du ralentissement du rythme de diminution des produits tirés des services voix en raison de pertes moins nombreuses d'abonnés des SAR, de l'accroissement des ventes de minutes d'interurbains internationaux, de l'augmentation des tarifs ainsi que de la meilleure performance, d'un exercice à l'autre, au chapitre des produits tirés de l'unité Bell Marchés Affaires grâce à l'augmentation des ventes de solutions d'affaires et d'équipements de transmission de données. Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a augmenté de 2,0 %, ce qui a permis une amélioration de 40 points de base de la marge, qui s'est élevée à 36,3 %, en raison de l'orientation accrue sur les services de croissance, de l'amélioration des résultats de l'unité Marchés Affaires et du contrôle rigoureux exercé sur les coûts d'exploitation.

Les produits d'exploitation tirés de **Bell Média** au T4 2014 ont diminué de 3,9 % par rapport au T4 2013, ce qui reflète la comptabilisation de frais d'abonnement et de produits tirés des droits pour la retransmission rétroactifs au T4 2013 qui ne se sont pas répétés en 2014, ainsi que la perte des produits tirés des services qui ont cessé leurs activités en 2014 (signaux régionaux liés au hockey et Viewers Choice). Au T4 2014, les produits tirés de la publicité ont légèrement augmenté par rapport au T4 2013, grâce aux points forts de la programmation de TSN et RDS, les chaînes de services spécialisés dans les sports de Bell Média, et à la croissance de l'auditoire des chaînes spécialisées dans l'information, ce qui a compensé la baisse des ventes de publicité liée à la télé traditionnelle. Au T4 2014, le BAIIA ajusté de Bell Média a diminué de 16,5 % en raison de la diminution des produits d'exploitation ainsi que des coûts accrus du contenu pour les droits de diffusion dans les sports et du lancement des services de vidéo sur demande CraveTV, le 11 décembre 2014; ce recul a été compensé en partie par la diminution de l'amortissement de la juste valeur de certains droits de programmation.

Les produits d'exploitation tirés de Bell Aliant ont augmenté de 1,7 % au T4 2014 par rapport au T4 2013, la croissance des produits tirés des services de données, qui découle principalement des services Internet et de télé IP, ayant compensé l'érosion continue des produits tirés des services locaux et d'accès et des services interurbains.

Le BAIIA ajusté de Bell Aliant a diminué de 4,3 %, d'un exercice à l'autre, ce qui reflète la hausse des coûts du contenu télévisuel découlant de la croissance du nombre d'abonnés des services de télé IP, et l'augmentation des coûts du service à la clientèle à l'appui d'une clientèle croissante d'abonnés des services FibreOP.

Les dépenses d'investissement de Bell ont totalisé 932 millions $ au T4 2014, soit 60 millions $ de moins qu'au T4 2013, ce qui se traduit par une baisse de 1,7 point de pourcentage de l'intensité du capital, à 18,9 %. La diminution des dépenses d'investissement est principalement attribuable au calendrier des dépenses par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

L'amortissement des immobilisations corporelles de BCE, de 734 millions $, a augmenté de 39 millions $ d'un exercice à l'autre, en raison d'un volume accru d'immobilisations amortissables en 2014, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande sur fil et sans fil, et de la réduction des estimations de la durée d'utilité de certains actifs, comme il est décrit à la section 10.1, *Nos méthodes comptables – Estimations comptables critiques et jugements clés*.

L'amortissement des immobilisations incorporelles de BCE, de 118 millions $ au T4 2014, a baissé par rapport à 160 millions $ au T4 2013 en raison de l'augmentation des estimations de la durée d'utilité de certains actifs, la faisant passer de cinq à sept ans, comme il est décrit à la section 10.1, *Nos méthodes comptables – Estimations comptables critiques et jugements clés*.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont élevés à 1 527 millions $ au T4 2014, comparativement à 1 838 millions $ au T4 2013, ce qui s'explique par la cotisation volontaire aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de 350 millions $ versée au quatrième trimestre de 2014.

Les flux de trésorerie disponibles de BCE générés au T4 2014 se sont établis à 833 millions $, soit 23,6 % de plus qu'au T4 2013, en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté et de la baisse des dépenses d'investissement prévues. Compte tenu de la privatisation de Bell Aliant réalisée le 31 octobre 2014, les flux de trésorerie disponibles de BCE du T4 2014 incluent un apport de Bell Aliant pour deux mois.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE s'est élevé à 542 millions $ au T4 2014, soit 0,64 $ par action, en hausse de 9,5 % par rapport au T4 2013, où il s'est établi à 495 millions $, soit 0,64 $ par action. Au T4 2014, le bénéfice net ajusté a augmenté de 13,0 %, à 610 millions $, et le BPA ajusté a crû de 2,9 %, à 0,72 $, comparativement à 0,70 $ à l'exercice précédent, grâce à la hausse du BAIIA ajusté attribuable au maintien du niveau élevé de la rentabilité du sans-fil et à la croissance positive globale du sur-fil, aux profits liés à la valeur de marché réalisés sur des dérivés sur actions utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains, et à la diminution de la PNDPC, liée à la privatisation de Bell Aliant réalisée le 31 octobre 2014. Ce résultat a été partiellement contrebalancé par une perte de valeur nette, surtout dans la télé traditionnelle, découlant de la faiblesse de l'ensemble du marché canadien de la publicité télé et par l'augmentation des coûts du contenu.

Considérations sur le caractère saisonnier

Une partie des produits et des charges de nos secteurs varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre.

Par exemple, les résultats d'exploitation des **Services sans fil de Bell** sont influencés par le calendrier de nos dépenses au chapitre des activités de commercialisation et de promotion et par l'augmentation des ajouts d'abonnés et des rabais sur les combinés, ce qui se traduit par une augmentation des charges relatives aux acquisitions d'abonnés et aux activations dans certains trimestres. En particulier, le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell est habituellement inférieur au quatrième trimestre en raison des coûts d'acquisition d'abonnés plus élevés découlant du nombre plus important d'activations de nouveaux abonnés pendant la période des fêtes. En outre, ces dernières années, nous enregistrons une recrudescence d'ajouts d'abonnés du sans-fil au troisième trimestre, en raison des offres liées au retour en classe, tandis que les ajouts d'abonnés s'établissent généralement à leur plus bas niveau au premier trimestre.

Les produits tirés des **Services sur fil de Bell** ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre en raison des ventes plus élevées de produits de données et d'équipements aux clients d'affaires et des ventes, également plus élevées, d'équipements électroniques grand public pendant la période des fêtes au T4. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les résultats d'exploitation globaux des services sur fil.

Les produits tirés de **Bell Média** et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Ces variations découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la LNH et la Coupe du Monde de soccer, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

8 CADRE RÉGLEMENTAIRE

8.1 Introduction

Cette rubrique décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et procédures réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché. Bell Canada ainsi que plusieurs de ses filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite, Bell Aliant Communications régionales inc. (Bell Aliant Communications), Bell Aliant, société en commandite, NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Télébec, société en commandite (Télébec) et NorthwesTel, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Elles sont également assujetties à la réglementation et aux politiques appliquées par le CRTC. Nos activités sont touchées par les décisions rendues par divers organismes de réglementation, dont le CRTC, un organisme quasi judiciaire du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada. D'autres aspects des activités de ces sociétés sont assujettis à diverses réglementations par des ministères du gouvernement fédéral, particulièrement par Industrie Canada.

Le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications dans les zones où il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence était suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix de détail en vertu de la *Loi sur les télécommunications* à l'égard de la vaste majorité de nos services de téléphonie résidentielle et d'affaires ainsi que de nos services sans fil et Internet. En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, nos activités de distribution de services de télé ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services sur fil et sans fil ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, le gouvernement du Canada et ses ministères et organismes concernés, dont le CRTC, Industrie Canada, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en matière de politiques et de réglementation dans le domaine des télécommunications et de la diffusion, notamment en ce qui a trait aux ventes aux enchères de spectre, à l'approbation d'acquisitions, à la propriété étrangère et à la radiodiffusion, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle. Le gouvernement fédéral a considérablement renforcé son orientation sur la protection du consommateur, surtout pour ce qui est du secteur des services sans fil, et a adopté une réglementation plus sévère. L'adoption, par le CRTC en 2013, du Code sur les services sans fil témoigne de ce renforcement axé sur la protection du consommateur, lequel, comme il est expliqué plus en détail à la section 8.2, *Loi sur les télécommunications – Adoption d'un code national visant la protection des consommateurs de services sans fil*, pourrait restreindre notre marge de manœuvre sur le marché. Le gouvernement fédéral pourrait adopter des positions allant à l'encontre de celles des industries des télécommunications et des médias, de façon générale, ou de Bell Canada ou de certaines de ses filiales de façon plus particulière. Si nous ne réussissons pas à exercer une influence positive sur les modifications dans ces domaines, des décisions défavorables prises par les organismes de réglementation ou une réglementation plus rigoureuse pourraient avoir une incidence négative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités et nuire à notre réputation.

8.2 Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, Bell Aliant, société en commandite, NorthernTel, Télébec et NorthwesTel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression entreprises de télécommunications, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les tarifs proposés de services de télécommunications, à moins que les services en question ne fassent l'objet d'une exemption de la réglementation ou qu'ils ne soient pas réglementés. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. Quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris les entreprises de télécommunications du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

Plainte liée à la tarification de l'accès au contenu diffusé sur des appareils mobiles

Le 29 janvier 2015, le CRTC a publié une décision relative à une plainte déposée contre Bell Mobilité concernant la différence entre la tarification de notre service Télé mobile de Bell et le tarif facturé aux consommateurs qui accèdent au contenu sur des appareils mobiles par Internet. Le CRTC a jugé que nous accordions une « préférence indue » à notre service Télé mobile en ne percevant pas de frais d'utilisation de données pour ce service. Le CRTC nous a ordonné de cesser d'exempter notre service Télé mobile de frais de données d'ici le 29 avril 2015.

Le 20 février 2015, Bell Canada a déposé devant la Cour d'appel fédérale une requête visant à obtenir l'autorisation d'interjeter appel de la décision du CRTC sur Télé Mobile. Le 23 février 2015, Bell Canada a déposé devant la Cour d'appel fédérale une demande de suspension de la décision du CRTC sur Télé Mobile en attendant la décision définitive du tribunal concernant l'appel. Nous prévoyons recevoir la décision du tribunal sur la demande de suspension d'ici avril 2015. La décision du tribunal sur la requête de Bell Canada visant à obtenir l'autorisation d'en appeler de la décision sur Télé Mobile est attendue à la fin de juin 2015.

Procédures relatives aux services sans fil de gros à l'échelle nationale

Le 20 février 2014, le CRTC a lancé l'Avis de consultation de télécom 2014-76 (ACT 2014-76) afin de déterminer si le marché des services sans fil mobiles de gros est suffisamment concurrentiel. Une réglementation accrue des services sans fil mobiles de gros (p. ex. l'itinérance et le partage des pylônes et des emplacements) pourrait réduire la marge de manœuvre de Bell sur le plan de la commercialisation, améliorer la position des concurrents de Bell et avoir une incidence défavorable sur la performance financière des services sans fil mobiles de Bell. Une décision quant à cette procédure du CRTC devrait être rendue au début de 2015.

Le 28 mars 2014, le gouvernement fédéral a apporté des modifications à la *Loi sur les télécommunications* relativement aux services d'itinérance nationale de gros dans le cadre de la *Loi nº 1 sur le plan d'action économique de 2014*. Ces modifications établissent des plafonds provisoires sur les tarifs de gros que les entreprises de télécommunications se facturent mutuellement pour les services de voix, de données et de messages courts (SMS) d'itinérance nationale. Ces plafonds sont fixés au prix de détail par unité moyen facturé par une entreprise de télécommunications à ses propres clients finaux de détail pour ces services l'année précédente. Ces modifications sont entrées en vigueur avec la promulgation et la sanction royale de la *Loi nº 1 sur le plan d'action économique de 2014* le 19 juin 2014. La loi s'applique à ces trois plafonds d'itinérance, à tout le moins tant que le CRTC n'aura pas publié une décision sur la question de savoir s'il faut (et, dans l'affirmative, comment) réglementer l'itinérance des services sans fil de gros dans l'instance ACT 2014-76. L'incidence financière des plafonds établis par la *Loi nº 1 sur le plan d'action économique de 2014*, et de toute mesure que pourrait prendre le CRTC relativement à la réglementation des tarifs de gros reliés à l'itinérance, au partage des pylônes ou à d'autres services sans fil de gros découlant de l'instance ACT 2014-76, demeure indéterminée pour le moment.

Le 31 juillet 2014, le CRTC a publié une décision dans le cadre d'une autre instance relative aux services sans fil en itinérance, en vertu de laquelle il a interdit l'utilisation de clauses d'exclusivité dans les ententes pour les services d'itinérance de gros. Cette décision ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos activités.

Examen du cadre des services sur fil de gros

Le 15 octobre 2013, le CRTC a entrepris son examen des services de télécommunications sur fil de gros et des politiques connexes. Cet examen exhaustif, qui s'est terminé en décembre 2014, a porté principalement sur la question de savoir si les services sur fil de gros actuellement obligatoires devraient bénéficier d'une abstention de la réglementation, si le rétablissement de la réglementation s'impose à l'égard de services de gros faisant actuellement l'objet d'une abstention de la réglementation et si d'autres services d'accès haute vitesse de gros devraient ou non être obligatoires, pour les installations utilisant la technologie FTTP. Le CRTC a expressément exclu de cet examen les services sans fil de gros, ces derniers étant abordés dans le cadre d'une procédure distincte, comme il est mentionné plus haut. Les modifications apportées au régime réglementaire qui s'appliquent à nos services de télécommunications sur fil de gros pourraient avoir une incidence importante sur nos activités liées aux services de télécommunications de gros et éventuellement, de manière indirecte, sur certains marchés de détail. Une décision devrait être rendue au printemps 2015.

Adoption d'un code national visant la protection des consommateurs de services sans fil

Le 3 juin 2013, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-271 qui établit le Code sur les services sans fil. Le Code sur les services sans fil vise tous les services sans fil fournis aux particuliers et aux petites entreprises (p. ex. les entreprises qui dépensent en moyenne moins de 2 500 $ par mois pour des services de télécommunications), dans toutes les provinces et tous les territoires.

Le Code sur les services sans fil instaure une réglementation sur le déverrouillage des appareils sans fil et sur le calcul des frais de résiliation anticipée, et il établit des plafonds par défaut en ce qui concerne les frais d'itinérance de données et les frais d'utilisation excédentaire de données, entre autres. Le Code sur les services sans fil stipule également que les fournisseurs de services sans fil ne peuvent imputer de frais de résiliation anticipée si un client annule ses services 24 mois après la signature de son contrat et que les subventions au titre des combinés doivent être récupérées dans un délai de deux ans ou moins. Ces exigences réduisent les avantages pour les fournisseurs de services sans fil d'offrir des contrats de plus longue durée.

Lorsqu'une obligation du Code sur les services sans fil portant sur un lien contractuel précis existe entre un fournisseur de services sans fil et un client, le Code sur les services sans fil doit s'appliquer au contrat si celui-ci a été conclu, modifié, renouvelé ou prolongé le 2 décembre 2013 ou par la suite. Le Code sur les services sans fil doit s'appliquer à tous les contrats le 3 juin 2015, et modifier ces contrats, peu importe leur date de signature. Par conséquent, tous les contrats de trois ans conclus à partir du 4 juin 2012 et avant le 1er décembre 2013 seront rétroactivement assujettis au Code sur les services sans fil le 3 juin 2015, même s'ils ont été conclus avant l'entrée en vigueur de ce code. Au cours de 2015, si la date d'application du Code des services sans fil du CRTC, fixée au 3 juin 2015, est jugée comme étant valide, les clients ayant des contrats de trois ans conclus avant l'entrée en vigueur du Code sur les services sans fil et les clients ayant des nouveaux contrats de deux ans pourraient créer un niveau d'activité inhabituel sur le marché puisque leurs contrats viendront à échéance, ce qui augmenterait le nombre de contrats expirés et les volumes de transactions. Ce contexte pourrait entraîner des pressions sur le BAIIA ajusté et une hausse du taux de désabonnement au sein du secteur.

Le 3 juillet 2013, Bell Mobilité, avec Rogers, TELUS Corporation, SaskTel et MTS Mobility, a présenté à la Cour d'appel fédérale une demande pour permission d'appeler de cette application rétroactive du Code sur les services sans fil. Le 24 septembre 2013, la Cour d'appel fédérale a autorisé l'appel. L'audience de la Cour d'appel fédérale a eu lieu le 12 novembre 2014 et la Cour a différé sa décision. Une décision devrait être rendue en mai 2015. Si l'appel est accueilli, les contrats conclus au 1er décembre 2013 demeureraient exemptés de l'application du Code sur les services sans fil et pourraient rester valides jusqu'à la fin de leur durée contractuelle de trois ans.

Règles canadiennes relatives à la propriété étrangère des entreprises de télécommunications

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, il n'y a aucune restriction à l'investissement étranger qui s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de télécommunications de petite taille ou nouvellement venues pourrait donner lieu à la présence sur le marché canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences d'utilisation du spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes. En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, les restrictions relatives à la propriété étrangère continuent de s'appliquer aux radiodiffuseurs comme les fournisseurs de services de câblodistribution et de télé par satellite titulaires d'une licence et aux titulaires d'une licence de programmation comme Bell Média Inc.

8.3 Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* définit les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de programmation ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence importante sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Les activités de distribution de services de télé de notre unité d'affaires Bell Télé (Bell Télé) et les activités de télédiffusion et de radiodiffusion de Bell Média sont assujetties aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la *Loi sur la radiodiffusion*, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur les positions concurrentielles de Bell Télé ou de Bell Média ou sur les coûts qu'ils doivent engager pour fournir leurs services.

Procédures du CRTC sur l'avenir du système canadien de télé

En octobre 2013, le CRTC a invité les consommateurs canadiens à donner leur point de vue sur l'avenir du système canadien de télé et a ensuite procédé à la deuxième étape de cette consultation lancée en février 2014. Parallèlement à ces consultations publiques, le gouvernement fédéral, conformément à l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*, a émis un décret donnant le mandat au CRTC de produire un rapport sur les moyens d'améliorer la possibilité, pour les consommateurs canadiens, de s'abonner à des services de télé payante et spécialisée en pouvant choisir chaque service offert, selon la façon qui contribue le plus adéquatement à renforcer l'application de la politique en matière de radiodiffusion du Canada.

Le 24 avril 2014, le CRTC a lancé la troisième étape (étape 3) de sa consultation, avec la publication de l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2014-190 (ACR 2014-190), et a publié le rapport exigé par le décret. L'ACR 2014-190 sollicitait des commentaires sur les questions qui ont été soulevées au cours des deux premières étapes, notamment la maximisation des choix et de la souplesse par le truchement de nouveaux modèles d'assemblage pour les chaînes de télé; la substitution simultanée et les solutions de rechange; les règles sur l'exclusivité des genres, la distribution obligatoire et la distribution des chaînes étrangères au Canada; le soutien de la programmation canadienne et locale; et l'établissement éventuel de règles ou d'un code de conduite portant sur les relations entre les abonnés et les EDR. Le rapport exigé par le décret présentait de nouveaux modèles d'assemblage, qui ont également été pris en considération au cours de l'étape 3.

En septembre 2014, le CRTC a tenu une audience d'une durée de deux semaines sur ces questions, lesquelles comportent de nombreuses conséquences pour le système canadien de télé. Le CRTC a commencé à publier ses décisions et devrait continuer à le faire tout au long du premier semestre de 2015. Le 29 janvier 2015, le CRTC a publié deux décisions relatives à la substitution simultanée et à la télé locale. Dans ces décisions, le CRTC a annoncé qu'il mettrait fin à la substitution simultanée pendant le Super Bowl et pour la programmation des services spécialisés, qu'il imposerait de nouvelles sanctions visant les radiodiffuseurs et qu'il exigerait aux EDR de verser des remises aux consommateurs pour compenser les erreurs de substitution simultanée. Les décisions ne prévoyaient par ailleurs pas de soutien supplémentaire pour la programmation locale. Toutes ces décisions pourraient avoir une incidence défavorable sur les services de télé traditionnelle et les résultats financiers de Bell Média, mais il est impossible d'en évaluer la portée pour l'instant. D'autres modifications réglementaires découlant de ces processus pourraient également avoir une incidence négative sur les activités et les résultats financiers de Bell Télé et de Bell Média, mais il est également impossible d'en évaluer la portée pour l'instant.

Le 2 mars 2015, Bell Canada a présenté à la Cour d'appel fédérale une demande pour permission d'appeler de la décision du CRTC relative à la substitution simultanée dans la mesure où : i) elle interdit la substitution simultanée pendant le Super Bowl à compter de 2017; ii) elle interdit la substitution simultanée pour les chaînes spécialisées; et iii) elle semble conférer au CRTC le pouvoir d'imposer des sanctions visant les radiodiffuseurs et exige aux EDR de verser des remises pour compenser les erreurs lors de la substitution simultanée. Bell Canada conteste la validité juridique de ces règles en s'appuyant sur les arguments suivants : i) l'atteinte illégale aux droits économiques acquis de Bell Canada en tant que titulaire des droits de diffusion canadiens exclusifs du Super Bowl; ii) la discrimination liée à l'application de la loi, car elle élimine les avantages de la substitution simultanée pour Bell Canada lors de la diffusion du Super Bowl, mais continue de permettre aux autres de profiter des avantages de la substitution simultanée; iii) la violation

de l'équité procédurale, car le CRTC a omis d'aviser que l'interdiction de la substitution simultanée représentait un sujet très actuel dans la révision de la politique relative à la télé; iv) le caractère déraisonnable de la décision compte tenu de la politique en matière de radiodiffusion du Canada, telle qu'elle est présentée dans la *Loi sur la radiodiffusion*, et de la reconnaissance des avantages de la substitution simultanée par le CRTC; et v) le fait que le CRTC n'a pas le pouvoir d'établir des règlements lui permettant d'imposer des sanctions aux radiodiffuseurs ou des remises aux EDR pour compenser les erreurs lors de la substitution simultanée.

8.4 Loi sur la radiocommunication

Industrie Canada réglemente l'utilisation du spectre radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*. Aux termes de la *Loi sur la radiocommunication*, Industrie Canada assure le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Conformément au *Règlement sur la radiocommunication*, les entreprises admissibles à des licences radio, comme Bell Canada et Bell Mobilité, doivent se soumettre aux mêmes exigences sur la propriété que celles qui s'appliquent aux sociétés en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

Les entreprises doivent obtenir une licence d'utilisation du spectre pour exploiter un réseau sans fil au Canada. Bien que nous prévoyions que les licences détenues en vertu desquelles nous fournissons des services sans fil seront renouvelées à l'expiration, rien ne garantit que cela se produira, ni à quelles conditions ce renouvellement sera autorisé. Industrie Canada peut révoquer une licence à tout moment si le titulaire ne se conforme pas aux conditions de sa licence. Bien que nous soyons d'avis que nous respectons les conditions de nos licences, rien ne garantit qu'Industrie Canada soit de cet avis. Un éventuel désaccord pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Enchères du spectre dans la bande des SSFE-3

Le 18 décembre 2014, Industrie Canada a publié sa décision portant sur le cadre de délivrance de licences d'utilisation du spectre dans la bande des services sans fil évolués 3 (SSFE-3) relativement à la vente aux enchères des 50 MHz de spectre dans la bande des SSFE3. Des licences de niveau 2 seront offertes pour trois blocs appariés (essentiellement des zones provinciales/régionales). Du spectre disponible de 50 MHz, un bloc de 30 MHz est réservé à un nouveau venu. Seront considérés comme des nouveaux venus les fournisseurs qui ont déjà déployé le spectre obtenu lors des enchères de spectre de 2008 dans la bande des SSFE et qui fournissent présentement leurs services à des clients. Le bloc restant de 20 MHz de spectre sera mis aux enchères en deux blocs et sera offert à tous les soumissionnaires, y compris les grandes entreprises titulaires nationales ou provinciales. Le spectre sera octroyé selon la formule de la mise aux enchères par soumissions cachetées et la règle du deuxième prix sera appliquée. Conformément à cette règle, le parti qui dépose la soumission la plus élevée obtient la licence d'utilisation du spectre, mais il doit payer le montant de la deuxième soumission la plus élevée. Notre capacité d'acquérir les blocs de fréquences que nous convoitons lors de cette enchère pourrait être entravée par les stratégies des autres participants. Industrie Canada propose que les licences mises aux enchères soient valides pendant 20 ans et soient assujetties à des exigences de déploiement de cinq ans et de dix ans suivant la délivrance de la licence. La mise aux enchères par soumissions cachetées tenue par Industrie Canada s'est terminée le 3 mars 2015. Industrie Canada a indiqué que l'annonce et la publication des soumissionnaires provisoirement retenus auraient lieu dans les quatre jours suivant la clôture de l'enchère.

Consultation concernant le spectre dans la bande de 600 MHz

Le 18 décembre 2014, Industrie Canada a annoncé une consultation sur la réattribution du spectre dans la bande de 600 MHz aux services mobiles. Ce spectre est actuellement surtout utilisé par les télédiffuseurs en direct pour la transmission locale de contenu télé. La quantité de spectre dans la bande de 600 MHz présentement utilisée pour la télédiffusion en direct qui sera réattribuée n'est pas encore déterminée. Parmi les questions sur lesquelles Industrie Canada souhaite obtenir des commentaires, il y a i) la possibilité que le Canada réattribue le spectre canadien dans la bande de 600 MHz dans le cadre d'une initiative conjointe avec les É.-U. ou de manière indépendante; ii) la possibilité que nous adoptions le plan de répartition de la bande de 600 MHz des É.-U. et que nous réattribuions la même quantité de spectre que les É.-U. et iii) diverses questions techniques. Le 15 janvier 2015, Industrie Canada a annoncé le report de la date limite pour la soumission des commentaires de un mois, et les commentaires ont été soumis le 26 février 2015. La soumission de commentaires en réponse a été fixée à deux semaines après qu'Industrie Canada ait affiché les commentaires sur son site Web. Le document de consultation indique que si Industrie Canada choisit de réattribuer le spectre dans la bande de 600 MHz conjointement avec les É.-U., il y aura une autre consultation sur les questions liées au cadre politique et technique et au cadre de délivrance de licences à une date future.

Cadre de délivrance de licences de services radio à large bande dans la bande de 2 500 MHz

Le 10 janvier 2014, Industrie Canada a présenté son cadre de délivrance de licences dans la bande de 2 500 MHz, qui établit les règles et les procédures pour la participation à la vente aux enchères dans la bande de 2 500 MHz dont le commencement est prévu le 14 avril 2015. Le cadre comprend des détails relatifs à la formule et aux règles de la vente aux enchères, au processus et à l'échéancier pour les demandes et aux conditions de licences s'appliquant aux licences délivrées à la suite de la vente aux enchères et aux licences d'utilisation de spectre pour les services radio à large bande existantes. Les licences mises à l'enchère seront délivrées pour une durée de 20 ans et comporteront une exigence de déploiement de 10 ans. Au total, 61 zones de service et 318 licences individuelles seront mises à l'enchère dans tout le pays. Chaque zone de service sera assujettie à une limite de regroupement de fréquences de 40 MHz, à l'exception des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, où il n'y a aucune limite. De plus, un moratoire de cinq ans sera imposé dans le cadre du transfert de spectre dans la bande de 2 500 MHz à une entité qui dépasse, ou dépasserait, la limite de regroupement.

Dans le cas où Bell Mobilité, ou tout autre soumissionnaire admissible, souhaite faire l'acquisition de spectre dans la bande de 2 500 MHz dans les zones où elle se situe à la limite de regroupement ou au-dessus de celle-ci, elle devra retourner suffisamment de spectre à Industrie Canada ou faire une demande de transfert à un tiers, de manière à se situer en deçà de sa limite de regroupement, avant le début de la vente aux enchères. Notre capacité d'acquérir les blocs de fréquences que nous convoitons lors de cette enchère pourrait être entravée par les stratégies des autres participants et par la participation d'entités étrangères à cet événement. Le spectre dans la bande de 2 500 MHz sera mis à l'enchère selon la formule des enchères combinatoires au cadran comportant plusieurs rondes, ce qui ressemble en grande partie à la formule utilisée lors de la vente aux enchères de spectre dans la bande de 700 MHz en 2014. Comme dans le cas de la vente aux enchères de spectre dans la bande des SSFE-3, la règle du deuxième prix s'appliquera.

Transferts de licences d'utilisation du spectre

Le 28 juin 2013, Industrie Canada a publié une décision qui modifie sa politique en ce qui a trait aux transferts de licences d'utilisation du spectre. Cette décision ajoute de nombreux critères, souvent de nature très subjective, qu'Industrie Canada peut prendre en compte lorsqu'elle décide d'approuver ou de refuser de tels transferts. L'un des principaux facteurs qu'Industrie Canada considère lors de l'examen des transferts de licences potentiels et des demandes de division et de subordination est l'incidence que les transferts proposés auront sur la concentration de spectre dans une région. En raison de ce cadre, les fournisseurs de services sans fil titulaires, comme Bell Mobilité, pourraient éprouver plus de difficulté à acquérir du spectre supplémentaire par voie de transferts et d'acquisitions que les nouveaux fournisseurs concurrents en auraient à acquérir le même spectre. En plus de soumettre à ces nouvelles règles tous les transferts de licences et toutes les ententes de subordination de licences, la décision exige également que les ententes potentielles et les conventions d'options, c'est-à-dire celles qui visent à transférer du spectre à une date future, soient également soumises à des fins d'examen dans les 15 jours suivant la conclusion de telles ententes commerciales. Ces ententes devront être retirées dans les 90 jours si Industrie Canada refuse le transfert proposé. Industrie Canada a indiqué précédemment que le nouveau cadre de transfert de licences fait partie des différentes initiatives que le gouvernement entreprend en vue de favoriser la présence d'au moins quatre concurrents des services sans fil dans chaque région du pays.

8.5 Loi sur Bell Canada

Aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

8.6 Autres dispositions législatives importantes

Factures papier et sanctions administratives pécuniaires

Le 23 octobre 2014, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-43 intitulé *Loi nº 2 sur le plan d'action économique de 2014*. La *Loi nº 2 sur le plan d'action économique de 2014* interdit aux fournisseurs de services de télécommunications et aux entreprises de radiodiffusion d'imposer aux abonnés des frais pour les factures papier.

Le 16 décembre 2014, la *Loi nº 2 sur le plan d'action économique de 2014* a reçu la sanction royale et a modifié la *Loi sur les télécommunications* en donnant au CRTC le pouvoir d'imposer des sanctions administratives pécuniaires en cas d'infraction à la plupart des dispositions de la loi, notamment l'imposition de frais pour une facture papier. Les sanctions administratives pécuniaires préexistantes relatives aux télécommunications non sollicitées demeurent en vigueur. Pour les entreprises, l'amende maximale en vertu des nouvelles dispositions sur les sanctions administratives pécuniaires serait de 10 millions $ pour une première infraction et de 15 millions $ en cas de récidive. La *Loi nº 2 sur le plan d'action économique de 2014* a également modifié la *Loi sur la radiodiffusion* visant à placer la pratique qui consiste à imposer des frais pour une facture papier dans la catégorie des infractions pénales. Si elles sont reconnues coupables, les entreprises pourraient se voir imposer une amende allant jusqu'à 250 000 $ pour une première infraction, et jusqu'à 500 000 $ en cas de récidive.

La *Loi nº 2 sur le plan d'action économique de 2014* a également introduit de nouvelles dispositions sur les sanctions administratives pécuniaires en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*, devant être administrées par le ministre de l'Industrie. Ces sanctions administratives pécuniaires se rapportent généralement à la vente, à l'importation, à l'exploitation et à la distribution de matériel radio non autorisé ainsi qu'à la non-conformité avec les règles sur les enchères de spectre. Les amendes maximales sont identiques à celles qui sont décrites ci-dessus à la rubrique *Loi sur les télécommunications*.

Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques

Un comité de la Chambre des communes examine le projet de loi S-4, *Loi sur la protection des renseignements personnels numériques* (Loi modifiant la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)* et une autre loi en conséquence). L'adoption de ce projet de loi pourrait entraîner l'obligation de signaler les atteintes portées aux données et l'imposition d'amendes pouvant s'élever jusqu'à 100 000 $ par incident pour les organisations en situation de non-conformité.

En vertu de la LPRPDE, le Commissariat à la protection de la vie privée mène une enquête sur le programme de publicité pertinente de Bell (le programme) pour déterminer s'il est conforme aux dispositions de la LPRPDE. Dans le cadre de ce programme, des données non sensibles sur les activités de navigation mobile et sur les comptes des abonnés de Bell Mobilité qui participent au programme sont recueillies et regroupées; le but est de proposer aux abonnés des publicités plus pertinentes pour eux lorsqu'ils naviguent sur Internet. Si les conclusions de l'enquête sont défavorables, cela pourrait avoir une incidence importante sur les activités de publicité en ligne de Bell à court et à moyen terme. Le Commissariat à la protection de la vie privée devrait présenter un rapport final au cours du premier trimestre de 2015. Le programme fait également l'objet d'une demande présentée au CRTC et d'une enquête par le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Québec. Dans le cadre de cette demande et de cette enquête, les responsables examinent l'incidence éventuelle du programme sur la vie privée.

Loi canadienne anti-pourriel

La loi fédérale appelée *Loi canadienne anti-pourriel* est entrée en vigueur le 1er juillet 2014. En vertu de la *Loi canadienne anti-pourriel*, les messages électroniques commerciaux ne peuvent être envoyés qu'aux destinataires ayant fourni leur consentement préalable et l'envoi de ces messages doit respecter certaines formalités, notamment la possibilité de se retirer facilement de la liste d'envoi pour ne plus recevoir de messages. Au 15 janvier 2015, la *Loi canadienne anti-pourriel* exige également qu'une organisation obtienne un consentement éclairé préalable avant de télécharger un logiciel sur l'ordinateur d'un usager. La non-conformité entraîne des pénalités qui comprennent des sanctions administratives pécuniaires pouvant aller jusqu'à 10 millions $ et un droit privé d'action qui entrera en vigueur le 1er juillet 2017. La *Loi canadienne anti-pourriel* limite la possibilité des différentes sociétés du groupe BCE d'exercer des activités de commercialisation auprès des clients potentiels et impose des coûts et des processus additionnels en ce qui concerne les communications avec les clients existants et potentiels.

9 RISQUES D'ENTREPRISE

Par risque, on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de manière considérable des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Comme l'indique le tableau suivant, certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres sections ou rubriques du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter aux sections et aux rubriques suivantes pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant sont incorporées par renvoi dans la présente rubrique 9.

RISQUES PRÉSENTÉS DANS D'AUTRES RUBRIQUES ET SECTIONS DU PRÉSENT RAPPORT DE GESTION	RUBRIQUES ET SECTIONS DE RÉFÉRENCE
Cadre réglementaire	Section 3.3, *Principaux risques d'entreprise* Rubrique 8, *Cadre réglementaire*
Environnement concurrentiel	Section 3.3, *Principaux risques d'entreprise* Rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité* (sous-section *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* de chaque secteur)
Conditions économiques et du marché des capitaux	Section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*
Sécurité de l'information (cybermenaces et autres menaces)	Section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*
Complexité et efficacité du service et des activités d'exploitation	Section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*
Risques liés en particulier à nos secteurs des Services sans fil de Bell, des Services sur fil de Bell et de Bell Média	Rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité* (sous-section *Principaux risques d'entreprise* de chaque secteur)

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation sont présentés ci-après.

Évolution stratégique du réseau

L'incapacité à mener avec succès les activités liées à l'évolution de notre réseau pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Les progrès technologiques continus, conjugués à l'évolution de la demande du marché et de la concurrence, exercent toujours une pression importante pour ce qui est de la bande passante et de la vitesse. Les services Internet et de télé Bell Fibe et FibreOP de Bell Aliant sont des atouts qui nous démarquent de nos concurrents. Toutefois, ils demandent un déploiement rapide de la fibre, ce qui nécessite un investissement considérable en capital et en temps. En outre, afin de maintenir un réseau mobile concurrentiel, nous devons engager davantage de dépenses d'investissement stratégiques liées à notre réseau sans fil en tenant compte des données démographiques du marché, de l'évolution de la technologie et des besoins de spectre.

Parallèlement, un grand nombre de nos réseaux filaires des services voix, de données et sans fil sont en fonction depuis de nombreuses années et continuent de servir à la transmission de nos services. Nos infrastructures à circuits traditionnelles sont difficiles et coûteuses à exploiter et à conserver. En effet, des efforts et des ressources considérables sont nécessaires pour effectuer la gestion du cycle de vie et les mises à niveau pour maintenir ces réseaux traditionnels dans un état fonctionnel. Au fil du temps, l'accès à des pièces de rechange pour la maintenance de certains éléments essentiels au réseau pourrait cesser d'être possible en raison de l'abandon de leur production par les fabricants et de la non-disponibilité de pièces de rechange compatibles auprès de tiers. Nous poursuivons la migration du trafic voix et données de nos infrastructures à circuits traditionnelles vers des infrastructures à commutation de paquets et sur IP plus récentes et plus efficaces. Dans le cadre de cette transformation, nous prévoyons également abandonner certains services basés sur l'infrastructure à circuits et pour lesquels la demande des clients est désormais très faible, afin d'améliorer la productivité du capital et l'efficience opérationnelle. Dans certains cas, cet abandon pourrait être retardé ou entravé par des plaintes de clients ou par des mesures réglementaires. S'il nous était impossible d'abandonner ces services et que nous devions continuer à exploiter les infrastructures traditionnelles concernées plus longtemps que ce qui était prévu, nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser l'efficience et les économies connexes prévues, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.

Dans un environnement concurrentiel, l'évolution stratégique de nos réseaux constitue un élément essentiel, et les ressources en matière de capital, de développement et d'ingénierie sont partagées entre toutes les activités liées au déploiement, à la mise à niveau, à la maintenance et à la migration des réseaux. Les activités liées à l'évolution de notre réseau visent, notamment, à permettre l'offre de la nouvelle gamme de services IP concurrentiels, tout en maintenant la disponibilité et la performance du réseau sur tous les réseaux déployés et en continuant la prestation de la gamme de services. Elles visent également à permettre la mise à niveau et le déploiement des réseaux, en temps opportun et conformément à nos objectifs en matière d'intensité du capital, en vue d'étendre notre zone de couverture dans les régions convoitées et de répondre à la demande grandissante pour les services de données. Notre incapacité à mener les activités liées à l'évolution de notre réseau avec succès pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Changement technologique

Nous devons prévoir les changements technologiques et investir dans les nouvelles technologies et les nouveaux produits et services qui obtiendront la faveur du marché, ou en développer.

Nous exerçons nos activités dans des marchés qui sont touchés par des changements constants relatifs à la technologie et aux normes de l'industrie, par les besoins changeants des clients, par les lancements fréquents de nouveaux produits et services et par les courts cycles de vie des produits. L'évolution rapide de la technologie crée de nouvelles menaces sur le plan de la concurrence, mais également de nouvelles occasions d'offrir nos services de façon quasi permanente. La mondialisation de la concurrence modifie les attentes des clients et exige de s'adapter rapidement aux demandes du marché et d'améliorer l'expérience de l'utilisateur. L'investissement dans nos réseaux, dans de nouveaux produits, services et technologies ainsi que notre capacité à lancer en temps opportun les produits, services et technologies qui obtiendront la faveur du marché sont essentiels à la croissance de notre nombre d'abonnés et à l'atteinte de nos objectifs financiers. Cependant, comme il est mentionné en détail à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise – Complexité et efficacité du service et des activités d'exploitation*, la complexité d'une structure où il y a de nombreux produits, jumelée à la complexité de notre réseau et de la structure des TI, peut nuire à notre capacité à favoriser une évolution preste des services. Notre incapacité à comprendre les nouvelles technologies, à évoluer dans la bonne direction dans un contexte où les modèles d'affaires changent ou à optimiser les échéanciers pour le déploiement de réseaux en tenant compte de la demande des clients et des activités des concurrents, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous pourrions être exposés à d'autres risques tandis que nous développons de nouveaux produits, services et technologies et que nous mettons à niveau nos réseaux afin de demeurer concurrentiels. Des technologies nouvelles, par exemple, pourraient tomber rapidement en désuétude ou nécessiter plus de capitaux que prévu au départ. Le développement pourrait aussi être retardé pour des raisons indépendantes de notre volonté, et il faut généralement injecter des fonds considérables avant que les technologies nouvelles ne prouvent leur viabilité commerciale. Il existe aussi le risque que la portée des règlements actuels soit élargie pour inclure les nouvelles technologies, ce qui pourrait retarder le lancement de nos nouveaux services. Les nouveaux produits ou services reposant sur des technologies nouvelles ou en évolution pourraient faire diminuer la demande pour nos produits et services actuels ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution de la durée d'utilité des technologies existantes et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements.

Nous avons engagé d'importantes dépenses d'investissement afin de déployer des réseaux de fibre optique et sans fil de prochaine génération et d'offrir des vitesses Internet plus rapides sur nos réseaux. Si nous ne réussissons pas à effectuer des investissements constants dans nos réseaux Internet et sans fil pour nous permettre d'offrir des services Internet et sans fil à des vitesses de plus en plus rapides et une gamme de produits et services différente de celle de nos concurrents, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à rivaliser avec la concurrence, sur la fixation des prix de nos produits et services et sur nos résultats financiers. En particulier, l'introduction par le CRTC de services de gros obligatoires liés à la technologie FTTH ou d'un régime plus strict s'appliquant aux services de gros liés à la technologie FTTN ou aux réseaux sans fil pourrait compromettre nos incitatifs à investir dans des réseaux sur fil et sans fil de prochaine génération.

Les modèles de visionnement traditionnel de la télé et des médias sont remis en question, du fait du nombre croissant de modes de visionnement parallèles offerts sur le marché qui viennent modifier les habitudes des clients. Ces changements pourraient accélérer le désabonnement aux services de télé, diminuer notre capacité à acquérir de nouveaux clients ou hâter la réduction des montants consacrés aux services de télé, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière. Pour obtenir des précisions, se reporter à la section 5.3, *Bell Média – Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur*.

Technologies de l'information

L'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de TI efficaces en temps opportun, ainsi que la complexité de notre environnement TI et les coûts qui s'y rapportent, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations et des applications interreliés qui concernent la plupart des aspects de nos activités, notamment l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la gestion de la diffusion, la facturation et la comptabilité. De plus, quelques initiatives de changement du système de TI et du processus sont en cours ou leur mise en œuvre est proposée. Le développement et le lancement d'un nouveau service nécessitent habituellement une intégration et un développement importants des systèmes. Les coûts de développement et les coûts d'exploitation continus qui s'y rapportent constituent un facteur significatif dans le maintien d'une position concurrentielle et des marges de profit. Les services de prochaine génération qui sont introduits doivent avoir été conçus de manière à fonctionner avec les systèmes de soutien traditionnels ainsi qu'avec les systèmes de soutien de prochaine génération, ce qui entraîne de l'incertitude quant au coût et à l'efficacité des solutions et à l'évolution des systèmes.

Rien ne garantit que nos initiatives de changement de systèmes de TI et de processus seront mises en œuvre avec succès, qu'elles le seront conformément aux échéanciers prévus ou que du personnel suffisamment qualifié sera disponible pour les réaliser. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de TI efficaces en temps opportun, à établir et à maintenir un cadre de gouvernance et opérationnel adéquat pour soutenir la gestion d'un personnel composé en majeure partie de sous-traitants, ou encore à comprendre les nombreux systèmes traditionnels et à en réduire le nombre et à répondre aux exigences opérationnelles en constante évolution de façon proactive, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Pressions sur la capacité du réseau

Si nous ne réussissons pas à maintenir la performance opérationnelle optimale du réseau dans un contexte où la demande des clients augmente, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation, nos activités et notre performance financière.

La demande sur le réseau, quant à la capacité nécessaire pour alimenter les applications de télé et d'autres applications Internet qui exigent beaucoup de bande passante sur nos réseaux Internet et sans fil augmente à des rythmes sans précédent. Nous nous attendons à ce que la croissance de cette demande continue de s'accélérer, particulièrement dans le cas du trafic des services de données sans fil, en raison de l'adoption accrue des téléphones intelligents et d'autres appareils sans fil, comme les tablettes, qui consomment des quantités importantes de données. Des applications et des services novateurs sont continuellement lancés sur Internet. Nos clients pourraient choisir de précipiter leur adoption de ces nouveaux services ou de modifier rapidement leurs habitudes et leurs préférences en matière de communication, ou accéder à du contenu de divertissement et d'information sur Internet. Ces facteurs variables et l'augmentation du trafic qui en découle pourraient créer des pressions inattendues sur la capacité de nos réseaux Internet et sans fil et entraîner des problèmes liés à la performance des réseaux. Par conséquent, nous pourrions devoir engager des dépenses d'investissement importantes qui dépasseraient les montants alloués dans le cadre de nos prévisions visant la planification des abonnements et du trafic afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux Internet et sans fil. En outre, la construction et le déploiement des réseaux sur les propriétés municipales ou les propriétés privées requièrent l'obtention de consentements municipaux ou des propriétaires, respectivement, pour l'installation de l'équipement de réseau. Rien ne garantit que de tels consentements nous seront accordés ou qu'ils le seront à temps pour que nous puissions respecter les calendriers de déploiement prévus, ce qui pourrait nous empêcher de mettre à niveau et/ou de déployer nos réseaux dans certaines régions, ou alors causer des retards importants dans la mise à niveau et/ou le déploiement de ces réseaux.

L'incapacité à réaliser les travaux prévus et imprévus liés aux mises à niveau ou à l'augmentation de la capacité de nos réseaux Internet et sans fil conformément aux échéanciers prédéterminés en raison de facteurs indépendants de notre volonté pourrait occasionner des périodes de congestion à court terme ou des interruptions sur nos réseaux. Pendant ces périodes, la performance des réseaux serait inférieure au niveau habituel, jusqu'à ce que les mises à niveau soient terminées et que la performance des réseaux soit rétablie. Ces courtes périodes de sous-performance pourraient nuire à notre capacité de conserver nos clients et d'en attirer de nouveaux, et avoir une incidence défavorable sur notre réputation, nos activités et notre performance financière.

Ressources humaines

La bonne marche de nos affaires dépend du rendement de nos employés et de notre capacité à les retenir.

La bonne marche de nos affaires dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise de nos employés. Dans notre industrie, la concurrence pour les employés de gestion et de service à la clientèle hautement qualifiés est intense. En outre, la complexité accrue de nos activités sur les plans technologique et opérationnel crée un contexte difficile pour l'embauche, la rétention ou le développement de ressources techniques qualifiées. L'incapacité à former, à motiver, à rémunérer ou à bien répartir les employés au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques, ou à remplacer de façon efficiente les employés qui partent à la retraite, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation. Enfin, les employés ont été témoins de réductions et de restructurations de la main-d'œuvre ou de réductions de coûts continues, ce qui a affecté leur moral et leur engagement et pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nos hauts dirigeants et autres employés clés sont importants pour notre succès, car ils ont largement contribué à l'établissement de notre orientation stratégique, à l'exercice de nos activités, à la sélection, au recrutement et à la formation de membres du personnel clés ainsi qu'au repérage des occasions d'affaires. La perte de l'une ou de plusieurs de ces personnes importantes pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que nous trouvions des personnes qualifiées pour les remplacer. Rien ne garantit que ces employés clés puissent être remplacés rapidement par des personnes dont l'expérience et les compétences sont équivalentes.

La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre ainsi que des interruptions de travail.

Environ 43 % de nos employés sont représentés par des syndicats et sont visés par des conventions collectives. La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre, des retards dans l'exécution des projets ainsi que des interruptions de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail. Rien ne garantit que le déclenchement éventuel d'une grève ou d'une interruption de travail ne perturberait pas le service fourni à nos clients et n'aurait pas, par ricochet, d'incidence défavorable sur les relations avec nos clients et notre performance financière. Par ailleurs, des interruptions de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail attribuables à des grèves, chez nos tiers fournisseurs et d'autres entreprises de télécommunications aux réseaux desquels les nôtres sont connectés, pourraient avoir des répercussions sur nos activités, notamment sur nos relations avec nos clients et sur notre performance financière.

Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite et une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite, notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Compte tenu du nombre considérable de participants à nos régimes de retraite, des régimes PD importants qui subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et des modifications aux exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à comprendre les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite ou à assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des obligations qui y sont liées pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et notre performance financière.

Nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, pourrait avoir un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi puisse être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en espèces.

Notre capitalisation prévue pour 2015 est fondée sur les plus récentes évaluations de notre régime d'avantages postérieurs à l'emploi en date du 31 décembre 2013, déposées en juin 2014, et elle tient compte des cotisations volontaires de 350 millions $ en 2014.

Performance de l'infrastructure critique

La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir et à remplacer nos réseaux, notre équipement et nos autres installations.

Il est primordial que notre infrastructure critique et nos installations procurent un environnement stable, sécuritaire et fiable pour le bon fonctionnement des réseaux, de l'infrastructure des TI et du personnel sur les lieux de travail. Par conséquent, la bonne marche de nos activités dépend de notre capacité à protéger nos réseaux, ainsi que nos autres infrastructures et installations contre les dommages dus aux incendies, aux catastrophes naturelles (y compris les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de verglas, de neige et de vent, les inondations, les ouragans, les tornades et les tsunamis), aux pannes de courant, aux fuites d'air conditionné dans les bâtiments, à l'accès ou à l'entrée non autorisés, aux cybermenaces, aux dispositifs nuisibles, aux actes de guerre ou de terrorisme, au sabotage, au vandalisme, à des actions de voisins et à d'autres événements du même ordre. L'établissement de stratégies d'adaptation et de protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service en cas d'incidents perturbateurs est essentiel à la prestation d'un service efficace. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que l'incapacité à effectuer les tests, la maintenance et les remplacements prévus de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations, en raison de facteurs qui échappent à notre contrôle (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle), pourraient perturber nos activités. Cela pourrait également nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité de retenir nos abonnés ou d'en attirer de nouveaux.

Les satellites utilisés par Bell Télé sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités et sa performance financière.

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre Bell Télé et Télésat Canada (Télésat), Bell Télé détient actuellement deux satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation. Les satellites utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défectuosités et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme défaillance, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé par Bell Télé. Les satellites utilisés par Bell Télé peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires, ainsi que par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de l'infrastructure de radiodiffusion terrestre de Bell Télé ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur les activités et la performance financière de Bell Télé et faire en sorte que des clients annulent leurs abonnements aux services de télé par SRD de Bell Télé.

Fournisseurs, chaîne d'approvisionnement et gestion des contrats

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs qui offrent des produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités.

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui offrent certains produits et services essentiels à la bonne marche de nos activités. Ces produits et services essentiels peuvent être offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, certains fournisseurs ayant une présence dominante dans le marché mondial. Le nombre croissant de concurrents mondiaux dans nos différents secteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur nos relations avec ces importants fournisseurs et sur notre capacité à acheter auprès d'eux ces produits et services essentiels à un coût abordable. L'accès aux produits et services essentiels nous permettant de répondre à la demande des clients est primordial pour que nous puissions conserver nos clients actuels et en attirer de nouveaux.

Si, à un certain moment, les fournisseurs ne peuvent nous fournir, en temps opportun et à un coût acceptable, des produits et services essentiels aux services offerts aux clients, y compris, sans s'y limiter, des services de facturation, des services de soutien des TI, des services de centres d'appels, de l'équipement de télécommunications, des logiciels et des services de maintenance, qui respectent les normes de télécommunications en évolution et qui sont compatibles avec notre équipement et nos systèmes et logiciels de TI, nos activités et notre performance financière pourraient être défavorablement touchées. De plus, si l'équipement de télécommunications ou d'autres produits tels que les combinés, que nous vendons ou fournissons autrement aux clients, ou l'équipement de télécommunications ou d'autres produits que nous utilisons pour offrir nos services, présentent des défauts de fabrication, notre capacité d'offrir nos produits et services et de déployer nos services avancés ainsi que la qualité de ces services et de ces réseaux pourraient en souffrir. En outre, le déploiement et l'expansion de nos réseaux pourraient être freinés et nos activités, notre stratégie et notre performance financière pourraient être défavorablement touchées.

Divers facteurs peuvent influer sur la capacité de nos fournisseurs de nous fournir des produits et services essentiels.

Les affaires et les activités de nos fournisseurs ainsi que leur capacité à continuer de nous offrir des produits et services pourraient subir l'incidence défavorable de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, l'intensité de l'activité des concurrents, les catastrophes naturelles (y compris les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de verglas, de neige et de vent, les inondations, les ouragans, les tornades et les tsunamis), les pénuries de marchandises ou de composantes (à l'échelle locale et régionale), les interruptions de travail, les litiges, la disponibilité du capital et l'accès à celui-ci, la faillite ou d'autres procédures d'insolvabilité, les modifications des normes technologiques et d'autres événements, y compris ceux mentionnés sous *Performance de l'infrastructure critique* de la présente rubrique 9.

Certains de nos fournisseurs pourraient dépendre en grande partie ou entièrement d'Internet pour fournir leurs produits et services ou effectuer des transactions électroniques. L'interruption temporaire de leur accès à Internet en raison de difficultés techniques ou opérationnelles ou d'autres incidents ou menaces, y compris, sans s'y limiter, ceux mentionnés à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise – Sécurité de l'information (cybermenaces et autres menaces)*, pourrait nuire à leur capacité de nous fournir des produits et services essentiels.

Nos réseaux sont reliés aux réseaux d'autres entreprises de télécommunications et de fournisseurs sur lesquels repose la prestation de certains de nos services. Les défaillances opérationnelles et les interruptions de services permanentes ou temporaires que connaissent ces entreprises de télécommunications et fournisseurs, en raison de difficultés techniques ou encore d'autres événements, y compris, sans s'y limiter, ceux présentés dans le paragraphe précédent, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos réseaux, nos services, nos activités et notre performance financière.

Litiges et autres questions juridiques

Les litiges et, particulièrement, les recours collectifs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Il est de plus en plus facile pour les demandeurs, au Canada, d'intenter des recours collectifs et d'obtenir leur autorisation, au nom d'un groupe important de personnes. Les litiges en cours ou futurs, y compris une hausse du nombre de recours collectifs autorisés, lesquels, de par leur nature, pourraient donner lieu à des jugements en dommages-intérêts et à des coûts liés au litige appréciables, pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière. Pour obtenir une description des principaux litiges dans lesquels nous sommes engagés, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée *Litiges* de la notice annuelle 2014 de BCE.

Des modifications aux lois applicables pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements pourraient avoir un effet négatif sur nous. En particulier, l'adoption par les gouvernements fédéral et provinciaux, ou leurs organismes, de lois sur la protection des consommateurs de plus en plus sévères, et les réglementations, les règles et les politiques qui s'y rattachent, pourraient avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats financiers.

En outre, les lois canadiennes sur les valeurs mobilières dans différentes provinces comportent des dispositions qui prévoient des sanctions civiles en cas d'information trompeuse dans les informations à fournir continues. Ces dispositions favorisent, au Canada, les recours collectifs intentés par des investisseurs du marché secondaire contre des sociétés ouvertes pour des cas de déclarations trompeuses présumées contenues dans des documents d'information publics et dans des déclarations orales. Advenant la réussite de recours de ce type, les tribunaux pourraient accorder des dommages-intérêts importants. De tels jugements en dommages-intérêts et coûts liés à des litiges pourraient avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.

Gestion financière et des capitaux

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants, nous devrons peut-être réduire nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs.

Notre capacité de répondre à nos besoins de liquidités et de soutenir la croissance planifiée dépend de l'accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité de générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, laquelle est touchée par des risques relatifs à la réglementation, à la concurrence, aux conditions économiques et financières, à la technologie et par d'autres facteurs de risque décrits dans le présent rapport de gestion, dont la plupart échappent à notre contrôle.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des cotes de crédit au moment de la mobilisation des capitaux. Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, les préoccupations entourant la dette souveraine en Europe, les questions liées à la fiscalité et à la dette publique aux É.-U., les politiques monétaires des banques centrales, les règles relatives à la capitalisation bancaire plus strictes, la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de consolidation pourraient entraîner la diminution des capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos cotes de crédit, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos cotes de crédit, avoir des conséquences défavorables similaires. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, tout groupe d'entités ou secteur d'activité donné, ou à y investir.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles repose notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler certaines de ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes, limiter nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Le rendement attendu du ratio de levier financier net de BCE à l'intérieur de la fourchette cible du ratio de levier financier net est assujetti à certains risques.

Le rendement attendu du ratio de levier financier net de BCE à l'intérieur de la fourchette cible du ratio de levier financier net est assujetti à certaines hypothèses, notamment, en particulier, la croissance des flux de trésorerie disponibles de BCE ainsi que l'application d'une partie de l'encaisse excédentaire à la réduction de la dette de BCE. La croissance des flux de trésorerie disponibles, par ricochet, est assujettie aux facteurs de risque et aux hypothèses présentés dans ce rapport de gestion. En outre, d'autres acquisitions ultérieures de BCE pourraient avoir une incidence défavorable sur le ratio de levier financier net de BCE.

Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et de marché.

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la section 6.6, *Gestion des risques financiers*, de ce rapport de gestion, et à la note 24 des états financiers consolidés 2014 de BCE.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nuire à notre réputation, dévaluer l'action et les débentures et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

Gestion du changement et intégration

Une gestion inefficace du changement et l'incapacité d'intégrer les actifs avec succès pourraient avoir une incidence défavorable sur nos affaires et notre capacité à atteindre nos impératifs stratégiques.

Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à jour de systèmes, les refontes de processus, et l'intégration des entreprises acquises et des unités d'affaires existantes doivent être gérés avec attention pour assurer que nous tirons parti des avantages prévus de ces changements. Rien ne garantit que l'efficacité des initiatives prévues se réalisera ou que ces initiatives, une fois mises en œuvre, permettront d'obtenir les avantages prévus. Une gestion inefficace du changement pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre performance financière, l'engagement de nos employés ou notre service à la clientèle.

La réalisation des avantages attendus découlant de l'intégration des entreprises acquises et des unités d'affaires existantes dépend en partie du succès de l'intégration des activités, des méthodes et du personnel, rapidement et efficacement; elle dépend également de notre capacité à concrétiser les occasions de croissance et les synergies attendues du regroupement des entreprises et des activités acquises avec les nôtres. Pour réaliser l'intégration, la direction devra consacrer des efforts et des ressources considérables et y mettre le temps; dans ce contexte, il est possible qu'elle ne soit pas en mesure d'accorder toute l'attention nécessaire aux autres occasions stratégiques et aux aspects opérationnels. L'intégration des activités de notre secteur Bell Aliant au sein de Bell à la suite de la privatisation de Bell Aliant ainsi que d'autres processus d'intégration pourraient nous poser des défis opérationnels et entraîner des coûts, des frais, des pertes de clients et une interruption des affaires d'une ampleur plus importante que prévu et, par conséquent, nous pourrions nous trouver dans l'impossibilité de réaliser, en totalité ou en partie, les avantages attendus.

Fraude

L'incapacité à rehausser nos pratiques pour effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.

La volatilité de l'économie, la complexité des réseaux modernes et la sophistication accrue des organisations criminelles causent des difficultés en ce qui a trait à la surveillance, à la prévention et à la détection des activités frauduleuses. Les activités frauduleuses qui ont une incidence sur les sociétés du groupe BCE ne se limitent plus seulement aux fraudes habituelles liées aux abonnements, mais incluent dorénavant des fraudes liées au service, à la technologie, au paiement et au milieu de travail. L'incapacité à rehausser nos pratiques pour effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.

La violation des droits d'auteur et autres utilisations non autorisées de notre contenu pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et la performance financière de Bell Média.

La monétisation des droits de propriété intellectuelle de Bell Média dépend en partie de l'exclusivité du contenu disponible sur ses produits et plateformes. La violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées nuisent au caractère exclusif de ce contenu et pourraient éventuellement faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité. Bien que le piratage ne soit pas un nouveau risque auquel est exposé le contenu, les nouvelles technologies (y compris les outils qui nuisent aux mesures de protection de la technologie), jumelées à l'incapacité d'établir et d'appliquer des mesures de protection des droits d'auteur adéquates au même rythme que l'évolution de ces technologies, entraînent un risque d'érosion accru de l'exclusivité du contenu.

Le vol de nos services de télé par SRD a une incidence défavorable sur les activités et la performance financière de Bell Télé.

Bell Télé est exposé au risque de perte de produits résultant du vol de ses services de télé par SRD. À l'instar des autres fournisseurs de services de télé, Bell Télé continue de composer avec les tentatives constantes qui visent à voler ses services en compromettant l'intégrité de ses systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci. Le vol des services de Bell Télé a une incidence défavorable sur ses activités et sa performance financière.

Réalisation et développement de la stratégie

Si nous ne réussissons pas à réaliser nos impératifs stratégiques, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance future, nos activités et nos résultats financiers.

Nous cherchons toujours à atteindre notre objectif, qui est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada, en concentrant nos efforts sur la réalisation de nos six impératifs stratégiques. La réalisation de nos impératifs stratégiques nécessite des modifications en ce qui a trait aux compétences des membres du personnel et des investissements de capitaux pour mettre en œuvre nos stratégies et nos priorités opérationnelles. Si notre direction, nos processus ou nos employés ne peuvent s'adapter à ces changements ou si le capital nécessaire ne peut être obtenu à des conditions favorables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre tous nos impératifs stratégiques, ou certains d'entre eux, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre performance financière et nos perspectives de croissance. En particulier, nos stratégies nous obligent à continuer de transformer notre structure de coûts. Nos objectifs de réduction de coûts ciblée demeurent audacieux, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès, particulièrement parce que les économies de coûts sont plus difficiles à réaliser sur une base continue. Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos principaux fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de difficultés opérationnelles. L'incapacité à continuer de réduire les coûts pourrait avoir une incidence défavorable, en particulier sur la rentabilité de notre secteur des Services sur fil de Bell.

Le développement d'une stratégie d'entreprise efficace est essentiel au succès de nos activités à long terme.

Le développement d'une stratégie est essentiel au succès d'une entreprise à long terme. Notre incapacité à développer et à gérer une stratégie qui équilibre nos visions à court et à long terme et à communiquer l'information sur cette stratégie convenablement dans l'ensemble des unités d'affaires pourrait compromettre la croissance de nos activités. Notre incapacité à assurer l'alignement stratégique au sein des unités d'affaires et entre celles-ci pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance à long terme.

Questions liées à la fiscalité

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient différer des montants prévus.

Nos activités d'exploitation sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales, et l'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois fiscales, les règles qui s'y rattachent, les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation pourraient entraîner une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve d'un jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une importante modification du montant des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Questions liées à la santé et à l'environnement

Les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils de communication sans fil ainsi que les épidémies et autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Plusieurs études ont été effectuées afin d'évaluer si les téléphones sans fil, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Certaines études ont indiqué que les émissions de radiofréquences pourraient être liées à des troubles médicaux, alors que d'autres études n'ont pu établir un tel lien entre une exposition aux émissions de radiofréquences et les effets néfastes sur la santé. En mai 2011, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérigènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme. Dans sa fiche d'information de juin 2011 portant sur les téléphones mobiles, l'OMS a indiqué que jusqu'à présent, aucun effet néfaste sur la santé n'a été lié à leur utilisation. Rien ne garantit que les conclusions tirées par d'autres études sur la santé quant aux émissions de radiofréquences n'aient pas une incidence négative sur nos activités et notre performance financière.

Comme nous déployons de nouvelles technologies, surtout dans le domaine des services sans fil, nous sommes exposés à des poursuites en cours ou éventuelles relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de nos clients qui utilisent ces technologies, notamment les appareils de communication sans fil, ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui concerne ces appareils. Comme dans le cas de tous les litiges, nous ne pouvons prédire l'issue des poursuites susmentionnées, et ces dernières pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Les préoccupations croissantes relatives à l'utilisation des appareils de communication sans fil, à l'exposition aux émissions de radiofréquences et aux possibles risques connexes liés à la santé pourraient donner lieu à une législation gouvernementale supplémentaire, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière. Les risques pour la santé liés à l'utilisation d'appareils de communication sans fil et à l'exposition aux émissions de radiofréquences, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient entraîner la baisse du nombre de nouveaux abonnés au réseau, une diminution de l'utilisation du réseau par abonné, l'augmentation du taux de désabonnement, une hausse des coûts liée à la modification des combinés, des modems Internet sans fil et des récepteurs télé, au déplacement de pylônes et d'antennes Wi-Fi ou à la conformité aux exigences plus sévères de la loi, une hausse du nombre de poursuites intentées contre nous ou une réduction du financement externe pour le secteur des communications sans fil. De plus, les préoccupations du public pourraient ralentir le déploiement de nos nouveaux réseaux sans fil, pylônes ou antennes, ainsi que celui de nos autres services sans fil comme les récepteurs télé et les points d'accès privés ou publics, ou encore nous empêcher de les déployer. Industrie Canada est responsable de l'approbation du matériel qui émet des radiofréquences et de l'évaluation de sa conformité. La norme sur l'exposition aux radiofréquences qu'elle suit est basée sur le Code de sécurité 6 de Santé Canada, qui établit les limites d'exposition aux radiofréquences à la maison ou au travail. Le Code de sécurité 6 indique également les exigences applicables en matière de sécurité relatives à l'installation et au fonctionnement des appareils qui émettent un champ de radiofréquences, comme les téléphones mobiles, les technologies Wi-Fi et les antennes de stations de base. Industrie Canada se conforme au Code de sécurité 6, obligatoire pour tous les promoteurs et les exploitants d'installations de radiocommunication. Nous sommes d'avis que les combinés et les appareils que nous vendons, de même que l'équipement réseau, sont conformes aux normes de sécurité du gouvernement canadien. Nous comptons également sur nos fournisseurs pour qu'ils s'assurent que l'équipement réseau et celui à l'intention des clients qui nous sont fournis respectent toutes les exigences applicables en matière de sécurité et de réglementation.

En outre, des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé pourraient également survenir, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à maintenir le fonctionnement de nos réseaux et à fournir des services à nos clients. L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Le changement climatique et les autres préoccupations en matière d'environnement pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Le changement climatique à l'échelle mondiale pourrait exacerber certaines des menaces pesant sur nos activités, y compris la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents mentionnés à la sous-section *Performance de l'infrastructure critique* de la rubrique 9. De plus, les politiques gouvernementales visant à faire face au changement climatique ont une influence partielle sur la hausse des coûts de l'énergie, ce qui, jumelé à la demande grandissante pour les services de données de laquelle découle une augmentation de nos besoins en énergie, pourrait faire grimper nos coûts liés à l'énergie à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles.

Plusieurs aspects de nos activités soulèvent des questions environnementales plus particulières, notamment le stockage de carburant, l'élimination de matières résiduelles dangereuses ainsi que la récupération et le recyclage des produits électroniques en fin de cycle de vie que nous vendons ou louons. Notre incapacité à comprendre les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement, pourrait nous valoir des amendes, nous faire rater des occasions, entraîner un renforcement des examens réglementaires à notre égard ou nuire à notre marque et à notre réputation.

Distributions aux actionnaires et volatilité des marchés boursiers

BCE dépend de la capacité de ses filiales, partenariats et autres entités dans lesquelles elle détient une participation de lui payer des dividendes ou de lui faire toute autre distribution.

BCE n'a pas de sources de produits ni d'actifs importants hormis les participations qu'elle détient dans ses filiales, partenariats et autres entités, y compris, en particulier, sa participation directe dans les actions de Bell Canada. Les flux de trésorerie de BCE et, en conséquence, sa capacité de payer des dividendes sur ses titres de participation et d'assurer le service de sa dette dépendent donc de la capacité des filiales, partenariats et autres entités dans lesquelles elle détient une participation de lui payer des dividendes ou de lui faire toute autre distribution.

Les filiales, partenariats et autres entités dans lesquelles BCE détient une participation sont des entités juridiques séparées et elles n'ont aucune obligation, conditionnelle ou non, de payer des dividendes ni de faire d'autres distributions à BCE. Par ailleurs, tout droit de BCE de recevoir des actifs de ses filiales, partenariats et autres entités dans lesquelles elle détient une participation au moment de leur liquidation ou de leur réorganisation est structurellement subordonné aux créances prioritaires des créanciers de ces filiales, partenariats et autres entités.

Il est impossible de garantir que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ou que des dividendes seront déclarés.

Le conseil de BCE évalue, de temps à autre, la pertinence de la politique de dividendes de BCE dans le but d'offrir une souplesse financière suffisante pour continuer à investir dans nos activités tout en offrant un rendement croissant aux actionnaires. En vertu de la politique de dividendes actuelle, l'augmentation du dividende sur actions ordinaires est directement liée à la croissance des flux de trésorerie disponibles de BCE. La politique de dividendes et la déclaration de dividendes de BCE, sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ni que des dividendes seront déclarés.

Une importante baisse du cours de marché des titres de BCE pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité de mobiliser des capitaux, d'émettre des titres d'emprunt, de retenir les employés, de procéder à des acquisitions stratégiques ou encore de conclure des partenariats.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte d'exploitation, peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours de marché ou du volume des opérations sur les titres de BCE, pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité de mobiliser des capitaux, d'émettre des titres d'emprunt, de retenir les hauts dirigeants et d'autres employés clés, de procéder à des acquisitions stratégiques ou encore de conclure des partenariats.

Acquisition proposée de Glentel

L'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée de Glentel et la cession subséquente d'une participation de 50 % à Rogers sont assujettis à des conditions de clôture ainsi qu'à d'autres risques et incertitudes.

L'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée par BCE de la totalité des actions émises et en circulation du détaillant de services sans fil Glentel sont assujettis à des conditions habituelles de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention des approbations réglementaires requises. En outre, la cession subséquente d'une participation de 50 % dans Glentel à Rogers à la suite de la clôture de l'acquisition de Glentel par BCE est également assujettie à des conditions habituelles de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention des approbations réglementaires requises. Rien ne garantit que les opérations proposées seront conclues ni qu'elles seront conclues conformément à l'échéancier et aux modalités qui sont actuellement envisagés. Les opérations proposées peuvent être modifiées, restructurées ou annulées. De plus, rien ne garantit que les avantages stratégiques qu'on s'attend à obtenir des opérations seront complètement réalisés.

10 MÉTHODES COMPTABLES, MESURES FINANCIÈRES ET CONTRÔLES

10.1 Nos méthodes comptables

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux IFRS. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette rubrique sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés 2014 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous suivons pour préparer nos états financiers consolidés.

Estimations comptables critiques et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette rubrique jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où l'estimation est faite et le jugement est formulé, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence importante sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette rubrique avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette rubrique doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉES

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs, qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

Modification des estimations comptables

Dans le cadre de notre examen annuel continu des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et afin de mieux refléter leurs durées d'utilité, nous avons prolongé la durée d'utilité de certains actifs liés aux logiciels de TI, la faisant passer de cinq à sept ans, et réduit la durée d'utilité de certains actifs réseau, dont notre réseau AMRC. Les modifications ont été appliquées prospectivement avec prise d'effet le 1er juillet 2014 et n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

En 2013, nous avons modifié la durée d'utilité du câble de fibre optique (sauf le câble sous-marin), la faisant passer de 20 ans à 25 ans, de certaines pièces d'équipement dans les locaux des clients, les faisant passer de trois ans et huit ans à cinq ans, de certains logiciels de TI et de réseau, les faisant passer d'une plage de trois ans à cinq ans à une plage de trois ans à 12 ans, et de certaines pièces d'équipement de diffusion, les faisant passer de 15 ans à 20 ans, afin de mieux refléter leurs durées d'utilité. Les modifications comprennent l'augmentation et la diminution des durées d'utilité et ont été appliquées prospectivement à compter du 1er janvier 2013. Sur une base nette, la dotation aux amortissements à l'égard de ces actifs a diminué de 139 millions $ en raison de ces modifications.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet important sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2014		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR L'OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2014	
	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	1 %	(175)	148	(2 978)	3 428
Taux de mortalité	25 %	(73)	78	(1 423)	1 518

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués trimestriellement, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement, autres que celles qui sont attribuables au goodwill, sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour dépréciation, s'il en est, sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)*.

En 2014, nous avons comptabilisé une perte de valeur nette de 105 millions $, principalement liée à notre unité génératrice de trésorerie (UGT) – Services de télé traditionnelle dans le secteur Bell Média, de laquelle une tranche de 67 millions $ a été attribuée aux immobilisations corporelles et une tranche de 38 millions $, aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. La perte de valeur découle de la faiblesse de l'ensemble du marché canadien de la publicité télé et de l'augmentation des coûts du contenu télévisuel. Cette charge a été déterminée en comparant la valeur comptable de l'UGT à sa juste valeur diminuée des coûts de la cession, déterminée par le calcul des futurs flux de trésorerie actualisés attendus pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 au moyen d'un taux d'actualisation de 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant. Au 31 décembre 2014, la valeur comptable de notre UGT – Services de télé traditionnelle s'élevait à 327 millions $.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill et chaque fois qu'il y a une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou de groupes d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la cession est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou de groupes d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou des groupes d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour dépréciation est déduite du résultat. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, les UGT ou les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 5 des états financiers consolidés 2014 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence importante sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

En ce qui concerne le groupe d'UGT de Bell Média, une baisse de (0,3) % du taux de croissance perpétuel ou une hausse de 0,2 % du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Aucune charge au titre de la perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2014 ou en 2013.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Le montant des actifs d'impôt différé est estimé en tenant compte de l'échéancier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les comptes de résultat et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés.

ÉVENTUALITÉS

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Les litiges en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligeait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions importantes sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*, et tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des obligations de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des obligations dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des obligations sont, notamment, la taille de l'émission des obligations, la qualité du crédit, et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé et des passifs d'impôt futur à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

L'établissement du montant des produits des activités ordinaires à comptabiliser au titre des accords de prestations multiples exige que la direction exerce un jugement afin de déterminer les composantes identifiables séparément ainsi que la répartition du prix total entre ces composantes.

UNITÉ GÉNÉRATRICE DE FLUX DE TRÉSORERIE

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation annuel exige l'exercice d'un jugement.

ÉVENTUALITÉS

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'une sortie de ressources est probable et peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants* et tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige pourrait entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

Adoption de nouvelles normes comptables ou de normes comptables modifiées

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1er janvier 2014, nous avons adopté les nouvelles normes comptables et interprétations ou les normes comptables et interprétations modifiées qui suivent, sur une base rétrospective, et aucune d'entre elles n'a eu une incidence importante sur nos états financiers.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
Modification apportée à IAS 36 – Dépréciation d'actifs	Cette modification donne des indications en ce qui concerne les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.	Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
Modification apportée à IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation	Cette modification fournit des indications sur la novation de dérivés négociés hors cote et sur le maintien de la comptabilité de couverture.	Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
Modification apportée à IAS 32 – Instruments financiers : Présentation	Cette modification clarifie l'application des exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.	Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
Interprétation 21 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC 21) – Droits ou taxes	Cette norme fournit des directives sur le moment où il faut comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposée par une autorité publique, tant pour les passifs dont la comptabilisation est requise par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, que pour les passifs dont l'échéance et le montant du droit ou de la taxe sont certains.	IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

Futures modifications de normes comptables

Les nouvelles normes ou les normes modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur après le 31 décembre 2014 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
IFRS 9 – Instruments financiers	Cette norme établit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. IFRS 9 remplace IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La nouvelle norme établit une approche unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La norme présente également des directives sur le risque de crédit propre à une entité lié aux passifs financiers et elle modifie le modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser les aspects économiques de la gestion du risque avec son traitement comptable. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires.	Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et l'application anticipée est permise.
Modifications apportées à IAS 16 – Immobilisations corporelles et à IAS 38 – Immobilisations incorporelles	Ces modifications expliquent que l'utilisation d'une méthode fondée sur les produits pour calculer les amortissements n'est habituellement pas appropriée, car elle ne reflète pas la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif connexe.	Les modifications apportées à IAS 16 et à IAS 38 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.	Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 et doivent être appliquées prospectivement.
Modification apportée à IFRS 11 – Partenariats	Cette modification fournit des directives sur la comptabilisation de l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune dans laquelle l'activité constitue une entreprise, comme le définit IFRS 3 – Regroupements d'entreprises. La norme modifiée exige que les acquéreurs appliquent tous les principes sur la comptabilisation des regroupements d'entreprises d'IFRS 3 et ceux des autres IFRS, à l'exception des principes qui entrent en conflit avec IFRS 11.	La modification apportée à IFRS 11 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.	Cette modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 et doit être appliquée prospectivement.
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients	Cette norme établit des principes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats pour la vente de biens et de services, sauf si les contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 17 – Contrats de location, ou celui d'autres IFRS. Conformément à IFRS 15, les produits sont comptabilisés à un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de la fourniture de biens ou de services à un client, en suivant les cinq étapes suivantes : 1. Identifier le contrat conclu avec le client. 2. Identifier les différentes obligations de prestation du contrat. 3. Déterminer le prix de transaction. 4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat. 5. Comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation. La nouvelle norme fournit également des directives sur les coûts du contrat ainsi que sur l'évaluation et la comptabilisation des profits ou des pertes à la vente de certains actifs non financiers comme les immobilisations corporelles. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires.	IFRS 15 aura une incidence sur la façon dont nous comptabilisons les produits et les coûts liés aux contrats pour les Services sans fil de Bell et nos autres secteurs. Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 15 sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption ou selon une approche rétrospective modifiée.

10.2 Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés

La présente rubrique décrit les mesures financières non définies par les PCGR et les indicateurs de performance clés que nous utilisons dans ce rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les IFRS les plus comparables.

BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté

À partir du T2 2014, nous désignons le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté comme des mesures financières non définies par les PCGR. Ces termes remplacent les mesures financières non définies par les PCGR auparavant désignées par les termes BAIIA et marge du BAIIA. Notre définition de BAIIA ajusté et de marge du BAIIA ajusté est inchangée par rapport à notre définition antérieure du BAIIA et de la marge du BAIIA, respectivement. Par conséquent, cette modification terminologique n'a aucune incidence sur la présentation de nos résultats financiers des périodes antérieures.

Les termes *BAIIA ajusté* et *marge du BAIIA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les comptes consolidés de résultat de BCE. Le BAIIA ajusté des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 5 des états financiers consolidés 2014 de BCE. Nous définissons la marge du BAIIA ajusté comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Nous utilisons le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de nos activités puisqu'ils reflètent leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de nos activités. Le BAIIA ajusté est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants.

Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable au BAIIA ajusté et à la marge du BAIIA ajusté. Pour remédier à cette situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté.

	2014	2013
Bénéfice net	**2 718**	2 388
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**216**	406
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 880**	2 734
Amortissement des immobilisations incorporelles	**572**	646
Charges financières		
Charge d'intérêts	**929**	931
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**101**	150
Autres (produits) charges	**(42)**	6
Impôt sur le résultat	**929**	828
BAIIA ajusté	**8 303**	8 089
Produits d'exploitation de BCE	***21 042***	*20 400*
Marge du BAIIA ajusté	**39,5 %**	39,7 %

Bénéfice net ajusté et BPA ajusté

Les termes bénéfice net ajusté et BPA ajusté n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les (profits nets) pertes nettes sur placements et les coûts liés au remboursement anticipé de la dette. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures, entre autres, pour évaluer le rendement de nos activités, avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des (profits nets) pertes nettes sur placements et des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA sont les mesures financières selon les IFRS les plus comparables. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE (BPA ajusté), respectivement.

	2014		2013	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**2 363**	**2,98**	1 975	2,55
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**148**	**0,18**	299	0,38
Pertes nettes (profits nets) sur placements	**(8)**	**(0,01)**	7	0,01
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	**21**	**0,03**	36	0,05
Bénéfice net ajusté	**2 524**	**3,18**	2 317	2,99

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles par action

Les termes flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles par action n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Au 1er novembre 2014, les flux de trésorerie disponibles de BCE incluaient la totalité des flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant, plutôt que les dividendes en espèces reçus de Bell Aliant. Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions payés et du financement de la cotisation volontaire au régime de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC.

Avant le 1er novembre 2014, nous définissions les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions payés et du financement de la cotisation volontaire au régime de retraite, plus les dividendes reçus de Bell Aliant, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles par action comme les flux de trésorerie disponibles divisés par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles par action comme d'importants indicateurs de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes, rembourser la dette et réinvestir dans notre société.

Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles par action pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière selon les IFRS la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**6 241**	6 476
Dividendes de Bell Aliant à BCE	**95**	191
Dépenses d'investissement	**(3 717)**	(3 571)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	**(134)**	(127)
Dividendes en espèces payés par les filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**(145)**	(283)
Coûts liés aux acquisitions payés	**131**	80
Cotisation volontaire au régime de retraite à prestations définies	**350**	–
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	**(77)**	(195)
Flux de trésorerie disponibles	**2 744**	2 571
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	***793,7***	*775,8*
Flux de trésorerie disponibles par action	**3,46**	3,31

Dette nette

Le terme dette nette n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans l'état consolidé de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette, afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société. Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable à la dette nette, mais celle-ci est calculée selon plusieurs catégories d'actif et de passif de l'état de la situation financière, comme il est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2014	2013
Dette à court terme	**3 743**	2 571
Dette à long terme	**16 355**	16 341
50 % des actions privilégiées en circulation	**2 002**	1 698
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**(566)**	(335)
Dette nette	**21 534**	20 275

Indicateurs de performance clés

Nous utilisons un certain nombre d'indicateurs de performance clés pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS	DÉFINITION
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
PMU	Le PMU correspond au produit moyen par utilisateur ou abonné et représente certains produits tirés des services divisés par le nombre moyen d'abonnés pour la période visée.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement correspond au pourcentage d'annulation d'abonnement aux services par les abonnés. Ce taux correspond au nombre de désactivations d'abonnés divisé par le nombre moyen d'abonnés. Cette mesure représente le mouvement mensuel des abonnés.
Coût d'acquisition	Le coût d'acquisition est également désigné par l'expression *coûts d'acquisition d'abonnés*. Le coût d'acquisition représente le coût total lié à l'acquisition d'un client et inclut les coûts comme les subventions sur le matériel et les frais de commercialisation et de distribution. Cette mesure est exprimée par activation brute au cours de la période.
Ratio de distribution	Le ratio de distribution correspond aux dividendes payés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles.
Ratio dette nette/ BAIIA ajusté	À compter du T4 2014, nous présentons le ratio dette nette/BAIIA ajusté à l'échelle de BCE plutôt qu'à l'échelle de Bell. Les données comparatives sont également présentées à l'échelle de BCE. Le ratio dette nette/BAIIA ajusté représente la dette nette de BCE divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette correspond à la dette à court terme, plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Aux fins du calcul de notre ratio dette nette/BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des douze derniers mois.
Ratio BAIIA ajusté/ charge d'intérêts nette	À compter du T4 2014, nous présentons le ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette à l'échelle de BCE plutôt qu'à l'échelle de Bell. Les données comparatives sont également présentées à l'échelle de BCE. Le ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette correspond au BAIIA ajusté divisé par la charge d'intérêts nette. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des douze derniers mois. La charge d'intérêts nette correspond à la charge d'intérêts de BCE des douze derniers mois, excluant les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et incluant 50 % des dividendes privilégiés.

10.3 Efficacité des contrôles internes

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2014, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens du règlement 13a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2014.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières qui vise à fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Cependant, en raison de ses limitations inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework 2013* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (cadre COSO 2013) de la Treadway Commission.

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence importante.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014, en se fondant sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (cadre COSO de 2013) de la Treadway Commission.

En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2014. Aucune faiblesse significative n'a été décelée par la direction de BCE en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014 a été audité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Siim A. Vanaselja
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président et contrôleur

Le 5 mars 2015

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.,

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la société) au 31 décembre 2014, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Il incombe à la direction de la société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu par le chef de la direction et le chef des finances d'une société ou par des personnes exerçant des fonctions analogues, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou que la direction passe outre aux contrôles, des anomalies significatives résultant d'une erreur ou d'une fraude pourraient survenir et ne pas être prévenues ou décelées en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, la société maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014, dans tous ses aspects significatifs, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 5 mars 2015 exprime une opinion non modifiée sur ces états financiers.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (1)
Comptables professionnels agréés inscrits indépendants

Montréal, Canada
Le 5 mars 2015

(1) *CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104644*

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport annuel.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport annuel, incombe à la direction de BCE Inc. (BCE); ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés inscrits indépendants.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux employés des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure à la page 164 du présent rapport annuel. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Siim A. Vanaselja
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président et contrôleur

Le 5 mars 2015

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la société), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2014 et 2013, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de BCE Inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2014 et 2013, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

AUTRE QUESTION

Nous avons aussi audité, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 5 mars 2015 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (1)
Comptables professionnels agréés inscrits indépendants

Montréal, Canada
Le 5 mars 2015

(1) *CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104644*

Comptes consolidés de résultat

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS)	NOTE	2014	2013
Produits d'exploitation	5	21 042	20 400
Coûts d'exploitation	5, 6	(12 739)	(12 311)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5, 7	(216)	(406)
Amortissement des immobilisations corporelles	5, 14	(2 880)	(2 734)
Amortissement des immobilisations incorporelles	5, 15	(572)	(646)
Charges financières			
Charge d'intérêts	8	(929)	(931)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22	(101)	(150)
Autres produits (charges)	9	42	(6)
Impôt sur le résultat	10	(929)	(828)
Bénéfice net		2 718	2 388
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		2 363	1 975
Actionnaires privilégiés		137	131
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	29	218	282
Bénéfice net		2 718	2 388
Bénéfice net par action ordinaire			
De base	11	2,98	2,55
Dilué	11	2,97	2,54
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		793,7	775,8

États consolidés du résultat global

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	2014	2013
Bénéfice net		2 718	2 388
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net			
Variation nette de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente, après impôt sur le résultat de néant pour 2014 et 2013		58	(6)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (13) millions $ et de (9) millions $ pour 2014 et 2013, respectivement		34	28
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de 253 millions $ et de (380) millions $ pour 2014 et 2013, respectivement	22	(685)	1 036
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global		(593)	1 058
Total du bénéfice global		2 125	3 446
Total du bénéfice global attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		1 862	2 872
Actionnaires privilégiés		137	131
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	29	126	443
Total du bénéfice global		2 125	3 446

États consolidés de la situation financière

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	AU 31 DÉCEMBRE 2014	AU 31 DÉCEMBRE 2013
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		142	220
Équivalents de trésorerie		424	115
Créances clients et autres débiteurs	12	3 069	3 043
Stocks	13	333	383
Charges payées d'avance		379	415
Actifs détenus en vue de la vente	4	3	719
Autres actifs courants		198	175
Total des actifs courants		4 548	5 070
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	14	21 327	20 743
Immobilisations incorporelles	15	10 224	9 552
Actifs d'impôt différé	10	162	165
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	16	776	775
Autres actifs non courants	17	875	698
Goodwill	18	8 385	8 381
Total des actifs non courants		41 749	40 314
Total de l'actif		46 297	45 384
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs	19	4 398	4 339
Intérêts à verser		145	147
Dividendes à payer		534	466
Passifs d'impôt exigible		269	367
Dette à court terme	20	3 743	2 571
Total des passifs courants		9 089	7 890
Passifs non courants			
Dette à long terme	21	16 355	16 341
Passifs d'impôt différé	10	1 321	1 318
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22	2 772	2 127
Autres passifs non courants	23	1 521	1 458
Total des passifs non courants		21 969	21 244
Total du passif		31 058	29 134
Engagements et éventualités	27		
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	3, 25	4 004	3 395
Actions ordinaires	3, 25	16 717	13 629
Surplus d'apport	3	1 141	2 615
Cumul des autres éléments de bénéfice global		97	14
Déficit	3	(7 013)	(4 642)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		14 946	15 011
Participations ne donnant pas le contrôle	3, 29	293	1 239
Total des capitaux propres		15 239	16 250
Total du passif et des capitaux propres		46 297	45 384

États consolidés des variations des capitaux propres

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL (DE PERTE GLOBALE)	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 1er janvier 2014		3 395	13 629	2 615	14	(4 642)	15 011	1 239	16 250
Bénéfice net		–	–	–	–	2 500	2 500	218	2 718
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global		–	–	–	90	(591)	(501)	(92)	(593)
Total du bénéfice global		–	–	–	90	1 909	1 999	126	2 125
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions	25	–	53	(4)	–	–	49	–	49
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés	25	–	107	–	–	–	107	–	107
Autre rémunération fondée sur des actions		–	–	29	–	(4)	25	7	32
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(2 098)	(2 098)	–	(2 098)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(145)	(145)
Privatisation de Bell Aliant	3	609	2 928	(1 499)	(7)	(2 143)	(112)	(877)	(989)
Coûts de transaction liés à la privatisation		–	–	–	–	(35)	(35)	(5)	(40)
Autres		–	–	–	–	–	–	(52)	(52)
Solde au 31 décembre 2014		4 004	16 717	1 141	97	(7 013)	14 946	293	15 239

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL (DE PERTE GLOBALE)	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 1er janvier 2013		3 395	13 611	2 557	(6)	(5 682)	13 875	850	14 725
Bénéfice net		–	–	–	–	2 106	2 106	282	2 388
Autres éléments de bénéfice global		–	–	–	20	877	897	161	1 058
Total du bénéfice global		–	–	–	20	2 983	3 003	443	3 446
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions	25	–	14	(1)	–	–	13	–	13
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés	25	–	4	–	–	–	4	–	4
Autre rémunération fondée sur des actions		–	–	59	–	2	61	5	66
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(1 938)	(1 938)	–	(1 938)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(290)	(290)
Titres de capitaux propres émis par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	225	225
Transaction sur capitaux propres avec des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	(7)	(7)	6	(1)
Solde au 31 décembre 2013		3 395	13 629	2 615	14	(4 642)	15 011	1 239	16 250

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		2 718	2 388
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	7	216	406
Amortissements	14, 15	3 452	3 380
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	22	377	442
Charge d'intérêts nette		921	924
(Profits) pertes sur placements	9	(10)	7
Impôt sur le résultat	10	929	828
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	22	(683)	(341)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	22	(73)	(73)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(190)	(203)
Coûts liés aux acquisitions payés		(131)	(80)
Intérêts versés		(907)	(879)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(743)	(470)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		365	147
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		6 241	6 476
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses d'investissement	5	(3 717)	(3 571)
Acquisitions d'entreprises	4	(18)	(2 850)
Cessions d'entreprises	4	720	1
Acquisition de licences d'utilisation du spectre	15	(566)	–
Autres activités d'investissement		11	19
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 570)	(6 401)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation des effets à payer et des avances bancaires		469	272
Émission de titres d'emprunt à long terme	21	1 428	4 438
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	21	(1 113)	(2 495)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	9, 21	(4)	(55)
Privatisation de Bell Aliant	3	(989)	–
Émission d'actions ordinaires		49	13
Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	230
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires		(1 893)	(1 795)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées		(134)	(127)
Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(145)	(283)
Autres activités de financement		(108)	(67)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement		(2 440)	131
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(78)	101
Trésorerie au début de la période		220	119
Trésorerie à la fin de la période		142	220
Augmentation nette des équivalents de trésorerie		309	105
Équivalents de trésorerie au début de la période		115	10
Équivalents de trésorerie à la fin de la période		424	115

NOTES ANNEXES

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées. *Bell* désigne globalement notre secteur Services sans fil de Bell, notre secteur Services sur fil de Bell et notre secteur Bell Média. *Bell Aliant* désigne, selon le contexte, jusqu'au 31 décembre 2014, Bell Aliant Inc. ou, collectivement, Bell Aliant Inc. et ses filiales et entreprises associées, ou après le 31 décembre 2014, Bell Aliant Communications régionales inc. ou, collectivement, Bell Aliant Communications régionales inc. et ses filiales et entreprises associées.

Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de télécommunications et de médias qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques ainsi que des services de radiodiffusion à des clients partout au Canada et des services d'affichage extérieur. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 5 mars 2015.

Note 2 Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

MONNAIE FONCTIONNELLE

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

b) Méthode de consolidation

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales. Les filiales constituent des entités que nous contrôlons, au sens où le contrôle est obtenu lorsque la société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité de diriger les activités de l'entité émettrice de manière à influer considérablement sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les résultats des filiales acquises ou vendues en cours d'exercice sont consolidés ou déconsolidés à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales acquises afin que leurs méthodes comptables soient conformes aux nôtres. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont tous éliminés lors de la consolidation.

Les changements dans la participation de BCE dans une filiale qui ne se traduisent pas par un changement de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres, sans effet sur le bénéfice net ni sur les autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2013, BCE détenait une participation de 44,1 % dans Bell Aliant, la tranche restante de 55,9 % étant détenue par le public. BCE a pu consolider les résultats financiers de Bell Aliant, car elle en a obtenu le contrôle de par son droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration de Bell Aliant. Le 31 octobre 2014, BCE a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Aliant qu'elle ne détenait pas déjà (privatisation). Se reporter à la note 3, *Privatisation de Bell Aliant*, pour obtenir plus d'information.

c) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires découlant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- les risques et avantages importants inhérents à la propriété sont transférés aux clients, et nous ne continuons à être impliqués ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif;
- il apparaît clairement qu'un accord existe;
- le montant des produits des activités ordinaires et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Plus précisément, nous comptabilisons :

- les frais des services locaux, interurbains et sans fil à mesure que les services sont rendus;
- d'autres frais, comme les frais d'accès au réseau, les droits de licence, les frais d'hébergement, les frais de maintenance et les droits d'usage, sur la durée du contrat;
- les produits tirés des frais d'abonnement lorsque le service a été fourni aux clients;
- les produits des ventes d'équipements lorsque l'équipement est livré au client et accepté par celui-ci;

- les produits tirés de contrats à long terme lorsque les services sont fournis, que l'équipement est livré et accepté, et que les étapes clés des contrats ont été franchies;
- les produits tirés de la publicité, déduction faite des commissions d'agence, après que les publicités aient été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur notre site Web ou sur les panneaux publicitaires et le mobilier urbain de la société.

Nous évaluons les produits des activités ordinaires à la juste valeur de la contrepartie de l'accord. Nous comptabilisons les paiements reçus d'avance, y compris les paiements reçus d'avance non remboursables, à titre de produits différés jusqu'à ce que les services soient rendus ou que les produits soient livrés aux clients. Les produits différés sont présentés au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants* dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés après les remises et les ristournes consenties aux clients et excluent les taxes de vente et autres taxes que nous percevons de nos clients.

Nous comptabilisons en charges les coûts d'acquisition d'abonnés au moment des mises en service connexes.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

Nous concluons des accords pouvant comprendre la vente d'un certain nombre de produits et de services groupés, principalement à nos clients des services sans fil et à nos clients d'affaires. Lorsque deux produits ou services ou plus, pris isolément, comportent une valeur en soi pour notre client, nous comptabilisons chaque produit ou service séparément, selon les méthodes décrites précédemment. Le prix total pour le client est réparti entre chacun des produits et services en fonction de leur juste valeur relative. Lorsqu'un montant attribué à un élément livré dépend de la livraison d'éléments additionnels ou du respect de conditions de performance spécifiques, le montant alloué à cet élément livré se limite au montant non conditionnel.

Si les conditions nécessaires pour comptabiliser séparément chaque produit ou service ne sont pas réunies, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires de façon proportionnelle sur la durée de l'accord de vente.

SERVICES SOUS-TRAITÉS

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

d) Paiements fondés sur des actions

Nos accords de paiement fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres comprennent les options sur actions, les unités d'actions restreintes et les unités d'actions liées au rendement (UAR/UALR), les unités d'actions différées (UAD) et les régimes d'épargne des employés (REE).

OPTIONS SUR ACTIONS

Nous utilisons la méthode fondée sur la juste valeur pour évaluer le coût des options sur actions de nos employés en fonction du nombre d'options dont les droits pourraient être acquis. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'options sur actions dont les droits pourraient être acquis.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital social la somme reçue ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

UAR/UALR

Pour chacune des UAR/UALR attribuées, une charge de rémunération d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE à la date d'attribution en fonction du nombre d'UAR/UALR dont les droits pourraient être acquis est comptabilisée sur la durée de la période d'acquisition des droits. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. Des UAR/UALR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'UAR/UALR dont les droits pourraient être acquis. L'incidence de ces changements est comptabilisée au cours de la période où ceux-ci ont lieu. Lors du règlement des UAR/UALR, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR/UALR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Nous portons au crédit du surplus d'apport la juste valeur des UAD à la date d'émission. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées aux REE à titre de charge de rémunération. Les cotisations versées par l'employeur en vertu des REE s'accumulent sur une période d'acquisition des droits de deux ans. Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge au titre des REE comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits, d'après l'estimation faite par la direction des droits accumulés qui pourraient être acquis. Lors du règlement des REE, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

e) Impôt sur le résultat et autres taxes

La charge d'impôt sur le résultat exigible et différé est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat (comptes de résultat), sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres directement.

Un actif ou un passif d'impôt courant ou non courant correspond aux montants estimés de l'impôt à recevoir ou à payer sur le bénéfice imposable pour les périodes en cours ou antérieures. Nous comptabilisons également des passifs d'impôt futur, qui sont inclus dans le poste *Autres passifs non courants*.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT (CII), AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

Nous comptabilisons les CII et d'autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Ils sont présentés au poste *Créances clients et autres débiteurs*, lorsqu'il est prévu qu'ils seront utilisés à l'exercice suivant. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel le CII ou la subvention publique se rapporte.

f) Équivalents de trésorerie

Le poste *Équivalents de trésorerie* se compose de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

g) Titrisation de créances clients

Le produit de la titrisation de créances clients est comptabilisé comme un emprunt garanti puisque nous ne transférons pas à une autre entité le contrôle ni la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

h) Stocks

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui sont désuets, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

i) Immobilisations corporelles

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût historique. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de l'actif, si le temps nécessaire à la construction ou au développement dépasse un an.

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation et enregistrons un montant correspondant dans la charge d'intérêts pour refléter le passage du temps.

Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location liés aux immobilisations corporelles sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de passation du contrat de location, nous comptabilisons un actif ainsi qu'un passif non courant lié au contrat de location correspondant au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location. S'il y a une certitude raisonnable que la propriété de l'actif nous sera transférée en vertu du contrat de location avant la fin de la durée du contrat de location, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Sinon, l'actif est amorti sur la durée d'utilité ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. Le passif non courant lié au contrat de location est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple. Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

j) Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeurs, le cas échéant.

LOGICIELS

Nous comptabilisons les logiciels destinés à un usage interne au coût historique. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts liés au développement d'un logiciel sont incorporés dans le coût de l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

RELATIONS CLIENTS

L'acquisition des actifs liés aux relations clients se fait par le biais de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de radiodiffusion. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût d'acquisition moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeurs, le cas échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs pour les droits acquis et les obligations prises en charge lorsque :

- la société reçoit du matériel original à diffuser et que le coût des licences de nouvelles émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable;
- la période de validité de la licence commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les émissions et les longs métrages sont classés en tant qu'actifs non courants, et les passifs connexes sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé au poste *Coûts d'exploitation*, dans les comptes de résultat.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell et Bell Média et des licences de radiodiffusion, se fait par le biais de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeurs, le cas échéant. Les licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire pour la construction ou le développement du réseau connexe dépasse un an.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de notre marque de commerce ou de nos licences d'utilisation du spectre.

k) Amortissements

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, au besoin. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMATIVE
Immobilisations corporelles	
Infrastructure et équipement réseau	2 à 50 ans
Bâtiments	5 à 50 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Logiciels	2 à 12 ans
Relations clients	6 à 30 ans
Droits d'émissions et de longs métrages	Jusqu'à 5 ans

l) Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le produit sur participations mises en équivalence est comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte la part des produits ou de la perte et du résultat global revenant à la société sur une base après impôt. Les participations sont soumises à un test de dépréciation qui consiste à comparer leur valeur recouvrable à leur valeur comptable.

Nous comptabilisions notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

m) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est également réévaluée à la juste valeur. Le goodwill correspond à l'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets identifiables. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis surpasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les changements dans nos participations dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Toute différence entre la variation de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) et la contrepartie payée ou reçue est attribuable aux capitaux propres des propriétaires.

n) Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués trimestriellement, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la cession et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement, autres que celles qui sont attribuables au goodwill, sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill et chaque fois qu'il y a une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la cession est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour dépréciation est déduite du résultat. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, les UGT ou les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 5, *Information sectorielle*.

o) Instruments financiers

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés comme disponibles à la vente et sont présentés dans les états de la situation financière au poste *Autres actifs non courants*. Ces placements ont été désignés comme tels d'après les intentions de la direction ou parce qu'ils ne sont classés dans aucune autre catégorie. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes latents correspondants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat lorsqu'ils sont réalisés ou lorsqu'une perte de valeur est comptabilisée.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs, qui incluent les créances clients et les autres débiteurs à court terme, sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie selon les expositions importantes, prises individuellement, ou les tendances historiques. Les facteurs pris en compte lors de l'établissement d'une provision comprennent la conjoncture économique actuelle, l'information historique et la raison du retard de paiement. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés.

AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les obligations imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les intérêts à verser et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

COÛTS D'ÉMISSION DES TITRES D'EMPRUNT ET DE CAPITAUX PROPRES

Les coûts d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme et sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

p) Instruments financiers dérivés

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de taux de change ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, aux dépenses d'investissement, aux instruments d'emprunt à long terme et aux contrats d'approvisionnement. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers à des fins de spéculation ou de transaction.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Pour remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture, nous documentons les relations entre le dérivé et l'exposition au risque identifié connexe ainsi que notre objectif et notre stratégie en matière de gestion des risques. Ce processus comprend l'association de chaque dérivé à un actif ou à un passif spécifique, à un engagement ferme spécifique ou à une transaction spécifique prévue.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à couvrir l'exposition à un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une couverture devient inefficace, nous cessons d'utiliser la comptabilité de couverture.

COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Nos couvertures de juste valeur se composent de swaps de taux d'intérêt servant à gérer l'incidence des variations des taux d'intérêt liés à la dette à long terme à taux fixe. Ces swaps comportent l'échange de paiements d'intérêts sans qu'il y ait échange du montant notionnel sur lequel les paiements sont basés. Nous inscrivons les échanges de paiements à titre d'ajustement à la charge d'intérêts sur la dette couverte. Nous incluons le montant net connexe à recevoir des contreparties ou à payer à celles-ci dans les postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* pour les swaps dont la durée est de un an ou moins, et dans les postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants* pour les swaps dont la durée est supérieure à un an. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette à long terme connexe sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture soit inefficace.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Nos couvertures de flux de trésorerie sont utilisées pour atténuer le risque de change lié à certains instruments d'emprunt à long terme et à certains engagements d'achat, ainsi que le risque de taux d'intérêt lié aux futures émissions de titres d'emprunt. Nous utilisons des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition au risque lié aux transactions prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global), sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée en résultat. Les profits et les pertes réalisés dans le poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)* sont reclassés dans les comptes de résultat des mêmes périodes que celles pour lesquelles les éléments couverts correspondants sont comptabilisés en résultat. Les couvertures de flux de trésorerie dont la durée est de un an ou moins sont incluses dans les postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs*, tandis que les couvertures dont la durée est de plus de un an sont incluses dans les postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt variables afin de gérer nos emprunts libellés en dollars américains aux termes de notre facilité de crédit à terme engagée non garantie. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la facilité de crédit connexe sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture soit inefficace.

DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES ÉCONOMIQUES

Les dérivés utilisés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions et aux dépenses d'investissement sont évalués à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, car ils ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* des comptes de résultat.

q) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (RÉGIMES PD) ET RÉGIMES D'AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (RÉGIMES AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Ces régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages font l'objet d'un abandon graduel sur une période de dix ans se terminant le 31 décembre 2016. Nous ne capitalisons pas la plupart de ces régimes AAPE;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;
- les meilleures estimations de la direction quant à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus dans les coûts d'exploitation. Les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en résultat net et correspondent à l'accroissement des intérêts au titre des obligations nettes constituées en vertu des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice. Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a eu lieu le 31 décembre 2013.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (RÉGIMES DE RETRAITE CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Habituellement, les nouveaux employés ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

r) Provisions

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne une charge d'intérêts.

s) Estimations et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Le montant des actifs d'impôt différé est estimé en tenant compte de l'échéancier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les comptes de résultat et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés.

ÉVENTUALITÉS

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Les litiges en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des obligations de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des obligations dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des obligations sont, notamment, la taille de l'émission des obligations, la qualité du crédit, et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé et des passifs d'impôt futur à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

L'établissement du montant des produits des activités ordinaires à comptabiliser au titre des accords de prestations multiples exige que la direction exerce un jugement afin de déterminer les composantes identifiables séparément ainsi que la répartition du prix total entre ces composantes.

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE FLUX DE TRÉSORERIE

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation annuel exige l'exercice d'un jugement.

ÉVENTUALITÉS

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige pourrait entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

t) Modification des estimations comptables

Dans le cadre de notre examen annuel continu des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et afin de mieux refléter leurs durées d'utilité, nous avons prolongé la durée d'utilité de certains actifs liés aux logiciels de technologies de l'information (TI), la faisant passer de 5 à 7 ans, et réduit la durée d'utilité de certains actifs réseau, dont notre réseau d'accès multiple par répartition en code (AMRC). Les modifications ont été appliquées prospectivement avec prise d'effet le 1er juillet 2014 et n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

u) Adoption de nouvelles normes comptables ou de normes comptables modifiées

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1er janvier 2014, nous avons adopté les nouvelles normes comptables et interprétations ou les normes comptables et interprétations modifiées qui suivent, sur une base rétrospective, et aucune d'entre elles n'a eu une incidence importante sur nos états financiers.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
Modification apportée à la Norme comptable internationale (IAS) 36 – Dépréciation d'actifs	Cette modification donne des indications en ce qui concerne les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.	Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
Modification apportée à IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation	Cette modification fournit des indications sur la novation de dérivés négociés hors cote et sur le maintien de la comptabilité de couverture.	Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
Modification apportée à IAS 32 – Instruments financiers : Présentation	Cette modification clarifie l'application des exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.	Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
Interprétation 21 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC 21) – Droits ou taxes	Cette norme fournit des directives sur le moment où il faut comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposée par une autorité publique, tant pour les passifs dont la comptabilisation est requise par IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, que pour les passifs dont l'échéance et le montant du droit ou de la taxe sont certains.	IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

v) Futures modifications de normes comptables

Les nouvelles normes ou les normes modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur après le 31 décembre 2014 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
IFRS 9 – Instruments financiers	Cette norme établit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. IFRS 9 remplace IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La nouvelle norme établit une approche unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La norme présente également des directives sur le risque de crédit propre à une entité lié aux passifs financiers et elle modifie le modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser les aspects économiques de la gestion du risque avec son traitement comptable. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires.	Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et l'application anticipée est permise.
Modifications apportées à IAS 16 – Immobilisations corporelles et à IAS 38 – Immobilisations incorporelles	Ces modifications expliquent que l'utilisation d'une méthode fondée sur les produits pour calculer les amortissements n'est habituellement pas appropriée, car elle ne reflète pas la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif connexe.	Les modifications apportées à IAS 16 et à IAS 38 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.	Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 et doivent être appliquées prospectivement.
Modification apportée à IFRS 11 – Partenariats	Cette modification fournit des directives sur la comptabilisation de l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune dans laquelle l'activité constitue une entreprise, comme le définit IFRS 3 – Regroupements d'entreprises. La norme modifiée exige que les acquéreurs appliquent tous les principes sur la comptabilisation des regroupements d'entreprises d'IFRS 3 et ceux des autres IFRS, à l'exception des principes qui entrent en conflit avec IFRS 11.	La modification apportée à IFRS 11 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.	Cette modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 et doit être appliquée prospectivement.
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients	Cette norme établit des principes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats pour la vente de biens et de services, sauf si les contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 17 – Contrats de location, ou celui d'autres IFRS. Conformément à IFRS 15, les produits sont comptabilisés à un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de la fourniture de biens ou de services à un client, en suivant les cinq étapes suivantes : 1. Identifier le contrat conclu avec le client. 2. Identifier les différentes obligations de prestation du contrat. 3. Déterminer le prix de transaction. 4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat. 5. Comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation. La nouvelle norme fournit également des directives sur les coûts du contrat ainsi que sur l'évaluation et la comptabilisation des profits ou des pertes à la vente de certains actifs non financiers comme les immobilisations corporelles. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires.	IFRS 15 aura une incidence sur la façon dont nous comptabilisons les produits et les coûts liés aux contrats pour les Services sans fil de Bell et nos autres secteurs. Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 15 sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption ou selon une approche rétrospective modifiée.

Note 3 Privatisation de Bell Aliant

Le 23 juillet 2014, BCE a annoncé qu'elle offrait d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Aliant qu'elle ne détenait pas déjà, pour une contrepartie totale d'environ 3,95 milliards $. BCE contrôlait déjà Bell Aliant, qui offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services Internet, de données, de télé, sans fil, de sécurité à domicile et des solutions d'affaires à valeur ajoutée à des clients résidentiels et d'affaires dans les provinces de l'Atlantique et dans des zones rurales et régionales de l'Ontario et du Québec. Le même jour, BCE a également annoncé son offre d'échange visant la totalité des actions privilégiées émises et en circulation de Bell Aliant Actions privilégiées Inc. (Bell Aliant Actions privilégiées) contre des actions privilégiées de premier rang nouvellement émises de BCE, assorties des mêmes modalités financières que les actions privilégiées existantes de Bell Aliant Actions privilégiées (échange d'actions privilégiées).

La privatisation a été conclue le 31 octobre 2014 et l'échange d'actions privilégiées, le 1er novembre 2014. L'on s'attend à ce que la privatisation simplifie la structure de l'entreprise de BCE et permette d'améliorer l'efficacité de l'exploitation et des dépenses d'investissement, tout en soutenant la stratégie d'investissement de BCE dans la large bande ainsi que l'objectif de l'entreprise en matière de croissance des dividendes.

Comme BCE consolidait déjà les résultats financiers de Bell Aliant, la privatisation a été comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres. Le tableau suivant présente un résumé de l'incidence de la privatisation sur notre état consolidé de la situation financière.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	NOTE	2014
Contrepartie		
Émission de 60,9 millions d'actions ordinaires de BCE[1]	25	2 928
Trésorerie		989
Échange des actions privilégiées de Bell Aliant Actions privilégiées contre des actions privilégiées de premier rang de BCE[1]	25	609
Total		4 526
Attribué :		
À la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de Bell Aliant		877
Au surplus d'apport	25	1 499
Au cumul des autres éléments de bénéfice global		7
Au déficit		2 143
Total		4 526

(1) *Le capital déclaré lié aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de premier rang de BCE a été comptabilisé à la juste valeur à la date de l'émission.*

Le tableau suivant présente les actions privilégiées de premier rang de BCE contre lesquelles les actions privilégiées existantes de Bell Aliant Actions privilégiées ont été échangées dans le cadre de l'échange d'actions privilégiées.

SÉRIES	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVERTIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT[1]	PRIX DE RACHAT	NOMBRE D'ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ
						AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	
AM	4,85 %	AN	31 mars 2016	31 mars 2016	25,00 $	30 000 000	11 500 000	263
AO	4,55 %	AP	31 mars 2017	31 mars 2017	25,00 $	30 000 000	4 600 000	118
AQ	4,25 %	AR	30 septembre 2018	30 septembre 2018	25,00 $	30 000 000	9 200 000	228
								609

(1) *Les actions privilégiées de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.*

En outre, au cours de 2014, un montant de 35 millions $ a été imputé au déficit afin de comptabiliser les coûts de transaction engagés relativement à la privatisation. Ces coûts comprennent les frais de services de conseil en finance, les frais de dépôt et les frais juridiques.

Note 4 Acquisitions

Acquisition de Glentel inc. (Glentel)

Le 28 novembre 2014, BCE a annoncé la signature d'une entente définitive en vue d'acquérir toutes les actions émises et en circulation de Glentel, pour une contrepartie totale de 594 millions $. Le total de la transaction est évalué à environ 670 millions $, y compris une dette nette et une participation ne donnant pas le contrôle. La transaction sera réglée au moyen d'une combinaison de 50 % en trésorerie provenant des liquidités disponibles et de 50 % en actions ordinaires de BCE. Glentel a obtenu l'approbation de ses actionnaires lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 12 janvier 2015 et celle du tribunal, le 14 janvier 2015. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du printemps 2015, sous réserve des conditions de clôture, y compris l'obtention des approbations réglementaires requises. Glentel est un distributeur qui offre plusieurs marques d'appareils mobiles utilisant la technologie à deux canaux au Canada. La transaction favorisera la stratégie de Bell qui vise à accélérer le sans-fil et à améliorer le service à la clientèle.

Le 24 décembre 2014, BCE a annoncé qu'à la suite de la conclusion de l'acquisition de Glentel, elle vendra 50 % de sa participation dans Glentel à Rogers Communications Inc. (Rogers). Rogers versera à BCE un montant en trésorerie d'environ 392 millions $. En outre, Rogers versera 50 % de tout apport supplémentaire en capitaux propres qu'effectuera BCE après la conclusion de l'acquisition de Glentel afin de rembourser l'encours de la dette de Glentel. La transaction avec Rogers devrait se conclure peu de temps après l'acquisition de Glentel par BCE, sous réserve des conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des approbations réglementaires requises.

Acquisition d'Astral

Le 5 juillet 2013, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Astral Media Inc. (Astral). Astral est une société de médias qui exploite des chaînes de télé spécialisée et payante, des stations de radio et des propriétés de médias numériques dans tout le Canada, et qui offre des services d'affichage extérieur. BCE a acquis Astral afin d'améliorer sa position concurrentielle dans les services de diffusion francophones au Québec, d'exercer un contrôle accru sur les coûts du contenu et d'augmenter les possibilités d'innovations multiplateformes et d'offres publicitaires groupées en publicité numérique, à la télé, à la radio et en affichage extérieur. Les résultats d'Astral sont inclus dans le secteur Bell Média.

La répartition du prix d'achat a été achevée au cours de 2014 et tient compte de certaines estimations. La répartition du prix d'achat n'a subi aucun changement important, comme il est indiqué à la note 4, *Acquisition d'Astral*, de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le goodwill qui découle de l'acquisition d'Astral a été réparti entre les UGT du groupe Bell Média.

Dans le cadre de son approbation de l'acquisition d'Astral, le CRTC a ordonné à BCE d'investir 247 millions $ en nouveaux avantages pour développer le contenu télévisuel, radio et cinéma francophone et anglophone, soutenir la relève de la scène musicale canadienne, promouvoir la formation et le perfectionnement professionnels dans le secteur des médias canadiens et lancer de nouvelles initiatives qui visent la participation des consommateurs. La valeur actualisée de cette obligation au titre des avantages tangibles, d'un montant de 245 millions $, a été comptabilisée à titre de coût lié aux acquisitions au poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres* dans les comptes de résultat, comme il est indiqué à la note 7, *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres*. Les coûts liés à l'acquisition d'Astral, y compris les obligations au titre des avantages tangibles, ont totalisé 26 millions $ et 266 millions $ pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, respectivement.

Actifs détenus en vue de la vente

À la suite de l'acquisition d'Astral par BCE et conformément à la politique du CRTC concernant la propriété commune en radio, BCE était tenue de vendre dix stations de radio anglophones de Bell Média et d'Astral dans le cadre de la transaction. BCE était également tenue de vendre onze services de télé d'Astral afin de respecter les conditions relatives aux approbations du Bureau de la concurrence et du CRTC.

Comme l'exigeaient le CRTC et le Bureau de la concurrence, la gestion et le contrôle des actifs qui feraient l'objet d'un dessaisissement ont été transférés à un fiduciaire indépendant en attendant qu'ils soient vendus. Ces actifs ont été classés au poste *Actifs détenus en vue de la vente* dans l'état de la situation financière et ont été comptabilisés à la valeur nette de réalisation.

En 2014, nous avons conclu la vente de stations de radio et de services de télé pour un produit total de 720 millions $.

Note 5 Information sectorielle

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Principales méthodes comptables*. Nos bénéfices sont présentés selon quatre secteurs : *Services sans fil de Bell*, *Services sur fil de Bell*, *Bell Média* et *Bell Aliant*. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du bénéfice sectoriel, qui correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation du secteur. Nous présentons les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres ainsi que les amortissements par secteur aux fins de la présentation de l'information financière externe. La quasi-totalité de nos charges financières et de nos autres produits (charges) sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

Nos activités d'exploitation et presque tous nos actifs se situent au Canada. Le passage suivant présente une description de nos secteurs au 31 décembre 2014.

Notre secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil aux clients résidentiels de Bell ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell partout au Canada.

Notre secteur Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télé, des services téléphoniques locaux et interurbains, et d'autres produits et services de communications aux clients résidentiels de Bell ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, qui achètent ou vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques ainsi que des services de radiodiffusion à des clients partout au Canada et des services d'affichage extérieur. Le 5 juillet 2013, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Astral. Les résultats d'Astral sont inclus dans notre secteur Bell Média depuis la date d'acquisition.

Notre secteur Bell Aliant offre des services Internet, de données, de télé, des services téléphoniques locaux et interurbains, sans fil, de sécurité à domicile et des solutions d'affaires à valeur ajoutée à des clients résidentiels et d'affaires dans les provinces de l'Atlantique et dans des zones rurales et régionales de l'Ontario et du Québec.

Information sectorielle

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BELL	BELL ALIANT	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation									
Clients externes		6 188	9 687	2 642	–	18 517	2 525	–	21 042
Produits intersectoriels		53	353	295	(484)	217	232	(449)	–
Total des produits d'exploitation		6 241	10 040	2 937	(484)	18 734	2 757	(449)	21 042
Coûts d'exploitation	6	(3 677)	(6 272)	(2 203)	484	(11 668)	(1 520)	449	(12 739)
Bénéfice sectoriel[1]		2 564	3 768	734	–	7 066	1 237	–	8 303
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	7	(5)	(78)	(46)	–	(129)	(87)	–	(216)
Amortissements	14, 15	(545)	(2 254)	(126)	–	(2 925)	(527)	–	(3 452)
Charges financières									
Charge d'intérêts	8								(929)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22								(101)
Autres produits	9								42
Impôt sur le résultat	10								(929)
Bénéfice net									2 718
Goodwill	18	2 302	2 521	2 592	–	7 415	970	–	8 385
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	15	3 063	1 315	2 680	–	7 058	340	–	7 398
Dépenses d'investissement		671	2 334	137	–	3 142	575	–	3 717

(1) *Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.*

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BELL	BELL ALIANT	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation									
Clients externes		5 794	9 754	2 342	–	17 890	2 510	–	20 400
Produits intersectoriels		55	343	215	(394)	219	249	(468)	–
Total des produits d'exploitation		5 849	10 097	2 557	(394)	18 109	2 759	(468)	20 400
Coûts d'exploitation	6	(3 509)	(6 303)	(1 874)	394	(11 292)	(1 487)	468	(12 311)
Bénéfice sectoriel[1]		2 340	3 794	683	–	6 817	1 272	–	8 089
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	7	(2)	(110)	(283)	–	(395)	(11)	–	(406)
Amortissements	14, 15	(479)	(2 248)	(110)	–	(2 837)	(543)	–	(3 380)
Charges financières									
Charge d'intérêts	8								(931)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22								(150)
Autres charges	9								(6)
Impôt sur le résultat	10								(828)
Bénéfice net									2 388
Goodwill	18	2 302	2 521	2 588	–	7 411	970	–	8 381
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	15	2 502	1 315	2 708	–	6 525	340	–	6 865
Dépenses d'investissement		639	2 247	115	–	3 001	570	–	3 571

(1) *Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.*

Produits des activités ordinaires par gammes de produits

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Services sans fil	5 705	5 362
Services de données	5 991	5 828
Services locaux et d'accès	2 364	2 497
Services interurbains	668	722
Médias	2 642	2 342
Équipements et autres	1 147	1 139
Total des produits externes	18 517	17 890
Produits intersectoriels	217	219
Bell	18 734	18 109
Bell Aliant	2 757	2 759
Éliminations intersectorielles	(449)	(468)
BCE	21 042	20 400

Note 6 Coûts d'exploitation

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2014	2013
Coûts de la main-d'œuvre			
Salaires et impôts et avantages connexes [1]		(4 351)	(4 232)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants incorporés dans le coût de l'actif)	22	(276)	(292)
Autres coûts de la main-d'œuvre [1], [2]		(957)	(969)
Moins :			
Main-d'œuvre incorporée dans le coût de l'actif [1]		1 002	960
Total des coûts de la main-d'œuvre		(4 582)	(4 533)
Coût des ventes [1], [3]		(6 265)	(5 956)
Autres coûts d'exploitation [1], [4]		(1 892)	(1 822)
Coûts d'exploitation		(12 739)	(12 311)

(1) *Nous avons reclassé certains montants de l'exercice antérieur afin que leur présentation soit cohérente avec celle de l'exercice considéré.*

(2) *Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.*

(3) *Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autre équipement vendus, les coûts liés au réseau et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.*

(4) *Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.*

Des frais de recherche et développement de 167 millions $ et de 201 millions $ sont inclus dans les coûts d'exploitation pour 2014 et 2013, respectivement.

Note 7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Coûts liés aux indemnités de départ	(82)	(116)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(134)	(290)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(216)	(406)

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, des frais liés aux acquisitions effectuées ou possibles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, ainsi que des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans les activités d'exploitation de Bell, lorsque ces coûts sont importants. Les coûts liés aux acquisitions et autres comprennent également les indemnités de départ d'employés et les coûts relatifs à l'intégration qui se rapportent à la privatisation de Bell Aliant. Se reporter à la note 3, *Privatisation de Bell Aliant*.

Les coûts liés aux acquisitions et autres pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 comprennent un montant de 230 millions $ lié à l'obligation au titre des avantages tangibles exigée par le CRTC dans le cadre de notre acquisition d'Astral, comme il est décrit à la note 4, *Acquisitions*.

Note 8 Charge d'intérêts

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	(865)	(850)
Charge d'intérêts sur les autres dettes	(97)	(97)
Intérêts capitalisés	33	16
Total de la charge d'intérêts	(929)	(931)

La charge d'intérêts sur la dette à long terme comprend les intérêts sur des contrats de location-financement de 166 millions $ et de 174 millions $ en 2014 et en 2013, respectivement.

Les intérêts capitalisés ont été calculés selon un taux moyen de 4,49 % et de 5,03 % en 2014 et en 2013, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de notre dette à long terme.

Note 9 Autres produits (charges)

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2014	2013
Montant net des profits liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés comme couvertures économiques		134	94
Revenu de dividende tiré des actifs détenus en vue de la vente		42	–
Profits (pertes) sur placements		10	(7)
Perte de valeur d'actifs	14, 15	(105)	(15)
Pertes sur la cession ou la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles		(51)	(44)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	21	(29)	(55)
Pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	16	(12)	(32)
Distribution au titre d'un excédent du régime de retraite		–	36
Autres		53	17
Autres produits (charges)		42	(6)

Dépréciation d'actifs

En 2014, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 105 millions $, principalement liée à notre UGT – Services de télé traditionnelle dans le secteur Bell Média, de laquelle une tranche de 67 millions $ a été attribuée aux immobilisations corporelles et une tranche de 38 millions $, aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. La perte de valeur découle de la faiblesse de l'ensemble du marché canadien de la publicité télé et de l'augmentation des coûts du contenu télévisuel. Cette charge a été déterminée en comparant la valeur comptable de l'UGT à sa juste valeur diminuée des coûts de la cession, déterminée par le calcul des futurs flux de trésorerie actualisés attendus pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 au moyen d'un taux d'actualisation de 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant. Au 31 décembre 2014, la valeur comptable de notre UGT – Services de télé traditionnelle s'élevait à 327 millions $.

Entités mises en équivalence

En 2014 et en 2013, nous avons comptabilisé des pertes sur participations mises en équivalence de 16 millions $ et de 25 millions $, respectivement, ce qui représente notre part des charges au titre de la perte de valeur du goodwill comptabilisées par une entité mise en équivalence. La charge comptabilisée en 2013 se rapportait également à une réduction de valeur d'immobilisations incorporelles de type relations clients.

Note 10 Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduites du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Impôt exigible		
Impôt exigible	(789)	(888)
Règlement de positions fiscales incertaines	1	51
Modification des estimations liée aux périodes antérieures	93	53
Utilisation de crédits d'impôt non comptabilisés antérieurement	23	–
Impôt différé		
Montant d'impôt différé afférent à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(165)	72
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	–	(6)
Modification des estimations liée aux périodes antérieures	(82)	(33)
Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes	(10)	(68)
Règlement de positions fiscales incertaines	–	(10)
Autres	–	1
Total de l'impôt sur le résultat	(929)	(828)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les comptes de résultat et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,6 % pour chacun des exercices 2014 et 2013.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 647	3 216
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,6 %	26,6 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(970)	(855)
Tranche non imposable des profits sur placements	4	–
Règlement de positions fiscales incertaines	1	41
Utilisation de crédits d'impôt non comptabilisés antérieurement	23	–
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	–	(6)
Modification des estimations liée aux périodes antérieures	11	20
Autres	2	(28)
Total de l'impôt sur le résultat	(929)	(828)
Taux d'imposition moyen effectif	25,5 %	25,7 %

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des comptes de résultat.

AUX 31 DÉCEMBRE	2014		2013		
	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	DÉFICIT	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	DÉFICIT	PNDPC
Impôt exigible	12	8	1	1	–
Impôt différé	228	11	(390)	7	1
Total de l'économie (de la charge) d'impôt	240	19	(389)	8	1

NOTES ANNEXES

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que les reports en avant de pertes fiscales.

PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	REPORTS EN AVANT DE PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE	CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT	REPORT DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES[1]	AVANTAGES TANGIBLES EXIGÉS PAR LE CRTC	AUTRES	TOTAL
1er janvier 2013	104	927	(1 269)	(453)	(60)	(88)	46	276	(517)
Compte de résultat	(68)	(3)	(56)	(105)	39	85	46	18	(44)
Autres éléments du résultat global	–	(384)	–	–	–	–	–	(6)	(390)
Déficit	–	–	–	–	–	–	–	7	7
Acquisition d'Astral	–	7	(202)	(43)	–	–	1	30	(207)
PNDPC	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Autres	–	–	6	–	–	–	–	(9)	(3)
31 décembre 2013	36	547	(1 521)	(601)	(21)	(3)	93	317	(1 153)
Compte de résultat	**(10)**	**(75)**	**(33)**	**(98)**	**14**	**3**	**(18)**	**(40)**	**(257)**
Autres éléments du résultat global	**–**	**242**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(14)**	**228**
Déficit	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**11**	**11**
Autres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**	**12**
31 décembre 2014	**26**	**714**	**(1 554)**	**(699)**	**(7)**	**–**	**75**	**286**	**(1 159)**

(1) *Au cours des exercices antérieurs, la fin de l'exercice de certaines sociétés par actions qui sont des filiales de Bell Aliant différait de la fin de l'exercice de la société de personnes. Cela se traduisait par un report du résultat de la société de personnes à des fins fiscales.*

Au 31 décembre 2014, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 212 millions $.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 26 millions $, dont une tranche de 14 millions $ découlait de Bell Média, sur un montant de 99 millions $ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à échéance en montants annuels variables de 2029 à 2034.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 113 millions $ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à échéance en montants annuels variables de 2026 à 2032.

Au 31 décembre 2014, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 766 millions $, qui peut être reporté en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2013, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 214 millions $.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 36 millions $, dont une tranche de 27 millions $ découlait de Bell Média, sur un montant de 138 millions $ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à échéance en montants annuels variables de 2026 à 2033.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 76 millions $ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à échéance en montants annuels variables de 2023 à 2032.

Au 31 décembre 2013, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 828 millions $, qui peut être reporté en avant de façon indéfinie.

Note 11 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	**2 363**	1 975
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	**2,47**	2,33
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	**793,7**	775,8
Exercice présumé d'options sur actions[1]	**0,9**	0,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	**794,6**	776,4

(1) *Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions prend en compte l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 2 871 730 en 2014 et 2 621 806 en 2013.*

Note 12 Créances clients et autres débiteurs

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2014	2013
Créances clients[1]		3 068	3 074
Provision pour créances douteuses	24	(69)	(79)
Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires		(86)	(90)
Actifs d'impôt exigible		87	36
Autres débiteurs		69	102
Total des créances clients et autres débiteurs		**3 069**	3 043

(1) *La note 20,* Dette à court terme, *présente le détail des créances clients titrisées.*

Note 13 Stocks

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Produits en cours	57	65
Produits finis	297	342
Provision	(21)	(24)
Total des stocks	**333**	383

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 2 421 millions $ en 2014 et à 2 352 millions $ en 2013.

Note 14 Immobilisations corporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL[1]
COÛT					
1er janvier 2014		54 674	4 996	1 276	60 946
Ajouts		2 150	84	1 640	3 874
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		2	–	–	2
Transferts		1 108	67	(1 487)	(312)
Mises hors service et cessions		(2 923)	(23)	(2)	(2 948)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	9	(43)	(24)	–	(67)
31 décembre 2014		54 968	5 100	1 427	61 495
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
1er janvier 2014		37 665	2 538	–	40 203
Amortissement		2 690	190	–	2 880
Mises hors service et cessions		(2 868)	(19)	–	(2 887)
Autres		(26)	(2)	–	(28)
31 décembre 2014		37 461	2 707	–	40 168
VALEUR COMPTABLE NETTE					
1er janvier 2014		17 009	2 458	1 276	20 743
31 décembre 2014		17 507	2 393	1 427	21 327

(1) *Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.*

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL [1]
COÛT				
1er janvier 2013	52 925	4 789	1 202	58 916
Ajouts	2 014	60	1 623	3 697
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises	159	39	2	200
Transferts	1 066	125	(1 551)	(360)
Mises hors service et cessions	(1 490)	(17)	–	(1 507)
31 décembre 2013	54 674	4 996	1 276	60 946
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
1er janvier 2013	36 539	2 370	–	38 909
Amortissement	2 545	189	–	2 734
Mises hors service et cessions	(1 414)	(14)	–	(1 428)
Autres	(5)	(7)	–	(12)
31 décembre 2013	37 665	2 538	–	40 203
VALEUR COMPTABLE NETTE				
1er janvier 2013	16 386	2 419	1 202	20 007
31 décembre 2013	17 009	2 458	1 276	20 743

(1) *Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.*

Contrats de location-financement

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux à bureaux. La durée des baux visant les bureaux est habituellement de 25 ans. Les contrats de location liés aux satellites, utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé, ont une durée de 15 ans. Les contrats de location liés aux satellites ne peuvent pas être annulés.

Le tableau suivant présente les ajouts aux actifs détenus en vertu de contrats de location-financement ainsi que leur valeur comptable nette.

	AJOUTS		VALEUR COMPTABLE NETTE	
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	**2014**	2013	**2014**	2013
Infrastructure et équipement réseau	**317**	319	**1 605**	1 655
Terrains et bâtiments	**12**	3	**519**	556
Total	**329**	322	**2 124**	2 211

Le tableau suivant présente un rapprochement de nos paiements minimaux futurs au titre des contrats de location et de la valeur actualisée de nos obligations au titre des contrats de location-financement.

AU 31 DÉCEMBRE 2014	NOTE	2015	2016	2017	2018	2019	PAR LA SUITE	TOTAL
Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	24	491	444	313	260	237	1 405	3 150
Moins :								
Charges financières futures		(146)	(132)	(120)	(108)	(97)	(326)	(929)
Valeur actualisée des obligations futures au titre des contrats de location		345	312	193	152	140	1 079	2 221

Note 15 Immobilisations incorporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014	NOTE	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE					À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
		LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES D'UTILISATION DU SPECTRE ET AUTRES[1]	LICENCES DE RADIODIFFUSION	TOTAL	
COÛT											
1er janvier 2014		6 041	865	389	293	7 588	2 344	2 132	2 389	6 865	14 453
Ajouts[1]		271	–	885	–	1 156	–	578	–	578	1 734
Transferts		322	–	–	(6)	316	–	–	–	–	316
Mises hors service et cessions		(336)	–	–	–	(336)	–	(7)	–	(7)	(343)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	9	–	–	–	–	–	(11)	(10)	(17)	(38)	(38)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(750)	–	(750)	–	–	–	–	(750)
31 décembre 2014		6 298	865	524	287	7 974	2 333	2 693	2 372	7 398	15 372
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
1er janvier 2014		4 429	368	–	104	4 901	–	–	–	–	4 901
Amortissement		502	51	–	19	572	–	–	–	–	572
Mises hors service et cessions		(336)	–	–	–	(336)	–	–	–	–	(336)
Autres		11	–	–	–	11	–	–	–	–	11
31 décembre 2014		4 606	419	–	123	5 148	–	–	–	–	5 148
VALEUR COMPTABLE NETTE											
1er janvier 2014		1 612	497	389	189	2 687	2 344	2 132	2 389	6 865	9 552
31 décembre 2014		1 692	446	524	164	2 826	2 333	2 693	2 372	7 398	10 224

(1) *Le 2 avril 2014, Bell a acquis des licences d'utilisation du spectre dans la bande de 700 mégahertz dans le marché de chaque province et territoire, ce qui représente 31 licences acquises pour un montant de 566 millions $.*

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013	NOTE	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE					À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
		LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES D'UTILISATION DU SPECTRE ET AUTRES	LICENCES DE RADIODIFFUSION	TOTAL	
COÛT											
1er janvier 2013		5 949	847	263	270	7 329	2 242	2 128	1 293	5 663	12 992
Ajouts		238	–	570	–	808	–	4	–	4	812
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		14	25	101	23	163	102	–	1 136	1 238	1 401
Transferts		377	–	–	–	377	–	–	(25)	(25)	352
Mises hors service et cessions		(537)	(7)	–	–	(544)	–	–	–	–	(544)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	9	–	–	–	–	–	–	–	(15)	(15)	(15)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(545)	–	(545)	–	–	–	–	(545)
31 décembre 2013		6 041	865	389	293	7 588	2 344	2 132	2 389	6 865	14 453
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
1er janvier 2013		4 399	325	–	85	4 809	–	–	–	–	4 809
Amortissement		577	50	–	19	646	–	–	–	–	646
Mises hors service et cessions		(535)	(7)	–	–	(542)	–	–	–	–	(542)
Autres		(12)	–	–	–	(12)	–	–	–	–	(12)
31 décembre 2013		4 429	368	–	104	4 901	–	–	–	–	4 901
VALEUR COMPTABLE NETTE											
1er janvier 2013		1 550	522	263	185	2 520	2 242	2 128	1 293	5 663	8 183
31 décembre 2013		1 612	497	389	189	2 687	2 344	2 132	2 389	6 865	9 552

Note 16 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir une liste des entreprises associées et des coentreprises, se reporter à la note 28, *Transactions entre parties liées*.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Actif	3 910	3 878
Passif	(2 202)	(2 164)
Total de l'actif net	1 708	1 714
Quote-part de l'actif net de BCE	776	775
Produits des activités ordinaires	871	805
Charges	(918)	(912)
Total de la perte nette	(47)	(107)
Quote-part de la perte nette de BCE	(12)	(32)

Note 17 Autres actifs non courants

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2014	2013
Actif net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	22	151	136
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	24	107	91
Effets à long terme et autres débiteurs		47	45
Actifs dérivés		269	199
Autres		301	227
Total des autres actifs non courants		875	698

Note 18 Goodwill

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013. Les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter.

	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	BELL ALIANT	BCE
Solde au 1er janvier 2013	2 302	2 521	1 393	969	7 185
Acquisitions et autres	–	–	1 195	1	1 196
Solde au 31 décembre 2013	2 302	2 521	2 588	970	8 381
Acquisitions et autres	–	–	4	–	4
Solde au 31 décembre 2014	2 302	2 521	2 592	970	8 385

Test de dépréciation

Comme il est décrit à la note 2, *Principales méthodes comptables*, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuel en comparant la valeur comptable d'un groupe d'UGT au montant recouvrable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de la cession, et la valeur d'utilité.

VALEUR D'UTILITÉ

La valeur d'utilité de nos groupes d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie par rapport aux plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au bénéfice sectoriel, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historique à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable des groupes d'UGT.

GROUPES D'UGT	HYPOTHÈSES UTILISÉES	
	TAUX DE CROISSANCE PERPÉTUELS	TAUX D'ACTUALISATION
Services sans fil de Bell	0,8 %	9,1 %
Services sur fil de Bell	0,9 %	7,2 %
Bell Média	1,0 %	8,2 %
Bell Aliant	0,2 %	6,1 %

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell, des Services sur fil de Bell et de Bell Aliant ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

En ce qui concerne le groupe d'UGT de Bell Média, une baisse de (0,3) % du taux de croissance perpétuel ou une hausse de 0,2 % du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Note 19 Dettes fournisseurs et autres passifs

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2014	2013
Dettes fournisseurs et charges à payer		**2 415**	2 373
Rémunération à payer		**631**	576
Produits différés		**764**	743
Impôt à payer		**115**	136
Coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer		**69**	73
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	24	**24**	80
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	24	**63**	100
Autres passifs courants		**317**	258
Total des dettes fournisseurs et autres passifs		**4 398**	4 339

Note 20 Dette à court terme

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	2014	2013
Avances bancaires			**–**	129
Effets à payer[1]		0,95 %	**1 454**	843
Total des avances bancaires et des effets à payer	24		**1 454**	972
Emprunts garantis par des créances clients	24	1,78 %	**921**	921
Tranche à court terme de la dette à long terme[2]				
Bell Canada		4,10 %	**1 330**	340
CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty)		3,48 %	**7**	305
Bell Aliant		4,06 %	**39**	40
			1 376	685
Escompte non amorti, montant net			**(1)**	(2)
Coûts d'émission de titres d'emprunt non amortis			**(7)**	(5)
Total de la tranche à court terme de la dette à long terme	21		**1 368**	678
Total de la dette à court terme			**3 743**	2 571

(1) *Inclut un montant de 501 millions $ CA (431 millions $ US) en papier commercial, prélevé en vertu de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et couvert contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 24,* Gestion financière et des capitaux.

(2) *La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche à court terme des contrats de location-financement de 345 millions $ au 31 décembre 2014 et de 337 millions $ au 31 décembre 2013.*

Créances clients titrisées

Nos programmes d'emprunts titrisés par des créances clients sont comptabilisés en tant qu'emprunts renouvelables à taux variables garantis par certaines créances clients et viennent à échéance le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017, respectivement.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur nos créances clients titrisées.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Taux d'intérêt moyen	**1,89 %**	1,82 %
Créances clients affectées en garantie	**2 091**	2 061

Nous continuons d'assurer la gestion de ces créances clients. Le droit des acheteurs à l'égard du recouvrement de ces créances clients a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons apporté diverses améliorations aux termes de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les acheteurs réinvestiront les montants perçus en achetant des droits additionnels dans nos créances clients jusqu'à l'expiration ou la résiliation des conventions de créances clients titrisées. Les acheteurs et leurs investisseurs n'ont aucun autre recours quant à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

Facilités de crédit

Bell Canada peut émettre des effets pour un montant global allant jusqu'à 2 milliards $ en dollars canadiens ou américains, en vertu de son programme d'emprunts sous forme de papier commercial, soutenu par une facilité de crédit bancaire renouvelable engagée. Le montant total de cette facilité de crédit peut être prélevé en tout temps.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2014.

	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	EMPRUNTS SOUS FORME DE PAPIER COMMERCIAL EN COURS	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées					
Facilité renouvelable non garantie [1], [2]	2 500	–	–	1 453	1 047
Facilité de crédit à terme engagée non garantie (Astral) [3]	1 018	1 018	–	–	–
Autres	100	–	98	–	2
Total des facilités de crédit engagées	3 618	1 018	98	1 453	1 049
Total des facilités de crédit non engagées	1 101	–	626	–	475
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	4 719	1 018	724	1 453	1 524

(1) *La facilité renouvelable de Bell Canada, d'un montant de 2 500 millions $, vient à échéance en novembre 2019. La facilité renouvelable de Bell Aliant, d'un montant de 750 millions $, a été annulée en 2014.*

(2) *Au 31 décembre 2014, le papier commercial en circulation de Bell Canada incluait un montant de 431 millions $ US (501 millions $ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en circulation de Bell Canada.*

(3) *Bell Canada peut emprunter jusqu'à concurrence de 1 milliard $ CA, emprunt en dollars canadiens ou montant équivalent en dollars américains, en vertu de cette facilité de crédit. La dette à long terme comprend le solde impayé de Bell Canada, qui était de 1 018 millions $ CA (877 millions $ US) au 31 décembre 2014, et ce solde est couvert au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt variables. Se reporter à la note 24,* Gestion financière et des capitaux.

Restrictions

Certaines de nos conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de crédit.

Note 21 Dette à long terme

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	ÉCHÉANCE	2014	2013
Bell Canada					
Débentures					
Acte de fiducie de 1997		4,39 %	2015 à 2044	**12 900**	9 350
Acte de fiducie de 1976		9,54 %	2021 à 2054	**1 100**	1 100
Débentures subordonnées		8,21 %	2026 à 2031	**275**	275
Contrats de location-financement		7,28 %	2015 à 2047	**2 129**	2 166
Facilité de crédit à terme engagée non garantie (Astral)[1]		1,16 %	2016	**1 018**	1 000
Autres				**170**	197
Total – Bell Canada				**17 592**	14 088
CTV Specialty					
Billets				**–**	300
Contrats de location-financement		3,48 %	2015 à 2019	**21**	19
Total – CTV Specialty				**21**	319
Bell Aliant					
Débentures et billets		6,24 %	2016 à 2020	**49**	2 559
Contrats de location-financement		3,92 %	2015 à 2017	**71**	63
Total – Bell Aliant				**120**	2 622
Total de la dette				**17 733**	17 029
Prime non amortie, montant net				**30**	40
Coûts d'émission de titres d'emprunt non amortis				**(40)**	(50)
Moins :					
Tranche à court terme	20			**(1 368)**	(678)
Total de la dette à long terme				**16 355**	16 341

(1) *Représente un montant de 1 018 millions $ CA (877 millions $ US) prélevé sur la facilité de crédit engagée non garantie de Bell Canada et couvert au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt variables. Se reporter à la note 24,* Gestion financière et des capitaux.

Toutes les débentures et les débentures subordonnées ont été émises en dollars canadiens et portent intérêt à un taux fixe.

Les paiements d'intérêts sur la dette d'un montant en capital de 700 millions $ ont fait l'objet d'un swap, faisant ainsi passer le taux fixe à un taux variable. Se reporter à la note 24, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Restrictions

Certaines de nos conventions de titres d'emprunt :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de maintenance et de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de débentures à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de titres d'emprunt.

Bell Canada

Toutes les débentures en circulation sont émises en vertu d'actes de fiducie et sont non garanties. Toutes les débentures sont émises en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

Le 20 novembre 2014, la totalité des billets à moyen terme (MTN) et des billets MTN à taux variable de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (collectivement, les billets de Bell Aliant) d'un montant en capital global de 2,3 milliards $ a été échangée contre des débentures de Bell Canada comportant les mêmes modalités financières que celles des billets de Bell Aliant, notamment en ce qui concerne le taux d'intérêt nominal, la date d'échéance et le prix de remboursement. Par conséquent, des coûts différés de 25 millions $ liés à la dette de Bell Aliant ont été comptabilisés en charges et en tant que coûts liés au remboursement anticipé de la dette dans le poste *Autres produits (charges)* dans le compte de résultat.

Le tableau suivant présente les débentures de Bell Canada émises en échange des billets de Bell Aliant détenus auparavant.

SÉRIES	TAUX D'INTÉRÊT NOMINAL	DATE D'ÉCHÉANCE	MONTANT DU CAPITAL
M-32	5,41 %	26 septembre 2016	500
M-33	5,52 %	26 février 2019	300
M-34	6,17 %	26 février 2037	300
M-35	4,37 %	13 septembre 2017	350
M-36	4,88 %	26 avril 2018	300
M-37	3,54 %	12 juin 2020	400
M-38	Variable	22 avril 2016	150
Total			2 300

Le 29 septembre 2014, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-30, à 3,15 %, dont le capital s'établissait à 750 millions $, et qui viennent à échéance le 29 septembre 2021. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-31, à 4,75 %, dont le capital s'établissait à 500 millions $, et qui viennent à échéance le 29 septembre 2044.

Le 10 septembre 2013, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-29, à 4,70 %, dont le capital s'établissait à 600 millions $, et qui viennent à échéance le 11 septembre 2023. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-28, à 3,50 %, dont le capital s'établissait à 400 millions $, et qui viennent à échéance le 10 septembre 2018.

Le 9 août 2013, Bell Canada a remboursé par anticipation ses débentures MTN, série M-20, à 4,85 %, en circulation émises en vertu de son acte de fiducie de 1997, dont le capital s'établissait à 1 milliard $, et qui venaient à échéance le 30 juin 2014. Nous avons inscrit une charge de 28 millions $ au titre des coûts liés au remboursement anticipé de la dette qui a été comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans le compte de résultat.

Le 5 juillet 2013, Bell Canada a emprunté 1 milliard $ en vertu de sa facilité de crédit à terme engagée non garantie liée à l'acquisition qui vient à échéance le 5 juillet 2016.

Le 17 juin 2013, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-27, à 3,25 %, dont le capital s'établissait à 1 milliard $, et qui viennent à échéance le 17 juin 2020.

Le 22 mars 2013, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-26, à 3,35 %, dont le capital s'établissait à 1 milliard $, et qui viennent à échéance le 22 mars 2023.

Le 11 février 2013, Bell Canada a remboursé par anticipation ses débentures, série EA, à 10,0 %, en circulation émises en vertu de son acte de fiducie de 1976, dont le capital s'établissait à 150 millions $, et qui venaient à échéance le 15 juin 2014. Nous avons inscrit une charge de 17 millions $ au titre des coûts liés au remboursement anticipé de la dette qui a été comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans le compte de résultat.

CTV Specialty

Le 18 février 2014, la totalité des billets en circulation de CTV Specialty d'un montant de 300 millions $ venus à échéance ont été remboursés.

Bell Aliant

Le 20 novembre 2014, les billets de Bell Aliant d'un montant en capital global de 2,3 milliards $ ont été échangés contre des débentures de Bell Canada.

Le 30 octobre 2014, Bell Aliant a remboursé par anticipation ses débentures MTN à 6,29 % d'un montant en capital de 350 millions $ qui venaient à échéance le 17 février 2015. Nous avons inscrit une charge de 4 millions $ au titre des coûts liés au remboursement anticipé de la dette qui a été comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans le compte de résultat en 2014.

Le 22 avril 2014, Bell Aliant a émis des billets MTN à taux variable, d'un montant en capital global de 150 millions $, qui seraient venus à échéance le 22 avril 2016. Ces débentures MTN ont été échangées contre des débentures de Bell Canada le 20 novembre 2014.

Le 25 juin 2013, Bell Aliant a remboursé par anticipation ses débentures MTN à 4,95 % d'un montant en capital de 400 millions $. Nous avons inscrit une charge de 10 millions $ au titre des coûts liés au remboursement anticipé de la dette qui a été comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans le compte de résultat.

Le 14 juin 2013, Bell Aliant a émis des débentures MTN à 3,54 % d'un montant en capital de 400 millions $, qui viennent à échéance le 12 juin 2020. Ces débentures MTN ont été échangées contre des débentures de Bell Canada le 20 novembre 2014.

Note 22 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et des AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et provinciales applicables aux régimes de retraite, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes de retraite PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommis et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des possibilités de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans un régime PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

COMPOSANTES DU COÛT DES SERVICES RENDUS AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Régimes de retraite PD	(214)	(252)
Régimes de retraite CD	(94)	(81)
AAPE	(9)	(7)
Profit découlant de la modification des régimes AAPE	–	1
Moins :		
Coût des régimes d'avantages incorporé dans le coût de l'actif	41	47
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, inclus dans les coûts d'exploitation	(276)	(292)
Autres (coûts) avantages comptabilisés dans les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(29)	6
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(305)	(286)

COMPOSANTES DES CHARGES FINANCIÈRES AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Prestations de retraite PD	(35)	(87)
AAPE	(66)	(63)
Total des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(101)	(150)

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

	2014	2013
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 1er janvier	(2 036)	(3 452)
Écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global [1]	(933)	1 403
(Augmentation) diminution de l'effet de la limite de l'actif [2]	(5)	13
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 31 décembre	(2 974)	(2 036)

(1) *Les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les états du résultat global s'élèvent à 3 234 millions $ en 2014.*

(2) *La diminution cumulative de l'effet de la limite de l'actif comptabilisée dans les états du résultat global s'élève à 260 millions $ en 2014.*

COMPOSANTES (DES OBLIGATIONS) DES ACTIFS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	RÉGIMES DE RETRAITE PD		RÉGIMES AAPE		TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1er janvier	(18 672)	(19 542)	(1 641)	(1 707)	(20 313)	(21 249)
Coût des services rendus au cours de la période	(214)	(252)	(9)	(7)	(223)	(259)
Intérêts liés aux obligations	(901)	(850)	(78)	(73)	(979)	(923)
Écarts actuariels (1)	(2 240)	1 025	(56)	69	(2 296)	1 094
(Perte nette) profit net sur réduction	(29)	4	–	3	(29)	7
Regroupements d'entreprises	–	(143)	–	(3)	–	(146)
Versements des prestations	1 076	1 088	77	77	1 153	1 165
Cotisations des employés	(5)	(6)	–	–	(5)	(6)
Autres	(3)	4	–	–	(3)	4
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(20 988)	(18 672)	(1 707)	(1 641)	(22 695)	(20 313)
Juste valeur des actifs des régimes, aux 1er janvier	18 082	17 727	241	220	18 323	17 947
Rendement attendu des actifs des régimes (2)	866	763	12	10	878	773
Gains actuariels	1 351	294	12	15	1 363	309
Regroupements d'entreprises	–	120	–	–	–	120
Versements des prestations	(1 076)	(1 088)	(77)	(77)	(1 153)	(1 165)
Cotisations de l'employeur	591	260	73	73	664	333
Cotisations des employés	5	6	–	–	5	6
Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre	19 819	18 082	261	241	20 080	18 323
Déficit des régimes	(1 169)	(590)	(1 446)	(1 400)	(2 615)	(1 990)
Effet de la limite de l'actif	(6)	(1)	–	–	(6)	(1)
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(1 175)	(591)	(1 446)	(1 400)	(2 621)	(1 991)
Actif au titre des avantages postérieurs à l'emploi inclus dans les autres actifs non courants	151	136	–	–	151	136
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(1 326)	(727)	(1 446)	(1 400)	(2 772)	(2 127)

(1) *Les écarts actuariels comprennent les gains actuariels de 1 534 millions $ en 2014 et de 424 millions $ en 2013.*

(2) *Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 2 241 millions $, ou 12,6 %, en 2014 et à 1 082 millions $, ou 6,4 %, en 2013.*

COÛT LIÉ À LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

	CAPITALISÉS		PARTIELLEMENT CAPITALISÉS (1)		SANS CAPITALISATION (2)		TOTAL	
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(20 375)	(18 134)	(1 906)	(1 820)	(414)	(359)	(22 695)	(20 313)
Juste valeur des actifs des régimes	19 783	18 048	297	275	–	–	20 080	18 323
Déficit des régimes	(592)	(86)	(1 609)	(1 545)	(414)	(359)	(2 615)	(1 990)

(1) *Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et des AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction par le biais de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.*

(2) *Nos régimes sans capitalisation consistent en des AAPE, qui sont des régimes financés par répartition.*

HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

	RÉGIMES DE RETRAITE PD ET RÉGIMES AAPE	
	2014	2013
Aux 31 décembre		
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	**4,0 %**	4,9 %
Taux d'augmentation de la rémunération	**2,5 %**	2,8 %
Taux d'indexation du coût de la vie[1]	**1,6 %**	1,7 %
Espérance de vie de 65 ans	**23,0**	22,4
Pour les exercices clos les 31 décembre		
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	**4,9 %**	4,4 %
Taux d'augmentation de la rémunération	**2,8 %**	3,0 %
Taux d'indexation du coût de la vie[1]	**1,7 %**	1,8 %
Espérance de vie de 65 ans	**22,4**	20,9

(1) *Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.*

La duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 15 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- une augmentation annuelle de 4,0 % du coût par personne des avantages au titre des soins dentaires couverts et de 4,5 % du coût par personne des autres avantages au titre des soins de santé couverts pour 2014 et pour l'avenir rapproché;
- une augmentation annuelle de 5,0 % pour les retraités de moins de 65 ans et de 4,5 % pour les retraités de plus de 65 ans du coût des médicaments pour 2014 et pour l'avenir rapproché.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier	7	(6)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	147	(128)

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2014		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2014	
	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTON DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	1 %	(175)	148	(2 978)	3 428
Taux de mortalité	25 %	(73)	78	(1 423)	1 518

ACTIFS DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de préserver la sécurité des fonds.

Le tableau suivant présente les répartitions cibles pour 2014 et la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2014 et 2013.

	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA RÉPARTITION CIBLE	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES AUX 31 DÉCEMBRE (%)	
CATÉGORIE D'ACTIFS	2014	2014	2013
Titres de capitaux propres	20 % à 35 %	30 %	33 %
Titres d'emprunt	55 % à 70 %	62 %	59 %
Autres placements	0 % à 25 %	8 %	8 %
Total		100 %	100 %

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD à la fin de l'exercice.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Données observables sur le marché		
Titres de capitaux propres		
Titres canadiens	1 195	1 278
Titres étrangers	4 657	4 692
Titres d'emprunt		
Titres canadiens	10 986	9 491
Titres étrangers	921	792
Titres du marché monétaire	463	376
Données non observables sur le marché		
Autres placements		
Titres de sociétés fermées	947	873
Fonds de couverture	651	602
Autres	(1)	(22)
Total	19 819	18 082

Les titres de capitaux propres comprenaient environ 1 million $ en actions ordinaires de BCE, ou 0,01 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2014, et environ 2 millions $ en actions ordinaires de BCE, ou 0,01 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, les titres d'emprunt comprenaient environ 2 millions $ en débentures de Bell Canada et de Bell Aliant, ou 0,01 % de l'actif total des régimes de retraite, et environ 14 millions $ en débentures de Bell Canada, ou 0,08 % de l'actif total des régimes de retraite au 31 décembre 2013.

Au premier trimestre de 2015, le régime de retraite de Bell Canada (le régime) a conclu une entente d'investissement en vue d'assurer la couverture d'une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité qui couvre des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 5 milliards $. Cette entente n'exige aucune cotisation en trésorerie additionnelle de BCE.

FLUX DE TRÉSORERIE

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Nous contribuons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

	RÉGIMES DE RETRAITE		RÉGIMES AAPE	
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013	2014	2013
Bell Canada	(348)	(245)	(64)	(64)
Bell Média	(43)	(40)	(1)	–
Bell Aliant	(292)	(56)	(8)	(9)
Total	(683)	(341)	(73)	(73)
Comprenant les éléments suivants :				
Cotisations aux régimes de retraite PD et aux régimes AAPE [1]	(591)	(260)	(73)	(73)
Cotisations aux régimes de retraite CD	(92)	(81)	–	–

(1) *Ces données comprennent les cotisations volontaires de 350 millions $ en 2014.*

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 225 millions $ à nos régimes de retraite PD en 2015, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. En 2015, nous prévoyons verser environ 80 millions $ aux bénéficiaires en vertu des régimes APPE et faire une cotisation d'environ 95 millions $ aux régimes de retraite CD.

Note 23 Autres passifs non courants

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2014	2013
Obligation au titre des régimes d'invalidité de longue durée		261	224
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	24	222	250
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	24	150	184
Passif financier lié à Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) [1]	24	135	135
Produits différés sur les contrats à long terme		96	99
Passifs d'impôt futur		81	88
Autres		576	478
Total des autres passifs non courants		1 521	1 458

(1) *Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière et le profit ou la perte est comptabilisé au poste* Autres produits (charges).

Note 24 Gestion financière et des capitaux

Gestion financière

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

DÉRIVÉS

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et notre risque lié aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE en vertu de nos régimes de paiement fondé sur des actions.

Les instruments dérivés suivants étaient en cours en 2014 et/ou 2013 :

- des contrats de change à terme et des options servant à gérer le risque de change de certains contrats d'approvisionnement;
- des swaps de taux d'intérêt utilisés à titre de couverture du risque de taux d'intérêt sur une tranche de notre dette à long terme;
- des contrats à terme sur les actions ordinaires de BCE visant à réduire le risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions;
- des swaps de devises et de taux d'intérêt variables utilisés à titre de couverture du risque de change sur la tranche à court terme de notre dette à long terme;
- des taux d'intérêt fixes sur des émissions de titres d'emprunt futures.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des actifs détenus en vue de la vente, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer, des intérêts à verser, des effets à payer, des avances bancaires et des emprunts garantis par des créances clients équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

			31 DÉCEMBRE 2014		31 DÉCEMBRE 2013	
	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	NOTE	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	19, 23	**285**	**289**	350	350
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	19, 23	**174**	**191**	264	283
Débentures, contrats de location-financement et autres dettes	Prix de marché des titres d'emprunt ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	21	**17 723**	**20 059**	17 019	18 714

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

			JUSTE VALEUR AUX 31 DÉCEMBRE		
	NOTE	VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF) AU 31 DÉCEMBRE	PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2)[1]	DONNÉES NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3)[2]
2014					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	17	**107**	**17**	**–**	**90**
Instruments financiers dérivés		**276**	**–**	**276**	**–**
Passif financier lié à MLSE	23	**(135)**	**–**	**–**	**(135)**
Autres		**12**	**–**	**22**	**(10)**
2013					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	17	91	14	–	77
Instruments financiers dérivés		209	–	209	–
Passif financier lié à MLSE	23	(135)	–	–	(135)

(1) *Données observables sur le marché telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.*

(2) *Données non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.*

RISQUE DE CRÉDIT

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Aux 31 décembre 2014 et 2013, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la cote de crédit est élevée et, par conséquent, nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses liée aux créances clients.

	2014	2013
Solde aux 1er janvier	**(79)**	(97)
Ajouts	**(101)**	(123)
Utilisations	**111**	145
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises	**–**	(4)
Solde aux 31 décembre	**(69)**	(79)

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si le débiteur n'a pas été recouvré après une période de temps prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients en souffrance qui ne sont pas douteuses.

AUX 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Créances clients non en souffrance	**2 267**	2 274
Créances clients en souffrance qui ne sont pas douteuses		
Moins de 60 jours	**317**	325
De 60 à 120 jours	**352**	365
Plus de 120 jours	**63**	31
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	**2 999**	2 995

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Nous avons suffisamment de facilités bancaires engagées en place si nos besoins de liquidités devaient excéder les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2014 des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

AU 31 DÉCEMBRE 2014	NOTE	2015	2016	2017	2018	2019	PAR LA SUITE	TOTAL
Dette à long terme	21	1 031	2 389	1 130	1 729	1 309	7 924	15 512
Effets à payer et avances bancaires	20	1 454	–	–	–	–	–	1 454
Paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu de contrats de location-financement	14	491	444	313	260	237	1 405	3 150
Emprunt garanti par des créances clients	20	921	–	–	–	–	–	921
Intérêts à verser sur la dette à long terme, les effets à payer, les avances bancaires et l'emprunt garanti par des créances clients		652	554	510	470	415	4 548	7 149
Passif financier lié à MLSE	23	–	–	135	–	–	–	135
Encaissements nets d'intérêts sur dérivés		(23)	(22)	(11)	–	–	–	(56)
Total		4 526	3 365	2 077	2 459	1 961	13 877	28 265

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

RISQUE DE MARCHÉ

RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt variables pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 9 millions $ (une perte de 21 millions $) comptabilisé en résultat net au 31 décembre 2014 et un profit (une perte) de 57 millions $ comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme, les options et les swaps de devises et de taux d'intérêt variables en cours au 31 décembre 2014.

TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANTS À RECEVOIR EN DOLLARS AMÉRICAINS	MONNAIE DE VENTE	MONTANTS À PAYER EN DOLLARS CANADIENS	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Flux de trésorerie	**$ US**	**409**	**$ CA**	**445**	**2015**	**Contrats d'approvisionnement**
Flux de trésorerie	**$ US**	**431**	**$ CA**	**498**	**2015**	**Papier commercial**
Flux de trésorerie	**$ US**	**269**	**$ CA**	**291**	**2016 à 2017**	**Contrats d'approvisionnement**
Flux de trésorerie	**$ US**	**877**	**$ CA**	**1 000**	**2015**	**Facilité de crédit**
Économique	**$ US**	**146**	**$ CA**	**162**	**2015**	**Contrats d'approvisionnement**
Économique – options d'achat	**$ US**	**253**	**$ CA**	**272**	**2015**	**Contrats d'approvisionnement**
Économique – options de vente	**$ US**	**506**	**$ CA**	**543**	**2015**	**Contrats d'approvisionnement**

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables de notre dette. De plus, nous utilisons des contrats de blocage de taux d'intérêt comme couverture des taux d'intérêt sur des émissions de titres d'emprunt futures.

Au 31 décembre 2014, nous avions des contrats de blocage de taux d'intérêt fixes d'un montant nominal de 500 millions $ venant à échéance en 2015.

Le tableau suivant présente le swap de taux d'intérêt en cours au 31 décembre 2014.

TYPE DE COUVERTURE	MONTANT NOMINAL	TAUX D'INTÉRÊT À RECEVOIR	TAUX D'INTÉRÊT À PAYER	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Juste valeur	700	5,00 %	Taux CDOR[1] pour 3 mois + 0,42 %	2017	Dette à long terme

(1) *Taux CDOR : Canadian dollar offered rate*

En 2014, nous avons comptabilisé une perte de 15 millions $ (22 millions $ en 2013) sur un swap de taux d'intérêt utilisé comme couverture de la juste valeur de la dette à long terme et un profit correspondant de 15 millions $ (21 millions $ en 2013) sur la dette à long terme correspondante.

L'incidence d'une diminution ou d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt serait un profit (une perte) de 27 millions $ comptabilisé en résultat net au 31 décembre 2014 et un profit de 32 millions $ (une perte de 36 millions $) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014.

En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans un régime PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

RISQUE LIÉ AUX FLUCTUATIONS DU COURS DE L'ACTION

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions. Se reporter à la note 26, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails sur nos accords de paiements fondés sur des actions. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 31 décembre 2014 était de 157 millions $ (100 millions $ en 2013).

L'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2014 serait un profit (une perte) de 69 millions $ comptabilisé en résultat net pour 2014, toutes les autres variables restant constantes.

Gestion des capitaux

Pour atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Simultanément à l'annonce de la privatisation de Bell Aliant, le 23 juillet 2014, Bell Canada a augmenté la fourchette cible de son ratio de levier financier net[1], le faisant passer de 1,5 à 2,0 fois le BAIIA ajusté[2] à 1,75 à 2,25 fois le BAIIA ajusté. Nous surveillons notre structure du capital et apportons des ajustements, y compris à notre politique de dividendes, au besoin. Au 31 décembre 2014, nous avons excédé notre ratio interne dette nette/BAIIA ajusté de 0,34. Cette hausse par rapport à notre ratio interne ne présente pas de risque pouvant nuire à notre cote de crédit élevée.

Le 4 février 2015, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,3 % du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE, qui est passé de 2,47 $ à 2,60 $ par action ordinaire. En outre, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,65 $ par action ordinaire, payable le 15 avril 2015 aux actionnaires inscrits au 16 mars 2015.

Le 5 février 2014, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 6,0 % du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE, qui est passé de 2,33 $ à 2,47 $ par action ordinaire.

Le tableau suivant présente un sommaire de certains de nos ratios clés utilisés pour surveiller et gérer la structure du capital de Bell Canada. À compter de 2014, nous présentons ces ratios à l'échelle de BCE et non à l'échelle de Bell. Les données comparatives sont également présentées à l'échelle de BCE.

AUX 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Dette nette/BAIIA ajusté	**2,59**	2,51
BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette[3]	**8,38**	8,17

(1) *Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.*

(2) *Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des douze derniers mois, qui est défini comme étant les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans notre compte de résultat.*

(3) *La charge d'intérêts nette exclut les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et inclut 50 % des dividendes sur actions privilégiées.*

Note 25 Capital social

Actions privilégiées

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant résume les principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE. Au 31 décembre 2014, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

SÉRIES	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVERTIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT	PRIX DE RACHAT	NOMBRE D'ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ	
						AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	31 DÉC. 2014	31 DÉC. 2013
Q	variable	série R	1er décembre 2015	en tout temps	25,50 $	8 000 000	–	–	–
R[1]	4,49 %	série Q	1er décembre 2015	1er décembre 2015	25,00 $	8 000 000	8 000 000	200	200
S	variable	série T	1er novembre 2016	en tout temps	25,50 $	8 000 000	3 606 225	90	90
T[1]	3,393 %	série S	1er novembre 2016	1er novembre 2016	25,00 $	8 000 000	4 393 775	110	110
Y	variable	série Z	1er décembre 2017	en tout temps	25,50 $	10 000 000	8 772 468	219	219
Z[1]	3,152 %	série Y	1er décembre 2017	1er décembre 2017	25,00 $	10 000 000	1 227 532	31	31
AA[1]	3,45 %	série AB	1er septembre 2017	1er septembre 2017	25,00 $	20 000 000	10 144 302	259	259
AB	variable	série AA	1er septembre 2017	en tout temps	25,50 $	20 000 000	9 855 698	251	251
AC[1]	3,55 %	série AD	1er mars 2018	1er mars 2018	25,00 $	20 000 000	5 069 935	129	129
AD	variable	série AC	1er mars 2018	en tout temps	25,50 $	20 000 000	14 930 065	381	381
AE	variable	série AF	1er février 2015	en tout temps	25,50 $	24 000 000	1 422 900	36	36
AF[1]	4,541 %	série AE	1er février 2015	1er février 2015	25,00 $	24 000 000	14 577 100	364	364
AG[1]	4,50 %	série AH	1er mai 2016	1er mai 2016	25,00 $	22 000 000	10 841 056	271	271
AH	variable	série AG	1er mai 2016	en tout temps	25,50 $	22 000 000	3 158 944	79	79
AI[1]	4,15 %	série AJ	1er août 2016	1er août 2016	25,00 $	22 000 000	10 754 990	269	269
AJ	variable	série AI	1er août 2016	en tout temps	25,50 $	22 000 000	3 245 010	81	81
AK[1]	4,15 %	série AL	31 décembre 2016	31 décembre 2016	25,00 $	25 000 000	25 000 000	625	625
AL[2]	variable	série AK	31 décembre 2021			25 000 000	–	–	–
AM[1]	4,85 %	série AN	31 mars 2016	31 mars 2016	25,00 $	30 000 000	11 500 000	263	–
AN[2]	variable	série AM	31 mars 2021			30 000 000	–	–	–
AO[1]	4,55 %	série AP	31 mars 2017	31 mars 2017	25,00 $	30 000 000	4 600 000	118	–
AP[2]	variable	série AO	31 mars 2022			30 000 000	–	–	–
AQ[1]	4,25 %	série AR	30 septembre 2018	30 septembre 2018	25,00 $	30 000 000	9 200 000	228	–
AR[2]	variable	série AQ	30 septembre 2023			30 000 000	–	–	–
								4 004	3 395

(1) *Les actions privilégiées de premier rang de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.*

(2) *Si des actions privilégiées de premier rang de série AL, AN, AP ou AR sont émises le 31 décembre 2016, le 31 mars 2016, le 31 mars 2017 et le 30 septembre 2018, respectivement, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 $ par action le 31 décembre 2021, le 31 mars 2021, le 31 mars 2022 et le 30 septembre 2023, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (collectivement, la date de conversion d'une série). Autrement, BCE pourrait racheter les actions privilégiées de premier rang de série AL, AN, AP ou AR au prix de 25,50 $ par action en tout temps après le 31 décembre 2016, le 31 mars 2016, le 31 mars 2017 et le 30 septembre 2018, respectivement, ce qui ne correspond pas à la date de conversion d'une série.*

DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2014, toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

PRIORITÉ ET DROITS AUX DIVIDENDES

Les actions privilégiées de premier rang de toutes les séries sont de même rang et ont priorité sur toutes les autres actions de BCE en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang des séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI, AK, AM, AO et AQ ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est révisé tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang des séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

MODALITÉS DE CONVERSION

Toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation au 31 décembre 2014 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées de premier rang à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

ÉMISSION D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG DE BCE EN ÉCHANGE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE BELL ALIANT ACTIONS PRIVILÉGIÉES

BCE a émis des actions privilégiées de premier rang des séries AM, AO et AQ en échange des actions privilégiées émises et en circulation de Bell Aliant Actions privilégiées, assorties des mêmes modalités financières que les actions privilégiées existantes de Bell Aliant Actions privilégiées, comme il est indiqué à la note 3, *Privatisation de Bell Aliant*.

CONVERSION D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG

Le 1er février 2015, 7 904 105 des 14 577 100 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, série AF de BCE (actions privilégiées, série AF), ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, série AE (actions privilégiées, série AE). En outre, le 1er février 2015, 34 872 des 1 422 900 actions privilégiées, série AE de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées, série AF. Par conséquent, 6 707 867 actions privilégiées, série AF et 9 292 133 actions privilégiées, série AE demeurent en circulation.

Pour la période de cinq ans ouverte le 1er février 2015, des dividendes trimestriels fixes basés sur un taux de dividende annuel de 3,11 % seront payés sur les actions privilégiées, série AF. Des dividendes en espèces mensuels ajustables variables continueront d'être payés sur les actions privilégiées, série AE.

Actions ordinaires et actions de catégorie B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2014 et 2013.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

		2014		2013	
	NOTE	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ
En circulation, aux 1er janvier		**775 892 556**	**13 629**	775 381 645	13 611
Actions émises relativement à la privatisation de Bell Aliant	3	**60 879 365**	**2 928**	–	–
Actions émises en vertu des régimes d'options sur actions des employés	26	**1 372 006**	**53**	420 822	14
Actions émises en vertu des REE		**2 186 426**	**107**	90 089	4
En circulation, aux 31 décembre		**840 330 353**	**16 717**	775 892 556	13 629

SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport en 2014 inclut des primes par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE.

Comme il est mentionné à la note 3, *Privatisation de Bell Aliant*, en 2014, le surplus d'apport a diminué de 1 499 millions $ par rapport à 2013, ce qui représente principalement le montant comptabilisé initialement au titre du surplus d'apport provenant de la distribution de parts de fonds aux actionnaires ordinaires de BCE au moyen d'un remboursement de capital, lorsque Bell Aliant est passée d'une structure de société par actions à une structure de fonds de revenu en 2006.

Note 26 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les comptes de résultat à titre de coûts d'exploitation.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
REE	**(30)**	(35)
UAR/UALR	**(49)**	(44)
Régimes d'actions différées – Bell Aliant	**(10)**	(10)
Autres[1]	**(10)**	(9)
Total des paiements fondés sur des actions	**(99)**	(98)

(1) *Ces données comprennent les UAD et les options sur actions.*

Description des régimes

REE

Les REE ont été conçus afin d'encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir, chaque année, d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre un certain pourcentage de leurs revenus annuels admissibles. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal déterminé des revenus annuels admissibles de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE.

Le REE de BCE permet aux employés de cotiser jusqu'à concurrence de 12 % de leurs revenus annuels et de recevoir une cotisation de l'employeur maximale de 2 %.

Les cotisations de l'employeur au régime de BCE sont conditionnelles à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans. Les dividendes liés aux cotisations de l'employeur sont également assujettis à une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au 31 décembre 2014, l'émission de 10 135 275 actions ordinaires en tant qu'actions propres était autorisée aux termes des REE de BCE.

Le tableau suivant résume la situation quant aux cotisations de l'employeur dont les droits n'ont pas été acquis aux 31 décembre 2014 et 2013.

COTISATIONS AUX REE	2014	2013
Cotisations dont les droits n'ont pas été acquis aux 1er janvier	1 230 265	1 290 286
Cotisations (1)	631 038	659 568
Dividendes crédités	60 621	65 067
Droits acquis	(645 141)	(687 157)
Objet d'une renonciation	(123 130)	(97 499)
Cotisations dont les droits n'ont pas été acquis aux 31 décembre	1 153 653	1 230 265

(1) *La juste valeur moyenne pondérée des cotisations versées en vertu des REE, en 2014 et en 2013, était de 49 $ et de 45 $, respectivement.*

UAR/UALR

Les UAR/UALR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés clés. La valeur de une UAR/UALR à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Des dividendes sous la forme d'UAR/UALR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs et les autres employés clés reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR/UALR en fonction du poste occupé et du niveau de cotisation. Les droits sur les UAR/UALR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et, dans certains cas, si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR/UALR en cours aux 31 décembre 2014 et 2013.

NOMBRE D'UAR/UALR	2014	2013
En circulation aux 1er janvier	3 733 830	2 468 405
Attribuées (1)	1 058 031	1 219 042
Dividendes crédités	184 590	174 989
Réglées	(1 259 067)	(68 182)
Objet d'une renonciation	(100 417)	(60 424)
En circulation aux 31 décembre	3 616 967	3 733 830
Droits acquis aux 31 décembre (2)	1 307 824	1 210 791

(1) *La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées était de 48 $ et de 45 $, en 2014 et en 2013, respectivement.*
(2) *Les droits sur les UAR/UALR acquis le 31 décembre 2014 ont été entièrement réglés, en février 2015, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.*

RÉGIMES D'ACTIONS DIFFÉRÉES BELL ALIANT

Les participants ont le choix de recevoir des actions ordinaires de BCE ou un montant équivalent en espèces pour chaque action différée dont les droits ont été acquis, au moment où ils sont admissibles au paiement aux termes des modalités de l'attribution. La valeur comptable du passif comptabilisé dans l'état de la situation financière relatif aux régimes d'actions différées était de 52 millions $ au 31 décembre 2014.

OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de Bourse consécutifs se terminant le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2014, l'émission de 22 881 173 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution. Des modalités d'acquisition spéciales peuvent s'appliquer :

- s'il y a un changement de contrôle de BCE et que le titulaire perd son emploi;
- dans le cas d'un titulaire employé d'une filiale désignée de BCE si BCE cesse de détenir le pourcentage de participation dans cette filiale précisé dans le régime.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours de BCE aux 31 décembre 2014 et 2013.

	NOTE	2014 NOMBRE D'OPTIONS	2014 PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ ($)	2013 NOMBRE D'OPTIONS	2013 PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ ($)
En cours aux 1er janvier		**7 870 231**	**40 $**	5 310 356	37 $
Attribuées		**2 915 361**	**48 $**	2 993 902	44 $
Exercées[1]	25	**(1 372 006)**	**36 $**	(420 822)	30 $
Objet d'une renonciation		**(135 396)**	**44 $**	(13 205)	40 $
En cours aux 31 décembre		**9 278 190**	**43 $**	7 870 231	40 $
Exerçables aux 31 décembre		**865 600**	**36 $**	–	–

(1) *Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 49 $ et de 45 $ en 2014 et en 2013, respectivement.*

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE au 31 décembre 2014.

	OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS		
FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ ($)
30 $ à 39 $	**865 600**	**3,9**	**36 $**
40 $ ou plus	**8 412 590**	**5,9**	**44 $**
	9 278 190	**5,7**	**43 $**

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE D'ÉVALUATION DES OPTIONS SUR ACTIONS

La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques des régimes d'intéressement fondé sur des actions, comme la période d'acquisition des droits. Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation.

	2014
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée	**2,37 $**
Prix moyen pondéré de l'action	**48 $**
Prix d'exercice moyen pondéré	**48 $**
Rendement de l'action	**5,2 %**
Volatilité attendue	**15 %**
Taux d'intérêt sans risque	**1,5 %**
Durée attendue (en années)	**4,5**

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique du cours de l'action de BCE. Le taux d'intérêt sans risque utilisé correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution avec une durée égale à la durée attendue des options.

UAD

Des primes admissibles et des UAR/UALR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés clés choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur de une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée, ou au gré des administrateurs par la suite. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Le tableau suivant résume la situation des UAD en circulation aux 31 décembre 2014 et 2013.

NOMBRE D'UAD	2014	2013
En circulation aux 1er janvier	**3 625 053**	3 305 861
Émises[1]	**142 231**	230 718
Règlement des UAR/UALR	**415 091**	–
Dividendes crédités	**202 885**	182 065
Réglées	**(268 733)**	(93 591)
En circulation aux 31 décembre	**4 116 527**	3 625 053

(1) *La juste valeur moyenne pondérée des UAD émises était de 48 $ et de 44 $, en 2014 et en 2013, respectivement.*

Note 27 Engagements et éventualités

Engagements

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2014, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	NOTE	2015	2016	2017	2018	2019	PAR LA SUITE	TOTAL
Contrats de location simple		295	249	211	161	134	748	1 798
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		851	573	441	450	321	1 617	4 253
Obligations d'achat		1 443	448	360	188	178	1 005	3 622
Acquisition de Glentel	4	670	–	–	–	–	–	670
Total		3 259	1 270	1 012	799	633	3 370	10 343

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux à bureaux, les emplacements des pylônes cellulaires et les établissements de vente au détail, d'une durée variant de 1 an à 33 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés et sont renouvelables à la fin du contrat. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple ont été de 335 millions $ en 2014 et de 300 millions $ en 2013.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits, au titre des dépenses d'exploitation. Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages, ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux afin de répondre à la demande des clients.

Éventualités

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Même si nous ne pouvons pas prédire l'issue des litiges en cours au 31 décembre 2014, ni à quel moment ils seront réglés, d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces litiges, cette dernière estime que leur dénouement n'aura pas de répercussions négatives importantes sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Note 28 Transactions entre parties liées

Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2014. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces filiales sont constituées au Canada et se fournissent des services entre elles dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

	POURCENTAGE DE LA PARTICIPATION	
FILIALE	2014	2013
Bell Canada	100,0 %	100,0 %
Bell Mobilité Inc.	100,0 %	100,0 %
Bell Aliant[1]	100,0 %	44,1 %
Bell Média Inc.	100,0 %	100,0 %

(1) *En 2014, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Aliant qu'elle ne détenait pas déjà. Se reporter à la note 3,* Privatisation de Bell Aliant. *Au 31 décembre 2013, BCE contrôlait Bell Aliant du fait de son droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration de Bell Aliant.*

Transactions avec les partenariats et les entreprises associées

Au cours de 2014 et de 2013, BCE a fourni des services de télécommunications, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, à ses partenariats et à ses entreprises associées, et en a obtenu du contenu de programmation et d'autres services. Nos partenariats sont MLSE, Inukshuk, Enstream Inc., Société en commandite Cirque du Soleil Média et Dome Productions Partnership. Nos entreprises associées sont Summerhill Ventures LLP, Q9 Networks Inc., The NHL Network Inc., Suretap Wallet Inc. et, jusqu'en juillet 2013, Viewer's Choice Canada Inc.

BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à ses entreprises associées et à ses partenariats de 6 millions $ (7 millions $ en 2013) et de 56 millions $ (56 millions $ en 2013), respectivement.

Fonds unitaire BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale en propriété exclusive de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 12 millions $ pour 2014 et 2013. La note 22, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE.

Rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 qui figure dans nos comptes de résultat. Les principaux dirigeants sont le chef de la direction et les cadres supérieurs qui relèvent de ce dernier.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Salaires, jetons de présence et impôts et avantages connexes	**(24)**	(24)
Coût au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE	**(4)**	(4)
Rémunération fondée sur des actions	**(26)**	(25)
Charge de rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration	**(54)**	(53)

Note 29 Filiales importantes en propriété non exclusive

Les tableaux suivants présentent une information financière résumée à l'égard de nos filiales pour lesquelles le pourcentage des PNDPC est important.

États résumés de la situation financière

	BELL ALIANT[1]	CTV SPECIALTY[1]	
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2014	2013
Actifs courants	408	**255**	378
Actifs non courants	4 584	**999**	1 004
Total de l'actif	4 992	**1 254**	1 382
Passifs courants	712	**152**	448
Passifs non courants	3 117	**185**	189
Total du passif	3 829	**337**	637
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	221	**643**	522
PNDPC[2]	942	**274**	223

(1) *En 2014, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Bell Aliant qu'elle ne détenait pas déjà, ce qui a éliminé la participation de 55,9 % détenue par des détenteurs de PNDPC. Se reporter à la note 3,* Privatisation de Bell Aliant. *Aux 31 décembre 2013 et 2014, le pourcentage des PNDPC dans CTV Specialty était de 29,9 %. Bell Aliant et CTV Specialty ont été constituées en société par actions au Canada et y exerçaient leurs activités à ces dates.*

(2) *Les PNDPC détenues dans Bell Aliant dépassaient leur quote-part de l'actif net de 662 millions $ en 2013, principalement en raison du fait que les actions privilégiées étaient toutes détenues par des détenteurs de PNDPC.*

Faits saillants sur le résultat et les flux de trésorerie

	BELL ALIANT[1]		CTV SPECIALTY[2]	
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013	2014	2013
Produits d'exploitation	**2 757**	2 759	**807**	781
Bénéfice net	**328**	379	**174**	190
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDPC	**165**	224	**53**	58
Total du bénéfice global	**171**	664	**175**	194
Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs de PNDPC	**72**	384	**54**	59
Dividendes en espèces payés aux détenteurs de PNDPC	**143**	270	**2**	13

(1) *Le bénéfice net et le total du bénéfice global de Bell Aliant comprennent des dividendes déclarés sur actions privilégiées de 22 millions $ et de 28 millions $ pour 2014 et 2013, respectivement.*

(2) *Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent un montant de 2 millions $ directement attribuable aux détenteurs de PNDPC pour 2014 et 2013.*

GLOSSAIRE

VALEUR COMPTABLE PAR ACTION

La valeur comptable par action correspond au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, excluant les actions privilégiées, divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE

Les dividendes déclarés par action ordinaire correspondent aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

CAPITALISATION BOURSIÈRE

La capitalisation boursière correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

RATIO COURS/VALEUR COMPTABLE

Le ratio cours/valeur comptable correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par la valeur comptable par action à la fin de l'exercice.

RATIO COURS/FLUX DE TRÉSORERIE

Le ratio cours/flux de trésorerie correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par les flux de trésorerie par action ordinaire. Les flux de trésorerie par action ordinaire correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation moins les dépenses d'investissement divisés par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

RATIO COURS/BÉNÉFICE

Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le bénéfice par action.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES

Le rendement des capitaux propres correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires de BCE, excluant les actions privilégiées.

RATIO TOTAL DE LA DETTE/TOTAL DE L'ACTIF

Le ratio total de la dette/total de l'actif correspond au total de la dette (y compris la tranche à court terme) divisé par le total de l'actif.

RATIO TOTAL DE LA DETTE/ TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

Le ratio total de la dette/total des capitaux propres correspond au total de la dette (excluant les effets à payer et les avances bancaires) divisé par le total des capitaux propres.

RENDEMENT TOTAL DES TITRES

Le rendement total des titres correspond à la variation du cours de l'action de BCE au cours d'une période donnée, plus les dividendes de BCE réinvestis divisés par le cours de l'action de BCE au début de la période.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 5 MARS 2015

Thomas C. O'Neill,
FCPA, FCA
ONTARIO, CANADA
Président du Conseil,
BCE Inc. et Bell Canada
Administrateur
depuis janvier 2003

Barry K. Allen
FLORIDE, ÉTATS-UNIS
Associé responsable
de l'exploitation,
Providence Equity Partners LLC
Administrateur depuis mai 2009

Ronald A. Brenneman
ALBERTA, CANADA
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis novembre 2003

Sophie Brochu
QUÉBEC, CANADA
Présidente et chef de la direction,
Gaz Métro Inc.
Administratrice depuis mai 2010

Robert E. Brown
QUÉBEC, CANADA
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis mai 2009

George A. Cope
ONTARIO, CANADA
Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada
Administrateur
depuis juillet 2008

David F. Denison,
FCPA, FCA
ONTARIO, CANADA
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis octobre 2012

Robert P. Dexter
NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA
Président du Conseil
et chef de la direction,
Maritime Travel Inc.
Administrateur
depuis novembre 2014

Ian Greenberg
QUÉBEC, CANADA
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis juillet 2013

Gordon M. Nixon
ONTARIO, CANADA
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis novembre 2014

Robert C. Simmonds
ONTARIO, CANADA
Président du Conseil,
Lenbrook Corporation
Administrateur depuis mai 2011

Carole Taylor
COLOMBIE-BRITANNIQUE, CANADA
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis août 2010

Paul R. Weiss,
FCPA, FCA
ONTARIO, CANADA
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis mai 2009

Membres des comités du conseil d'administration

LE COMITÉ D'AUDIT

P.R. Weiss** (président), **S. Brochu, D.F. Denison, R.P. Dexter, I. Greenberg, R.C. Simmonds

Le comité d'audit aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE Inc. et de l'information connexe
- la conformité de BCE Inc. aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les processus de gestion des risques d'entreprise de la Société.

LE COMITÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE

D.F. Denison** (président), **R.A. Brenneman, R.P. Dexter, C. Taylor, P.R. Weiss

Le comité de la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et de la caisse de retraite de BCE Inc.
- le fonds commun unitaire parrainé par BCE Inc. pour le placement collectif de la caisse de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE

R.E. Brown** (président), **B.K. Allen, S. Brochu, G.M. Nixon, R.C. Simmonds, C. Taylor

Le comité de gouvernance aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les lignes directives de BCE Inc. en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membres du conseil d'administration
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux administrateurs pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et aux comités de celui-ci
- élaborer un processus d'évaluation du président du conseil, du conseil, des comités du conseil, des présidents des comités ainsi que des administrateurs, et en surveiller l'application
- examiner et recommander au conseil à des fins d'approbation les politiques de BCE Inc. quant à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante et à d'autres questions.

LE COMITÉ DES RESSOURCES EN CADRES ET DE RÉMUNÉRATION

R.A. Brenneman** (président), **B.K. Allen, R.E. Brown, I. Greenberg, G.M. Nixon

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des dirigeants et autres cadres
- les politiques et les pratiques en matière de santé et sécurité.

HAUTE DIRECTION

EN DATE DU 5 MARS 2015

George A. Cope
Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada

Mirko Bibic
Vice-président exécutif et chef des affaires juridiques
et réglementaires, BCE Inc. et Bell Canada

Charles W. Brown
Président – La Source,
Bell Canada

Michael Cole
Vice-président exécutif et chef de l'information,
Bell Canada

Kevin W. Crull
Président – Bell Média,
Bell Canada

Stephen Howe
Vice-président exécutif et chef du développement technologique,
Bell Canada

Bernard le Duc
Vice-président exécutif – services généraux,
BCE Inc. et Bell Canada

Thomas Little
Président – Bell marchés d'affaires,
Bell Canada

Wade Oosterman
Président – Bell Mobilité & services résidentiels
et chef de la gestion de la marque, Bell Canada

Mary Ann Turcke
Présidente de groupe – ventes médias, radio et télévision locales,
Bell Média, Bell Canada

Martine Turcotte
Vice-présidente exécutive – Québec,
BCE Inc. et Bell Canada

Siim A. Vanaselja
Vice-président exécutif et chef des affaires financières,
BCE Inc. et Bell Canada

John Watson
Vice-président exécutif – expérience client,
Bell Canada

RENSEIGNEMENTS AUX INVESTISSEURS

Information boursière

SYMBOLE

BCE

INSCRIPTIONS

Bourses de Toronto (TSX) et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section « Gouvernance » de notre site internet à l'adresse BCE.ca.

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

31 décembre 2014 – 840 330 353

DIVIDENDE TRIMESTRIEL*

0,65 $ par action ordinaire

CALENDRIER DES DIVIDENDES 2015*

Date d'inscription	*Date de paiement*
16 mars 2015	15 avril 2015
16 juin 2015	15 juillet 2015
15 septembre 2015	15 octobre 2015
15 décembre 2015	15 janvier 2016

** Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration*

DATES DE PUBLICATION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 2015

Premier trimestre	30 avril 2015
Deuxième trimestre	6 août 2015
Troisième trimestre	5 novembre 2015
Quatrième trimestre	4 février 2016

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi vous procurer les documents de l'entreprise auprès du groupe des Relations avec les investisseurs.

Renseignements fiscaux

GAINS EN CAPITAL SUR VOS ACTIONS

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe des Relations avec les investisseurs de BCE Inc. pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales sur votre coût **ou visitez notre site internet à l'adresse** BCE.ca.

DIVIDENDES

Depuis le 1er janvier 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Depuis le 24 mars 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

NON-RÉSIDENTS DU CANADA

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôts de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents d'un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient compléter la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents et la retourner à l'agent des transferts.

RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

Services aux actionnaires

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D'ACTIONS

Ce régime est un moyen pratique pour les porteurs admissibles d'actions ordinaires de réinvestir leurs dividendes et de faire des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

SERVICE DE VIREMENT AUTOMATIQUE DES DIVIDENDES

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

SERVICE DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aiderez l'entreprise à réduire ses coûts d'impression et d'affranchissement.

GÉREZ VOTRE COMPTE D'ACTIONNAIRE

Inscrivez-vous à LigneRéponse à l'adresse www.canstockta.com et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

ENVOIS MULTIPLES

Aidez-nous à contrôler les coûts et à éliminer les envois multiples en regroupant vos comptes.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

Pour nous contacter

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Société de fiducie CST
320 Bay Street, 3rd Floor
Toronto, Ontario M5H 4A6

courriel	bce@canstockta.com
tél.	416 682-3861 ou 1 800 561-0934 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
téléc.	514 985-8843 ou 1 888 249-6189 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
site internet	www.canstockta.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Tour A, 8e étage
1 Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun QC H3E 3B3

courriel	relations.investisseurs@bce.ca
tél.	1 800 339-6353
téléc.	514 786-3970
	ou visitez la section Investisseurs de notre site internet à BCE.ca

Marques de commerce : Les marques de commerce suivantes citées et utilisées dans le présent rapport annuel appartiennent à, ou sont utilisées sous licence par, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats, ses entreprises associées ou autres entités dans lesquelles nous détenons une participation. Aliant, DMTS, KMTS et FibreOP sont des marques de commerce de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite; BCE est une marque de commerce de BCE Inc.; Bell, Bell Canada, Centre Bell, Bell Media, Bell Mobilité, Bell Télé, Fibe, Cause Pour La Cause, Sympatico et Télé Partout sont des marques de commerce de Bell Canada; Astral, Astral Media, Astral Affichage, BNN, Canal D, Canal Vie, CFCF, CFCN, Chum FM, CinéPop, Comedy, CP24, CTV, CTV Extend, CTV GO, CTV News Channel, CTV Specialty, M The Movie Network, MUCH, Space, Super Écran, The Loop, The Movie Network, TMN Encore, TMN GO, VRAK, VRAK.TV, W5, Z dessin et Ztélé sont des marques de commerce de Bell Média Inc.; Bravo est une marque de commerce de Bravo Media LLC; Cablevision est une marque de commerce de Cablevision du Nord de Québec Inc.; CraveTV est une marque de commerce de 7680155 Canada Inc. (une filiale de Bell Média Inc.); Discovery est une marque de commerce de Discovery Communications, LLC; Expertech est une marque de commerce de Expertech Bâtisseur de réseaux Inc.; EZ Rock est une marque de commerce de Bell Média Radio G.P.; HBO Canada est une marque de commerce de Home Box Office Inc.; MLSE, Toronto Raptors, Toronto Maple Leafs et Toronto Marlies sont des marques de commerce de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd.; Toronto FC et Vancouver Whitecaps sont des marques de commerce de MLS Canada LP; MTV est une marque de commerce de Viacom International Inc.; Montreal Canadiens est une marque de commerce de Le Club de Hockey Canadien, Inc.; Nordia est une marque de commerce de Nordia Inc.; NorthernTel est une marque de commerce de Nortel Networks Limited; NorthwesTel est une marque de commerce de NorthwesTel Inc.; Q9 est une marque de commerce de Les Réseaux Q9 Inc.; Sportscentre est une marque de commerce de ESPN, Inc.; Télébec est une marque de commerce de Télébec, société en commandite; The Globe and Mail est une marque de commerce de Publications Globe and Mail Inc.; La Source est une marque de commerce de La Source (Bell) Électronique Inc.; TSN et RDS sont des marques de commerce de The Sports Network Inc.; Virgin Mobile, Virgin Mobile Canada et Virgin Radio sont des marques de commerce de Virgin Enterprises Limited.

Nous estimons que nos marques de commerce sont très importantes pour notre succès et nous prenons les mesures nécessaires pour protéger, renouveler et défendre nos marques de commerce. Toutes les autres marques de commerce utilisées dans le présent rapport annuel appartiennent à leur propriétaire respectif.

© BCE Inc., 2015. Tous droits réservés.

BCE.ca